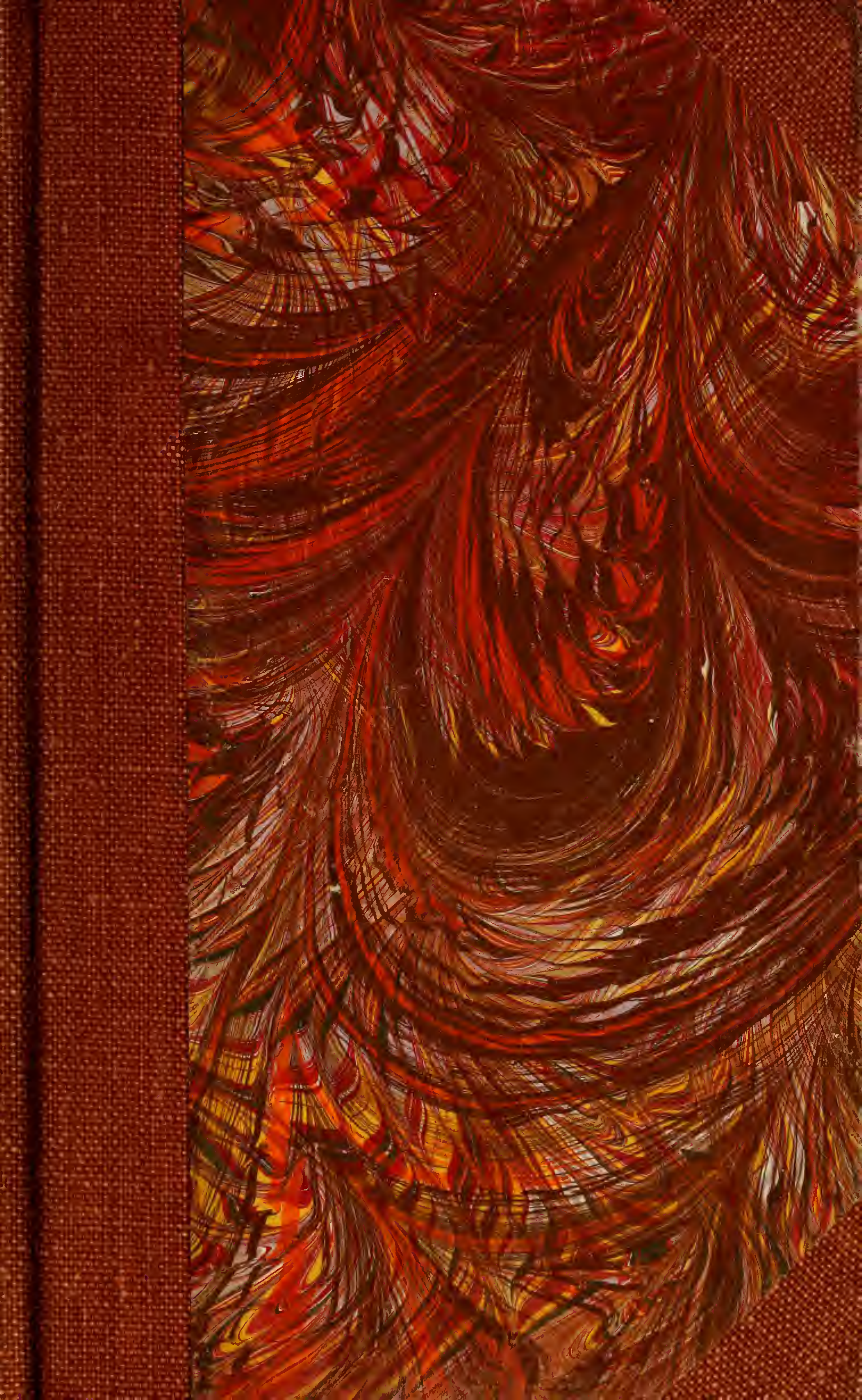


LE

SUICIDE

OU

LA MORT VOLONTAIRE

PAR

EDMOND DOUAY



PARIS

DÉCEMBRE-ALONNIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

20, RUE SUGER, 20

PRÈS LA PLACE SAINT-ANDRÉ-DES ARTS

1870



LE

SUICIDE

OU

LA MORT VOLONTAIRE

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Volumes in-18 jésus à 3 fr. 50c.

Les Ruines, ou **Méditation sur les Révolutions des empires**, suivies de la **Loi naturelle**, par VOLNEY, précédées d'une Notice sur la vie et les Œuvres de Volney, par Jules CLARETIE.

Histoire de la Misère, ou **le Prolétariat à travers les âges**, par Jules LERMINA.

Les Dragonnades sous Louis XIV, Histoire des Camisards, par Eugène BONNEMÈRE.

Le Confessionnal, par Émile FAURE et Thomas PUECH. 2e édition.

Origine des Cultes, par DUPUIS. — Cette édition est en tout conforme à celle publiée par l'auteur en 1796 (épuisé).

Histoire de l'Inquisition, par Arthur ARNOULD.

Histoire des Corporations religieuses, par A. de ROLLAND.

Les Hommes de 1848, par A. VERMOREL. 3e édition.

Les Hommes de 1851, par A. VERMOREL. 2e édition.

(*Voir le catalogue générale à la fin du volume.*)

CLICHY. Imp. M. LOIGNON, PAUL DUPONT et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

LE SUICIDE

OU

LA MORT VOLONTAIRE

PAR

EDMOND DOUAY



PARIS

DÉCEMBRE-ALONNIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

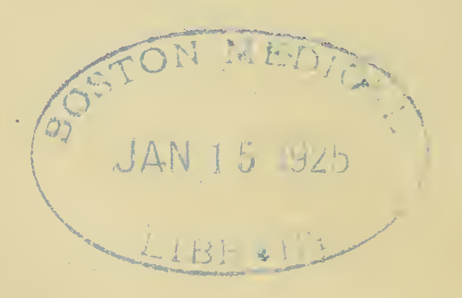
20, RUE SUGER, 20

PRÈS LA PLACE SAINT-ANDRÉ-DES ARTS

1870

A

M. ERNEST CHAUDÉ



LE SUICIDE

CHAPITRE PREMIER

Ulric Mesclin. — Un rêve de l'auteur. — Réflexions diverses à propos du suicide. — L'Éducation. — Ce qu'elle est. — Ce qu'elle devrait être. — Problème.

I

Je rencontrai un jour un de mes plus vieux camarades, Ulric Mesclin.

— Où vas-tu, lui dis-je?

— Je vais mourir.

— Où vas-tu mourir?

— Que t'importe?

— C'est vrai. Mais pourquoi veux-tu mourir?

— Ah! parce que..... (et il retint sa pensée sur ses lèvres, avec un sourire plein de tristesse).

— Parce que tu ne sais pas vivre, ou parce que tu as le cerveau congestionné, et le système nerveux exalté.

— Ai-je l'air d'un homme qui a les nerfs en délire? Tâte mon front : il est glacé. Je ne sais pas vivre, dis-tu. Je suis trop vieux pour apprendre l'art d'exister.

— Pauvre vieillard de trente-huit ans! Tu n'as pas même atteint le complet développement de tes muscles et de tes facultés!

— A quoi bon me développer plus longtemps dans la souffrance?

— Si tu souffres, soigne-toi.

— Le *vrai* médecin, c'est la mort.

— Tu veux dire le *dernier* médecin. Il est toujours temps d'appeler celui-là.

— Celui-là est le meilleur, puisqu'il guérit de la vie. Adieu.

— Non, pas adieu; au revoir.

— Adieu.

— Je ne te quitte pas.

— Je te défends de me suivre. Adieu.

Je le regardai longtemps s'éloigner. Lorsque mes yeux, fatigués de le suivre, le perdirent de vue, au détour d'une rue, le cœur me battit avec violence; je m'élançai dans la direction qu'il avait prise; puis soudain je m'arrêtai : « Je te défends de me suivre, » a-t-il dit.

Doit-on respecter la volonté de l'homme qui veut mourir? Qui pourrait arrêter cette volonté ou la surveiller incessamment?

La camisole de force en permanence, une surveillance de tous les instants, un traitement médical! Impuissants remèdes contre la froide résolution de l'homme qui veut mourir de sa propre main.

Si jamais je deviens riche, je fonderai une école, dans une maison entourée de jardins magnifiques, villa de délices.

au fronton de laquelle on lira : « O vous qui voulez mourir, entrez, soyez les bienvenus ! Ici l'on meurt, lorsque décidément l'on ne veut plus vivre. » Là se trouverait réuni tout ce qui peut faire aimer la vie : ateliers, cabinets de travail, bains russes ; charmes de la musique, des fleurs, de la volupté permise et de l'austérité, de la comédie et du drame. Les plus grands orateurs et les poëtes y viendraient distraire les esprits frappés d'un incurable ennui ; les artistes éminents y travailleraient sous les yeux des dégoûtés de la vie ; les merveilles de l'industrie y réjouiraient la vue ; les illettrés y apprendraient la vie de l'âme ; on y trouverait à chaque pas tout ce qui peut ranimer..... Que de gens, en sortant de ce refuge, voudraient vivre, comme naguère ils voulaient mourir !

Mais quel rêve ! on se dégoûterait de la vie pour entrer dans ce refuge ; on n'en voudrait plus sortir pour rentrer dans les luttes de la vie.

Faut-il donc abandonner à la mort toutes ces proies volontaires ?

Qu'a-t-on fait jusqu'à ce jour pour combattre le suicide ?

II

TU NE TUERAS PAS.

Depuis quelques années la statistisque a constaté une proportion épouvantablement croissante dans le nombre des suicides. Nous nous sommes demandé quelles sont les causes de cette progression ; nous les avons cherchées

partout, c'est-à-dire dans toutes les causes que la civilisation multiplie à la fin du dix neuvième siècle.

L'homme est-il donc plus porté à mépriser la vie et à se l'arracher lui-même dans les sociétés plus civilisées? Ou bien ne serait-ce pas que l'éducation des hommes se fait mal? Ne serait-ce pas que les jeunes générations doivent être élevées aujourd'hui tout autrement qu'elles ne l'étaient il y a trente ans?

Les armes de guerre qu'on employait au commencement du siècle ont donné la victoire à nos pères. Que penserions-nous d'un général qui chercherait des succès avec le matériel de 1810 ou même de 1830 ou même de 1860? Si ces armes du passé pouvaient s'animer, ne feraient-elles pas aussi bien de se briser au moment du combat, plutôt que de livrer bataille? Ne se sentiraient-elles pas impuissantes à vaincre? Cette impuissance ne les conduirait-elle pas, elles aussi, à se détruire? Les facultés de l'âme humaine sont les armes offensives et défensives de l'homme : elles se perfectionnent absolument comme tous les matériels de guerre. C'est par ces facultés que l'homme triomphe de la nature ou de lui-même. Qu'arrive-t-il aujourd'hui? Comment arme-t-on nos fils et nos filles contre cet ennemi toujours présent qui s'appelle la vie, c'est-à-dire le travail, la satisfaction du corps et de l'âme, le droit, le devoir, la liberté? A quel système se rattache ce matériel de guerre? A tous les systèmes du passé. Nous vivons à une époque de suffrage universel : la vie privée ne doit être qu'une école de la vie publique. Entrons au foyer des Français de 1868. Cherchez à ce foyer les enfants. Combien en trouvez-vous au foyer domestique? Où sont-ils? Partout ailleurs qu'au foyer des affections et des influences de la famille. Aussi, dans les

luttes de la vie, de quelles armes se serviront nos fils? De celles qu'ils auront reçues dans les écoles laïques et dans les écoles d'obédience. Dans les écoles d'obédience, ils auront appris à vivre dans l'horreur des principes de la société moderne de 89 : on les aura disciplinés à se battre contre la société du suffrage universel, à dédaigner les opinions de la famille si elles ne sont pas conformes aux opinions romaines, à respecter dans le père le fournisseur d'argent, à craindre en lui un maître ou un critique gênant : la morale des écoles d'obédience a délié d'avance le fils de tout devoir *moderne* envers la famille, envers la société.

L'éducation des écoles d'obédience mène à l'impuissance, et de l'impuissance au suicide.

L'éducation laïque met aux mains de la jeunesse des armes plus faites pour la lutte. Dans les écoles laïques, on se préoccupe davantage de la vie moderne; et pourtant, à voir la diversité des morales qu'on enseigne, peut-on dire que l'éducation ait armé nos fils d'une force suffisante contre la vie moderne? L'éducation laïque, telle qu'elle est aujourd'hui, n'est-elle pas une préparation à l'énervement, et par cet énervement au suicide? A Dieu ne plaise que je veuille condamner sans appel l'éducation présente! Je veux seulement indiquer aux méditations de tous ceux qui aiment la patrie et l'humanité l'une des causes incontestables des suicides.

On s'occupe beaucoup de l'instruction de la jeunesse, fort peu de son éducation, hélas! Il est urgent d'armer puissamment contre la vie les jeunes générations. Or, il est impossible de conserver les vieux systèmes sans les transformer, comme on a transformé récemment le matériel de nos arsenaux. Et qu'on ne s'imagine pas que

cette comparaison de la guerre et de la vie, des facultés de l'âme avec les armes, soit une vaine image. Quels sont les vaincus de la guerre? Ceux qui se laissent tromper ou décourager par l'ennemi. Quels sont les vaincus de la vie? Les gens trompés ou découragés. Faites donc disparaître la fraude et le découragement : par là vous diminuerez le nombre des suicides.

Mais comment faire disparaître la fraude et le découragement? Par une éducation conforme aux nécessités de la société moderne. Voilà pourquoi nous insistons sur le rapprochement de ces deux idées, *éducation* et *suicide*.

Élevez-nous des générations intelligentes et fortes, sujettes uniquement de la science et de la conscience : et vous ne compterez plus quelque cinq mille suicides, à Paris seulement, dans une période de cinq années.

Si la progression ne s'arrête pas, nous en compterons bientôt cinq mille par année, dans la seule capitale de la France.

La science donne à l'homme mille moyens nouveaux de combattre la vie et de la vaincre.

La conscience dit à tous les hommes : *Tu ne tueras pas*, et par conséquent *Tu ne te tueras pas*. Pourtant les suicides s'énumèrent chaque jour par centaines, à ne prendre que ceux qui se commettent en France. Que faire pour arrêter cette contagion? Faut-il attendre tranquillement que l'éducation publique et l'éducation privée nous aient donné plus de science et plus de conscience? Non. Nous avons vu beaucoup de suicidés; et pendant de longues heures nous avons cherché sur leur visage la dernière pensée de leur existence. La plupart semblaient avoir retrouvé de l'énergie pour cette dernière lutte; presque tous semblaient avoir lutté pour mourir. Quelques-uns por-

taient sur leur face livide comme une joie de la mort.

Je ne veux pas me rappeler ici les plaies vieillies, inguérissables, qui semblaient porter écrites les causes du suicide : pour l'homme qui vit de son travail quotidien, au jour, à la journée, quel refuge y a-t-il contre la vie, lorsque le travail vient à manquer toute une semaine, ou lorsque les blessures mal soignées se changent en ulcères qui rongent les membres et empêchent le travail ?

A quoi bon retracer toutes ces horreurs sànguinolentes, empestées ou sans cesse renaissantes?

L'homme qui sort de la vie parce qu'il ne peut plus gagner son pain, n'a-t-il point droit à la pitié. A-t-il droit uniquement à la pitié ? C'est à l'économie sociale qu'il appartient de s'occuper de ces travailleurs infortunés. Ils ne pouvaient plus vivre. Peut-on leur reprocher de ne pas avoir attendu la mort par la faim ? Étudions la vie de ceux qui ont succombé d'impuissance et de découragement : peut-être cette étude nous donnera-t-elle quelque ressource contre la mort volontaire, j'allais dire contre l'assassinat spontané des impuissants et des découragés.

J'avais beaucoup connu Ulric Mesclin. Cent fois, dès sa jeunesse, il avait eu la pensée de rompre avec la vie : il trouvait qu'elle est une liaison d'inimitié qui dure trop longtemps, lorsqu'on est pauvre, ou ignorant, ou trop fatigué. Je le rencontrai, par hasard, un jour qu'une seconde fois *il allait en finir*. Dès qu'il m'aperçut, il eut, comme à notre première rencontre, un mouvement de désagréable surprise, puis d'incertitude; il s'arrêta. « Vous arrivez fort à propos, me dit-il en souriant, j'allais peut-être faire une sottise. — Serait-ce la première aujourd'hui ? — D'aujourd'hui, non; mais assurément c'eût été la dernière : j'allais me débarrasser de la vie; elle me pèse. » Je l'em-

menai chez lui, il me lut tout un gros volume de réflexions, de commentaires et d'anecdotes. La lecture dura plusieurs jours; et lorsqu'elle fut terminée, il me dit : « Puisque pour la seconde fois, je vous ai rencontré sur mon chemin, au moment où je croyais me diriger vers un dernier travail, celui de mourir, je ne suis pas fâché de vivre encore, de vivre assez pour voir quel effet utile produiraient ces notes, ces commentaires, etc. etc., qui sont là pèle-mêle sur ma table. Voulez-vous les publier ? » Je vous dirai plus tard, en épilogue, ce qu'il advint d'Ulrich Mercier : c'est le nom qu'il avait pris dans son manuscrit.

J'ai respecté ce nom-là comme un châtiment d'une mauvaise pensée. Ulrich Mesclin n'avait pas osé dire qu'il s'appelait ***. Il osait méditer l'assassinat de lui-même, et il n'osait pas l'avouer publiquement. Pourtant il tenait à ce que ces notes, témoins de ses angoisses, de ses incertitudes, de ses recherches, de ses méditations, ne fussent pas perdues. Peut-être serviront-elles à quelqu'un, disait-il. « Je vous promets de vivre jusqu'à ce que vous les ayez publiées. »

J'avais bien envie de le prendre au mot, et de ne publier le manuscrit que plus tard. Mais j'avais mon idée. Je courus chez l'imprimeur ; le surlendemain, j'avais les premières épreuves.

Elles m'inspirèrent les réflexions suivantes.

III

Le suicide peut se définir l'Assassinat : de soi-même. J'aime mieux cette définition que celle-ci : Le suicide est le meurtre volontaire de soi-même. Nos mœurs publiques

permettent, dans certains cas, de tuer; la guerre cache même le meurtre sous la loi, sous un devoir public.

Jamais la loi n'a sanctionné l'assassinat; il n'y a pas d'assassinat glorieux. Voilà pourquoi nous préférons poser ainsi la question : Se suicider veut dire s'assassiner soi-même.

Depuis l'établissement du christianisme, on a beaucoup disserté sur le suicide. L'antiquité païenne le tolérait, ou le prenait en pitié, ou le justifiait, ou quelquefois même le célébrait comme la plus noble des actions. Le christianisme enseignait la résignation; par conséquent, il condamnait le suicide.

Je sais bien que l'on peut regarder comme des suicidés un grand nombre de martyrs qui cherchaient dans la mort publique et volontaire, par la main du bourreau, la récompense du sacrifice d'eux-mêmes. Ces chrétiens enthousiastes cessaient de vivre volontairement ; mais en se résignant à mourir pour confesser leur foi, ils croyaient suivre encore la doctrine de la résignation. Du martyre volontaire on ne peut pas conclure que le christianisme autorisât le suicide.

Dans nos temps modernes, le suicide est généralement regardé comme une lâcheté, comme une désertion des devoirs de la vie. Je ne crois pas que ce reproche puisse jamais convaincre les lâches et les déserteurs. De plus, ces lâches et ces déserteurs ont parfois déployé pendant toute leur vie un courage extraordinaire, qu'ils ont porté jusqu'à la férocité contre eux-mêmes dans leur suicide.

Tous les jours on peut lire dans les gazettes ces mots : Le meurtrier *s'est fait justice à lui-même,* c'est-à-dire qu'il s'est suicidé. Voilà donc l'idée de justice appliquée au suicide.

Les hommes n'ont donc pas porté dans tous les temps le même jugement sur le suicide. A ne prendre que l'élite des hommes et des doctrines à travers l'humanité, que d'opinions diverses! Les stoïciens professaient la liberté du suicide à tout moment de la vie; les chrétiens célébraient le suicide accompli pour la gloire de la religion; parmi les philosophes modernes, les matérialistes concluent, comme les stoïciens, à la liberté du suicide; les spiritualistes condamnent le suicide comme un attentat; catholiques et francs-maçons, Israélites, musulmans et protestants condamnent encore aujourd'hui l'assassinat de soi-même.

Dans les sociétés contemporaines, on trouverait bien peu de partisans du suicide; et pourtant, une statistique récente portait à trois cent mille le nombre des suicides exécutés en France dans ces soixante-huit dernières années.

Il est donc nécessaire de chercher non pas seulement une doctrine, mais un remède contre ce mal qui enlève à la patrie, chaque année, des milliers de Français et de Françaises, et qui chaque jour grandit, dévorant les meilleurs d'entre nous.

Plus nos mœurs s'adoucissent, plus la violence perd de son prestige. La peine de mort aura bientôt fait son temps, et avec elle la guerre. Le suicide n'est pas autre chose, en définitive, que la peine de mort prononcée par un individu contre lui-même et exécutée par lui-même; c'est la guerre contre soi-même, une guerre sans merci.

Avec la peine de mort, avec la guerre, avec la violence, disparaîtra le suicide.

Le meurtre se condamne par les suites du meurtre. Qui pourrait citer un seul meurtre qui ait eu des consé-

quences heureuses pour le meurtrier? Quelle est la guerre qui ait amené le bonheur parmi les hommes? A quelle époque, enfin, la peine de mort a-t-elle servi la cause de la société?

Supprimez la peine de mort, supprimez la guerre, et vous supprimerez l'assassinat de soi-même. Tuer, c'est enseigner à tuer, c'est violer la conscience qui nous dit : Tu ne tueras pas. On ne peut pas supprimer les violences de l'exécution capitale, de la guerre ou du suicide tout d'un coup : il faut d'abord atténuer les passions qui les engendrent. Ici la grande question de l'éducation se pose d'elle-même.

Pour la résoudre, ami lecteur, à qui faut-il s'adresser?

IV

J'avais lu les notes d'Ulric Mesclin avec attendrissement.

Je n'ai jamais pu lire dans les papiers publics le récit d'un suicide sans m'écrier en moi-même : *Vœ victis*! Malheur aux vaincus. Malheur aux découragés! Et je suivais de point en point, de détail en détail, les moindres circonstances du drame : je me retraçais à vol d'imagination et de psychologie l'existence intellectuelle et morale du suicidé. Je ne l'appelais point suicidé ; je l'appelais assassin de soi-même.

Assassin! oui, celui qui se tue est un assassin. Il s'embusque, au coin d'un bois, dans un lit ou dans une chambre solitaire ; il se cache et il se porte un coup mortel. Quelquefois même il assassine quelqu'un qu'il aime, avant de s'assassiner lui-même. Cependant, comme il a mérité la pitié!

Comme il a dû souffrir, avant de briser avec l'instinct de conservation, avec l'espérance d'un avenir meilleur, avec la curiosité inéluctable du lendemain, avec le souvenir de sa mère et de ses amis, avec tout ce qui l'a fait vivre jusqu'à sa dernière heure! Ce n'est point la vie, mais les douleurs de la vie qu'il a voulu repousser violemment de son âme et de son corps! La vie! il l'aimait; il l'aimait tant qu'il a fini par la haïr d'une haine sauvage, violente, aveugle jusqu'à l'assassinat! La vie! quelle douce chose! « Il est si doux de voir la lumière, » disait le poëte antique. Au milieu de quels transports, à sa naissance, l'enfant est accueilli au foyer domestique! De quelles tendresses est enveloppé son berceau! De quels devoirs et de quels droits il est protégé, dès sa première heure, jusqu'au jour où il devient homme et citoyen! La famille et la cité, et la patrie tout entière l'élèvent avec amour, pour l'espérance et peut-être pour la gloire des générations prochaines! Le coup dont il se frappe retentit douloureusement dans tous les cœurs; il semble qu'à chaque suicide l'humanité elle-même soit frappée, et chacun de nous se dit : Que n'étais-je là! j'aurais empêché ce vaincu de la vie d'attenter à lui-même! — Mais le suicide s'accomplit dans l'ombre ou dans la solitude. Comment donc empêcher cet attentat? Il y a eu des suicidés qui ont raisonné le meurtre d'eux mêmes : bien plus, ils ont consigné dans des écrits les raisons qui les déterminèrent à quitter famille, cité, patrie, sans espoir de retour. D'autres ont cédé à la passion, à une passion implacable; la plupart au découragement, à la lassitude : tous ont succombé à une défaillance.

Par quel raisonnement convaincre d'erreur le meurtre raisonné? Y a-t-il une argumentation victorieuse contre ces meurtres raisonnés? On retrouvera dans ce livre toutes

les thèses qu'on a développées pour convaincre les vivants qu'ils doivent rester fidèles à la vie.

Le défaut capital de ces arguments, c'est de conclure à la résignation. L'homme n'est point fait pour la résignation : il a été créé pour la lutte. La résignation est le commencement du suicide : quelle victoire est jamais sortie de la résignation ?

Il y a pourtant des esprits raisonneurs, peu accessibles à la passion, auxquels cette argumentation pourra donner des forces contre la lassitude : c'est pour ces esprits-là que les notes de Mesclin sont excellentes.

Malgré les progrès de l'instruction, le raisonnement ne servira point à la majorité de ceux qui méditent l'assassinat d'eux-mêmes. Nous avons la conviction, fondée sur la statistique, de n'être utile qu'à un petit nombre d'hommes par le commentaire ou par le résumé de ce qu'on a écrit de solide contre le suicide.

Cette conviction nous fait un devoir de publier ces notes.

En effet, les hommes que le raisonnement peut convaincre ont l'esprit cultivé : quand même ce livre ne conserverait à la vie qu'un seul homme capable de servir la patrie par son intelligence, nous n'aurions point perdu nos veilles et nos méditations. Gérard de Nerval aurait peut-être vécu, s'il avait lu ces pages ; Gros, Robert, Escousse, auraient sans doute continué l'œuvre de leur existence si, par le raisonnement, on les avait convaincus qu'ils devaient achever de vivre.

Comme c'est bien de nos jours qu'on peut dire que la société s'est, en quelque sorte, suicidée elle-même, en remettant son existence entre les mains d'un seul homme, deux fois dans ce siècle : la dictature pousse les individus au suicide.

Les hommes qui pensent n'ont plus de raison d'être, le jour où ils n'ont plus le droit de penser. En France, cette cause de suicide disparaîtra de plus en plus, par le développement des libertés publiques. D'ailleurs, cette cause est combattue par le devoir de préparer le développement de la liberté.

C'est contre les passions et contre les défaillances que portera l'effort de notre œuvre : toute passion peut se maîtriser, soit par l'individu, soit par les institutions sociales.

Quant aux défaillances, il est possible de les rendre plus rares, au moyen de l'éducation.

Il n'y a que les gens *mal élevés* qui se tuent.

CHAPITRE II

Manuscrit d'Ulric Mesclin.

I

Ulric Mesclin était, depuis dix-huit ans, contre-maître dans une grande manufacture. Les ouvriers qu'il dirigeait l'adoraient. Ils l'avaient surnommé *monsieur Sévère*; ils le respectaient autant qu'ils l'aimaient. Car, en lui, la douceur s'alliait à l'esprit de vigueur et de justice. Il disait

souvent que la mollesse amène les revers, comme l'injustice prépare la décadence. Par mollesse, il entendait toutes les lâchetés du corps, toutes les paresses de l'intelligence; par injustice, il comprenait toutes les violations du droit. Il définissait le droit : « Tout ce qu'il nous est permis de faire au nom du devoir. »

Au printemps et en été, il se levait avec le soleil; en automne et en hiver, à six heures; il n'avait point d'heure fixe pour son coucher. « Je prendrai sur mon sommeil, disait-il, ce que je donnerai de ma soirée à mes plaisirs ou à mes amis. »

Tous les matins, cinq minutes avant neuf heures, il arrivait à son bureau; à quatre heures battantes, il s'en allait. Personne ne connaissait sa manière de vivre : les ouvriers ignoraient même sa demeure. Ils se disaient entr'eux que *monsieur Sévére* ne devait pas vivre comme tout le monde. Sa pitié profonde pour les moindres infortunes, son œil noir voilé de douleur, son front sillonné par la méditation, les frémissements de sa lèvre, et par moments les élans de sa parole, indiquaient une nature tendre et réfléchie, capable de violences et calmée par les malheurs. Il avait une gravité bienveillante et triste : on ne l'avait jamais vu rire. Néanmoins, un observateur attentif aurait trouvé bien railleurs les coins de sa bouche et de son sourire. Bien qu'il voulût paraître inflexible, il ne parvenait pas à marquer de dureté sa douce physionomie. Il attirait la sympathie; l'on sentait que son âme portait de grandes douleurs. Un jour, l'un de ses collègues voulut l'interroger. Ulric, au lieu de répondre aux paroles curieuses, plongea son regard dans l'œil du questionneur comme pour y chercher une secrète intention : l'indiscret se sentant, à son tour, interrogé se troubla, hésita, bal-

butia, et parla brusquement d'autre chose. Ulric parut chagrin de cette tentative.

Six mois après, le propriétaire de l'usine mourut presque subitement. Ulric perdait en ce propriétaire un protecteur, un appui ; il fut inconsolable.

Après avoir traîné sa douleur nuit et jour, il tomba sous l'étreinte d'une phthisie galopante. Il n'en mourut pas. Sa convalescence à peine achevée, il voulut reprendre sa tâche à l'usine. Rien ne put l'en détourner, ni les conseils de ses camarades, ni les prières, ni l'ordre formel de son médecin : « Il faut que j'aille à mon devoir, à l'atelier, » répliquait-il invariablement à toutes les remontrances. La mort m'a épargné : de quel droit m'épargnerais-je, lorsque le devoir m'appelle ? »

Les ouvriers sous ses ordres redoublèrent d'activité, de respect et d'affection. Ulric recouvra bientôt sa vigueur première.

Un matin, le nouveau propriétaire de l'usine lui signifia son congé sans autre explication. Ulric pâlit ; la parole expira sur ses lèvres lorsqu'il voulut répondre. Il regagna silencieusement son logis.

« C'est la vie qu'on m'a ôtée, dit-il en rentrant. Tant mieux ! » Le lendemain matin, ses voisins s'étonnèrent de le voir sortir plus tard qu'à l'ordinaire. « Bien sûr qu'il est arrivé quelque chose au contre-maître ! » murmura la laitière d'en face à l'oreille du cafetier. Et les commentaires de se propager dans toute la rue. A Paris, chaque rue es une petite ville ; les commérages vont leur train. Ulric ne s'en émut pas.

Le soir, il se rendit chez Devisme, acheta une paire de pistolets et un poignard.

Avant de se coucher, il chargea ses pistolets, les amorça

et s'appliqua les canons sur le front. Le froid de l'acier lui laissa une impression de glace, une sensation désagréable, un sentiment de dégoût. « S'ils partaient seuls, ces pistolets, je ne serais plus embarrassé de la vie; l'on me plaindrait, l'on pleurerait sur moi. Serais-je sensible à la compassion d'autrui? J'ai accepté l'existence avec toutes les misères, tant qu'elles n'ont pas dépassé d'honnêtes conditions. Je suis dégoûté de la vie par l'injustice des hommes. Mais j'aime l'ordre en toutes choses. Je veux savoir ce qu'on a dit de ceux qui se tuent. Je me tuerai lorsque j'aurai tout lu, tout réfuté peut-être. »

CHAPITRE III

Ulric va rendre visite à l'auteur du classique Dictionnaire de médecine légale (*).

Ulric devait depuis longtemps une visite à l'aimable et savant auteur du *Dictionnaire de médecine légale,* traité devenu classique. Ils causèrent. — Ah ! vous vous occupez du suicide ! Tenez, voici une épreuve qui pourra vous intéresser. — C'était une feuille détachée du dictionnaire ; Ulric la médita, en fit les extraits que voici :

Du suicide.

Le nombre des suicides va toujours croissant, surtout dans les grandes villes. De 1826 à 1850, le nombre moyen

(*) Le savant M. Ernest Chaudé.

annuel des suicides avait doublé, ainsi que le constatait alors le compte rendu de la justice criminelle en France ; il s'est encore accru depuis :

De 1826 à 1830 il était, en moyenne, de		1,739
1831 à 1835	—	2,263
1836 à 1840	—	2,574
1841 à 1845	—	2,951
1846 à 1850	—	3,446
1851 à 1855	—	3,639
1856 à 1860	—	4,002
Enfin, de 1861 à 1865 il s'est élevé à		4,661

De 1856 à 1860 on compte une augmentation de 10 p. 0/0 sur la période de 1851 à 1855; et dans la période de 1861 à 1865, une augmentation de 16 p. 0/0 sur celle de 1856 à 1860. L'année 1865, la dernière pour laquelle on possède la statistique officielle, figure à elle seule pour 4,946, c'est le chiffre le plus élevé qui ait encore été atteint. — Les relevés statistiques ne comprennent que les suicides suivis de mort, et dont la connaissance parvient à l'autorité ; il faut y ajouter ceux qui échappent à ses investigations, et les tentatives, qui sont chaque année en très-grand nombre.

Les suicides se répartissent fort inégalement par département ; dans ces cinq dernières années (1861-1865), les départements qui en présentent le plus grand nombre sont la Seine, qui figure pour 4,031, le Nord pour 777, Seine-et-Oise pour 765, Seine-Inférieure 758, Aisne 649, Oise 636, Marne 629, Seine-et-Marne 560, Pas-de-Calais 536, Somme 447, Rhône 377, Eure 355, Bouches-du-Rhône 349, Gironde 339 ; ceux qui en offrent le moins sont la Corse 30, la Lozère 34, Hautes-Pyrénées 44,

Cantal 45, Haute-Loire 46, Ariége 50, Pyrénées-Orientales 55, Haute-Savoie et Aveyron 54. Cet ordre était à peu près le même dans la période précédente, et il semble que les départements réputés les plus riches ont le triste privilége de présenter le plus grand nombre de suicides. On compte à Paris 1 suicide sur 2,436 habitants ! et, en Corse, 1 seulement sur 28,098 habitants. — Sur les 4,946 suicides constatés en 1865, on a pu connaître le domicile de 4,875 ; 2,370 habitaient des communes suburbaines, 2,505 des communes rurales, c'est-à-dire n'ayant pas 2,000 âmes de population agglomérée ; ce qui, rapproché du recensement de 1861, produit 1 suicide pour 4,553 habitants des villes, et 1 seulement pour 10,646 habitants des campagnes.

Les 23,304 suicides constatés dans les cinq dernières années (de 1851 à 1865) se répartissent ainsi, au point de vue de l'âge du suicidé.

	Hommes.	Femmes.
Moins de seize ans.	102	39
16 à 21	530	306
21 à 30	2,112	643
30 à 40	2,801	681
40 à 50	3,699	927
50 à 60	3,893	922
60 à 70	3,486	803
70 à 80	1,290	435
Plus de 80	279	105
Age inconnu	219	32
	18,411	4,893
	23,304	

C'est de quarante à soixante ans qu'il y a le plus de

suicides, soit parmi les hommes, soit parmi les femmes, tandis que, pour les crimes ou les délits, c'est de vingt et un à quarante qu'on compte le plus d'accusés; mais si l'on s'occupe des suicides qui ont eu lieu à Paris seulement, on constatera que c'est de vingt à cinquante ans que l'on en trouve le plus grand nombre, et que c'est surtout de vingt à trente qu'il sont nombreux pour les femmes; il est facile de trouver les causes multiples qui donnent aux habitants de Paris cette précocité du dégoût de la vie. Dans la dernière période quinquennale, les femmes forment le cinquième du nombre total, et on retrouve cette proportion dans presque tous les âges, excepté de seize à vingt et un ans, où elles figurent pour 306 sur 836. C'est pour cette proportion d'un cinquième environ que figurent aussi les femmes parmi les accusés et les prévenus; dans les périodes précédentes les femmes formaient environ le quart des suicidés, tandis qu'elles ne formaient déjà que le cinquième du nombre des accusés; il y a donc, en ce qui les concerne, une diminution proportionnelle dans le nombre des suicides, ou du moins, tandis que ce nombre progresse sans cesse pour les hommes, il reste depuis quelques années stationnaire chez les femmes.

Les enfants de moins de seize ans qui se sont suicidés dans les cinq dernières années, et dont le nombre s'élève à 141, se répartissent ainsi : 63 étaient âgés de quinze ans, 29 de quatorze, 28 de treize, 11 de douze, 6 de onze, 3 de dix, 1 n'avait que huit ans.

Si l'on considère en quels mois de l'année les suicides sont le plus fréquents, on voit que l'influence du printemps et de la chaleur de l'été fait plus de victimes que les rigueurs et les privations de l'hiver. Les 23,304 su

cides de la période quinquennale de 1861 à 1865 se sont accomplis :

SEMESTRE D'HIVER.	H.	F.		SEMESTRE D'ÉTÉ.	H.	F.	
En janvier..	1359	381		En avril....	1893	467	
février...	1235	318		mai.....	1902	482	
mars....	1616	407	5316	juin.....	1839	488	7071
	4210	1106			5634	1437	
En octobre..	1341	408		En juillet...	1844	504	
novembre	1230	346		août.....	1586	372	
décembre	1210	338	4873	septembre	1357	282	6044
	3781	1092			4786	1258	
			10189				13115
							23304

Si l'on considère les moyens employés pour se donner la mort, on arrive également à des résultats identiques.

Il est à remarquer qu'en France, comme dans les pays étrangers, la submersion et la strangulation ou pendaison sont les modes de suicide les plus communs ; puis viennent les armes à feu (pour les hommes), l'asphyxie par le charbon, la mort par instruments tranchants ou pénétrants (couteaux, poignards, etc.,) la précipitation d'un lieu élevé, et en dernier lieu l'empoisonnement. L'asphyxie par le charbon, fort rare dans les campagnes, est très-fréquente dans les grandes villes et surtout dans le département de la Seine. Sur les 1,753 cas d'asphyxie par le charbon, constatés dans la dernière période quinquennale, 1,035 appartiennent à ce département ; déjà de 1850 à 1860

sur 3,150 suicides de cette nature 2,030 avaient eu lieu dans le département de la Seine.

Le suicide est-il un crime punissable par nos lois?

Demander si l'on peut prononcer des peines contre le suicide, c'est demander si l'on peut venger sur le cadavre d'un suicidé la nature....... outragée, si l'on peut parvenir à arrêter les suicides par la crainte de l'ignominie. Beccaria réprouve les peines contre le suicide, parce qu'en n'atteignant qu'un cadavre on ne fait aujourd'hui aucune impression sur les vivants; et quant à la crainte de l'infamie, arrêterait-elle celui que l'horreur de la mort, les devoirs et les liens de famille et l'anathème prononcé par la religion ne peuvent retenir? Jadis, en France, le cadavre des suicidés était traîné sur une claie; et aujourd'hui encore, en Angleterre, il serait enterré ignominieusement entre trois chemins, si l'on n'avait reconnu la nécessité d'éluder l'exécution de la loi en déclarant toujours que l'individu qui s'est suicidé était atteint d'aliénation mentale. Il est certain, en effet, que cette disposition au meurtre de soi-même est souvent l'effet du délire des passions, et ne peut se concilier avec la plénitude de la santé et l'intégrité de la raison. Il est certain aussi que cette disposition est souvent héréditaire, et que dans ce cas elle se manifeste ordinairement à peu près à la même époque de la vie chez les divers individus de la même famille. Quelquefois encore on l'a vue régner dans certains pays, pendant un temps plus ou moins long, et devenir en quelque sorte endémique. S'il est également vrai que les suicides, si communs de nos jours, ne soient qu'un symptôme et une conséquence de ce septicisme universel, de

ce relâchement de tous les liens sociaux, de cette fermentation auxquels contribue si puissamment depuis quelques années le dévergondage de notre littérature, à quoi bon infliger aux suicidés des peines que, dans la disposition actuelle des esprits, on se ferait gloire de braver?

Nouvelle statistique : sur 1,000 suicidés :

On en compte 228,15 pendant le trimestre d'hiver.
— 303,40 — de printemps.
— 259,35 — d'été.
— 209,10 — d'automne.

Considérés au point de vue des moyens employés, le relevé des 23,304 suicidés de 1861 à 1865 donnent les résultats suivants :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Strangulation et suspension..........	8413	1496	9909
Submersion..........................	4656	2090	6746
Armes à feu.........................	2462	30	2492
Asphyxie par le charbon............	1112	641	1753
Instruments tranchants ou aigus.....	795	137	932
Chute d'un lieu élevé...............	510	274	793
Poison..............................	281	206	487
Moyens divers.......................	173	19	192
	18411	4893	23304

Les statistiques reproduisent depuis longtemps des résultats analogues ; ainsi, dans les vingt-cinq années com-

prises dans les années 1836-60, le nombre des suicidés, qui s'était élevé à 83,059, se répartissait ainsi au point de vue de l'âge :

	Hommes.	Femmes.
Moins de 16 ans.......	431	162
16 à 21.............	2153	1345
21 à 30.............	8777	3239
30 à 40.............	10892	3137
40 à 50.............	12067	3737
50 à 60.............	12086	3603
60 à 70.............	8505	2874
70 à 80.............	4110	1442
80 au delà............	816	327
Age inconnu..........	1693	663
	62530	20529
	83059	

Ces suicides, au point de vue de l'époque de l'année où ils s'étaient accomplis, présentaient les résultats suivants :

SEMESTRE D'HIVER.			SEMESTRE D'ÉTÉ.		
Janvier.........	5891		Avril...........	7752	
Février.........	5609	18615	Mai............	8573	25333
Mars...........	7115		Juin...........	9008	
Octobre	6285		Juillet..........	8703	
Novembre......	5273	16702	Août...........	7373	22409
Décembre	5144		Septembre......	6333	
		35317			47742
		83059			

Que faut-il décider à l'égard des complices d'un suicide?

« Je n'ai pas de complices. A moins que mon complice ne soit celui qui m'a privé d'un emploi acquis par dix-huit années de services! Passons. »

Ulric lut attentivement les lignes suivantes :

« Sur 114 cas de suicide par instruments tranchants ou acérés, 71 fois l'arme avait fait de larges plaies au cou; 23 fois elle avait pénétré dans le cœur; 7 fois il y avait ouverture des artères et des veines du bras; 6 fois les poumons avaient été traversés; 3 fois l'arme avait été plongée dans l'épigastre; 3 fois dans l'abdomen; 1 fois il y avait eu ouverture des veines du pied. — Il résulte de vingt-huit procès-verbaux de suicides par section de la gorge, que l'instrument avait tranché les muscles, les artères, les veines, le pharynx, la trachée-artère, et ne s'était arrêté qu'à la colonne vertébrale. Chez un individu qui présentait une plaie de 18 centimètres, tous les muscles, toutes les veines étaient tranchées, les carotides à nu étaient intactes. Souvent c'est avec un rasoir que l'individu s'est donné la mort; d'autres fois c'est avec un canif, avec des ciseaux, *avec une scie,* que le cou semble avoir été déchiqueté. On cite, entre mille exemples, un jeune officier qui se coupa la gorge avec des ciseaux très-petits; tous les muscles de la partie antérieure du cou, la trachée-artère, la tunique externe de l'œsophage, la veine jugulaire gauche, l'artère carotide droite et tous les nerfs qui l'avoisinent étaient coupés; l'étendue et la profondeur de la plaie, comparées à la petitesse de l'instrument vulnérant, attestaient combien de coups il avait dû se donner, combien son agonie devait avoir été longue et cruelle. — Deux hommes, après s'être coupé le cou devant la glace de leur cheminée, firent un assez long trajet, en s'accrochant aux meubles, pour regagner leur lit, s'y étendre et

mourir. Un autre, après s'être fait deux incisions au cou, deux à la partie interne de chaque bras, s'ouvrit la saphène, et périt par l'hémorragie à laquelle donna lieu cette dernière blessure. D'autres, après s'être coupé le cou, s'étaient fait au ventre des ouvertures par lesquelles s'échappaient des portions des intestins divisés. L'un d'eux s'était coupé le cou et la racine de la verge, s'était percé le cœur et l'abdomen, et s'était ouvert les vaisseaux du bras.

Les blessures les plus fréquentes, les plus étendues, les plus multipliées, peuvent donc être le résultat d'un suicide, comme d'un homicide.

Quelquefois aussi, dans le but d'abréger ses souffrances, l'individu qui se suicide a recours à plusieurs genres de mort. Nous citerons, par exemple, un individu qui se pendit après s'être coupé la gorge avec un rasoir : la profondeur de la plaie, l'abondance de l'hémorragie, les désordres et les mares de sang trouvés dans une pièce voisine de celle où il était pendu, pouvaient faire croire à un homicide ; il semblait impossible que la section du cou n'eût point suffi pour donner la mort, qu'elle eût laissé au mourant la force et le sang-froid nécessaires pour chercher un autre supplice : cependant on eut des preuves certaines qu'il s'était suicidé. »

Ulric étudiait, avec une curiosité d'anatomiste, ces détails de la statistique : il se figurait être ceux-là mêmes qu'on lui montrait se coupant, s'estropiant et se pendant. Dans son imagination, il se coupait, s'estropiait, se pendait ; il s'intéressait à ce spectacle fantastique, et il vivait ; et il continua de lire.

« Sur 368 suicides par *armes à feu*, il y en avait 297 dans lesquels le coup avait été tiré à la tête (23 au front,

234 dans la bouche, 26 aux tempes, 13 sous le menton, 1 dans l'oreille). Dans 45, le coup avait été tiré au cœur; dans 23 aux poumons, 3 fois le coup avait porté dans l'abdomen; mais c'était sans doute encore à la poitrine qu'il était destiné. Un individu qui s'était tiré un coup de pistolet au front, s'en était tiré un autre à la partie postérieure du sternum, et s'était ensuite précipité d'un huitième étage; un autre, chez qui la balle avait fracturé le temporal droit et blessé l'œil gauche, avait encore eu la force d'ouvrir une croisée, de monter sur le bord et de se précipiter dans la rue. — Lorsque le coup est dirigé dans la bouche, il arrive souvent, selon la nature de l'arme et la force de la charge, qu'une partie du crâne ou le crâne tout entier est enlevé, et que la cervelle dispersée est lancée à une grande distance; quelquefois même la tête entière est détruite, il y a décapitation; d'autres fois, au contraire, la balle se perd, pour ainsi dire, dans le crâne ou dans le pharynx, et les lésions sont peu apparentes. Suivant le docteur Smith, on devrait admettre un suicide quand le canon du pistolet a été introduit dans la bouche; le professeur Taylor (Principles and Practice of Medical Jurisprudence. Londres, 1865, p. 406), n'admet pas cette opinion dans la forme absolue; car un crime peut avoir été commis dans ces conditions à la faveur du sommeil de la victime. Un individu s'étant tiré un coup de pistolet dans la bouche, la balle s'était logée dans le crâne; et les mâchoires s'étant rapprochées après le coup dans leur position naturelle, rien au dehors n'indiquait à quel genre de mort l'individu avait succombé; il fallut se livrer à un examen attentif pour découvrir la blessure (Devergie). Dans d'autres cas, le bout du pistolet ayant été placé dans la bouche et les lèvres appliquées contre le canon,

le suicide s'est accompli sans que la détonation même ait été entendue. Quelquefois la bouche est intacte extérieurement, mais la langue, la luette, les piliers et toutes les parois du pharynx sont déchirés ; tantôt la voûte palatine est percée comme par un emporte-pièce, tantôt elle est brisée en éclats, et il y a en même temps des fractures des os maxillaires supérieurs et de la partie antérieure de la voûte du crâne; et si le pistolet est dirigé trop en avant, il en résulte d'horribles blessures de la face qui peuvent n'être pas mortelles.

Dans les coups de feu dirigés à la poitrine et le plus ordinairement au cœur, la balle sort le plus souvent au-dessus de l'omoplate gauche, mais souvent aussi les côtes la font dévier en un sens ou en l'autre. Presque toujours la mort est instantanée : dans un seul cas (sur 45), l'individu a vécu plusieurs heures, quoiqu'il y eût lésion du ventricule gauche. — Presque toujours le bout de l'arme est appliqué contre la poitrine nue; les ouvertures d'entrée sont rondes, à bords secs, noirs et charbonnés ; quelquefois la peau présente une plaque de couleur brune, comme grillée. D'autres fois la plaie est arrondie, mais ses bords sont inégaux, mâchés, et la peau est jaunâtre dans une étendue de plusieurs pouces. La forme et les dimensions des ouvertures d'entrée et de sortie varient, ainsi que nous le dirons en traitant des plaies d'armes à feu.

Souvent, dans les suicides par armes à feu, la charge, trop forte, fait éclater l'arme, et l'on observe, outre la blessure mortelle, des mutilations de la main. Un individu avait tous les doigts fracturés ; chez un autre le poignet était désarticulé, et il y avait luxation des os de la première rangée sur ceux de la seconde. — Souvent aussi

la bourre met le feu au col ou à la cravate, si le coup est dirigé dans la bouche, ou bien à la chemise, au gilet, s'il est tiré au cœur ; et plusieurs fois le feu s'est communiqué aux meubles voisins, il y a eu incendie de l'appartement. »

Ulric se leva, et réfléchit en se promenant de long en large :

« Vais-je me pendre? l'on dit que la pendaison n'est pas désagréable. Mais il me répugnerait de me couper le cou avant de me pendre; ça pourrait salir la corde. Une corde imbibée de sang caillé, ça n'est pas propre : j'aime la propreté. Je ne me couperai pas le cou. Me pendrai-je? Ou, par préférence, me tirerai-je un coup de pistolet dans la bouche? Sous le menton? au cœur? aux poumons? dans l'oreille? à la tempe? Si je me manquais! Si je m'estropiais ou me défigurais simplement! Monsieur a voulu se tuer, et il n'a pas même su faire les choses comme il faut. Si l'instinct de la vie me reprenait au moment de l'exécution! Si ma main tremblait! Si, au lieu de la mort, je ne me donnais qu'une hideuse blessure! Ulric se regarda dans une glace : « Voyez-vous ce visage troué, lacéré, raccommodé? On ne recommence pas, dit-on, à se trouer, à se lacérer ; peut-être je resterais dans la vie, et j'irais promener mes trous, mes balafres, mes raccommodages! Non, je ne me tirerai ni dans la bouche, ni sous le menton, ni dans l'oreille, ni à la tempe. Mais au cœur? aux poumons? Les blessures ne se voient pas, lorsqu'on s'est blessé au lieu de se tuer. Et si l'on ne se manque pas, une balle dans le cœur brise instantanément la vie ! on est comme foudroyé. Une balle dans le cœur vaut mieux qu'une balle dans les poumons; du moins l'on ne risque pas de devenir poitrinaire, si l'on a la maladresse de ne se tuer qu'à moitié. »

Ulric prit une note sur son calepin : « Balle dans le cœur. » Et il continua de lire l'épreuve, en sautant par-dessus quelques paragraphes.

« Le suicide par *précipitation d'un lieu élevé* forme un peu plus d'un dixième des cas recueillis par M. Brierre de Boismont. Dans le nombre des 426 individus morts par précipitation, 136 avaient la tête brisée, sans autre fracture du tronc ni des membres; 79 avaient en outre des fractures des membres, de la colonne vertébrale, du bassin, du sternum ou des côtes; 67 avaient des fractures des membres avec ou sans complication ; 37 des fractures de la colonne vertébrale; et dans quarante cas, l'autopsie ne révéla aucune lésion qui permît d'expliquer la mort autrement que par la commotion imprimée au cerveau ou à l'ensemble de l'axe cérébro-spinal. Chez quelques-uns, la commotion avait entraîné aussi de graves désordres dans les organes internes, particulièrement des déchirures du foie, des épanchements dans le poumon. » (Page 288.)

« Me précipiter d'un lieu élevé, de la tour Saint-Jacques, de la colonne Vendôme, ou de la colonne de Juillet, ou des tours Notre-Dame, ça me réussirait peut-être? A mesure que je traverserais les couches d'air, la respiration me faillirait par la rapidité de ma chute, et j'arriverais à terre à moitié asphyxié : je ne souffrirais pas trop en me cassant les reins ou l'épine dorsale, ou bien en me déchirant le foie par la commotion. Mais risquer de ne pas me tuer, ou tomber comme un paquet de linge sale aux pieds d'un passant! Non; je ne me précipiterai pas d'un lieu élevé. »

APPRÉCIATION D'ULRIC ÉCRITE A L'ENCRE ROUGE.

Beaucoup de science et d'observations, et de statistique, et de constatations : service éminent rendu à la médecine,

légale. Ah ! que je voudrais trouver aussi dans cette *épreuve* la passion de la vie !

CHAPITRE IV

Les opinions de Brierre de Boismont sur le suicide et la folie-suicide.

Mou ami C... m'a mis entre les mains un volume de huit cent soixante-trois pages. Du suicide et de la folie-suicide, par A. Brière de Boismont.

Préface intéressante ! L'auteur a pu consulter aux archives du parquet les dossiers de 4,595 suicidés. Les dossiers avaient 15,000 pièces ; il les avait toutes consciencieusement dépouillées. Des faits comparés, classés, généralisés, il avait induit des règles : l'homme se détruit par un mouvement de passion ou de folie.

« Passion ou folie ! se disait Ulric ; passion ou folie ! Si la passion n'est qu'une folie, c'est toujours par folie qu'on s'assassine ! Je ne serais donc, moi aussi, qu'un fou de m'assassiner ? Mais je me sens en possession de toutes mes facultés ; et c'est froidement que je délibère si, demain ou ce soir, je m'expulserai de la vie d'ici-bas. Ce serait donc la passion qui m'enfoncerait dans le cœur la pointe de ce

poignard, ou qui me lâcherait dans la tête la balle de ce pistolet! Quelle passion? Je veux mourir, parce que les hommes me dégoûtent de l'humanité et de la vie! »

Néanmoins, il continuait de lire la préface; il s'arrêta sur ces lignes : « Il est peu de personnes qui n'aient des notions sur l'hérédité; et rien de plus ordinaire que d'entendre dire : Il ressemble à son père, il a la santé délicate de sa mère; mais là s'arrêtent les connaissances. Les travaux de M. P. Lucas et d'autres observateurs ont cependant prouvé que les parents transmettent à leurs descendants leurs traits, leurs caractères, leurs vertus, leurs vices, leurs qualités, leurs défauts, et jusqu'à leurs maladies. Cette transmission est quelquefois tellement profonde qu'elle passe de génération en génération, comme chez les Valois, les Guises, les Condés, etc.

« L'influence du physique n'est point particulière à l'hérédité, elle s'observe aussi dans les maladies dont l'effet est d'altérer le tempérament, l'humeur; c'est ce qu'on constate à la suite des fièvres cérébrales, qui prédisposent à la tristesse, à l'apathie, à l'aliénation.

« La propension au meurtre volontaire n'est pas seulement déterminée chez l'homme par son organisation physique, son aptitude intellectuelle, l'état morbide de ses parents, les propriétés de sa race; elle reçoit encore une nouvelle activité des passions et des idées dominantes, en définitive, des dispositions de l'âme et du corps, qui constituent l'indivisible dualité humaine. » Il relut et se dit : Mes parents m'auraient-ils transmis dans le sang ce dégoût de la vie? Aurais-je eu dans mon enfance une fièvre cérébrale sans me le rappeler? Est-ce enfin parce que nous vivons à une époque de luxe et d'indigence, de fortunes surprises ou surmenées? Est-ce parce que nous

sommes les arrière-petits fils dégénérés de 89, est-ce pour cela que je veux m'assassiner?

Mes parents étaient gais; je n'ai jamais eu la fièvre typhoïde.

« Un peuple n'a que les institutions qu'il mérite.

« Non, ce n'est pas la société française de 1869 qui me dégoûte de la France et de la vie. Comme Brierre de Boismont a raison de rapporter les causes de la mort volontaire à ces trois catégories : motifs *vrais*, motifs *exagérés* ou *futiles*, motifs *faux*! Je n'ai pas encore découvert le motif *vrai* de mon suicide. Serait-il dans mes idées religieuses?... Idées religieuses! ai-je des idées religieuses? Me suis-je interrogé jamais sur ces idées-là ? Ce n'est donc pas pour moi que cette préface ajoute : « L'influence des idées dominantes ne saurait non plus échapper aux médecins et aux moralistes. Le tableau des civilisations dans leurs rapports avec le suicide en donne une esquisse rapide mais suffisante. On y voit l'antiquité contribuer fortement au développement de ce mal par les doctrines essentiellement panthéistes et mystiques de l'Inde, le moyen âge en diminuer les progrès par la prédominance du sentiment religieux et de la philosophie spiritualiste; les temps modernes, au contraire, lui imprimer une marche plus accélérée par l'esprit d'individualité, l'exaltation du moi, l'intensité de la sensibilité, la propension au scepticisme, le principe d'orgueil, que M. Tissot a nommé l'esprit de révolte, et qui n'est qu'une manifestation exagérée de l'idée démocratique, destinée à gouverner le monde, quand son éducation sera faite. »

Je ne vis pas dans l'antiquité ni au moyen âge; je ne suis pas panthéiste, je ne suis pas mystique; je suis spiritualiste : ce n'est pas le matérialisme qui peut m'é-

nerver et me faire choir dans mon propre sang. Je crois fermement à ma conscience; je n'ai point d'orgueil, ni d'esprit de révolte : qu'ai-je donc à vouloir sortir de la vie, ô aliénistes, ô physiologistes, ô savant docteur?

Et il continuait de lire sa préface :

« Au suicide des gens raisonnables, nous avons opposé les remèdes puisés dans l'éducation maternelle, la pédagogie éclairée, l'enseignement de la religion, de la morale, des devoirs, l'exemple, le raisonnement, les émotions, les diversions, etc. Une observation, qui est elle-même un fragment détaché d'une méthode, modifiée selon les caractères, montre par quelle série de précautions l'homme intelligent peut s'empêcher de tomber. A tous ceux qui souffrent du point noir, mais qui ont le cœur bon, nous avons recommandé la pratique de la charité agissante.

« Contre le suicide des aliénés, l'expérience nous a conseillé l'isolement, les mesures de contention, dans les cas de tentatives répétées, les bains prolongés et les irrigations continus dans les formes aigües, mais surtout *la vie de famille,* que nous regardons comme un véritable progrès, et que nous appliquons aux aliénés depuis vingt-cinq ans. — Enfin nous avons tracé les précautions à prendre pour les enfants nés de parents qui ont la tache originelle. Une conclusion qui résulte de l'examen des suicides de cette deuxième catégorie, c'est qu'eu égard à leur proportion considérable, l'Église devrait être très-réservée sur l'emploi des peines disciplinaires, ou plutôt prendre pour règle de conduite ces paroles d'un des prêtres les plus éminents du diocèse de Paris : « En matière d'alimentation et de suicide, c'est le médecin qu'il faut surtout consulter. »

Ulric posa le livre et murmura : « Ma mère est morte ; mes professeurs m'ont instruit sans me former le cœur ;

j'ai reçu beaucoup d'instruction, et peu d'éducation. La religion me renvoie à la médecine : que me veut donc cette préface? Quelques moments après, il reprit le livre, et relut ces lignes : « A tous ceux qui souffrent du *point noir*, mais qui ont le cœur bon, nous avons recommandé la pratique de la charité agissante. » Et il dit : « Charité agissante ! c'est le précepte de Jean-Jacques Rousseau. Charité, charité ! En a-t-on eu pour moi de la charité? J'en aurai pour les autres, pour des inconnus. J'irai par les rues et par les boulevards à la découverte d'infortunes discrètes ou cachées ; je donnerai aux autres mon pain, mes veilles et mes vêtements. Dans cette activité, prendrai-je la volonté de vivre ? La reconnaissance du malheureux que j'aurai vêtu ou consolé ou veillé dans sa maladie me réjouira-t-elle assez pour me rendre quelque plaisir à vivre ? Je trouve pâle le soleil d'ici-bas. Le trouverai-je plus brillant, lorsqu'il se lèvera sur une bonne action que j'aurai faite ? La charité la plus agissante ne me fera point vivre. Mais puisque je finis tout ce que je commence, achevons de lire cette préface. A la page 17, il lut :

« Comment faire comprendre à ceux qui ne veulent pas entendre que le suicide ne peut être avantageusement combattu que par les institutions libres, appuyées sur l'éducation et l'instruction obligatoires, enseignées par des maîtres convenablement rétribués et occupant dans l'État le rang auquel les appellent leurs nobles fonctions ? Comment oser dire que, pour concourir à un bon résultat, il est nécessaire de faire appel à la religion respectée, rendant à Dieu ce qui appartient à Dieu, à César ce qui appartient à César, se consacrant exclusivement à apprendre aux hommes les vérités éternelles, l'amour de leurs sembla-

bles et à les consoler dans leurs nombreuses afflictions, quelles que soient leurs croyances?

« Là ne sauraient s'arrêter les recommandations ; il faut, en outre, développer le sentiment du sens moral, en appelant aux emplois la vertu et le mérite ; améliorer le sort des artisans, en écoutant leurs observations, et leur procurer les moyens de s'asseoir au banquet de la vie, pour qu'ils ne s'irritent pas à la vue de la richesse. Il faut encore changer les conditions misérables des femmes, en répandant parmi elles l'instruction et en les rendant aptes à exercer les professions qui leur conviennent. Mais tout en ne perdant pas un seul instant de vue les besoins des classes laborieuses, il faut aussi les éloigner du cabaret et de la débauche, en multipliant les bibliothèques publiques populaires, en établissant des cours sur les matières qu'ils ont intérêt à connaître, en leur créant des distractions plus dignes d'elles, à l'imitation des Italiens, qui leur ouvrent des théâtres moralisateurs à bon marché, où elles s'empressent de se rendre. Il faut enfin réduire la guerre à la défense contre d'injustes attaques ou à la punition des attentats contre l'humanité, et perfectionner les idées, de telle sorte que l'histoire publie un jour sa seconde édition, considérablement revue, augmentée, et surtout corrigée. »

Quel idéal de réformes nous offre cette préface ! Que de gens se tueront avant que les réformes soient réalisées ! Des vœux, des souhaits ! Remèdes tardifs d'un mal qui précipite !

Ulric se mit à rêver. Il feuilletait le livre tout en rêvant. Il suivait de l'œil les tableaux que Brierre de Boismont a dressés d'après ces 4,595 dossiers. La différence des âges, et des sexes, l'intéressait médiocrement; il relut cette

statistique de la fortune et de l'instruction de ces suicidés.

Riches	126	697
Aisés	571	
Gagnant leur vie	2000	2000
Gênés	256	1588
Ruinés	159	
Pauvres	709	
Misérables	464	
Rien	310	310
	4595	4595

	Hommes.	Femmes.	Total.	
Instruction bonne	467	106	573	1362
Lisaient, écrivaient bien	601	188	789	
Lisaient, écrivaient sans orthographe	1145	511	1656	
Lisaient sans écrire	1	2	3	
Instruction nulle (illettrés)	36	29	65	
Instruction inconnue	969	540	1509	
	3192	1376	4595	

Et celle-ci :

Moralité bonne.			Moralité mauvaise.			Moralité inconnue.		
Hom.	Fem.	Tot.	Hom.	Fem.	Tot.	Hom.	Fem.	Tot.
1256	689	1945	1009	445	1454	962	234	1196

Richesse, aisance, pain quotidien, gêne, ruine, pauvreté, misère, indigence, instruction, ignorance, moralité, statistique, que me voulez-vous ? Vous n'êtes que des curiosités de la science sociale.

Je n'en serai pas moins dégoûté de vivre !

Ulric ferma le livre et le rouvrit à la *table des chapitres*.

Chapitre I. Des causes du suicide.

Chapitre II. Analyse des derniers sentiments exprimés par les suicidés dans leurs écrits.

Chapitre III. Symptomatologie (physiologie morbide) du suicide des aliénés.

Chapitre IV. De la nature du suicide.

Chapitre V. Du suicide dans ses rapports avec la civilisation.

Chapitre VI. Distribution des suicides par régions, modes, époques.

Chapitre VII. Traitement du suicide.

Chapitre VIII. Médecine légale.

Les causes du suicide ! Trouverai-je dans ce chapitre Ier les causes du mien ? Les passions ; les mauvaises conditions de la vie... Bossuet aussi a classé les passions. Ce ne sont pas mes passions qui me conduisent au suicide.

Je lis en vedette, au haut des pages, en capitales : *Causes déterminantes ; hérédité ; climat ; passions ; ivrognerie ; misère ; revers de fortune ; inconduite ; manque d'ouvrage ; chagrins domestiques ; chagrins en général ; amour ; jalousie ; remords ; jeu ; orgueil ; vanité ; motifs divers ; opinions exaltées ; lecture des romans ; dévouement exagéré ; avarice ; amour du gain ; terreur ; colère ; vengeance ; politique ; folie ; ennui ; motifs inconnus.* Voilà d'excellentes études ; je n'y ai pas trouvé de raisons suffisantes pour renoncer au suicide.

M. Des Étangs avait classé, lui aussi, les causes déterminantes ; et M. Brierre de Boismont critique cette classification. Je la veux citer : elle est complète.

PREMIÈRE SECTION.

1° Les événements politiques, les révolutions, les guerres civiles ; 2° le scepticisme, l'incrédulité, les croyances ; 3° les maladies de l'imagination, l'orgueil, les rêveries, le

découragement; 4° les chagrins domestiques, les querelles, les menaces, les mauvais traitements; 5° la crainte du déshonneur, la peur de la police et des tribunaux; 6° l'amour et la misère; 7° l'inconduite, l'ivrognerie, la débauche; 8° le jeu, la loterie, la bourse, les actions industrielles.

IIe SECTION.

1° Le spleen; 2° l'imitation; 3° encore l'imitation; 4° l'hérédité; 5° les maladies; 6° l'aliénation mentale.

Mais que me font les classifications? M'ôteront-elles, je me le demande sans obtenir une réponse qui me sauve de moi-même, m'ôteront-elles l'envie de me détruire?

Il y a longtemps qu'après les anciens, on a divisé les passions principales de l'homme en :

Joie et tristesse.
Amour et désir.
Espérance et crainte.
Haine et aversion.
Audace et courage.
Colère et désespoir.

Pourquoi ne pas y ajouter les milles variétés de l'amour et de la haine? Les médecins y ajouteront les cent mille maladies qui débilitent le corps, et par le corps l'âme. La vie moderne y ajoutera les maux de la civilisation et de l'activité sociale. Les aliénistes termineront le programme par la folie. J'ai des passions, Dieu merci : ce ne sont pas mes passions qui me tuent. Encore une fois, les traités de morale et de médecine m'instruiront peut-être; ils ne me persuaderont pas que je dois vivre. Je veux mourir parce que la vie ne m'inspire que du dégoût.

Les quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze dossiers que le savant docteur Brierre de Boismont a compulsés, toutes les ressources de son expérience et de son érudition pourront être utiles aux psychologues, aux moralistes, aux médecins : ils n'émousseront pas la pointe de mon poignard ; ils ne feront point rater mon pistolet ; ils ne me feront point aimer ce que je déteste dans la vie ; ils ne me feront point supporter l'injustice, pas plus qu'ils ne rendront à la vie le patron qui m'aimait, pas plus qu'ils n'inspireront au successeur de mon patron la bienveillance pour moi.

Il est minuit ; j'ai fini de lire cet énorme volume. Je vais le rendre demain à celui qui me l'a prêté. J'en veux extraire un exemple de suicide qui m'a frappé, et relever une appréciation injuste du matérialisme.

C'est à un magistrat que M. Brierre de Boismont a dû la communication des quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze dossiers : il semble qu'il examine ces dossiers en criminaliste, en procureur impérial non moins qu'en médecin, en aliéniste.

Dira-t-on que ce maréchal des logis du 2e d'artillerie était malade, victime de ses passions ou qu'il était fou ? Tout simplement il voulait mourir. Jugez vous-même.

DERNIER ÉCRIT D'UN MARÉCHAL DES LOGIS DU DEUXIÈME RÉGIMENT D'ARTILLERIE

« Je suis las de lutter avec l'ennui, la tristesse et le malheur, et de ne pouvoir avoir le dessus, non pour mes affaires, car je n'ai pas de dettes, et il m'est, au contraire, dû de l'argent ; mais la méchanceté de certaines personnes, qui cherchent par tous les moyens à compromettre ma réputation, m'a fait plus de peine que tout ce que

j'aurais pu éprouver. Si elles sont accessibles à la pitié, elles réhabiliteront ma mémoire, après l'avoir calomniée. Je leur pardonne, quoique je doute que celui qui est assez lâche pour vous nuire en cachette ose annoncer ses torts en public.

Je ne prétends montrer ni courage ni lâcheté, je veux seulement employer le peu d'instants qui me restent à décrire les sensations qu'on éprouve en s'asphyxiant, et la durée des souffrances. Si cela peut être utile, au moins ma mort aura servi à quelque chose. Si je reste court, ce ne sera point pusillanimité de ma part, c'est que je serai dans l'impossibilité de continuer, ou que je préférerai accélérer la catastrophe.

7 heures 31 minutes du soir. — Le malheur me poursuit : je suis en retard de quatre heures trois quarts pour l'exécution de mon projet. Des importuns sont venus sonner, et j'ai été obligé de leur ouvrir dans la crainte qu'ils ne s'aperçussent de quelque chose.

7 heures 45 m. — Tout est prêt. Le pouls donne 60 à 61 pulsations par minute. J'allume une lampe et une chandelle, pour voir laquelle des deux lumières s'éteindra la première. Je prie les savants d'être indulgents si je n'emploie pas les termes convenables. J'attends huit heures pour allumer le feu.

7 h. 55 m. — Le pouls bat 80 fois par minute.

7 h. 58 — 90 pulsations et souvent plus.

8 h. — Je mets le feu.

8 h. 3 m. — La braise s'éteignant, je suis obligé de la rallumer avec du papier. Léger mal de tête.

8 h. 9 m. — 85 pulsations. Le tuyau du réchaud vient de tomber.

8 h. 13 m. — Le mal de tête augmente. La chambre

est pleine de fumée; elle me prend à la gorge. Picotement dans les yeux; sentiment de resserrement à la gorge; pouls, 65 pulsations.

8 h. 20 m. — La combustion est en pleine activité.

8 h. 22 m. — Je viens de respirer un peu d'alcali, cela m'a fait plus de mal que de bien. Les yeux se remplissent de larmes.

8 h. 23 m. — Un picotement se fait sentir dans le nez, je commence à souffrir.

8 h. 25 m. — Je bois un peu d'eau. Je ne puis presque plus respirer. Je me bouche le nez avec mon mouchoir.

8 h. 32 m. — Le nez bouché, je me sens mieux; le pouls bat 63 fois.

8 h. 33 m. — Les deux lumières perdent de leur éclat. Je renverse l'eau, près de moi, qui me faisait un grand plaisir à boire.

8 h. 35 m. — Le mal de tête augmente. Un frémissement se fait sentir dans tous les membres.

8 h. 40 m. — La lumière de la chandelle s'affaiblit plus que celle de la lampe. Un seul fourneau brûle bien, le poêle ne marche pas.

8 h. 42 m. — Mal de tête plus violent. La lumière de la lampe se soutient mieux; à la vérité, je la remonte de temps en temps. Le poêle se rallume; j'ai envie de dormir.

8 h. 49 m. — En me bouchant les narines, les yeux se remplissent encore vite de larmes. La chandelle ne jette plus qu'une pâle clarté. Les oreilles me tintent.

8 h. 51 m. — La chandelle est presque éteinte, la lampe va toujours. J'ai des nausées, je voudrais avoir de l'eau.

8 h. 53 m. — Je souffre dans tout le corps. Je me bouche plus fortement le nez.

8 h. 54 m. — La chandelle est éteinte ; la lampe continue d'aller.

8 h. 56 m. — 81 pulsations ; ma tête est très-lourde ; je ne puis presque plus écrire. Les fourneaux sont bien allumés.

8 h. 58 m. — Les forces m'abandonnent, si j'avais de l'eau j'en prendrais. La lampe va toujours ; le mal de tête augmente, l'oppression redouble.

9 h. — Je fais un dernier effort ; j'ai pris de l'eau ; c'est fini, je ne vais pas droit ; *je souffre horriblement*. La lampe va toujours.

9 h. 1 m. — Je vais un peu mieux, je viens de boire. La lampe faiblit, *le délire me prend.*

9 h. 5. m. – Le... »

Les deux dernières lignes sont tremblées, inégales et terminées par une ondulation, au bout de laquelle la plume est tombée. (Page 286.)

Pauvre soldat ! Comme lui, je prendrais le courage de mourir en suivant de minute en minute les progrès de la mort ; mais à quoi bon occuper de moi les vivants lorsque j'aurai quitté la vie ? En vivrais-je plus longtemps ?

Il ne manquera point d'esprits forts qui condamneront sans pitié ce maréchal des logis. Est-ce juste ?

Est-elle juste aussi cette sentence de M. Brierre contre un matérialiste, contre tous les matérialistes ?

« Comment le suicide l'aurait-il arrêté ? Ses études, ses opinions, l'avaient rendu matérialiste ! » (page 435.)

Je suis spiritualiste et je veux mourir. Le spiritualisme a ses suicidés, en aussi grand nombre que le matérialisme. Sont-ils donc des matérialistes ceux que chaque jour on porte à la Morgue ? Ah ! je sais bien que le matérialisme

accorde à ses partisans le droit au suicide. Mais c'est un droit platonique ; et je ne crains pas l'usage de ce droit-là. On ne se tue point parce qu'on est matérialiste. Au contraire ; on en tient davantage à la vie, parce qu'on la débarrasse tout de suite du sacrifice, du devoir, de la liberté ; on la rend ainsi plus facile en la soumettant à la fatalité. Les matérialistes modernes proclament ingénieusement le droit de mourir, afin de n'en pas user. La vie est pour eux une *affaire*, et ils consacrent leur existence à la faire réussir. Pour les matérialistes, le suicide est la dernière des inconséquences. L'aberration et le danger social du matérialisme se trouvent dans la destruction de la morale. Mais depuis quelle époque cesse-t-on de se tuer parce que le suicide est immoral ? Une société ne peut pas vivre et prospérer sans observer les règles du droit et du devoir, de la conscience et de la liberté : la société est donc nécessairement spiritualiste.

Renoncerai-je à me tuer parce que je suis spiritualiste ? Me tuerais-je plus vite si j'étais matérialiste ? La métaphysique et la morale ne prolongeront point mon existence. Je veux mourir ; et je mourrai spiritualiste.

Pourquoi donc accuser le matérialisme d'encourager les gens à se tuer ? » Ulric ne s'aperçut pas qu'il défendait le matérialisme au moyen d'un paradoxe.

Il ferma le livre de Brierre avec la satisfaction d'un avocat qui a parlé longtemps sans broncher, en s'animant au bruit de ses propres paroles.

Il croyait avoir anéanti une formidable iniquité : il était content de lui-même.

Ce contentement ne l'empêcha point de se dire à lui-même : « J'en finirai ! »

RÉFLEXIONS D'ULRIC.

« M. Brierre de Boismont a composé un excellent volume de statistique et d'analyse psychologique.

J'ai sauté par-dessus la seconde partie du livre : Suicides par aliénation. Je ne suis pas un aliéné.

Hier, j'ai entendu dire qu'il n'y a que les fous qui se tuent. A ce compte, les fous sont des gens de goût, car ils jugent la vie à sa valeur.

On m'a parlé de Robeck et de Dumas : l'un a écrit en latin *pour*, l'autre en français *contre* le suicide. Je les veux consulter. »

Boutade d'Ulric après la lecture de l'*Exercitatio philosophica* de Robeck :

« Pauvre Robeck ! après avoir écrit un pareil traité, il n'avait plus qu'à se jeter à la mer. Encore, s'il l'avait écrit en français ! C'est un traité pour les bacheliers ès suicide ! »

CHAPITRE V

Ulric va visiter la Morgue.

LA MORGUE.

La Morgue est un bâtiment neuf, attaché au pont Notre-Dame, qui s'étend en travers de la Seine presque au chevet de l'église métropolitaine. Elle n'a qu'un rez-de-

chaussée, précédé d'une grille en fer revêtue de jalousies. Elle est bâtie en pierres de taille; elle se compose d'une vaste salle d'exposition, qui a pour accessoires une salle d'autopsie, une salle de gardes, une salle d'arrivée, une salle de lavoir, un séchoir, un vestiaire, le cabinet du greffier, la salle du conseil, une cour, une remise et une écurie.

L'ancienne Morgue était située quai du Marché-Neuf; lieu tristement célèbre dans l'histoire de Paris, et qu'on a délaissée, non point par respect pour les cadavres, mais parce que le bâtiment était devenu trop petit. On se tue bien plus aujourd'hui qu'autrefois.

La Morgue est une salle d'exposition de cadavres trouvés sur la voie publique, au bois de Boulogne ou dans la Seine. C'est la maison des suicidés qui n'ont pas voulu mourir à domicile. On rend à leur famille ceux qui ont laissé leur adresse dans leur poche ; on expose le cadavre des inconnus.

La salle d'exposition publique occupe une surface d'environ trente mètres carrés. Quatorze dalles en pierre s'y inclinent comme des tombes ; les corps sont nus ; un petit tablier de cuir noirci couvre les parties génitales. Deux immenses rideaux bruns, suspendus à une tringle au moyen d'anneaux et s'ouvrant en sens contraire, permettent de dérober à volonté aux regards du public la vue des cadavres. Des glaces sans tain, protégées par une balustrade en fer, séparent des cadavres le public.

La foule est admise à voir les corps exposés sur les dalles de la grande salle. Une permission spéciale peut seule ouvrir l'entrée des salles particulières : le secret des familles et de bien des suicides y est respecté.

Ulric entra : « Que vais-je voir, se dit-il, dans cette

maison des morts volontaires ? Ferai-je usage de l'autorisation que j'ai là dans mon portefeuille ? Me ferai-je ouvrir les portes fermées au public? Trouverai-je, dans ces mystères administratifs, le remède que je cherche contre la vie? Puisque je suis venu ici, regardons. » Devant la vitrine de l'exposition stationnait une foule confuse d'ouvriers, de femmes et de jeunes filles, de militaires et de bourgeois. Le rideau était fermé. Quelques curieux, un plus grand nombre de curieuses, restaient aux abords ou sur le seuil, hésitaient à entrer : il y a des hommes que la vue d'un cadavre fait pâlir où trembler.

Comme tout spectacle, la Morgue a ses habitués : ils trompaient leur impatience, les uns par de gais propos, les autres par de funèbres confidences; d'autres racontaient le spectacle de la veille ou de la huitaine, d'autres fumaient leur pipe, leur cigare ou leur cigarette, quelques-uns mangeaient leur pain et leur cervelas, en attendant l'ouverture du rideau. Une voix de femme murmura : « Avant-hier, ce n'était pas beau ; il n'y avait personne d'exposé. »

Dans un groupe séparé, quelques nouveau venus ; parmi eux deux femmes éplorées, mais silencieuses, le mouchoir entre les dents pour étouffer leurs sanglots, les yeux rougis par les larmes et fixés sur le rideau ; immobiles, elles attendaient sans échanger une parole. Sans doute ils venaient chercher sur les dalles des suicidés un frère, une sœur, un père, un ami ! Telle est la destinée de l'âme humaine et de ses affections. Nous aimons mieux retrouver le cadavre de l'homme aimé où de la femme adorée, plutôt que d'ignorer si l'être que nous aimons, et qui a disparu, est mort ou vivant. N'est-il pas mort pour nous, si nous ne le voyons plus? Alors, par un féroce égoïsme

d'affection, nous préférons que l'être aimé soit mort pour tout le monde, et que tout le monde pleure avec nous autour de nous.

Le rideau s'ouvrit ; trois cadavres presque en putréfaction, aux traits déjà méconnaissables, à l'abdomen gonflé par les gaz de la décomposition, étaient étendus sur les dalles. C'étaient trois corps trouvés le matin, dans la Seine ; ils avaient longtemps séjourné dans l'eau, avant d'être découverts

La foule regarda ; les pipes et les cigares quittèrent les lèvres des fumeurs par un mouvement de respect devant ces cadavres ; quelques têtes se découvrirent ; les spectateurs s'en allèrent groupes par groupes ; de nouveaux visiteurs survinrent. Ulric se rendit au cabinet du greffier. Comme Énée pénétrant dans les enfers et tenant à la main son rameau d'or, Ulric se présenta tenant l'autorisation spéciale de visiter jusqu'aux moindres recoins de la maison publique des suicidés.

Mais il n'eut aucun cerbère a fléchir : le greffier était un homme charmant.

« Je suis prévenu de votre visite, dit-il à Ulric ; me voici à vos ordres. Vous arrivez à l'heure la plus propice de la journée pour me laisser le plaisir de vous accompagner moi-même. Un peu plus tard, mon cabinet vide à présent sera rempli, et, malgré toute ma bonne volonté de vous être agréable, je ne pourrai pas aisément, ni pour longtemps, m'échapper. Hâtons-nous ; sortons d'ici. »

Le greffier ouvrit la porte d'une salle tenture de tapisserie verte ; une grande table oblongue recouverte d'un tapis vert ; autour de la table, des siéges ; sur la cheminée, une pendule et des flambeaux. L'austérité de cet ameublement annonçait les graves délibérations.

— C'est sans doute la *salle du conseil*, fit Ulric ?

— Vous l'avez dit.

— J'aime à savoir le nom de ceux qui me rendent quelques services ; je ne veux pas laisser ma reconnaissance errer autour du souvenir d'un inconnu. Vous êtes fort aimable pour moi, M. le greffier ; pour que je puisse vous en remercier, au moins par un bon souvenir, voulez-vous m'accorder l'indiscrétion de vous demander votre nom ?

Le greffier ne parut point étonné de cette originale indiscrétion. Il avait chaque jour, et presque à chaque heure du jour, depuis tant d'années, entendu de confidences, assisté à tant d'enquêtes et de détails intimes !

— Je m'appelle Saint-Genez.

— M. Saint-Genez, combien de fois le conseil s'assemblet-il par année ?

— Il s'assemble aussi souvent que les affaires le réclament. Il y a des moments où le conseil est fort occupé.

— En effet, les suicides sont plus nombreux à certaines époques de l'année.

« Combien de cadavres entrent annuellement à la Morgue ?

— En 1867, il est entré 743 corps, ou fœtus, ou débris de corps. Il a fallu 743 ordres d'envoi à la Morgue ; et après l'examen dans la salle d'autopsie, il a été donné 743 permis d'inhumer ! Plus de deux par jour ! Plus de deux familles ont été, chaque jour, prendre à la Morgue le cadavre d'un suicidé ! Quelquefois même, le cadavre n'a pas été reconnu, et ces restes d'un être qui fut aimé sont partis seul, dans le corbillard solitaire, pour la fosse commune.

Ulric avait vu l'ancienne Morgue ; la neuve est mieux située, mieux aménagée ; mais, en été, elle est chauffée tout le jour par le soleil, sans ombre, sans protection d'aucune

sorte contre la chaleur. Aussi, quelle atmosphère les vivants respirent dans cette maison! Le lendemain de sa visite, Ulric avait encore dans les narines et dans tous ses vêtements cette odeur fade, pénétrante, écœurante, qui s'exhale de la chair humaine en dissolution.

« Pendant la canicule, pensait-t-il, le séjour doit être ici mortel. » M. Saint-Genez le tira de ses réflexions en l'introduisant dans la salle d'autopsie.

Ulric sentit remuer ses entrailles, en voyant sur l'une des deux dalles d'anatomie un cadavre vert : quelques heures plus tôt, il aurait assisté à l'examen et à l'autopsie. Son pied glissait de temps en temps dans des flaques de matières grasses et sanguinolentes qui s'échappaient du cadavre : le sol n'a point assez de pente, le caniveau d'écoulement est à peine tracé dans la pierre, et l'on patauge dans des liquides cadavériques.

Après la salle d'autopsie, la salle des morts.

C'est là que l'on place les cadavres reconnus ou trop défigurés : quatorze tables en pierre les attendent. Chaque dalle a son couvercle en zing, de forme élliptique; à la tête s'ouvre, contre la muraille, deux bouches d'appel, destinées à l'aspiration des gaz méphitiques. Précaution incomplète, car la pente du sol est à peine sensible. Là aussi l'on patauge dans le sang décomposé, dans les matières gluantes et empestées : on dirait que l'on marche sur un sol qui suinte une glu sanguinolente.

Comment en serait-il autrement? Dans le seul mois de mai, 95 suicidés ont été portés à la Morgue. Il y a dix ans, la Morgue n'en recevait que 400 en douze mois. Déjà, depuis sa reconstruction, elle est devenue trop petite.

Pour combattre les émanations on emploie le phénol Bobœuf et le chlorure de chaux. L'inspecteur de la Morgue,

M. de Vergie, a perfectionné les systèmes de désinfection.

Mais qui pourrait croire qu'en travers de la Seine, en plein pont Notre-Dame, le plus actif des désinfectants fait défaut à la Morgue : les salles à cadavres n'ont point d'eau à discrétion !

Après la salle des morts, la salle d'arrivée des cadavres ; ils y entrent en civière ou en voiture. Il y a un système de sonnette qui correspond avec la salle de garde. En hiver, le public est admis devant la salle d'exposition de 7 heures et demie du matin à 4 heures et demie du soir.

Sous le vestibule d'entrée des corps, à gauche, s'ouvre la salle du lavoir. C'est là que se fait le lavage des vêtements des suicidés. Dans les crises violentes qui précèdent la mort, et souvent après, il se produit un relâchement du rectum; ou bien des blessures, ou des chutes ont souillé les vêtements. Tous les effets d'habillement qui ne sont point réclamés sont, au bout de six mois, livrés au domaine pour être vendus. Ulric remarqua que, dans ce lavoir, l'écoulement des eaux manquait de pente et s'arrêtait en pleine salle; il y chercha vainement un égouttoir.

M. Saint-Genez était le plus discret des ciceroni. « Voici le séchoir; » et il s'étonnait de voir Ulric passer comme une sorte d'inspection de ces défroques du suicide.

Par un sentiment d'une secrète, délicate et presque respectueuse sympathie, Ulric s'affligea de l'insuffisance des tringles dans ce séchoir : il y avait des paquets qui séchaient par terre.

Un cabinet attenant au séchoir renfermait quelques ustensiles à l'usage des gardiens.

. A la suite vient, comme une ironie désespérée, le vestiaire. Non moins que la salle des morts et la salle d'exposition, le vestiaire attira les réflexions d'Ulric.

Dans la salle d'exposition, les os et la chair; là, tous les cadavres se valent. Ici les dépouilles se distinguent; ici l'on retrouve les différences de valeur sociale. Comme si l'ouvrière ou l'ouvrier ne valait pas la bourgeoise ou le bourgeois! Comme si, dans l'activité sociale, le sabot du manœuvre ne valait pas la bottine vernie du gandin! Comme si la blouse, déchirée par le travail, ne valait pas l'élégant paletot du dandy!

A la Morgue on trouve en plus grand nombre les défroques du pauvre : les familles d'ouvriers sont-elles moins avides que les familles de bourgeois? Il est rare que les pauvres réclament les vêtements de leurs suicidés. Peut-être aussi les illettrés ont-ils des préjugés plus vivaces. Les vêtements d'un homme qui se tue sentent la mort, et l'on aime mieux les abandonner. Ceux des *messieurs* sont toute suite retirés par leur famille, qui les garde pieusement, quelquefois, et qui, plus souvent, ne veut point perdre cette valeur posthume.

Dans ces quarante-huit casiers du vestiaire, quelle attristante statistique des causes du suicide! Que d'enseignement! Là sont rangés de grossières étoffes, la plupart en lambeaux et sans raccommodages; des sabots, des pantoufles, des galoches, des souliers à gros clous, des bottes déchirées; peu de bretelles; des ceintures en cuir ou en étoffe commune, de vieilles cravates.

Les casiers de femme ont quelques crinolines, des bottines en coutil, des robes d'indienne, des bonnets; la plupart sont des bonnets de deuil. En général, dans les casiers d'homme ou de femme, il y a peu de coiffures : les suicidés meurent le plus souvent la tête découverte.

Sur cent suicidés de la Morgue on ne trouve guère que deux femmes : il semble que les femmes préfèrent la mort

à domicile, et par l'asphyxie, au moyen de l'acide carbonique.

D'ailleurs, ce vestiaire de la Morgue ne montre-t-il pas que la misère est l'une des causes les plus fécondes des suicides ? Et le nombre des cadavres inconnus ne témoigne-t-il pas que, parmi ces causes, il faut ranger l'émigration des ouvriers de province à Paris ? Qui dit misère, dit ignorance. Qui dit émigration dans la capitale, dit espérance d'un sort meilleur et déception :

Éclairez-donc, répandez de plus en plus l'instruction ! Organisez enfin *l'éducation !* Activez l'industrie humaine dans les provinces !

Un uniforme de turco attira les regards d'Ulrich. La nostalgie et l'indépendance perdue mènent donc aussi à la mort volontaire !

Le crime a aussi ses cadavres à la Morgue. C'est à la salle d'autopsie que la justice va chercher ses premières investigations.

Du vestiaire, M. Saint-Genez conduisit Ulric dans la salle des surveillants, salle qu'on pourrait appeler une grande et rigide cellule.

Les deux surveillants se relèvent à tour de rôle. Le premier est là en fonction depuis vingt-trois ans. Ce service pénible ne semble pas l'avoir affaibli ni fait maigrir. Il porte allègrement le fardeau des émotions qu'il a pu voir ou ressentir durant ce long exercice de ses fonctions. Le second surveillant n'a que six mois de service à la Morgue.

Le gardien et un commis aux écritures complètent le personnel de la Morgue.

De la salle des surveillants Ulric et son cicérone retournèrent au greffe.

De nombreux visiteurs attendaient le greffier.

Parmi eux se trouvaient des ouvrières, des marchandes, deux bourgeois, un prêtre.

Pendant que le greffier répondait aux questions des uns, et donnait à d'autres les renseignements qu'il avait obtenus sur des personnes disparues, Ulric examinait autour de lui, sondait les cœurs à travers les visages : la sincérité des larmes qu'il voyait couler l'attendrissait malgré lui.

Il n'était insensible qu'à ses propres douleurs. Pour la première fois depuis qu'il voulait mourir de sa propre main, il songea au chagrin qu'il causerait à ses amis.

Des larmes, des sanglots, des soupirs, des récits de la dernière heure, de la dernière entrevue, des signalements, des permis d'inhumer, des versements envoyés à la préfecture, au parquet, au domaine, des consolations aux désolés, occupaient tour à tour M. Saint-Genez.

Cependant, Ulric remarquait la simplicité, et plus encore l'exiguïté de ce cabinet.

Sur la cheminée, une petite pendule, deux lampes, deux flambeaux vides, un calendrier.

A la paroi gauche de la cheminée, un tableau des commissaires de police de Paris; à la paroi droite une carte de l'Europe, avec l'indication des routes, canaux, chemins de fer.

Trois bureaux dans cet espace restreint; une dizaine de chaises, et la moitié des visiteurs debout, causant entre eux, interrogeant.

Peu à peu, Ulric sentit l'impatience le gagner. M. Saint-Genez s'en aperçut, et plusieurs fois vint s'excuser.

« Vous ne me devez point d'excuses. Vous faites passer votre devoir avant le désir de m'être agréable. C'est de toute justice. » Enfin il se retrouva seul avec le greffier.

Celui-ci lui communiqua les registres, lui donna mille

détails sur les suicidés. Ulric y retrouvait en général les faits divers des journaux et de la statistique. Sauf quelques variantes, c'est toujours la même chose ; on se tue par un mouvement de passion ou par découragement.

Or, Ulric ne se croyait ni passionné, ni découragé.

Il prit congé de M. Saint-Genez, en se promettant de ne pas retourner dans cette maison : Il n'y avait rien vu, rien appris qui pût le rattacher à la vie.

Il sut plus tard que le gardien et les deux surveillants ont douze cent francs d'appointements, avec augmentation jusqu'à quinze cents ; le commis au écritures quinze cents francs, et le greffier deux mille quatre cents.

Il ne put s'empêcher de trouver bien mal rétribuées ces fonctions, qui réclament de leurs titulaires tant de dévouement.

Au greffe de la Morgue, il faut un homme d'intelligence, de tact, de bonté, et d'activité : à la Morgue, l'intelligence, le tact, la bonté, l'activité, se payent deux mille quatre cents francs par année ! six francs soixante centimes par jour !

Ulric regretta son voyage à la maison des suicidés : il n'y avait rencontré que des déceptions.

APOSTROPHE D'ULRIC AUX FUTURS SUICIDÉS.

« Pour Dieu, donnez-vous la mort chez vous : vous jeter à l'eau ou bien à la voirie, c'est léguer à vos amis beaucoup de tracas, au public le spectacle de votre cadavre, à votre dignité des humiliations posthumes ! »

CHAPITRE VI

Ce qu'Ulric lit dans un journal anglais. — Ses réflexions sur la sépulture des suicidés. — Il va trouver un prêtre.

I

EXTRAIT D'UN JOURNAL ANGLAIS.

Parmi les servantes d'un riche fermier de Highbride, nommé Hankins, se trouvaient deux jeunes filles, l'une Jane Meaker, âgée de dix-neuf ans, et l'autre nommée Elisabeth Gridge, âgée de moins de quinze ans. Toutes les deux, très-jolies, avaient été fort remarquées des habitants du village; et, parait-il, quelques propos peu favorables avaient couru sur leur conduite dans les fermes.

La mère de l'une de ces deux jeunes filles ne crut pouvoir mieux faire que d'en parler au ministre protestant de la paroisse, et de le prier de leur conseiller plus de prudence. Celui-ci accepta la mission, mais en la modifiant. Il se rendit auprès de madame Hankins et la prévint de ce qui se disait.

La fermière en parle à son mari, puis elle fait appeler les deux servantes et leur demande des explications. Celles-ci repoussent l'accusation avec indignation, fondent en

larmes et protestent de leur innocence. On les renvoie à leur travail, en les prévenant que si, à l'avenir, elles donnaient lieu à de semblables propos, elles seraient chassées sans pitié.

Le lendemain se trouvait un dimanche. Les deux servantes avaient l'habitude, ce jour-là, de suivre leur maître et sa famille à l'office. Au moment où la fermière partait, elles vinrent se joindre à elles, tout habillées, leur Bible à la main. Mais madame Hankins refusa de les voir, et les renvoya dans leur chambre.

Ceux qui connaissent les mœurs de la campagne comprendront tout ce que cette exclusion contenait de dépit, d'humiliation pour les deux malheureuses qui en étaient l'objet.

Madame Hankins, paraît-il, regretta elle-même cet excès de sévérité, car, dans la soirée, au moment où la fermière réunissait les gens de la ferme pour les prières du soir, elle les fit appeler pour qu'elles s'y joignissent. L'une y vint, mais l'autre refusa obstinément de s'y rendre en disant :

« Si l'on nous juge indignes d'entrer au temple, nous sommes également indignes d'assister aux prières. »

La soirée se termina sans aucun événement. Après la prière en commun, le fermier ferma ses portes avec toutes les précautions habituelles, ne doutant pas de la présence de tous ses gens.

Cependant deux lits étaient restés vides : ceux d'Elisabeth Gridge et de Jane Meaker, et le matin on s'aperçut que les deux jeunes servantes s'étaient enfuies de la ferme. On prit des informations chez leurs mères et chez les voisins ; personne ne put donner aucun renseignement, personne ne les avait vues. On crut qu'elles avaient quitté le

pays, et on trouva des phrases toutes faites pour voir dans cette fuite un fondement aux bruits qui avaient couru sur leur compte.

Mais, dans la journée du mercredi, un homme de la ferme vit dans la mare aux bestiaux une étoffe de couleur qu'il reconnut être la jupe d'une de ces filles. On fit des recherches et on ramena à la surface les cadavres de ces deux malheureuses. Leurs corps étaient étroitement embrassés ; la plus jeune avait passé ses deux bras autour du cou de l'autre qui, à son tour, l'étreignait fortement à la taille. Comme c'est l'usage en Angleterre, une enquête a eu lieu pour rechercher les causes de ce suicide et les circonstances dans lesquelles il s'est accompli. Le jury d'enquête a estimé que les deux servantes jouissaient pleinement de leur raison et de leur liberté au moment où elles se condamnaient à une mort aussi horrible, et a prononcé contre elle le verdict : *Fel de se*. En conséquence, elles ont été enterrées en dehors du terrain consacré, à minuit et sans les prières de l'Église.

RÉFLEXIONS D'ULRIC.

« Pauvres filles ! Étaient-elles coupables, de ne pas vouloir vivre dans un déshonneur immérité. »

II

« Dans la plupart des cimetières, il y a une place réservée pour les suicidés, pour les hérétiques et pour les guillotinés. Qu'on mette où l'on voudra mon cadavre après ma mort ; l'emplacement m'importe médiocrement. Que ma chair

se corrompe et tombe de mes os dans tel coin, plutôt que dans tel autre, je n'en aurai ni plaisir ni peine.

Pourtant, je ne veux chagriner personne après ma mort. Si quelque ami vient rendre visite à mes ossements, je ne veux pas qu'il puisse avoir honte ou confusion d'avoir osé fouler une terre proscrite. Je ne veux pas que la piété du souvenir devienne une offense aux préjugés : les préjugés se vengent toujours. Je ne serai pas là pour défendre mes amis. Que faire ?

Suicidés, hérétiques, guillotinés, sont jetés dans des fosses isolées des autres fosses !

La terre où ils dorment de leur dernier sommeil est marquée d'infamie ! Le fripon, l'impudique, le traitre, le parjure, le calomniateur, toute la cohorte des gredins habiles, entrera triomphante dans le champ des morts, avec toutes les pompes du deuil officiel ! Et moi qui ai passé ma vie à combattre mes vices pour les vaincre, et de ces vaincus toujours énergiques faire autant de champions de la vertu, l'on me jettera comme à la voirie. N'aurai-je point vécu en créature de Dieu faite pour la lutte et pour la liberté? Tout un passé d'honnête homme sera-t-il effacé par une mort volontaire? On le fera croire, ou du moins l'on tentera de le faire croire ! Les ignorants, toujours complices des méchants, aideront à répandre sur mes ossements la calomnie. Et la calomnie se répandra d'elle-même sur ceux qui m'ont aimé, sur ceux qui viendraient sonder auprès de ma tombe le mystère de la mort. Non, je ne veux pas qu'il en soit ainsi... je reposerai auprès de quelques hérétiques, auprès de quelque guillotiné ! Mes os tressailliront-ils de répulsion auprès de ces cadavres abominés ?

Qu'est-ce-qu'un hérétique? C'est un homme qui ne croit

pas au dogme le plus répandu dans sa patrie. Dans la vieille Espagne, aux musulmans, aux protestants, aux francs-maçons, à tout libre penseur, pas même un coin réservé du cimetière ; ce sont des hérétiques. Dans l'austère Norvége et dans la rigide Suède, pas de coin réservé aux catholiques grecs, aux catholiques romains, aux musulmans, aux libres penseurs : ce sont des hérétiques. Chez les Arabes, chez les Turcs, chez les Indiens, pas même de coin réservé à ces *chiens* de chrétiens : ce sont des hérétiques. Tout dogme est une hérésie pour le dogme rival. Les 180 millions de catholiques romains sont des hérétiques pour les 80 millions de catholiques grecs et pour les 120 millions de protestants ; les 800 millions de musulmans et de bouddhistes tiennent pour hérétiques tous les chrétiens. Et partout les hérétiques sont persécutés, et la persécution se prolonge après la vie. J'aime les persécutés : s'il y a dans le mystère de la mort quelques relations des morts entre eux, j'aimerais à reposer auprès d'un hérétique !

Le guillotiné ne m'effraye point davantage : le voisinage de repos est-il donc une infamie ? Et puis l'infamie survit-elle à l'expiation !

D'où me vient donc cette invincible répulsion d'une fosse dans le coin du cimetière réservé aux suicidés, aux guillotinés ? Je ne respecte pas ma vie, puisque je veux m'en défaire. Respecterais-je les préjugés plus que ma vie ?

Je me suis promis d'aller voir un prêtre et de le consulter ; j'irai. »

On a bientôt dit : Je vais chez un médecin ou chez un photographe. La renommée ou l'almanach des 800,000 adresses vous a bientôt fourni un excellent docteur, un habile fixateur des jeux de la lumière. Mais où trouver l'adresse

d'un *prêtre*, d'un prêtre tel qu'Ulric peut le souhaiter?

Ce qu'il allait chercher, ce n'étaient ni des prières, ni des consolations, ni des remontrances, rien de ce qu'on va chercher d'ordinaire auprès d'un prêtre.

Il fallait qu'il rencontrât un homme instruit, éprouvé par la douleur, compatissant, assez éclairé pour répondre aux arguments, assez patient pour écouter jusqu'au bout, assez logicien pour convaincre si c'était possible, assez éloquent du moins pour persuader.

Ulric alla d'église en église, de chapelle en chapelle observant chacun des prêtres qui passaient. Qu'il aurait voulu pouvoir tout d'un coup les assembler et passer la revue de leurs âmes sur leurs visages, à loisir, avant de se confier à l'un d'eux ! Enfin, il avisa dans la rue un vieux prêtre courbé par les ans, amaigri par les austérités, peut-être par les chagrins.

Il l'aborda, le chapeau à la main.

— Monsieur l'abbé, je suis bien heureux de vous rencontrer. Vos cheveux blancs et votre air d'aménité me poussent à la confiance.

— Parlez, monsieur, que puis-je pour vous ? Je vais prêcher à Clichy. Si vous le voulez bien, nous causerons chemin faisant.

— Volontiers, monsieur l'abbé. Si un homme voulait mourir de sa propre main, permettriez-vous qu'on l'enterrât parmi les fidèles de votre culte ?

— Les inhumations, monsieur, regardent le maire de la commune. La police des cimetières regarde la municipalité.

— Pas dans tous les départements de France.

— Pourquoi votre question, monsieur ?

— C'est que je vais me tuer.

— Vous n'avez donc plus rien à faire ici-bas ?

— Je n'y veux plus rien faire.

— Dieu veut-il aussi que vous n'y fassiez plus rien ?

— Dieu me laisse libre d'agir comme je veux, puisque je suis responsable. Il a la liberté de me punir, comme j'ai celle de me tuer.

— Ce n'est pas ce que vous enseigne l'Église.

— Quelle Église?

— La seule qui existe en vérité, celle dont je suis le vieux et fidèle serviteur; celle qui vous dit : Résigne-toi aux volontés du ciel.

— Je n'accepte pas les enseignements de cette Église.

— Pourquoi demander des conseils à l'un de ses prêtres? Je n'ai rien à vous dire.

Ulric salua et laissa le vieillard s'éloigner : « Ce prêtre a raison ; il perdrait sa peine à me répondre. »

Allons ailleurs chercher l'Œdipe qui résoudra le problème de ma *vie* ou *de ma mort*.

RÉFLEXIONS D'ULRIC.

« La pierre sous laquelle je reposerai ne sera pas plus lourde à mes ossements, au nord ou à l'est du cimetière, à l'écart ou parmi le commun des morts. Me résigner à la vie ! pour être inhumé sans marque d'hérésie ou d'infamie, ou pour ne pas déplaire à une Église ! ! ! »

CHAPITRE VII

Ulric chez un philosophe.

CHEZ UN PHILOSOPHE.

Ulric, en quittant le prêtre, ne savait où porter ses pas. Qui donc ira-t-il consulter, si un ministre du lieutenant de Jésus et de l'amour de l'humanité n'a rien à lui dire, si ce n'est : *Je n'ai rien à vous dire.* « Un ministre protestant, un rabbin de la synagogue, un lieutenant de Mahomet, un bonze, me répondraient aussi : « Si vous ne croyez pas au dogme de mon Église ; commencez par y croire, et vous verrez clairement ce que le Dieu de mon Église vous ordonne d'accepter, et ce qu'il m'ordonne à moi-même de vous imposer. »

Si j'avais la foi catholique, ou la foi protestante, ou la foi israélite, la foi musulmane, la foi chinoise ou la japonaise, je n'aurais plus aucun motif de mourir : j'accepterais tout ici-bas, en vue des récompenses promises à ma résignation. De plus, la foi aurait tué en moi la raison ; je me serais suicidé moralement, j'aurais rendu à César ce qui appartient à César, c'est-à-dire que j'aurais sacrifié aux puissances législative, judiciaire et exécutive toute ma volonté, et à Dieu toute mon existence d'ici-bas. Ah! Dieu! Je veux le dire à ces ministres qui recommandent César, et avec César

la résignation, et avec la résignation l'espoir et les vertus de l'espérance !

Mon César à moi, c'est ma conscience.

Mon devoir et mon droit, voilà les seuls ministres auxquels je veux obéir.

Dieu n'a-il pas mis dans mon âme des vérités supérieures à celles que peut renfermer un livre ou la parole d'un prêtre ?

Quel est l'enseignement sacerdotal qui jamais triomphera de ma raison et de ma volonté ? ma raison, ma volonté, ne les ai-je pas consultées ? moi aussi ne suis-je pas un prêtre ? ne suis-je pas le prêtre de ma conscience ?

Mais, si je n'étais qu'un prêtre ignorant ! Si je ne me connaissais pas moi-même ?

Je ne veux point rester dans le doute : à côté des prêtres d'une Église, il y a les prêtres de la raison. A côté des serviteurs de Jésus, il y a les serviteurs de la conscience. »

Ulric se rendit tout droit chez un vieux philosophe, M***. La clef était à la porte. Ulric frappa, une voix répondit : « Entrez. »

Le vieillard, sans interrompre une lettre qu'il achevait :
— Veuillez vous asseoir, monsieur, je suis à vous.

Des livres, quelques tableaux, des bustes et des statuettes, un crâne d'homme et un crâne de femme montés en bronze, une paire d'épées, et, sur un guéridon en chêne sculpté, une peau de lion. Par terre, des journaux, des livres entr'ouverts ; tout parlait de sciences, d'investigations, de lettres et de beaux-arts.

En effet, l'homme qui avait rassemblé dans ce lieu tant d'objets divers, au jour le jour, portait dans son regard bienveillant et profond l'austérité, l'amour de la recherche,

et dans toute sa personne un grand air de dignité. Dès qu'il eut achevé sa lettre : « Ah ! c'est vous, Ulric ; je suis heureux de vous voir. Je vous croyais malade ?

Ulric. Monsieur, croyez-vous qu'un homme soit lâche, lorsqu'il se tue ?

— C'est là ce qui vous amène ? l'entrée en matière ne manque pas de vivacité. Je vous répondrai sans exorde. Il y a toujours quelque lâcheté à se laisser vaincre, lorsqu'on peut être victorieux. Le suicide est une défaite volontaire.

Ulric. Vous croyez donc que je serais un homme lâche, si je me tuais ?

— Du moment qu'il s'agit de vous, monsieur, je désire que vous viviez longtemps encore. Prolongeons cet entretien.

Ulric. Vous, monsieur, à qui la renommée accorde tant de science et d'équité dans vos jugements, quelle sentence rendriez-vous contre moi si je m'accusais, si je me condamnais, et si, devant vous, je m'exécutais ?

— L'exécution me dispenserait de toute sentence.

Ulric. Approuveriez-vous ma condamnation ?

— J'ignore votre acte d'accusation.

Ulric. Je me condamne à mort, parce que la vie est réputée un acte de courage. Le courage de vivre me semble être la dernière lâcheté : ce sont les lâches qui crient très-haut que mourir volontairement est une désertion, une lâcheté. Ces mêmes lâches élèvent jusqu'au ciel le nom de l'homme qui, volontairement, meurt pour les sauver d'un danger. Qu'une poudrière soit sur le point de sauter et de fracasser tout un quartier de la ville ; supposez que je me dévoue à la mort pour sauver le quartier : immédiatement je deviens un héros : mon suicide n'est plus une lâcheté. Pour me débarrasser de la vie, j'aurai choisi la voie de

l'héroïsme ; je ne suis plus un lâche. Mais si je meurs sans sauver personne, haro sur mon cadavre ! N'est-ce pas à dégoûter des hommes et de la vie ? N'est-ce pas à rougir de la lâcheté humaine ? Celui qui a le courage d'étouffer en soi-même l'instinct d'un lâche attachement à la vie, de dédaigner le jugement des poltrons qui n'osent l'imiter, et d'embrasser la mort qu'ils pâlissent de regarder, tout en criant aux braves qui l'embrassent, lâche ! celui-là peut-il à bon droit ne pas s'émouvoir du jugement et de la réprobation intéressés des pâles humains ? Je crois être brave. Placez devant moi un péril ; quel qu'il soit, je l'affronterai.

— Et si je place devant vous le danger de vivre ?

Ulric. Médiocre danger ! aussi, tout le monde veut vivre ! Pour moi, la vie n'est pas un danger : elle est une plaisanterie mal venue, qui me fait hausser les épaules de dégoût.

— Et voilà pourquoi vous vous êtes condamné à mort ?

Ulric. Assurément.

— Le danger de vivre vous émeut pourtant plus que le danger de mourir. Est-il raisonnable de préférer la chose inconnue, qui est votre destinée après la mort, à la chose connue, qui est votre destinée pendant la vie ? Savez-vous ce que vous deviendrez, lorsque vous vous serez bravement fait sauter la cervelle ?

Ulric. Les mystères d'outre-tombe n'ont rien qui m'épouvante. Ne piquez pas ma curiosité : je serais capable de descendre aux enfers, comme Ulysse, pour aller voir ce qui se passe là-bas.

— Ulysse en est revenu. En 1869, seriez-vous certain de trouver dans la bourre de votre pistolet un billet d'aller et de retour ?

Ulric. Partir est pour moi le point essentiel : rester, c'est vivre, et je ne veux pas rester. La terre et la vie terrestre ressemblent à une auberge où je me trouve mal. Je veux m'en aller.

— Vous le voulez, dit le vieillard en hochant la tête ! Vous le voulez !..... Si vous le voulez, si définitivement, pourquoi ne l'avez vous pas déjà fait ?

Ulric. Je ne veux le faire qu'après m'être démontré que la vie d'ici-bas ne peut plus m'offrir qu'une écœurante répétition de ma vie jusqu'à ce jour. Je désirais savoir ce que vous diriez à un homme qui veut se suicider.

— Êtes-vous spiritualiste?

Ulric. Je suis spiritualiste, quoique j'aie fait tout mes efforts pour être matérialiste. L'idée de cause m'a toujours terrassé toutes mes objections, tous mes doutes. Si j'étais matérialiste, je n'aurais pas songé à venir auprès de vous, demander à votre science des lumières et une bonne raison d'aimer la vie. Je me serais simplement donné la mort. Peut-être même n'y aurais-je pas songé, car, pour les matérialistes, il n'y a ni raison, ni conscience, et les luttes contre la vie sont bien plus faciles. La fatalité conduit tout, et l'on n'a plus qu'à se laisser aller au courant de l'existence, en tâchant de prendre l'eau la plus limpide et la moins agitée. Que de luttes je me serais épargnées, si j'étais matérialiste !

— Puisque vous êtes spiritualiste, vous ne pouvez pas vouloir mourir : attendez la fin de votre lutte. En attendant, combattez.

Ulric. Je ne veux pas attendre, je ne veux plus lutter.

— N'êtes-vous point solidaire de vos contemporains, petits ou grands, riches ou pauvres, ouvriers ou bourgeois ?

Ulric. J'ai assez fait en faveur de cette solidarité. Faire davantage ne me sourit pas. La société qui m'a élevé a reçu de moi, dans l'industrie, plus de services qu'elle ne m'en a rendu : nous sommes quittes.

— Vous vous croyez courageux; l'inconnu et le mystère de la mort ne vous effrayent pas ; vous croyez à votre liberté d'action, vous êtes quitte envers la société. Aimer, c'est se dévouer; l'amour peut vous sauver du suicide.

Ulric. L'amour de qui? l'amour de quoi? J'ai aimé deux fois dans ma vie, et deux fois j'ai vu ce que c'est que l'amour! L'amour n'est qu'une congestion qui passe après la lune de miel.

— Et l'amitié?

Ulric. Oh! l'amitié. L'amitié me ferait vivre. J'ai des amis, ou plutôt non, je n'ai qu'un ami. Mais je douterais de son affection si, au lieu de désirer ma délivrance autant que je la veux moi-même, il me demandait de vivre pour lui.

— Si j'étais prêtre d'une Église.....

Ulric. J'ai été voir un prêtre : il ne m'a pas plus converti à ses dogmes qu'à la vie elle-même.

— Alors, je n'ai rien à vous dire.

Ulric. Ce sont les paroles du prêtre !..... Je n'ai plus rien à vous demander. Adieu !

Le vieillard voulut retenir Ulric; ses efforts pour prolonger l'entretien furent inutiles. En reconduisant son interlocuteur, il lui rappela en quelques mots la puissance de la philosophie.

« Tu ne tueras pas, dit la conscience, et tu ne te tueras pas. »

Ulric. Voilà ce que je craignais d'entendre de votre bouche! Voilà qui est plus fort en moi que le dégoût de la vie, jusqu'à présent du moins. »

Le vieillard rentra tout rêveur dans son cabinet d'étude. « En effet, murmura-t-il, qu'y a-t-il en ce monde de plus fort ou d'aussi fort que la conscience? Mais de bonne heure on la fausse, pour faciliter l'obéissance à l'autorité. Et la morale publique, corrompue par les lâchetés de l'intérêt où de la passion, se prépare les conséquences de la passion et de l'intérêt. J'arrive au moment où le calcul perpétuel fatigue les honnêtes gens; ils ne peuvent vivre d'après leur conscience, et ils aiment mieux mourir. Les uns meurent lentement; ils dessèchent, ils languissent, leurs corps s'atrophient et leurs âmes s'envolent libres et fières. D'autres se suicident. Si je n'avais pas ce coin de l'espace infini où je puis, sinon dans la rue, sur la place publique ou dans des gazettes, au moins développer mon âme librement, dans ces manuscrits,... moi non plus, je ne voudrais pas vivre plus longtemps.

On fait vivre les hommes ainsi que des bêtes féroces dans une ménagerie; et ce sont les gardiens qui entretiennent soigneusement les instincts féroces, pour se rendre nécessaires. Si par hasard la ménagerie se révolte, on égorge quelques pensionnaires, on énerve les autres, si on ne peut pas les faire trembler. Comme si la vie pouvait être heureuse sans la liberté! Comme si le bonheur n'était pas le plus puissant des remèdes contre le suicide! »

Le vieillard se remit à écrire.

CHAPITRE VIII

Ulric rencontre un magistrat et un dragon.

ÉPISODES

Cependant Ulric roulait dans sa pensée les dernières paroles du philosophe.

Un magistrat, qu'il avait rencontré plusieurs fois à l'usine, le prit familièrement sous le bras et s'informa de sa santé.

Ulric. — Ma santé m'inquiète médiocrement, je vous remercie. Elle est excellente.

Le magistrat. — Vous êtes bien heureux ! Je souffre beaucoup.

Ulric. — Mauvais plaisant! — Souffririez-vous de quelque arrêt serviable ?

Le magistrat. — Vous croyez donc à la serviabilité de la magistrature ?

Ulric. — Non ; je crois tout bonnement à des nécessités de service judiciaire. Ce sont les mauvaises lois qui font les mauvais arrêts. Le magistrat n'a point à juger selon sa conscience, mais selon la loi. Aussi, lorsque je considère l'existence que nous font les lois humaines, j'ai ma vie en abomination, en dégoût.

Le magistrat. — Vous avez la santé bien morose.

Ulric. — Que pensez-vous de l'homicide ?

Le magistrat. — Auriez-vous l'intention d'assassiner quelqu'un ? Article 327 du Code pénal. Il n'y a ni crime ni délit, lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient ordonnés par la loi et commandés par l'autorité légitime.

328 — Il n'y a ni crime ni délit lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient commandés par la nécessité actuelle de la légitime défense de soi-même où d'autrui.

329. — Sont compris dans le cas de nécessité actuelle de défense, les deux cas suivants :

1° Si l'homicide a été commis, si les blessures ont été faites, ou si les coups ont été portés en repoussant pendant la nuit l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison, ou d'un appartement habité, ou de leurs dépendances.

2° Si le fait a eu lieu en se défendant contre les auteurs de vol où de pillage exécutés avec violence.

Ulric. — L'article 327 proclame donc le droit de tuer dans certains cas ?

Le magistrat. — Assurément.

Ulric. — Si donc je ne reconnais pas d'autre loi que celle de ma conscience, ni d'autre autorité légitime que celle de ma conscience, je puis me tuer sans crime ni délit ? Et suivant votre article 328, je puis encore me tuer, si je n'ai pas d'autre moyen de me défendre contre la vie? Et d'après l'article 329, si l'on veut prendre par escalade ou par effraction ma conscience, si l'on veut briser le mur de cette maison sacrée, si l'on me violente pour piller mes droits et pour m'empêcher dans l'exécution de mes devoirs, tels que ma conscience me les trace à la lumière de ma raison, j'ai donc le droit de tuer?

Le magistrat. — Auriez-vous l'intention de vous présenter à un concours de bourreaux.

Ulric. — Non, je veux tuer quelqu'un.

Le magistrat. — Vous, devenir un assassin? et raisonner si philosophiquement un assassinat, vous qui vous portez si bien ! Seriez-vous atteint de folie lucide.

Ulric. — Folie, folie lucide, maladie mentale, lâcheté, et mille autres exclamations ne sont pas une réponse à ma question : je vous demande si, pour parler votre langage, l'on peut tuer sans crime ni délit. Vous me répondez oui en trois articles : et tout d'un coup je suis frappé de folie, parce que je tire logiquement les conséquences de vos principes. C'est moi que je veux tuer.

Le magistrat. — C'est bien différent ! Le code pénal et ses articles n'ont rien à voir dans cette sorte d'assassinat. Ils excusent les gendarmes, les soldats, les gardes champêtres et les exécuteurs qui tuent par ordre.

Quelle autorité vous commande de vous tuer?

Ulric. — L'autorité de la légitime défense.

Le magistrat. — De la légitime défense contre qui ?

Ulric. — Contre ma vie.

Le magistrat. — Défendez-vous autrement. N'avez-vous pas d'autre moyen de vous défendre que de vous tuer?

Ulric. — Non.

Le magistrat. — Et vous cherchez votre excuse dans la loi? Vous qui parlez tant de conscience, cherchez dans votre conscience votre justification. Le loi ne règle pas les affaires de conscience : elle ne punit que les crimes et les délits.

Ulric. — Conscience! conscience! vous parlez comme un philosophe que j'ai vu tout à l'heure.

Le magistrat. Je connais vos idées ; nous en avons causé jadis à l'usine. Ou la résignation, ou la lutte ; la religion ou la philosophie : il n'y a pas de moyen terme. Résignez-vous.

Ulric. Jamais.

Le magistrat. Luttez donc.

Ulric. J'ai assez combattu : la lutte stérile me donne à présent des haut-le-cœur.

Le magistrat. Il n'y a pas de lutte stérile dans les combats sans merci.

Ulric. Je combats la vie sans merci; je la tuerai donc.

Le magistrat. Accusé, réfléchissez.

Ulric. C'est votre arrêt?

Le magistrat. Et un conseil amical.

Ulric. Et si la réflexion arme ma main d'un pistolet.

Le magistrat. Tâchez qu'il rate : le lendemain de votre uicide, vous regretteriez peut-être la vie. Adieu.

Ulric. Des plaisanteries ou des mots vides de sens, ou des aveux d'incertitude, ou des sermons ! Ne trouverai-je donc rien de plus vivant que ces mortes raisons ! La loi elle-même ne dit rien, rien qui fasse aimer la vie ! Adieu !

Le magistrat. Et votre conscience? Adieu !

Ulric s'en allant : Toujours ce mot fatal ! Si j'étais soldat, mon métier serait de tuer. Tuer pour tuer, un autre ou moi-même, je n'attenterais pas à ma conscience. Heureux les militaires !

Un dragon qui passait. Pardon, excuse, mon bourgeois ; vous dites : Heureux les militaires?

Ulric le regardant fixement. Oui, heureux les militaires, parce qu'ils peuvent se tuer à leur aise !

Le dragon. Et la patrie, et le drapeau ?

Ulric tournant seul la rue... Mais la conscience !

RÉFLEXIONS D'ULRIC.

Encore une fois, encore une fois, ni ami, ni légistes, ni médecins, ni la morgue, ni prêtres, ni philosophes, ni magistrats, ni dragon ne m'ont détourné sérieusement d'en finir! Je veux connaître tout ce qu'on a écrit d'important sur le suicide. Chaudé et Brierre de Boismont m'ont mis en goût de lecture.

CHAPITRE IX

LECTURES.

Ulric s'instruit de ce que Jean Dumas voulait faire contre le suicide. — Introduction.

(Voir aux notes et extraits.)

APPRÉCIATION D'ULRIC.

En 1769, vingt années avant la Révolution française, on comptait 147 suicidés à Paris. La seule Morgue en a reçu 743, dans l'an de grâce 1867. Tout progresse! Ce bon Jean Dumas accuse de ces 147 malheurs l'irréligion, le luxe, la corruption; il reproche aux adversaires du suicide leur métaphysique et leurs abstractions, la légèreté ou la pompe de leurs arguments; il fait intervenir Dieu et la

Société dans ses raisonnements. Excès de bonhomie! L'homme satisfait ne peut pas même avoir la pensée du suicide. L'homme qui croit se devoir à ses semblables et à l'État ne songera pas davantage à se tuer.

Ni la Providence ni la société ne sont des obstacles au suicide.

J'ai lu pourtant avec plaisir l'écrit de Jean Dumas : c'était un savant et un bon homme.

LECTURES.

La Lettre persane sur le suicide. Réfutation par Jean Dumas.

(Voir aux notes et extraits.)

JUGEMENT D'ULRIC.

L'auteur des *Lettres persanes* et de l'*Esprit des lois* écrit admirablement. Jean Dumas a pris au sérieux une boutade d'Usbeck. Style perdu!

LECTURES.

Lettre de Jean-Jacques Rousseau sur le suicide. Réfutation par Jean Dumas.

(Voir aux notes et extraits.)

RÉFLEXIONS D'ULRIC.

Des phrases émues, des phrases savantes; puis, des arguments scolaires : ma résolution de me tuer n'en est pas ébranlée.

LECTURES.

Chapitre où Jean Dumas prouve que le suicide est une ingratitude, une perfidie, un crime.

(Voir aux notes et extraits.)

RÉFLEXIONS D'ULRIC.

Ingratitude, perfidie, crime du suicide! Je serai donc un ingrat? Envers le propriétaire de l'usine, peut-être?

Je serai donc un perfide? Contre la vie, sans doute? quel piége lui ai-je tendu?

Criminel contre qui? Criminel contre quoi?

Mais sa conscience lui répétait tout bas: « Tu ne tueras point. »

LECTURES.

Chapitre où Jean Dumas examine les diverses variations des philosophes et des peuples sur le suicide. Le suicide est-il un acte de courage?

(Voir aux notes et extraits.)

RÉFLEXIONS D'ULRIC.

Dissertations, dissertations! Après? Que disent du suicide Montaigne? l'Encyclopédie? Voltaire? Armand Carrel? Ces grands esprits allumeront-ils enfin quelque flambeau pour me guider à l'extrémité de ma vie?

J'ai lu un manuel d'Épictète, avec une préface du citoyen Lefebvre Villebrune, bibliothécaire de la nation. Je

le lirai avant les pages d'Armand Carrel. On dit le citoyen Lefebvre très-éloquent contre le suicide. L'éloquence! Rousseau avait aussi de l'éloquence. Il ne m'a point convaincu.

LECTURES.

Opinion de Montaigne sur le suicide.

(Voir aux notes et extraits.)

NOTE D'ULRIC.

Est-ce le *pour*, est-ce le *contre* que Montaigne a voulu développer?

LECTURES.

L'Encyclopédie et le suicide.

(Voir aux notes et extraits.)

RÉFLEXIONS D'ULRIC.

L'Encyclopédie a rendu de grands services à nos bisaïeuls. Elle n'est plus qu'un souvenir historique. Les excellents remèdes au suicide!

LECTURES.

Pensées de Voltaire sur le suicide.

(Voir aux notes et extraits.)

RÉFLEXIONS D'ULRIC.

Que d'esprit! que de science! que de mouvement et de variété! Si tu vivais, ô roi Voltaire, j'aurais tant de plai-

sir à t'entendre parler, que je vivrais pour t'écouter. Passer le reste de mes jours à te lire et à te relire ne me ferait point aimer la vie. Je ne meurs pas d'ennui, ni d'ignorance, ni de marasme : je meurs de dégoût.

LECTURES.

Opinion du citoyen Lefebvre Villebrune, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, sur le suicide.

(Voir aux notes et extraits.)

RÉFLEXIONS D'ULRIC.

Brave citoyen bibliothécaire! Tu dis : « Un citoyen ne peut, sans atrocité, priver la société d'un de ses membres : il est donc encore plus coupable de tuer un individu qui n'a plus de défense lorsqu'il se tue lui-même : c'est l'excès de la lâcheté. Est-ce par de pareils exemples qu'on donnera de l'élévation, de l'énergie à l'âme de la jeunesse? Ne lui disons pas qu'elle doit mépriser la mort : apprenons-lui par une éducation mâle à la souffrir, à la braver pour l'intérêt de la patrie, de la bonne foi, de l'amitié, du véritable honneur. »

Vivons pour la société. Elle fut si maternelle pour les faibles! Tout n'est-il pas accaparé par les forts? Accaparons aussi! Saluons, embrassons, flattons, louangeons, mentons! L'excellent moyen de me faire aimer la vie en 1869, patriote Lefebvre Villebrune! Honnête partisan d'Épictète, la patrie qui ne fait pas vivre librement fait mourir!

LECTURES.

Article d'Armand Carrel sur le suicide.

(Voir aux notes et extraits.)

RÉFLEXIONS D'ULRIC.

Armand Carrel et Sainte-Beuve sont des juges compétents en matière de suicide. L'un en disserte incomparablement; l'autre applaudit à la dissertation. La vie en est-elle une chose meilleure, plus séduisante, plus attachante? J'irai le demander de nouveau à la morgue.

CHAPITRE X

Ulric reçoit le mémoire du docteur Poterin du Motel sur la mélancolie, et toute une bibliothèque. — Ce qu'il en fit. — Sa dernière résolution.

Depuis notre dernière entrevue, Ulric me boudait ou préférait la solitude. J'allai le voir. « J'ai lu vos notes et vos commentaires : lecture attachante comme un panorama du suicide. Voulez-vous toujours mourir? »

— Toujours.

Je le quittai et lui envoyai un mémoire intitulé.

Études sur LA MÉLANCOLIE, *et sur le traitement moral de cette maladie*, par le docteur E.-G. Poterin du Motel, lauréat de l'Académie, etc., etc.

J'y soulignai l'épigraphe :

Melancholiæ nervosæ philosophia sæpe optima medicatio. (Lorry, De morb. melanch.)

Je ne voulais pas qu'Ulric restât inactif.

A ce mémoire j'avais joint : *Dissertatio de autochiria et*

philophicè et ex legibus considerata, par Hermann.

Histoire des opinions et des doctrines sur le suicide, par Stæudlin.

De la manie du suicide et de l'esprit de révolte, par Tissot.

Essai de philosophie générale, par Frank. *Traité du suicide,* par Falret.

Le volume du docteur Fr. Leuret. *Du traitement moral de la folie.*

Statistique morale, par Guerry.

Mémoire sur la révulsion morale dans le traitement de la folie, par le même.

De la folie considérée au point de vue judiciaire, par Calmeil.

Recherches statistiques sur l'aliénation mentale, par Aubanel et Thoré.

Recherches sur les opinions et la législation en matière de mort volontaire pendant le moyen âge, par Bourquelot.

Maladies mentales, par Esquirol.

Mémoire du suicide, par le même.

Du mariage considéré comme moyen curatif des maladies, par Bousquet.

Le suicide politique, par M. Des Étangs.

Traité de l'aliénation mentale, par Pinel.

Bref, toute une bibliothèque d'aliéné instruit : j'avais peine à me persuader qu'Ulric fût en pleine possession de ses facultés.

J'avais marqué d'un signet le passage suivant du mémoire de Poterin du Motel.

« Il serait également blâmable de négliger les phénomènes moraux et les phénomènes physiques, de sacrifier le traitement physique au traitement moral. Mais il im-

porte d'apprécier la valeur relative de ces deux méthodes.

On entend par traitement *physique* celui qui consiste en moyens destinés à agir sur les ressorts matériels de notre être. En tant que ces moyens sont dirigés contre les complications et les conséquences prochaines ou éloignées des maladies de l'esprit, ils sont d'une utilité incontestable. Il faut d'ailleurs, dans une définition bien entendue du traitement physique, faire entrer pour une large part les préceptes hygiéniques, dont l'application est si utile aux aliénés.

. . . .

Le traitement *moral*, au contraire, s'adresse sans intermédiaire aux troubles intellectuels; mais il faut se garder également d'en exagérer l'application, ou de la restreindre par insuffisance de vues ou par impatience. On n'oubliera pas non plus que parfois le traitement, quelque nom qu'on lui donne, emprunte son efficacité à un ordre d'agents dont on ne saurait dire précisément s'ils sont physiques ou moraux. »

J'avais entouré d'un rectangle à l'encre rouge les trois alinéa suivants.

Penchants suicides. — Les penchants suicides appartiennent à la figure séméiotique de la mélancolie; on les voit poindre quelquefois au début même de cette affection. Ils sont l'expression de l'impossibilité où se trouve l'esprit des malades de résoudre autrement que par sa cessation les difficultés d'une vie douloureuse.

Il y a là un calcul, mais qui n'est pas encore arrêté. parce que leur état comporte des adoucissements ou des intermissions, parce que l'instinct de la conservation est difficilement vaincu du premier coup. Assez souvent encore des considérations supérieures, telles que les

principes de morale ou de religion et les affections de famille, luttent contre ces suggestions.

Il y a loin de là à la manie suicide proprement dite, à cette rage de se tuer qui obsède à froid quelques mélancoliques, ceux entre autres que domine le désespoir égoïste, le spleen, qui se déclare chez d'autres par des tentatives violentes et répétées, que suscitent une douleur morale permanente, l'hypochondrie aigüe, des hallucinations pénibles et incessantes, etc.

Dans le premier cas, je l'ai dit, le penchant suicide est le résultat d'un calcul mal affermi, j'ajouterais volontiers une conséquence naturelle de la névrose, qui indique son degré de gravité, non sa complication. Dans le second, l'impulsion, outre qu'elle est permanente, se montre exclusive ou délirante, c'est-à-dire qu'elle est impérieuse et aveugle, et que la force seule peut la contenir, car elle est incompatible avec cette faculté d'hésiter qui atteste l'apparition plus ou moins durable d'un reste de liberté. (Page 70.)

Ulric me renvoya tous ces livres, toutes ces brochures avec le billet suivant :

Mon cher ami,

Vous savez bien que je ne suis pas fou : la vie, telle qu'on nous la fait en France, me répugne comme un fruit malsain. M'expatrier, ce serait changer de répugnances provisoires : qu'irais-je faire dans la libre Angleterre ou dans la libre Amérique? J'aime mieux l'exil éternel, l'exil loin de la vie d'ici-bas.

Je suis un voyageur lassé, dégoûté, déçu, qui s'arrête prudemment. Ni Du Motel, ni Leuret, ni Calmeil, ni Aubanel, ni Thoré, ni Esquirol, ni Bousquet, ni Pinel, ni

Brierre de Boismont, ni les aliénistes *tutti quanti* ne m'ôteront mes lassitudes, mes dégoûts, mes déceptions du voyage. Jean Dumas, Voltaire et Armand Carrel y ont échoué.

Je ne peux faire un pas en France sans me heurter contre une injustice, contre une misère plus ou moins cachée, et contre une servitude de ma pensée.

Puisque l'on fait ici la police de ma conscience, je m'en vais, voilà tout.

De tout mon cœur, merci et adieu.

Ulric.

Je lui répondis les cinq lignes suivantes : *Sta, viator, libertatem calcas.*

C'est à ta conscience de faire la police de l'injustice, de la misère, de la servitude. L'injustice, on la combat; la misère, on en triomphe; la servitude, on s'en affranchit.

Sache vouloir la liberté, tu seras libre.

***.

Deux jours après, Ulric m'écrivit.

« Vous avez raison. Je mourrai pour la liberté. »

Ulric est aujourd'hui l'un des plus infatigables champions du libre développement de l'âme en France. A la mort, il préfère la vie, depuis qu'il ose vivre.

On l'accusait hier d'esprit séditieux. Moi séditieux! s'écria-t-il, allons donc! Je parle et j'agis selon ma conscience : rien de plus, rien de moins. Le jour où ce sera vraiment un crime de parler et d'agir ainsi, je jure de ne pas voir le soleil éclairer la fin de ce jour-là, et de me brûler la cervelle.

CONCLUSION.

Les hommes se tuent de leur propre main sans préméditation, ou bien après de longues réflexions.

Une passion violente, comme la colère, la jalousie, parfois même la vanité blessée, leur fait monter le sang au cerveau ; cette congestion leur enlève la plus grande partie de leur intelligence ; ils éprouvent un violent désir de briser quelqu'un ou quelque chose ; ils saisissent une arme et se frappent ; ou bien ils se précipitent par une fenêtre, ou bien ils courent se jeter dans la rivière.

Une douche d'eau froide sur la tête, une saignée, ou une diversion les auraient calmés ; la congestion du cerveau se serait dissipée, et ils vivraient encore : ils aimeraient la vie avec la même violence qu'ils l'ont détestée.

On pourrait appeler ces suicides, des suicides de surprise.

Il y a des hommes qui préméditent froidement, longuement le meurtre d'eux-mêmes. Parmi ceux-là, les uns annoncent à mots plus ou moins couverts le dessein de se tuer : ils ont besoin pour ainsi dire de s'habituer à cette idée ; ils annoncent un dégoût de la vie pour se dégoûter davantage de la vie ; à force d'être les hérauts de leur suicide, ils perdent leurs effets ; et le jour où ils n'émeuvent plus personne par leurs funèbres confidences, ils se tuent par dépit et pour obtenir un dernier effet.

Ce sont des suicides qu'on peut nommer suicides par amour-propre.

Parmi les hommes qui préméditent l'assassinat d'eux-mêmes, il y en a qui n'ont point la sotte vanité de se dire : Je veux émouvoir ces gens qui sont ici ; je vais m'écrier ou

murmurer dramatiquement ces mots : Je vais me tuer. Ils y mettent de la discrétion, du silence, quelquefois même du mystère. Ils raisonnent avec logique sur toutes choses : ils ne veulent plus vivre, parce que la vie est pour eux comme un fruit sans saveur.

Pour d'autres, la vie est un combat trop pénible : la lutte les a vite fatigués, et ils renoncent à la renouveler, ou bien à la prolonger : ce sont les suicides par la paresse.

En Chine, on rencontre par milliers des fumeurs d'opium ; en Russie des buveurs d'eau-de-vie par centaines de mille ; en France les buveurs d'absinthe aussi par centaines de mille. La fumée d'opium précipite le cerveau dans l'extase et de l'extase dans l'abrutissement, et de l'abrutissement dans l'épuisement, puis dans la mort ; l'eau-de-vie dans les grands froids réchauffe ou plutôt semble réchauffer ; mais les vapeurs alcooliques montent rapidement vers le cerveau, le congestionnent et le tuent ; l'absinthe n'est que de l'alcool à 30 degrés mêlé au suc de la plante amère : aux uns elle apporte une disposition à l'hilarité ; elle tourne les autres vers la tristesse ; à tous elle atrophie plus ou moins rapidement l'épine dorsale. Plus ou moins vite l'absinthe conduit au delirium tremens, à la fureur, à la folie, puis à la mort.

Fumeurs d'opium, buveurs d'eau-de-vie, buveurs d'absinthe, tous savent bien qu'ils s'empoisonnent chaque fois qu'ils cèdent à leur habitude enivrante ; et pourtant ils fument, ils boivent leur poison.

Ce sont les suicides par habitude d'excitation.

Il y a aussi les suicides par calcul : quelques hommes se sont fixé un certain laps de temps qu'ils n'ont pas dépassé. Ils ont poussé la prévoyance jusqu'à déterminer la somme qu'il voulaient dépenser quotidiennement.

Avec leur dernier écu devait s'en aller leur existence : et ils exécutaient le dessein qu'ils avaient arrêté.

Je cite pour mémoire et pour l'enseignement de l'humanité le suicide par la cupidité précoce des enfants, ou par l'avidité forcenée des parents : je veux parler des suicides par profession. Les ouvriers de huit ans dans les manufactures, les adultes fabricants de ceruse et les ouvriers souffleurs de verre sont des suicidés.

Comment remédier à tant de suicides?

En augmentant les forces physiques et morales des jeunes générations ; en diminuant les difficultés de la vie sociale. Hygiène, instruction, liberté, science et conscience : voilà le remède.

Tout être qui se développe veut vivre.

Napoléon Bonaparte n'était qu'un pauvre sous-lieutenant, entravé dans son développement, lorsqu'il résolut de se jeter à la Seine. La bourse d'un ami vint à propos lui rendre l'existence, et il acheva de développer ses formidables facultés. Gœthe, Chateaubriant, Lamartine, Georges Sand ont eu des veilléités de mort volontaire. Ils ont vécu.

Le suicide des gens qui ont leur raison n'est qu'une protestation contre la vie. C'est par la vie et non point par la mort qu'il faut protester.

NOTES ET EXTRAITS DE LA MAIN D'ULRIC

J'ai entendu parler de ce Suédois qui, avant de se tuer, a écrit en latin sur le suicide.

J'ai obtenu des prix de version latine, jadis, au lycée. J'ai lu Robeck.

Johannis Robeck
Calmaria — Suedi
Exercitatio philosophica de εὐλογῶ ἐξαγωγῇ *sive Morte voluntaria philosophorum et bonorum virorum etiam.*
Judæorum et recensuit christianorum.
Perpetuis animadversionibus notavit præfatus est
Et indicem rerum locupletissimum addidit
Joh. Nicolaus Funccius
Marburgensis.
Riutilii.
Litteris Joh. Godofr. Enax. CICICCCXXXVI.

Avant de se jeter à la mer, Robeck a écrit à son ami Funccius de publier ce traité. Funccius a obéi. J'ai lu.

Quelle série de faits ! Ils défilent durant des centaines de pages.

Le commentateur était bien un homme de moyen âge !

Voici le commencement de son commentaire final :

(1) Ohé ! jam satis est, ohe Libelle ! Utrinque rationes componere licuit de morte voluntaria disputantibus. Penes eruditum probumque lectorem, quod in propria causa a nobismetipsis non possumus expectare, judicium esto. Illud solum addere placet, nihil miserius esse misero, suam qui non vult, aut non potest agnoscere miseriam : ut vivere velit, suamque curare salutem, quoad misericors Deus ipsi, ad vitæ fructus colligendos, atque felicitatis æternæ usuram, irreparabile tempus concessit. Nos vero, qui non nostro, sed immortalis Dei beneficio et arbi-

trio morimur atque vivimus, hominum, qui sine spe salutis non dubitarunt oppetere mortem, invicem nos incitemus exemplis, ut alacres et læti, quamprimum solverit natura, et vocarit Deus, obviam eamus morti, illam certè timere desistamus....

Et il termine par cette exclamation :

(2) Fiat, o Deus, voluntas tua. In te sumus et movemur. Tibi serviemus defuncti simul atque viventes. Tua sit laus et gloria in seculorum secula.

Ulric avait lu cet in-quarto, écrit dans un latin de pédanterie et de décadence : 319 pages de suicides ou meurtres! Depuis le meurtre d'Abel jusqu'à Achille, jusqu'à Agésilas, Calpurnie, Saül, Arrie, Artabase, etc., Démosthène, Hannibal, Mithridate, Marc-Antoine, Sénèque, saint Étienne, Empédocle et cent autres ; y compris des thèses comme celle-ci : « L'amour est-il contraire à la mort ; ou bien est-ce la mort qui est contraire à la mort ? » Quelles pauvretés ! Que nous fait à nous de savoir qu'avant les Anglais, les Thébains défendaient le suicide sous des peines sévères ? Robeck se fortifie de l'opinion de Donne, qui prêche, au nom de Dieu, le suicide. Après? Ni Robeck, ni Donne, ni Dieu n'auront influé sur ma résolution.

(3) Voluntariæ mortis commendatio.

Causæ :
Injustitia ;
Sævitiæ ;
Horror ;
Stultitia,
Calamitas ;

Voluntaria mors vitiorum asylum.
Voluptuosi mortem oppetunt.

Savante énumération ! Il y a vingt ans que je connais cette pathologie psychologique du suicide et ses aphorismes vulgaires, et tous ces pédantismes de l'auteur et du commentateur.

Si je n'avais que les raisons de Robeck pour me tuer, je vivrais jusqu'à extinction de chaleur naturelle.

Robeck m'a pris mon temps et ma peine sans profit. Encore s'il avait écrit en français !

(1) Holà ! maintenant c'en est assez ! Il nous a été permis de comparer le pour et le contre des raisons qu'on discute à propos de la mort volontaire. Dans une cause qui est la nôtre, nous ne pouvons pas attendre notre propre jugement : c'est au lecteur instruit et honnête de nous juger. Nous voulons seulement ajouter ceci : c'est qu'il n'y a rien de plus misérable que le malheureux qui ne veut pas ou ne peut pas reconnaître sa misère, afin d'avoir la volonté de vivre et de prendre soin de son salut, durant le temps irréparable que Dieu, dans sa miséricorde, lui a accordé pour amasser les fruits de la vie et les jouissances de l'éternelle félicité. Mais nous qui vivons et mourons au gré et par un bienfait du Dieu immortel, excitons-nous les uns les autres par les exemples des hommes qui, sans espérer le salut, n'ont pas hésité à affronter la mort ; excitons-nous pour aller au-devant de la mort gaiement, joyeusement, ou du moins pour cesser de la craindre, aussitôt que la nature nous relâchera des biens de la vie.

(2) Dieu ! que ta volonté soit faite ! C'est par toi que nous sommes et que nous nous mouvons. Nous te servirons morts autant que vivants ; que ta louange et ta gloire soient dans les siècles des siècles.

(3) Encouragement au suicide.

Causes :
Les injustices ;
Les mauvais traitements ;
L'épouvante ;
La folie ;
Le malheur.

La mort volontaire, refuge des vices.
Les voluptueux affrontent la mort.

NOTE DE LA MAIN D'ULRIC.

L'on m'a recommandé la lecture de Jean Dumas ; je ferai mieux : j'en transcrirai les pages les plus importantes.

Traité du suicide ou du meurtre volontaire de soi-même, par JEAN DUMAS.

Savoir souffrir la vie et voir venir la mort,
C'est le devoir du sage, et tel sera mon sort.
(Gresset. Tragédie d'Édouard III.)
Nolo virum, facili redimit qui sanguine famam,
Hunc volo laudari, qui sine morte potest.
Martial. L. I. Ép. VIII.

L'aspect de ce livre réjouit les regards d'Ulric.

La belle vignette au frontispice ! Est-ce un moine ou un homme en tunique romaine, qui est assis à cette table ? Tête et pieds nus, il tourne le dos à un buste. Quel buste? Le moine ou la tunique romaine étend la main gauche en éventail, le bout de l'index appuyé sur des in-quarto ; auprès des in-quarto s'incline un long poignard ; sur un es-

cabaud, le pied gauche ; le pied droit s'écarquille à distance. Le moine semble méditer devant un in-quarto ouvert. La scène se passe dans une bibliothèque, à Amsterdam, chez l'imprimeur Changuion, en MDCCLXXII.

La vignette occupait Ulric. Ce moine serait-il un süicidé? L'introduction et la table des matières d'un livre font connaître le livre tout entier. Voyons ces deux extrêmes de l'in-octavo !

INTRODUCTION.

Depuis quelque temps le suicide devient trop commun dans toutes les parties du monde chrétien, pour ne devoir pas fixer l'attention des amis de la société des hommes. Divers écrivains tant théologiens que philosophes ont pris la plume contre cette furieuse manie, fruit naturel de l'irréligion, du luxe, et de la corruption du siècle; mais les uns n'ayant fait que de pompeuses déclamations sur ce sujet, les autres que débiter quelques heureuses saillies de leur esprit ; ceux-ci l'ayant traité superficiellement, ceux-là d'une manière toute métaphysique et abstraite, leurs ouvrages, quoique bons dans leurs genres, laissent encore à désirer là-dessus quelque chose de plus complet, de plus approfondi à certains égards, et de plus simple.

(*Note*). — L'auteur anonyme du livre intitulé L'An 2440, dit, page 336, qu'on compte à Paris, dans l'année 1757, 147 personnes qui se sont donné volontairement la mort.

Ce traité aura pour texte le passage suivant de la *Lettre de M. Rousseau à M. de Voltaire occasionnée par le poëme de ce dernier sur le désastre de Lisbonne.* « C'est souvent l'abus que nous faisons de la vie qui nous la rend à charge, et j'ai bien moins bonne opinion de ceux qui

sont fâchés d'avoir vécu, que de celui qui peut dire avec Caton : *Nec me vixisse pœnitet, quoniam ita vixi, ut frustra me natum non existimem.* Cela n'empêche pas que le sage ne puisse quelquefois déloger volontairement, sans murmure et sans désespoir, quand la nature ou la fortune lui portent bien distinctement l'ordre du départ. »

Je ne m'arrêterai point sur le premier membre de cette proposition. Non que la pensée m'en paraisse fausse ou inutile ; je la trouve au contraire très-vraie, et la crois très-salutaire : mais pour la prouver, il faudrait connaître sûrement les raisons secrètes qu'ont eues de détester leurs jours ceux qui se sont portés à les abréger ; connaissance que je n'ai point : elle n'appartient qu'à Dieu qui seul, par là même, a droit de les juger. Ce n'est point à nous, mortels aveugles, trop souvent guidés dans nos jugements par une prévention injuste contre les autres, à prononcer sur les motifs de leurs actions, qu'ils ont tenus cachés dans le sanctuaire de leur cœur impénétrable à nos regards. Il serait surtout téméraire d'attribuer au remords un meurtre d'eux-mêmes, que la faiblesse, l'aliénation d'esprit ou le désespoir peut leur avoir fait commettre.

Et je plains trop les malheureux qui ont pu haïr la vie, pour chercher à noircir leur mémoire après leur mort.

Je me bornerai donc au second membre du passage cité ci-dessus, contre lequel je prouverai que personne n'ayant droit, dans aucun cas, d'arrêter le cours de sa vie, le sage ne doit jamais attenter sur la sienne. Et je détruirai, en même temps, les raisons principales sur lesquelles on fonde la légitimité du suicide.

TABLE.

CHAP. Ier. — Où, après avoir distingué et défini le suicide, on montre que c'est un crime de disposer de sa vie, sans en avoir reçu le droit de Dieu à qui seul elle appartient; et qu'il n'est pas apparent que Dieu donne à ses créatures humaines un droit opposé aux fins de leur existence présente.

CHAP. II. — Que tous les maux résultent de la nature des choses; qu'ils sont utiles et nécessaires pour conduire l'homme à sa grande fin; qu'ils l'attaquent avec violence à tout âge; et que tant qu'ils n'épuisent pas en lui les sources de la vie, ils ne peuvent être un congé clair et formel de Dieu, qui le décharge de l'obligation de vivre.

§ Ier. Les maux excessifs ne sont pas durables. Sujets à des vicissitudes continuelles, ils s'adoucissent ou ils tuent. Tempérés par divers biens qui les accompagnent et par l'espérance de ceux qui les suivront, ils deviennent supportables au sage.

§ II. — Les maux ne sont pas non plus distribués sur la terre comme ils devraient l'être pour nous apporter clairement notre congé.

§ III. — Les utilités morales des maux physiques détruisent toute l'apparence du droit de se tuer, qu'on infère de ces maux.

§ IV. — Il n'y a point de congé dans des maux propres à augmenter le bonheur d'une autre vie, pour des êtres dont la durée ne se borne point à celle qu'ils ont sur la

terre, ni la destinée sur cette terre à y compléter la somme des individus de leur espèce, que Dieu *veut* faire exister par la génération.

Chap. iii. — Que les instincts de la nature et les jugements de la raison, qui sont les premiers moyens par lesquels Dieu nous fait connaître sa volonté, montrent qu'il nous appelle toujours à nous conserver, et jamais à nous détruire.

Chap. iv. — Que, quoiqu'il paraisse que le suicide fût autrefois fort fréquent, il n'a jamais été ni aussi commun, ni aussi généralement autorisé qu'on le peut penser. Des causes qui l'ont fait pratiquer et regarder comme légitime et louable, par quelques sectes de philosophes et par quelques peuples. Qu'il a été jugé par d'autres, une action lâche et criminelle. Qu'il exige bien moins de courage qu'il n'en faut pour supporter les disgrâces de la vie; qu'il est un abus condamnable plutôt qu'un emploi de la force vertueux et digne de l'approbation divine.

Chap. v. — Que les inconvénients qui résultent du droit de se tuer soi-même, prouvent que ce droit n'est point un privilége de la nature humaine; parce qu'il est contraire à la société pour laquelle l'homme a été fait, et au bien de laquelle Dieu s'intéresse.

Chap. vi. — Où l'on combat ceux des philosophes qui ont fait les apologies les plus éblouissantes du meurtre volontaire de soi-même.

§ Ier. — Réfutation de la fameuse apologie du suicide, qui se trouve dans la lxxiv des *Lettres persanes*.

§ II. — Réfutation du morceau apologétique du suicide, qui se trouve dans le livre intitulé : *Système de la nature*.

§ III. — Réfutation des raisons les plus spécieuses em-

ployées dans la *Nouvelle Héloïse,* pour établir le droit de se tuer soi-même.

Chap. viii. — Où l'on continue à réfuter M. Rousseau, en prouvant que les préceptes et les exemples contenus dans la révélation, sont contraires au droit de se tuer qu'il attribue à l'homme, bien loin de lui être favorables.

Conclusion.

Ce n'est pas dans les livres historiques qu'il faut chercher un cours de morale ; c'est assez par rapport à cet objet qu'on y trouve le récit des actions et des mœurs des hommes de chaque siècle, et qu'on y puisse apprendre à connaître le caractère général de l'humanité, les causes de ses retardements et de ses progrès, de ses prospérités et de ses disgrâces, de ses vertus et de ses vices, afin que les générations futures en profitent pour leur bonheur. Les préceptes plus exprès de morale appartiennent aux livres destinés à l'enseigner. On les trouve tous clairement énoncés et détaillés dans ceux de la Bible, et qui nous ont été donnés à cette fin. Qu'on les étudie soigneusemeut; qu'on tâche d'en bien saisir l'esprit, et l'on se mettra en état de juger sûrement ce qu'il y a de louable ou de blâmable, de ce que Dieu peut approuver ou improuver dans les actions que les auteurs sacrés rapportent, sans les accompagner de louanges ni de blâme ; et l'on ne s'autorisera jamais de ce silence pour se croire permises des choses qui ne le sont point. C'est sur les principes lumineux et sûrs de cette morale divine, puisés dans la loi de Moïse et de Jésus-Christ, que les chrétiens ont toujours regardé le suicide comme un meurtre illicite et criminel. Ils n'ont point appris cette doctrine *des philosophes païens* : mais du docteur céleste, envoyé de Dieu, pour être la lumière du monde ; ils ne suivent point en cela *l'autorité de Platon,* comme l'avance

M. R., mais celle de l'Évangile qui est leur unique règle. Une preuve certaine qu'il n'y a rien dans l'Écriture sainte, qui favorise le suicide, et qu'au contraire l'esprit de sa morale le réprouve, c'est qu'on ne voit ni du côté des juifs, ni du côté des chrétiens, ni dans l'histoire sacrée, ni dans l'histoire ecclésiastique des premiers siècles, aucun exemple approuvé de gens pieux qui se soient donné la mort, pour se délivrer de leurs infortunes. Ceux qui se sont détruits parmi eux n'ont jamais passé pour des modèles de piété, ou été loués en cela pour des personnes vraiment sages et religieuses. Ils ne se seraient certainement pas détruits, s'ils eussent eu plus de religion et de vertu.

Comment, en effet, de vrais chrétiens pourraient-ils se porter à une pareille extrémité? L'esprit du christianisme dont ils sont animés est un esprit d'humilité, de résignation et de patience qui soumet à tout, et fait tenir dans les plus grands maux, à l'exemple de Jésus-Christ, ce généreux langage : « *Mon Père, faites s'il est possible que ce calice s'éloigne de moi! Mais s'il ne peut passer, sans que je le boive, que votre volonté s'accomplisse, et non pas la mienne.* »

Des païens abandonnés à leurs lumières naturelles, qui n'entrevoyaient, qu'à travers le voile de mille préjugés, le plan de la providence divine, qui ne découvraient, qu'avec incertitude, les vues sages que Dieu peut se proposer dans notre assujettissement aux maux de cette vie, et les usages salutaires qu'ils peuvent avoir dans le système de l'univers, tant pour notre bonheur particulier, que pour le bien général; des païens qui n'avaient que des exemples ridicules d'une constance supérieure, où la vanité, l'ostentation, et la folie, se jouant de la raison et de la nature, formaient des spectacles plus propres à rebuter le sage, qu'à

l'animer à soutenir patiemment d'extrêmes souffrances; des païens, dis-je, pouvaient, je le conçois, se faire un devoir de prudence et de sagesse de s'affranchir de leurs disgrâces par la mort, quand ils ne voyaient pas d'autres moyens de s'en délivrer, ni aucune utilité à les supporter plus longtemps. Cet acte ne supposait pas toujours en eux un défaut de religion et de piété, ni même un excès de sensibilité, d'orgueil, de désespoir, ou de faiblesse; leur vertu même pouvait les y porter, comme on prétend que s'y portent encore, par un esprit de religion, les habitants de l'Inde, parmi les bramines, les Siamois, les Peguans; c'est un effet de l'erreur et de la superstition qui n'est pas à imiter. Mais des hommes éclairés de la lumière de l'Évangile; des chrétiens qui doivent avoir de plus justes idées de la vertu; des chrétiens qui ne doivent pas ignorer que tout ce que Dieu fait et permet, tend au plus grand bien de ses créatures; qui savent que toutes les souffrances du temps présent ne sont point à comparer avec la gloire qu'ils en retireront dans la vie à venir, si, humblement soumis à la volonté de Dieu, ils les supportent avec patience et qui ont devant les yeux en Jésus-Christ le plus bel exemple de constance que le monde ait jamais vu, comme le reconnaît M. R; des chrétiens enfin vraiment animés de l'esprit du christianisme et remplis des sentiments de piété, d'humilité, de résignation, de confiance en Dieu qu'il est propre à inspirer, ne sauraient se livrer à la pensée du suicide.

LETTRE LXXXVI.

USBECK A SON AMI IBBEN A SMYRNE.

Les lois sont furieuses en Europe contre ceux qui se tuent eux-mêmes. On les fait mourir pour ainsi dire une seconde fois ; ils sont traînés indignement par les rues ; on les note d'infamie ; on confisque leurs biens.

Il me paraît, Ibben, que ces lois sont bien injustes. Quand je suis accablé de douleur, de misère, de mépris, pourquoi veut-on m'empêcher de mettre fin à mes peines, et me priver cruellement d'un remède qui est en mes mains ?

Pourquoi veut-on que je travaille pour une société dont je consens de n'être plus ? que je tienne malgré moi une convention qui s'est faite sans moi ? La société est fondée sur un avantage mutuel : mais, lorsqu'elle me devient onéreuse, qui m'empêche d'y renoncer ! La vie m'a été donnée comme une faveur ; je puis donc la rendre, lorsqu'elle ne l'est plus ; la cause cesse, l'effet doit donc cesser aussi.

Le prince veut-il que je sois son sujet, quand je ne retire rien de sa sujétion ? Mes concitoyens peuvent-ils demander ce partage inique de leur utilité et de mon désespoir ? Dieu, différent de tous les bienfaiteurs, veut-il me condamner à recevoir des grâces qui m'accablent ?

Je suis obligé de suivre les lois quand je vis sous les lois : mais quand je n'y vis plus, peuvent-elles me lier encore ?

Mais, dira-t-on, vous troublez l'ordre de la Providence.

Dieu a uni votre âme avec votre corps et vous l'en séparez : vous vous opposez donc à ses desseins et vous lui résistez.

Que veut-dire cela ? Troublai-je l'ordre de la Providence, lorsque je change les modifications de la matière et que je rends carrée une boule que les premières lois du mouvement, c'est-à-dire, les lois de la création et de la conservation, avaient faite ronde ? Non sans doute : je ne fais qu'user du droit qui m'a été donné ; et en ce sens je puis troubler à ma fantaisie toute la nature, sans que l'on puisse dire que je m'oppose à la Providence.

Lorsque mon âme sera séparée de mon corps, y aura-t-il moins d'ordre et moins d'arrangement dans l'univers ? Croyez-vous que cette nouvelle combinaison soit moins parfaite et moins dépendante des lois générales ? que le monde y ait perdu quelque chose ? et que les ouvrages de Dieu soient moins grands ou plutôt moins immenses ?

Pensez-vous que mon corps, devenu un épi de blé, un ver, un gazon, soit changé en un ouvrage de la nature moins digne d'elle ? et que mon âme, dégagée de tout ce qu'elle avait de terrestre, soit devenue moins sublime ?

Toutes ces idées, mon cher Ibben, n'ont d'autre source que notre orgueil. Nous ne sentons point notre petitesse ; et malgré qu'on en ait, nous voulons être comptés dans l'univers, y figurer et y être un objet important. Nous nous imaginons que l'anéantissement d'un être aussi parfait que nous dégraderait toute la nature : et nous ne concevons pas qu'un homme de plus ou de moins dans le monde, que dis-je ? tous les hommes ensemble, cent millions de têtes comme la nôtre, ne sont qu'un atome subtil et délié, que Dieu n'aperçoit qu'à cause de l'immensité de ses connaissances.

De Paris, le 15 de la lune de saphar, 1715.

Réfutation de la fameuse apologie du suicide qui se trouve dans la LXXVIe des *Lettres persanes*.

USBECK A SON AMI IBBEN A SMYRNE.

Les lois sont furieuses en Europe contre ceux qui se tuent eux-mêmes : on les fait mourir une seconde fois, pour ainsi dire : ils sont traînés indignement par les rues : on les note d'infamie : on confisque leurs biens.

J'ai justifié plus haut cette procédure. J'y renvoie le lecteur; et je n'y ajoute ici qu'un seul mot : c'est qu'en effet, ces lois sont si furieuses, qu'elles ne s'exécutent que quand elles ne peuvent causer aucune douleur; et qu'elles ne font mourir, pour ainsi dire une seconde fois, que ceux qui ont voulu eux-mêmes absolument mourir.

Il me paraît, Ibben, que ces lois sont bien injustes. Quand je suis accablé de douleur, de misère, de mépris, pourquoi veut-on m'empêcher de mettre fin à mes peines, et me priver cruellement d'un remède qui est en mes mains?

Ce remède est en vos mains, puisque vous le trouvez dans vos propres forces. Mais la nature, de qui vous tenez vos forces et tous vos moyens, Usbeck, vous les fournit-elle pour les employer à détruire, ou à conserver son ouvrage? Vous devez sentir que la vraisemblance est toute en faveur de ce dernier but; et vous en serez convaincu, si vous lisez ce livre avec attention, ou seulement le chapitre III qu'il contient sur les instincts de la nature. On ne vous empêche pas de mettre fin à vos peines; on ne fait que vous interdire un moyen qui, au lieu de vous en délivrer, peut vous en causer d'infiniment plus grandes,

n'étant pas bien sûr qu'il n'y ait plus rien à souffrir après la mort, quand on viole en mourant l'ordre de la nature et qu'on sort de son premier cours. On ne veut vous empêcher de faire précisément que ce que vous ne voulez pas : car vous voulez bien terminer vos maux, mais vous ne voulez pas, sans doute, risquer de les aggraver de la manière la plus horrible? C'est la pitié, c'est l'amour qu'on a pour vous, qui porte à vous faire cette violence; on sait que le suicide est toujours l'effet d'un délire de la raison, d'un dérangement d'esprit, d'un transport aveugle de désespoir et de frénésie. Vous fait-on quelque tort en tâchant de vous en préserver? en vous fournissant des motifs qui vous engagent à maintenir votre empire sur vous-mêmes, à ne point vous laisser surmonter, égarer par la passion, le chagrin ou la douleur, en cherchant à lier vos mains imprudentes, et à vous garantir du danger où elles pourraient vous plonger dans leur égarement? Des lois qui tendent à ce but, qui ont pour objet de prévenir ces travers, ces abus funestes, de conserver à la société ses membres, aux époux leurs épouses, et aux épouses leurs époux, aux enfants leurs pères et aux pères les appuis de leur vieillesse : de telles lois, dis-je, ne seraient-elles pas justes? Et ceux qui gardent des personnes en démence, des malades frénétiques, leur feraient-ils une injustice, en leur ôtant la liberté et en les empêchant de se jeter par la fenêtre?

Pourquoi veut-on que je travaille pour une société dont je consens à n'être plus; que je tienne, malgré moi, une convention qui s'est faite sans moi?

Parce que la société a travaillé et travaille sans cesse pour vous, autant que vous pouvez le prétendre; parce qu'à votre tour, vous lui devez vos services, votre exemple,

vos vertus ; parce qu'il n'est pas juste que vous vous sépariez de ceux avec qui la nature et la reconnaissance vous lient, de ceux qui vous ont associé à eux pour votre propre bien comme pour le leur; parce qu'enfin, en jouissant jusqu'à présent des avantages de leur société, vous avez acquiescé à la convention qu'ils avaient faite sans vous, et qu'ayant une fois consenti à être de leur corps, vous n'êtes plus maître de le quitter quand vous le voulez, à son préjudice ou sans son consentement. Si vous n'avez pas assez de délicatesse pour sentir la force de ces motifs, mourez ; mais ne vous plaignez point qu'on vous traite comme un infidèle et un ingrat, comme une âme lâche, sans énergie, sans sentiment : et craignez que la nature, déshonorée par votre lâcheté, ne se venge, après votre mort, de l'outrage que vous lui aurez fait.

La société est fondée sur un avantage mutuel ; mais, lorsqu'elle me devient onéreuse, qui m'empêche d'y renoncer ?

La justice, la gratitude, l'honneur. N'avez-vous pas eu votre part de ses avantages ? N'a-t-elle rien souffert pour vous ? N'est-ce pas pour vous conserver vos biens, la liberté et la vie, que plusieurs de ses membres généreux ont perdu les leurs dans les veilles, les travaux, les dangers et les combats? Vous avait-elle promis de vous affranchir des maux de la nature et de ceux de votre imagination, de votre imprudence, de vos passions, de vos vices ? N'a-t-elle pas fait tout ce qui dépendait d'elle, pour vous en préserver par des institutions salutaires, qui vous en épargnent un grand nombre et qui vous fournissent les moyens d'acquérir les lumières, la sagesse, l'habileté nécessaires pour vous mettre en état d'en éviter beaucoup d'autres ? Ceux qu'elle vous occasionne, ne sont-ils pas

des inconvénients qui naissent de la constitution des choses humaines qu'il lui est impossible de changer, ou du mépris qu'ont pour ses lois des sujets vicieux et rebelles? Pouvez-vous prétexter, pour la quitter, les suites fâcheuses d'une dépravation et d'une désobéissance dont vous vous croyez vous-même en droit de donner le funeste exemple?

La vie m'a été donnée comme une faveur, je puis donc la rendre, lorsqu'elle ne l'est plus : la cause cesse, l'effet doit donc cesser aussi.

Si la vie est une faveur que vous ait faite l'auteur infiniment puissant et sage de tout ce qu'il y a de bon dans l'univers, elle ne peut jamais cesser de l'être que par votre faute : ce qui est un bien de la part d'un être qui ne peut faire que du bien, demeure toujours un bien. Corrigez donc le mal que vos préjugés et vos vices y mêlent; mais gardez-le bien, jusqu'à ce que Dieu qui vous l'a donné le reprenne pour vous en donner un meilleur. Tant que la cause continue de son côté, l'effet doit aussi continuer du vôtre. Ce n'est point à l'enfant ignorant et paresseux à sortir de l'école où on l'a mis pour son bien, lorsqu'il s'y ennuie et qu'elle lui devient insupportable; c'est au maître à le congédier, quand la leçon est finie ou que son père l'appelle. La nature fera le même office à votre égard, lorsque la vie ne sera plus une faveur pour vous, ou qu'il vous sera plus avantageux de mourir que de vivre.

Le prince veut-il que je sois son sujet quand je ne retire point les avantages de la sujétion? Mes concitoyens peuvent-ils demander ce partage inique de leur utilité et de mon désespoir?

Le prince ne peut pas vous priver de tous les avantages

de la sujétion, pendant que vous demeurez son sujet; vous en avez joui et vous en jouissez toujours plus ou moins : mais il ne peut pas non plus vous accorder tout ce que vous prétendriez de lui, n'ayant ni un pouvoir infini ni un trésor inépuisable de grâces. S'il en fait plus à d'autres qu'à vous, c'est peut-être qu'ils les méritent plus, qu'ils sont plus capables de les faire servir au bien public, ou que, talents et mérites égaux, ils ont le même droit que vous à une préférence qu'il ne peut point donner à tous. Ce que vous n'obtenez pas de la société, il est probable que quelqu'un de vos ancêtres l'a obtenu, et que quelqu'un de votre postérité l'obtiendra encore. Vos concitoyens n'ont point fait, entre vous et eux, de partage inique des biens et des maux de la société; ce partage, tel qu'il est, s'est fait de lui-même : ou plutôt, c'est le cours naturel, la nécessité des choses, c'est le sort qui l'a fait. Les lots des avantages et des désavantages qui devaient résulter de leur association, ne pouvant pas être égaux, il a fallu, pour ainsi dire, les mettre ensemble dans une même roue de fortune et laisser décider au sort le lot de chacun. Est-ce leur faute, si celui qui vous est échu n'est pas des meilleurs? Ils se sont tous soumis au lot qui leur tomberait, et, en s'y soumettant, ils ont tous couru les mêmes risques que vous. Vous auriez voulu, apparemment qu'ils les gardassent pour eux ces risques, et que, choisissant pour vous le meilleur lot, ils vous eussent excepté de la loi du sort? Mais vous devaient-ils ce partage déraisonnable de leur désespoir et de votre utilité?

Dieu, différant de tous les bienfaiteurs, veut-il me condamner à recevoir des grâces qui m'accablent.

Ce ne sont pas les grâces de Dieu qui accablent, elles sont toutes conformes à la nature, aux besoins, et pro-

portionnées aux forces essentielles des êtres qui les reçoivent, sans quoi elles les détruiraient. Mais ce qui accable, ce sont les passions et les vices dont on est esclave, les chagrins, les remords et les maux corporels qu'on s'attire soi-même par ses imprudences et ses déréglements. Dieu veut qu'on les souffre ces maux, qu'on en soit accablé dans cette vie, quand on les a recherchés follement; parce que rien n'est plus propre à corriger, ramener, détourner pour jamais des travers et des excès dont ils sont les fruits naturels et nécessaires, et afin d'en épargner aux hommes dans l'autre vie de plus terribles encore que les mêmes causes leur produiraient, s'ils les y apportaient avec eux. Car le vice, le désordre, le mal moral est de nature à ne pouvoir rendre qu'infiniment malheureux, dans le ciel même, des êtres intelligents dont le bonheur est inséparable de la vertu. C'est pour nous porter, par le vif sentiment de leurs cruels efforts, à les déterminer ces causes funestes, à les extirper entièrement de nos cœurs, et à y fixer à leur place les salutaires principes de toutes les vertus, que Dieu nous continue la grâce de vivre et de souffrir; qu'il veut que nous la recevions avec soumission et reconnaissance, que nous la conservions précieusement, que nous la rapportions aux heureuses fins pour lesquelles il nous l'accorde. Peut-on se plaindre d'une volonté de sa part, si sage et si avantageuse? Le moyen de nous guérir et de nous sauver est dur, le remède qu'il emploie est amer, j'en conviens : mais il est nécessaire, et peut-être le seul qui puisse vaincre par son efficacité nos penchants au mal. On loue la tendresse d'un père qui, sourd aux cris de son enfant, le force, pour lui conserver la vie, à prendre des drogues dégoûtantes dont il ne peut supporter l'odeur ni la vue;

et l'on trouverait mauvais que Dieu veuille exiger des hommes malheureux, qu'ils se soumettent à ses décrets et qu'ils vivent pour profiter de leurs malheurs, aussi longtemps qu'il le juge lui-même à propos? Le moyen qu'il leur a fourni, en leur continuant la grâce de vivre, peut-il cesser d'être un bienfait, parce qu'il leur est désagréable e t fâcheux?

Des bienfaiteurs qui n'auraient aucuns droits sur la personne, la vie, les actions, la destinée des objets de leur bienfaisance, ne pourraient pas, sans doute, les condamner à recevoir des grâces qu'ils ne voudraient point : mais on ne saurait contester ce droit à Dieu qui, tout différent des autres êtres, joint le titre de créateur et de maître suprême des hommes à celui de leur bienfaiteur.

D'ailleurs ses grâces envers nous, se rapportant plus à notre bonheur éternel qu'à notre temporel, qui n'est que momentané, peuvent, quelque grandes qu'elles soient, nous paraître onéreuses, accablantes, pendant qu'elles nous exercent et nous préparent pour la félicité de la vie future avec laquelle nous n'apercevons pas leurs rapports. Il faut attendre, pour juger de leur bénignité et de leur importance, qu'elles aient déployé tous leurs effets, et que nous en voyions mieux les suites dans l'économie à venir. Nous sommes, à cet égard, comme des enfants qui, ne sentant pas l'utilité qu'ils retireront un jour de tant de soins que prennent d'eux leurs parents, de tant de dépenses qu'ils font pour leur éducation, de tant d'exercices pénibles, d'études rebutantes, de travaux fatigants, de règles gênantes et difficiles qu'ils leur prescrivent, murmurent de leurs bienfaits, les regardent comme un poids qui les accable, et ne leur en savent gré que lorsque, dans un âge plus avancé, il en recueillent les fruits inattendus.

La même chose arrivera aux hommes; ce qui leur semble maintenant un mal, ils le trouveront un grand bien dans l'état futur, s'ils en ont su profiter. Ce ne sera qu'alors qu'ils connaîtront tout le prix de la vie présente et l'avantage de ses adversités.

Je suis obligé de suivre les lois, quand je vis sous les lois; mais quand je n'y vis plus, peuvent-elles me lier encore?

Dans quelque endroit de la terre que vous viviez, si vous n'y êtes pas sous les lois d'une société politique, vous y êtes sous celles de la nature et de l'humanité, qui vous défendent également le suicide, comme une action destructive de votre espèce, laquelle périrait entièrement si tous ses individus suivaient votre exemple. Or, ce qui serait un crime contre la nature et l'humanité pour tous les individus s'ils le faisaient, ne peut être permis à aucun. Quand vous vivez sous les lois de la société, vous êtes lié par ces lois; et le délit que vous commettez alors contre elles, elles ont droit de le poursuivre ou contre votre personne, si elle peut être saisie, ou contre ce qui reste de vous dans le pays où elles exercent leur empire, si vous vous êtes soustrait à leurs poursuites. Lorsque vous les avez violées en vous tuant, elles peuvent donc exercer leur vengeance sur vos dépouilles, sur votre honneur et vos biens qui sont à leur disposition. Elles vous lient, quand vous ne vivez plus sous elles, comme elles lient des débiteurs et des prévaricateurs qui se sont subitement esquivés, sans avoir pu emporter avec eux tous leurs fonds ou leurs effets. Le droit qu'elles ont de confisquer les propriétés de ces fugitifs iniques, peut-il leur être contesté sur ce que vous laissez en leur pouvoir?

Les autres arguments de l'auteur se trouvent suffisam-

ment réfutés dans tout le cours de cet ouvrage, et en particulier dans les chapitres I et III. Je peux donc me borner ici à transcrire le reste de cette fameuse lettre, et à l'accompagner d'un extrait de l'excellente réponse qu'y a faite un habile homme, célèbre par une multitude de bons écrits.

Mais, dira-t-on, *continue M. de Montesquieu,* vous troublez l'ordre de la Providence. Dieu a uni votre âme avec votre corps, et vous l'en séparez. Vous vous opposez donc à ses desseins, et vous lui résistez.

Que veut dire cela? Troublé-je l'ordre de la Providence, lorsque je change les modifications de la matière, et que je rends carrée une boule que les premières lois du mouvement, c'est-à-dire, les lois de la création et de la conservation avaient faite ronde! Non, sans doute, je ne fais qu'user du droit, qui m'a été donné, et en ce sens je puis troubler à ma fantaisie toute la nature, sans qu'on puisse dire que je m'oppose à la Providence.

Lorsque mon âme sera séparée de mon corps, y aura-t-il moins d'ordre et moins d'arrangement dans l'univers? Croyez-vous que cette nouvelle combinaison soit moins parfaite ou moins dépendante des lois générales? Que les ouvrages de Dieu soient moins grands, ou plutôt moins immenses?

Croyez-vous que mon corps devenu un épi de blé, un ver, un gazon, soit changé en un ouvrage de la nature moins digne d'elle, et que mon âme dégagée de tout ce qu'elle avait de terrestre soit devenue moins sublime?

Toutes ces idées, mon cher Ibben, n'ont d'autre source que notre orgueil; nous ne sentons point notre petitesse, et malgré qu'on en ait, nous voulons être comptés dans l'univers, y figurer et y être un objet important. Nous

nous imaginons que l'anéantissement d'un être aussi parfait que nous dégraderait toute la nature; et nous ne concevons pas qu'un homme de plus ou de moins dans le monde, que dis-je, tous les hommes ensemble, cent millions de têtes comme la nôtre, ne sont qu'un atome subtil et délié que Dieu n'aperçoit qu'à cause de l'immensité de ses connaissances. »

Voici comme M. Formey a su renverser, en peu de mots, tout ce pompeux étalage de raisons captieuses.

« Le raisonnement de cet habile auteur, oserai-je le dire, (c'est lui qui parle) est tout à fait puéril. D'abord il compare le changement des modifications de la matière avec la dissolution de notre individu, comme si de bonne foi arrondir un carré, ou carrer une boule, étaient des actions pareilles à celle de tuer un homme, ou de se tuer soi-même. Ensuite il suppose très-peu philosophiquement qu'il y a du petit et du grand aux yeux de Dieu, et sous prétexte que l'homme tient fort peu de place dans la nature, il en insère qu'il peut disposer de soi-même à son gré. Quelle conséquence! L'âme humaine animât-elle un corps égal ou inférieur à celui d'un ciron, en serait-elle moins une portion de l'univers, mise en sa place par la même main qui a allumé le soleil, et renfermé la mer dans son lit? Son prix dépend-il du volume de la matière qui l'environne, et l'arrangement de la nature n'est-il pas altéré par la destruction d'un nain, comme par celle d'un géant? Ajoutons que ces fausses idées de la petitesse de l'homme concluent au meurtre des autres, comme à celui de nous-mêmes; car *qu'importe qu'il y ait un homme de plus ou de moins dans le monde?* »

LETTRE XXI

DE L'AMANT DE JULIE A MILORD ÉDOUARD.

Oui, milord, il est vrai, mon âme est oppressée du poids de la vie ; depuis longtemps elle m'est à charge : j'ai perdu tout ce qui pouvait me la rendre chère, il ne m'en reste que les ennuis. Mais on dit qu'il ne m'est pas permis d'en disposer sans l'ordre de celui qui me l'a donnée. Je sais aussi qu'elle vous appartient à plus d'un titre; vos soins me l'ont sauvée deux fois, et vos bienfaits me la conservent sans cesse : je n'en disposerai jamais que je ne sois sûr de le pouvoir faire sans crime, ni tant qu'il me restera la moindre espérance de la pouvoir employer pour vous.

Vous disiez que je vous étais nécessaire : pourquoi me trompiez-vous ? Depuis que nous sommes à Londres, loin que vous songiez à m'occuper de vous, vous ne vous occupez que de moi. Que vous prenez de soins superflus ! milord, vous le savez, je hais le crime encore plus que la vie. J'adore l'Éternel. Je vous dois tout, je vous aime, je ne tiens qu'à vous sur la terre : l'amitié, le devoir y peuvent enchaîner un infortuné ; des prétextes et des sophismes ne l'y retiendront point. Éclairez ma raison, parlez à mon cœur : je suis prêt à vous entendre ; mais souvenez-vous que ce n'est point le désespoir qu'on abuse.

Vous voulez qu'on raisonne : eh bien ! raisonnons. Vous voulez qu'on proportionne la délibération à l'importance

de la question qu'on y agite : j'y consens. Cherchons la vérité paisiblement, tranquillement ; discutons la proposition générale comme s'il s'agissait d'un autre. Robeck fit l'apologie de la mort volontaire avant de se la donner. Je ne veux pas faire un livre à son exemple, et je ne suis pas fort content du sien ; mais j'espère imiter son sang-froid dans cette discussion.

J'ai longtemps médité sur ce grand sujet ; vous devez le savoir, car vous connaissez mon sort, et je vis encore. Plus j'y réfléchis, plus je trouve que la question se réduit à cette proposition fondamentale : Chercher son bien et fuir son mal en ce qui n'offense point autrui, c'est le droit de la nature. Quand notre vie est un mal pour nous et n'est un bien pour personne, il est donc permis de s'en délivrer. S'il y a dans le monde une maxime evidente et certaine, je pense que c'est celle-là ; et si l'on venait à bout de la renverser, il n'y a point d'action humaine dont on ne pût faire un crime.

Que disent là-dessus nos sophistes ? Premièrement ils regardent la vie comme une chose qui n'est pas à nous, parce qu'elle nous a été donnée : mais c'est précisément parce qu'elle nous a été donnée qu'elle est à nous. Dieu ne leur a-t-il pas donné deux bras ? cependant, quand ils craignent la gangrène, ils s'en font couper un et tous les deux, s'il le faut. La parité est exacte pour qui croit à l'immortalité de l'âme : car si je sacrifie mon bras à la conservation d'une chose plus précieuse, qni est mon corps, je sacrifie mon corps à la conservation d'une chose plus précieuse, qui est mon bien-être. Si tous les dons que le ciel nous a faits sont naturellement des biens pour nous, ils ne sont que trop sujets à changer de nature, et il y ajouta la raison pour nous apprendre à les

discerner. Si cette règle ne nous autorisait pas à choisir les uns et à rejeter les autres, quel serait son usage parmi les hommes!

Cette objection si peu solide, ils la retournent de mille manières. Ils regardent l'homme vivant sur la terre comme un soldat mis en faction. Dieu, disent-ils, t'a placé dans ce monde; pourquoi en sors-tu sans son congé! Mais toi-même, il t'a placé dans ta ville : pourquoi en sors-tu sans son congé? Le congé n'est-il pas dans le mal-être? En quelque lieu qu'il me place, soit dans un corps, soit sur la terre, c'est pour y rester autant que j'y suis bien. Voilà la voix de la nature et la voix de Dieu. Il faut attendre l'ordre, j'en conviens; mais quand je meurs naturellement, Dieu ne m'ordonne pas de quitter la vie, il me l'ôte; c'est en me la rendant insupportable qu'il m'ordonne de la quitter. Dans le premier cas, je résiste de toute ma force; dans le second, j'ai le mérite d'obéir.

Concevez-vous qu'il y ait des gens assez injustes pour taxer la mort volontaire de rébellion contre la Providence, comme si l'on voulait se soustraire à ses lois? Ce n'est point pour s'y soustraire qu'on cesse de vivre, c'est pour les exécuter. Quoi! Dieu n'a-t-il de pouvoir que sur mon corps? Est-il quelque lieu dans l'univers où quelque être existant ne soit pas sous sa main? Et agira-t-il moins immédiatement sur moi, quand ma substance épurée sera plus une et plus semblable à la sienne?

Non, sa justice et sa bonté font mon espoir; et, si je croyais que la mort pût me soustraire à sa puissance, je ne voudrais plus mourir.

C'est un des sophismes du *Phédon*, rempli d'ailleurs de vérités sublimes. Si ton esclave se tuait, dit Socrate à Cébès, ne le punirais-tu pas, s'il était possible, pour t'avoir privé

injustement de ton bien? Bon Socrate, que nous dites-vous? N'appartient-on plus à Dieu quand on est mort? Ce n'est point cela du tout; mais il fallait dire : Si tu charges ton esclave d'un vêtement qui le gêne dans le service qu'il te doit, le puniras-tu d'avoir quitté cet habit pour mieux faire son service? La grande erreur est de donner trop d'importance à la vie; comme si notre être en dépendait, et qu'après la mort on ne fût plus rien. Notre vie n'est rien aux yeux de Dieu, elle n'est rien aux yeux de la raison, elle ne doit rien être aux nôtres; et, quand nous laissons notre corps, nous ne faisons que poser un vêtement incommode. Est-ce la peine d'en faire un si grand bruit? milord, ces déclamateurs ne sont point de bonne foi; absurdes et cruels dans leurs raisonnements, ils aggravent le prétendu crime comme si l'on s'ôtait l'existence, et le punissent, comme si l'on existait toujours.

Quant au *Phédon*, qui leur a fourni le seul argument spécieux qu'ils aient jamais employé, cette question n'y est traitée que très-légèrement et comme en passant. Socrate, condamné par un jugement inique à perdre la vie dans quelques heures, n'avait pas besoin d'examiner bien attentivement s'il lui était permis d'en disposer. En supposant qu'il ait tenu réellement les discours que Platon lui fait tenir, croyez-moi, milord, il les eût médités avec plus de soin dans l'occasion de les mettre en pratique; et la preuve qu'on ne peut tirer de cet immortel ouvrage aucune bonne objection contre le droit de disposer de sa propre vie, c'est que Caton le lut par deux fois tout entier, la nuit même qu'il quitta la terre.

Ces mêmes sophistes demandent si jamais la vie peut être un mal. En considérant cette foule d'erreurs, de tourments et de vices dont elle est remplie, on serait bien

tenté de demander si jamais elle fut un bien. Le crime assiége sans cesse l'homme le plus vertueux ; chaque instant qu'il vit, il est prêt à devenir la proie du méchant, ou méchant lui-même. Combattre et souftrir, voilà son sort dans ce monde ; mal faire et souffrir, voilà celui du malhonnête homme. Dans tout le reste ils diffèrent entre eux, ils n'ont rien en commun que les misères de la vie. S'il vous fallait des autorités et des faits, je vous citerais des oracles, des réponses de sages, des actes de vertu récompensés par la mort. Laissons tout cela, milord ; c'est à vous que je demande quelle est ici-bas la principale occupation du sage, si ce n'est de se concentrer pour ainsi dire au fond de son âme et de s'efforcer d'être mort durant sa vie. Le seul moyen qu'ait trouvé la raison pour nous soustraire aux maux de l'humanité n'est-il pas de nous détacher des objets terrestres et de tout ce qu'il y a de mortel en nous, de nous recueillir au dedans de nous-mêmes, de nous élever aux sublimes contemplations ? Et si nos passions et nos erreurs font nos infortunes, avec quelle ardeur devons-nous soupirer après un état qui nous délivre des unes et des autres ! Que font ces hommes sensuels qui multiplient si indiscrètement leurs douleurs par leurs voluptés ? Ils anéantissent pour ainsi dire leur existence à force de l'étendre sur la terre ; ils aggravent le poids de leurs chaînes par le nombre de leurs attachements ; ils n'ont point de jouissances qui ne leur préparent mille amères privations : plus ils sentent, et plus ils souffrent ; plus ils s'enfoncent dans la vie, et plus ils sont malheureux.

Mais qu'en général ce soit, si l'on veut, un bien pour l'homme de ramper tristement sur la terre, j'y consens ; je ne prétends pas que tout le genre humain doive s'im-

moler d'un commun accord, ni faire un vaste tombeau du monde. Il est des infortunes trop privilégiées pour suivre la route commune, et pour qui le désespoir et les amères douleurs sont le passe-port de la nature : c'est à ceux-là qu'il serait aussi insensé de croire que leur vie est un bien qu'il l'était au sophiste Possidonius tourmenté de la goutte de nier qu'elle fût un mal. Tant qu'il nous est bon de vivre nous le désirons fortement, et il n'y a que le sentiment des maux extrêmes qui puisse vaincre en nous ce désir : car nous avons tous reçu de la nature une très-grande horreur de la mort, et cette horreur déguise à nos yeux les misères de la condition humaine. On supporte longtemps une vie pénible et douloureuse avant de se résoudre à la quitter ; mais quand une fois l'ennui de vivre l'emporte sur l'horreur de mourir, alors la vie est évidemment un grand mal, et l'on ne peut s'en délivrer trop tôt. Ainsi, quoiqu'on ne puisse exactement assigner le point où elle cesse d'être un bien, on sait très-certainement au moins qu'elle est un mal longtemps avant de nous le paraître; et chez tout homme sensé, le droit d'y renoncer en précède toujours de beaucoup la tentation.

Ce n'est pas tout; après avoir nié que la vie puisse être un mal pour nous ôter le droit de nous en défaire, ils disent ensuite qu'elle est un mal pour nous reprocher de ne la pouvoir endurer. Selon eux, c'est une lâcheté de se soustraire à ses douleurs et à ses peines, et il n'y a jamais que des poltrons qui se donnent la mort. O Rome, conquérante du monde, quelle troupe de poltrons t'en donna l'empire! Qu'Arrie, Eponine, Lucrèce, soient dans le nombre, elles étaient femmes; mais Brutus, mais Cassius, et toi qui partageais avec les dieux les respects de la terre étonnée, grand et divin Caton, toi dont l'image auguste et sacrée animait

les Romains d'un saint zèle et faisait frémir les tyrans, tes fiers admirateurs ne pensaient pas qu'un jour, dans le coin poudreux d'un collége, de vils rhéteurs prouveraient que tu ne fus qu'un lâche, pour avoir refusé au crime heureux l'hommage de la vertu dans les fers. Force et grandeur des écrivains, que vous êtes sublimes, et qu'ils sont intrépides la plume à la main ! Mais dites-moi, brave et vaillant héros, qui vous sauvez si courageusement d'un combat pour supporter plus longtemps la peine de vivre, quand un tison brûlant vient à tomber sur cette éloquente main, pourquoi la retirez-vous si vite? Quoi ! vous avez la lâcheté de n'oser soutenir l'ardeur du feu ? Rien, dites-vous, ne m'oblige à supporter le tison; et moi, qui m'oblige à supporter la vie? La génération d'un homme a t-elle coûté plus à la Providence que celle d'un fétu? et l'une et l'autre n'est-elle pas également son ouvrage?

Sans doute, il y a du courage à souffrir avec constance les maux qu'on ne peut éviter ; mais il n'y a qu'un insensé qui souffre volontairement ceux dont il peut s'exempter sans mal faire, et c'est très-souvent un très-grand mal d'endurer un mal sans nécessité. Celui qui ne sait pas se délivrer d'une vie douloureuse par une prompte mort ressemble à celui qui aime mieux laisser envenimer une plaie que de la livrer au fer salutaire d'un chirurgien. Viens, respectable Parisot, coupe-moi cette jambe qui me ferait périr : je te verrai faire sans sourciller, et me laisserai traiter en lâche par le brave qui voit tomber la sienne en pourriture, faute d'oser soutenir la même opération.

J'avoue qu'il est des devoirs envers autrui qui ne permettent pas à tout homme de disposer de lui-même ; mais en revanche, combien en est-il qui l'ordonnent ! Qu'un ma-

gistrat à qui tient le salut de la patrie, qu'un père de famille qui doit la subsistance à ses enfants, qu'un débiteur insolvable qui ruinerait ses créanciers, se dévouent à leur devoir, quoi qu'il arrive ; que mille autres relations civiles et domestiques forcent un honnête homme infortuné de supporter le malheur de vivre pour éviter le malheur plus grand d'être injuste, est-il permis pour cela, dans des cas tout différents, de conserver aux dépens d'une foule de misérables une vie qui n'est utile qu'à celui qui n'ose mourir? Tue-moi, mon enfant, dit le sauvage décrépit à son fils qui le porte et fléchit sous le poids, les ennemis sont là; va combattre avec tes frères, va sauver tes enfants, et n'expose pas ton père à tomber vif entre les mains de ceux dont il mangea les parents. Quand la faim, les maux, la misère, ennemis domestiques pires que les sauvages, permettraient à un malheureux estropié de consommer dans son lit le pain d'une famille qui peut à peine en gagner pour elle, celui qui ne tient à rien, celui que le ciel réduit à vivre seul sur la terre, celui dont la malheureuse existence ne peut produire aucun bien, pourquoi n'aurait-il pas au moins le droit de quitter un séjour où ses plaintes sont importunes et ses maux sans utilité?

Pesez ces considérations, milord, rassemblez toutes ces raisons, et vous trouverez qu'elles se réduisent au plus simple des droits de la nature qu'un homme sensé ne mit jamais en question. En effet, pourquoi serait-il permis de se guérir de la goutte et non de la vie? L'une et l'autre ne nous vient-elle pas de la même main? S'il est pénible de mourir, qu'est-ce à dire? Les drogues font-elles plaisir à prendre? Combien de gens préfèrent la mort à la médecine! Preuve que la nature répugne à l'une et à l'autre. Qu'on me montre donc comment il est plus permis de se

délivrer d'un mal passager en faisant des remèdes que d'un mal incurable en s'ôtant la vie, et comment on est moins coupable d'user de quinquina pour la fièvre que d'opium pour la pierre. Si nous regardons à l'objet, l'un et l'autre est de nous délivrer du mal-être; si nous regardons au moyen, l'un et l'autre est également naturel; si nous regardons à la répugnance, il y en a également des deux côtés; si nous regardons à la volonté du maître, quel mal veut-on combattre qu'il ne nous ait pas envoyé? A quelle douleur veut-on se soustraire qui ne nous vienne pas de sa main? Quelle est la borne où finit sa puissance et où l'on peut légitimement résister? Ne nous est-il donc permis de changer l'état d'aucune chose, parce que tout ce qui est, est comme il l'a voulu? Faut-il ne rien faire en ce monde de peur d'enfreindre ses lois? et, quoi que nous fassions, pouvons-nous jamais les enfreindre? Non, milord, la vocation de l'homme est plus grande et plus noble; Dieu ne l'a point animé pour rester immobile dans un quiétisme éternel; mais il lui a donné la liberté pour faire le bien, la conscience pour le vouloir, et la raison pour le choisir; il l'a constitué seul juge de ses propres impressions; il a écrit dans son cœur : Fais ce qui t'est salutaire et n'est nuisible à personne. Si je sens qu'il m'est bon de mourir, je résiste à son ordre en m'opiniâtrant à vivre; car, en me rendant la mort désirable, il me prescrit de la chercher.

Bomston, j'en appelle à votre sagesse et à votre candeur, quelles maximes plus certaines la raison peut-elle déduire de la religion, sur la mort volontaire? Si les chrétiens en ont établi d'opposées, ils ne les ont tirées, ni des principes de leur religion ni de sa règle unique, qui est l'Écriture, mais seulement des philosophes païens, Lactance et Augustin, qui, les premiers, avancèrent cette nouvelle doctrine

dont Jésus-Christ ni les apôtres n'avaient pas dit un mot; ne s'appuyèrent que sur le raisonnement du Phédon, que j'ai déjà combattu; de sorte que les fidèles, qui croient suivre en cela l'autorité de l'Évangile, ne suivent que celle de Platon. En effet, où verra-t-on dans la Bible entière une loi contre le suicide, ou même une simple improbation? et n'est-il pas bien étrange que dans les exemples de gens qui se sont donné la mort, on n'y trouve pas un seul mot de blâme contre aucun de ces exemples? Il y a plus, celui de Samson est autorisé par un prodige qui le venge de ses ennemis. Ce miracle se serait-il fait pour justifier un crime? et cet homme, qui perdit sa force pour s'être laissé séduire par une femme, l'eût-il recouvrée pour commettre un forfait authentique? comme si Dieu lui-même eût voulu tromper les hommes!

Tu ne tueras point, dit le Décalogue. Que s'ensuit-il de là? Si ce commandement doit être pris à la lettre, il ne faut tuer ni les malfaiteurs, ni les ennemis; et Moïse, qui fit tant mourir de gens, entendait fort mal son propre précepte. S'il y a quelques exceptions, la première est certainement en faveur de la mort volontaire, parce qu'elle est exempte de violence et d'injustice, les deux seules considérations qui puissent rendre l'homicide criminel, et que la nature y a mis, d'ailleurs, un suffisant obstacle.

Mais, disent-ils encore, souffrez patiemment les maux que Dieu vous envoie; faites-vous un mérite de vos peines. Appliquer ainsi les maximes du christianisme, que c'est mal en saisir l'esprit! L'homme est sujet à mille maux; sa vie est un tissu de misères, et il ne semble naître que pour souffrir. De ces maux, ceux qu'il peut éviter, la raison veut qu'il les évite; et la religion, qui n'est jamais contraire à la raison, l'approuve. Mais que leur somme est petite au-

près de ceux qu'il est forcé de souffrir malgré lui! C'est de ceux-ci qu'un Dieu clément permet aux hommes de se faire un mérite; il accepte en hommage volontaire le tribut forcé qu'il nous impose, et marque au profit de l'autre vie la résignation dans celle-ci. La véritable pénitence de l'homme lui est imposée par la nature; s'il endure patiemment tout ce qu'il est contraint d'endurer, il a fait à cet égard tout ce que Dieu lui demande; et si quelqu'un montre assez d'orgueil pour vouloir faire davantage, c'est un fou qu'il faut enfermer, ou un fourbe qu'il faut punir. Fuyons donc sans scrupule tous les maux que nous pouvons fuir, il ne nous en restera que trop à souffrir encore. Delivrons-nous, sans remords, de la vie même, aussitôt qu'elle est un mal pour nous, puisqu'il dépend de nous de le faire, et qu'en cela nous n'offensons ni Dieu, ni les hommes. S'il faut un sacrifice à l'Être suprême, n'est-ce rien que de mourir? Offrons à Dieu la mort qu'il nous impose par la voix de la raison, et versons paisiblement dans son sein notre âme qu'il redemande.

Tels sont les préceptes généraux que le bon sens dicte à tous les hommes, et que la religion autorise. Revenons à nous. Vous avez daigné m'ouvrir votre cœur; je connais vos peines, vous ne souffrez pas moins que moi; vos maux sont sans remède, ainsi que les miens, et d'autant plus sans remède que les lois de l'honneur sont plus immuables que celles de la fortune. Vous les supportez, je l'avance avec fermeté. La vertu vous soutient; un pas de plus, elle vous dégage. Vous me pressez de souffrir; milord, j'ose vous presser de terminer vos suffrances, et je vous laisse à juger qui de nous est le plus cher à l'autre.

Que tardons nous à faire un pas qu'il faut toujours faire? Attendrons-nous que la veillesse et les ans nous attachent

bassement à la vie, après nous en avoir ôté les charmes, et que nous traînions avec effort, ignominie et douleur, un corps infirme et cassé? Nous sommes dans l'âge où la vigueur de l'âme la dégage aisément de ses entraves, et où l'homme sait encore mourir; plus tard, il se laisse en gémissant arracher la vie. Profitons d'un temps où l'ennui de vivre nous rend la mort désirable; craignons qu'elle ne vienne avec ses horreurs au moment où nous n'en voudrons plus. Je m'en souviens, il fut un instant où je ne demandais qu'une heure au ciel, et où je serais mort désespéré si je ne l'eusse obtenue. Ah! qu'on a de peine à briser les nœuds qui lient nos cœurs à la terre! et qu'il est sage de la quitter aussitôt qu'ils sont rompus! Je le sens, milord, nous sommes dignes tous deux d'une habitation plus pure : la vertu nous la montre, et le sort nous invite à la chercher. Que l'amitié qui nous joint nous unisse encore à notre dernière heure. Oh! qu'elle volupté pour deux vrais amis de finir leurs jours volontairement dans les bras l'un de l'autre, de confondre leurs derniers soupirs, d'exhaler à la fois les deux moitiés de leur âme! Quelle douleur, quel regret peut empoisonner leurs derniers instants? Que quittent-ils en sortant du monde? Ils s'en vont ensemble; ils ne quittent rien.

Réfutation des raisons les plus spécieuses employées dans la Nouvelle Héloïse, *pour établir le droit de se tuer soi-même.*

M. Rousseau, dans la xxi[e] lettre du troisième volume de la *Nouvelle Héloïse*, réduit la question *si le suicide est légitime* à cette proposition fondamentale : « Chercher son bien et fuir son mal en ce qui n'offense point autrui, c'est le droit de la nature. Quand notre vie est un mal pour

nous et n'est un bien pour personne, il est donc permis de s'en délivrer. S'il y a dans le monde une maxime évidente et certaine, je pense que c'est celle-là, et si l'on venait à bout de la renverser, il n'y a point d'action humaine dont on ne pût faire un crime. »

J'accorde le principe, et je nie la conséquence. Le principe est en effet incontestable, si par autrui on n'entend pas seulement quelqu'un de ses semblables, mais aussi la Divinité. Car quoique Dieu ne puisse pas être offensé à la manière des hommes, il l'est d'une façon qui lui est particulière, quand ses créatures intelligentes et libres osent empiéter sur ses droits, enfreindre sa volonté, s'opposer à ses vues, faire, malgré lui, ce qui répugne à la nature, à la raison, à la conscience, ce qui les déshonore ou qu'il leur défend, et détruire en elles l'union de l'âme et du corps qu'il a lui-même formée. Cette conduite est offensante pour Dieu, non en ce qu'elle le fasse souffrir ou qu'elle lui nuise, mais en même temps qu'elle viole l'ordre dont il est le protecteur et la source; mais en même temps qu'elle dégrade et dissout dans l'homme l'œuvre de ses mains dont il est jaloux et dont il a seul le droit de disposer; mais en même temps qu'elle est une ingratitude envers lui, un mépris de ses bienfaits, une rebellion contre les lois de sa providence, une usurpation de son autorité divine sur ses créatures.

Après avoir donc posé ce principe : Que le droit de la nature, c'est de chercher son bien et de fuir son mal en ce qui n'offense point autrui, au lieu d'en conclure d'abord, comme fait M. R. : Que quand notre vie est un mal pour nous, et n'est un bien pour personne, il est permis de s'en délivrer, il aurait fallu, pour argumenter selon les règles et raisonner juste, montrer qu'il est des cas où le

suicide n'offense Dieu en nulle manière, et où la vie de quelqu'un (qui ne peut jamais être un bien pour Dieu, dont la félicité est indépendante de ses créatures) n'en est non plus un pour personne. Car, comme nous l'avons déjà prouvé, si le suicide est toujours funeste pour quelqu'un, pour soi-même ou pour autrui, toujours un exemple dangereux pour la société, toujours une anticipation sur les droits sacrés de l'Être suprême, il s'ensuit du principe même posé ci-dessus qu'il n'est jamais permis de s'arracher la vie, et que le suicide, qui étouffe la voix de la nature et en outrage l'auteur, ne peut être, dans aucun cas, un droit de la nature.

Que disent là-dessus nos sophistes? Premièrement ils regardent la vie comme une chose qui n'est pas à nous, parce qu'elle nous a été donnée : mais c'est précisément parce qu'elle nous a été donnée qu'elle est à nous.

On veut *que la vie soit à nous*, et que nous en puissions disposer à notre gré, la garder ou nous en défaire comme de notre propre bien, *parce que Dieu nous l'a donnée* : mais, outre que le don que Dieu nous en a fait n'est point un don absolu qui l'a tiré de sa dépendance, et nous en rende entièrement les maîtres, c'est *précisément parce que Dieu nous l'a donnée* que nous la devons soigneusement conserver. Quelle qu'elle soit, elle doit être un bien pour nous, puisque nous la tenons du meilleur des êtres, d'un père tout bon, tout-puissant et tout sage : mais estime-t-on la vie un bien, quand, mécontent d'elle, on se porte à la détruire? N'est-ce pas montrer au contraire qu'on la regarde comme un mal insupportable dont on veut se délivrer? N'est-ce pas reprocher à Dieu de n'avoir pas su ou voulu la rendre telle qu'elle aurait dû être constamment, afin qu'elle fût un don digne de

lui, dont on pût lui savoir gré? N'est-ce pas lui dire en quelque sorte : Seigneur, vous m'avez fait un mauvais présent; il est si onéreux, si amer que je le déteste, et je ne saurais le garder plus longtemps. Je vous le rends, reprenez-le; je n'en veux plus. Fauteurs du suicide, ne trouvez-vous rien là d'injurieux à la sagesse et à la bonté de Dieu ?

Dieu ne leur a-t-il pas donné deux bras? Cependant, quand ils craignent la gangrène, ils s'en font couper un, et tous les deux s'il le faut. La parité est exacte pour qui croit à l'immortalité de l'âme; car si je sacrifie mon bras à la conservation d'une chose plus précieuse, qui est mon corps, je sacrifie mon corps à la conservation d'une chose plus précieuse qui est mon bien-être. Dire qu'on peut tuer le corps pour conserver le bien-être de l'âme, comme on peut retrancher un membre attaqué de la gangrène, pour prévenir la corruption totale du corps, c'est trouver de la parité où il n'y en a point. On n'a nulle raison de douter que Dieu n'approuve l'amputation d'un bras ou de quelque autre membre putride qui met la vie en danger; au lieu que, s'il n'est pas évident, on a du moins de fortes raisons de croire qu'il ne permet dans aucun cas le meurtre de soi-même : et le seul risque de lui déplaire ne suffit-il pas pour rendre cet attentat imprudent et condamnable? Par le retranchement de la partie gangrenée, on est sûr d'arrêter la communication du mal, et d'empêcher le corps de périr : mais est-on également sûr de procurer par la destruction du corps le soulagement et le bien-être de l'âme? Non; ce n'est point en se détruisant, qu'on peut faire son bonheur; c'est en vivant en homme de bien ; c'est en supportant avec patience, résignation et courage les peines de la vie. Dans quelque état que nous

soyons, la vie est un bien relativement aux avantages qu'on en peut retirer pour la félicité future de son âme. Tant que nous vivons nous pouvons accroître, perfectionner nos vertus; c'est même dans les situations les plus fâcheuses, dans les plus grands maux, qu'on a occasion de pratiquer les plus difficiles et les plus sublimes vertus, celles qui supposent en l'homme le plus de piété, de force d'esprit, d'empire sur lui-même, et la mesure de nos vertus fera celle de notre bonheur éternel, qui en doit être la récompense.

Tant s'en faut donc qu'en se donnant la mort, on fasse le bien de son âme ; au contraire, on lui fait par là le plus grand tort, puisque, non-seulement on abrége une vie dont elle pouvait profiter pour son salut, mais qu'encore on l'expose à l'éternel remords d'avoir déplu à Dieu et perdu pour jamais les immortelles récompenses des vertus auxquelles elle aurait pu se former dans l'état pénible d'où on l'a imprudemment tirée.

Ainsi il n'y a point de parité entre la nécessité de couper un membre qu'un mal incurable rend inutile et funeste pour tout le corps et celle de s'arracher une vie dont les malheurs, même bornés dans leur durée, peuvent devenir éternellement avantageux pour l'âme. La nécessité, dans le premier cas, est réelle et pressante ; elle est nulle et imaginaire dans le second. Ces deux cas étant absolument différents, on ne peut pas conclure que ce qui est permis et de devoir dans l'un le soit également dans l'autre. Tout au contraire de ce que, pour conserver la vie du corps, on est obligé de souffrir le cruel retranchement et la dure perte de ses parties même les plus chères, parce que Dieu et la raison veulent que l'on sacrifie le moins au plus, il s'ensuit qu'on doit aussi, par le même motif, se soumettre aux

désagréments et aux maux les plus fâcheux, plutôt que de s'y soustraire en se privant d'une vie dont la conservation, dans l'état même le plus triste, est un moyen précieux d'assurer et d'accroître notre éternelle félicité.

On dit : Que tous les dons du ciel sont naturellement des biens pour nous ; mais qu'étant sujets à changer de nature, Dieu y ajouta la raison pour nous apprendre à les discerner : et que si cette règle ne nous autorisait pas à choisir les uns et à rejeter les autres, on ne saurait de quel usage elle pourrait être parmi les hommes. Cela est vrai ; ce discernement est le grand office de la raison. Mais la raison juge-t-elle qu'une vie que l'on tient d'un Dieu paternel et tendre puisse, tant qu'il lui plaît de nous la laisser, être un mal proprement dit, un mal qui ne tende pas à un plus grand bien, un mal auquel la mort soit préférable, et dont on doive se délivrer soi-même? Si votre raison le juge ainsi avec celle des Caton, des Brutus, des Cassius et de tous ceux qui se sont tués volontairement ou qui ont approuvé le suicide, la mienne en décide tout autrement avec celle des Pythagore, des Socrate, des Platon, et de la plupart des hommes de tous les temps et de tous les lieux, parmi lesquels on en trouve peu qui se soient défaits eux-mêmes de sang-froid, en comparaison de la multitude de ceux qui se sont crus obligés de garder fidèlement le dépôt d'une vie infortunée, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de le reprendre. Or, auquel de ces deux jugements opposés de la raison humaine doit-on s'en rapporter? N'est-ce pas à celui qui ne le cède point à l'autre par le poids, et qui l'emporte infiniment sur lui par le nombre des suffrages?

D'ailleurs l'office de la raison s'étend-il aux choses qui sont hors de sa sphère? Peut-elle juger sûrement de ce dont elle ne connaît pas toute la série des causes et des

effets ? Ne faudrait-il pas savoir toutes les suites naturelles des choses, toutes les fins de la vie présente, tous ses rapports avec la vie à venir et avec le plan universel de Dieu pour pouvoir décider sans témérité quand il est plus convenable, plus avantageux de mourir que de vivre ? Et dans l'ignorance où nous sommes là-dessus, n'est-il pas plus sûr, plus conforme à la raison, d'attendre notre mort de la nature ou de son sage auteur qui, voulant notre bien et le connaissant mieux que nous, saura mettre par des causes efficaces, sans notre ministère, un terme à notre vie, dès qu'elle sera inutile à ses vues, à notre bonheur et à celui des autres ?

Cette objection si peu solide, ils la retournent de mille manières. Ils regardent l'homme vivant sur la terre comme un soldat mis en faction. Dieu, disent-ils, t'a placé dans ce monde, pourquoi en sors-tu sans son congé ? Mais toi-même, il t'a placé dans ta ville, pourquoi en sors-tu sans son congé ? Le congé n'est-il pas dans le mal-être ? En quelque lieu qu'il me place, soit dans un corps, soit sur la terre, c'est pour y rester autant que j'y suis bien et pour en sortir dès que j'y suis mal. Voilà la voix de la nature et la voix de Dieu. C'est donc à dire qu'il n'y a point de différence pour l'homme, point de différence dans les vues de Dieu à son égard, entre mourir et changer ici-bas de demeure : que déloger de ce monde ou y voyager, c'est tout égal par rapport au grand but pour lequel il y est : que Dieu ne l'y a mis que pour fuir le mal-être qui s'y trouve plus ou moins partout, et pour y chercher un bien-être qu'il n'y trouve nulle part, tel qu'il ne peut s'empêcher de le désirer. En vérité, si c'était là tout le but de Dieu en nous plaçant dans ce triste séjour, il faudrait avouer qu'on ne saurait trop se presser de mourir pour s'en arra-

cher; mais où est l'homme sensé qui puisse lui supposer des vues si étroites, si petites, et digérer l'étrange philosophie qui raisonne comme s'il n'en pouvait point avoir d'autre?

L'objet principal pour lequel Dieu nous a placés dans ce monde n'exige point que nous y demeurions dans un endroit particulier, plutôt que dans un autre. Partout et dans tous les états nous pouvons le remplir : partout et dans tous les états où nous en trouvons assez d'occasions et de moyens : l'adversité comme la prospérité, les plus grands maux comme les plus grands biens, peuvent également y servir. On peut même dire que toutes les circonstances où la Providence nous met y sont pour chacun les mieux assorties. Mais cet objet important ne pouvant être rempli que dans ce monde, il y faut nécessairement rester pour l'exécution. On n'en doit point sortir sous prétexte qu'on n'y est pas à son aise, avant d'avoir fini sa tâche, dont Dieu seul, qui l'a réglée, déterminée, connaît la mesure et le terme. Il saura nous en retirer quand il en sera temps, par des causes naturelles comme celles qu'il a employées pour nous y faire entrer. Demeurons-y jusqu'à ce que nous recevions ainsi notre rappel, et si nous n'y sommes pas bien, tâchons de nous y mettre mieux, changeons-y au besoin de situation et de place, cherchons-y un asile plus sûr et plus commode, ne négligeons aucun moyen honnête pour y adoucir et améliorer notre sort; cela nous est permis. Le mal-être est une raison de s'y arranger, mais il n'en est pas une d'en sortir avant l'ordre du maître. Telle est vraiment la voix de la nature.

Il faut attendre l'ordre, j'en conviens; mais quand je meurs naturellement, Dieu ne m'ordonne pas de quitter la vie, il me l'ôte : c'est en me la rendant insupportable

qu'il m'ordonne de la quitter. Dans le premier cas, je résiste de toute ma force, dans le second, j'ai le mérite d'obéir. *Quand je meurs naturellement*, dites-vous, *Dieu ne m'ordonne pas de quitter la vie, il me l'ôte.* Oui, il vous l'ôte; mais ne veut-il pas que vous consentiez à la perdre? que vous vous soumettiez de bon gré à la volonté qu'il a de vous la reprendre? Et si vous le faites, si l'acquiescement que vous donnez à la mort inévitable que Dieu vous envoie est aussi libre que celui que vous donneriez à une mort qu'il vous demanderait sans vous y contraindre, dès lors, n'est-ce pas autant vous qui quittez la vie que Dieu qui vous l'ôte? Une telle mort n'a-t-elle pas tout le mérite de l'obéissance, du sacrifice le plus volontaire?

Ce n'est point en vous rendant la vie insupportable qu'il vous ordonne de la quitter. Le congé n'est point dans le mal-être; car ce mal-être est de lui-même mortel, ou il ne l'est pas. S'il est mortel, c'est à lui de vous tuer et non à vous; Dieu, en vous montrant qu'il l'a destiné à être l'instrument de votre mort, vous défend d'en employer d'autre. Si ce mal-être n'est pas mortel, si la vie peut subsister avec lui, il n'est pas moins apparent que Dieu, qui vous laisse encore le moyen de vivre, veut que vous viviez, qu'il ne l'est qu'en vous rendant la vie amère par des souffrances, il vous invite à vous l'ôter. Le congé qu'on suppose dans le mal-être est donc très-incertain; dans le doute, si Dieu le donne, peut-on le prendre soi-même sans crime?

L'on convient *qu'il faut attendre un ordre de Dieu* bien positif et bien clair pour mourir; mais on prétend que Dieu le donne, *en rendant la vie insupportable.* Je réponds qu'une telle manière de l'intimer, cet ordre, est

trop équivoque et trop abusive pour être employée par un être aussi sage que Dieu qui, sur un point si important, doit manifester sa volonté avec tant d'évidence qu'on ne puisse pas s'y tromper, comme il le fait toujours, quand les maux qu'il dispense sont par eux-mêmes mortels : alors il est bien sûr qu'il veut que nous mourions. Mais quand ces maux ne sont pas mortels, quand ils ne tuent point par eux-mêmes, à quoi les peut-on prendre sûrement pour un ordre ou une permission de mourir ? — A ce qu'ils ont d'insupportable, de propre à dégoûter de la vie? — Oui, s'ils ne pouvaient avoir d'autre fin dans les vues de Dieu que de nous disposer à recevoir ou à nous donner la mort; oui, si les hommes n'en éprouvaient jamais de tels que lorsqu'ils sont appelés à déloger de ce monde; oui, si Dieu n'avait pas établi dans la nature des causes assez efficaces pour nous en retirer sans notre ministère, au moment précis où il convient que nous en sortions; oui enfin, si nous n'étions pas si sujets à nous exagérer nos propres dangers, nos propres maux, et à nous tromper sur leur destination. Mais comme il arrive souvent aux hommes de se croire par délicatesse ou par humeur plus malheureux qu'ils ne le sont en effet; comme l'expérience nous apprend que la plupart d'entre eux quitteraient trop tôt la vie si, dès que leurs maux leur paraissent insupportables, ils les prenaient pour un ordre positif de sortir du monde; comme Dieu n'a pas besoin de notre concours pour nous en tirer quand il en est temps; comme notre vie, depuis la naissance, est ordinairement remplie de cruelles douleurs qui ne paraissent pas destinées à nous tuer, puisqu'elles passent et reviennent sans nous détruire, et qu'à tout prendre, elles n'empêchent pas que nous ne vivions longtemps assez heureusement; comme enfin il est à présu-

mer que, dans les maux qui nous assaillent, dès le commencement de notre existence, un Dieu tout bon et tout sage a d'autres vues que celles de nous faire haïr la vie qu'il nous donne et de nous porter à la terminer : il nous faudrait un ordre ou un congé plus exprès et plus précis de sa part, que ne le sont ces maux, même les plus insupportables, pour nous autoriser à nous en délivrer par la mort. Un moyen aussi abusif que celui-là ne saurait être une manière de nous congédier digne de Dieu. Supposer qu'il l'emploie, et s'en prévaloir pour sortir de l'état où il nous a mis, c'est ne pas penser assez avantageusement de son infinie sagesse ; c'est s'aveugler sur les véritables fins qu'il se propose dans nos maux, lui en prêter qu'il n'est pas vraisemblable qu'il ait, prendre pour les plus certaines celles qui sont les plus douteuses, et s'exposer à lui déplaire, en agissant contre ses vues, dans le temps même qu'on se flatte de les remplir.

Concevez-vous qu'il y ait des gens assez injustes pour taxer la mort volontaire de rébellion contre la Providence, comme si l'on voulait se soustraire à ses loix ? Ce n'est point pour s'y soustraire qu'on cesse de vivre, c'est pour les exécuter. Quoi ! Dieu n'a-t-il de pouvoir que sur mon corps ? Est-il quelque lieu dans l'univers où quelque être existant ne soit pas sous sa main, et agira-t-il moins immédiatement sur moi, quand ma substance épurée sera plus une et plus semblable à la sienne ?

Mourir sans l'ordre exprès de Dieu, quoique l'on convienne qu'il faut l'avoir pour être en droit de rompre des liens qu'il a lui-même formés, si, mécontent de ses dispensations, des suites de la constitution des choses et des lois que Dieu a établies dans la nature pour d'excellentes fins, on ose détruire en soi son œuvre pour s'affranchir

de maux qui sont plus notre ouvrage que le sien, et qu'il ne permet que par l'intérêt même qu'il prend à notre bonheur, auquel il veut les faire servir ; si, dis-je, ce n'est pas s'opposer aux vues de Dieu, se rebeller contre sa providence, qu'on nous apprenne ce que c'est qu'une rébellion.

On a beau dire qu'on ne veut pas se *soustraire à ses lois;* que *c'est pour les exécuter qu'on cesse de vivre.* Est-ce les exécuter que de sortir sans sa permission de l'ordre naturel où il nous a mis, d'abréger la carrière qu'il nous a prescrite, que de secouer l'emploi de la vie dont il lui a plu de nous charger? Est-ce les exécuter, que de se mettre dans l'impossibilité de remplir toute l'étendue de notre vocation sur la terre et d'atteindre le but pour lequel il nous y a placés?

J'avoue qu'après la mort on n'est pas moins sous la puissance de l'être infini que pendant la vie. Mais on n'y est pas de la même manière; on n'y est pas comme on a lieu de croire que Dieu veut que nous y soyons, tant qu'il ne nous retire pas lui-même du monde; on n'y est pas enfin comme il faut y être pour fournir jusqu'à son dernier terme la carrière de la vie présente. Et quand on l'abandonne, cette carrière, avant d'en avoir atteint le but, de mériter le prix, peut-on dire qu'on sort de la vie avec une *substance plus épurée, plus une, plus semblable à celle de Dieu ?* Quelque sagement qu'on ait vécu dans ce monde, n'en sortirait-on pas encore plus sage et plus parfait, si l'on s'y maintenait le plus qu'il serait possible, et qu'on le quittât naturellement après y avoir fini sa tâche, rempli sa destination et acquis toutes les lumières, les qualités, les vertus que l'expérience d'une longue vie met en état d'y acquérir? Convenez, M. R., que vos bons prin-

cipes sont ici bien mal appliqués. J'aurais peine à vous en pardonner l'abus, si vous ne le rachetiez pas par ce beau trait : *La justice et la bonté de Dieu font mon espoir, et si je croyais que la mort peut me soustraire à sa puissance, je ne voudrais plus mourir.* Croyez donc qu'elle vous y soustrairait de la manière que je viens de dire, et vivez !

C'est un des sophismes du *Phédon*, rempli d'ailleurs de vérités sublimes. Si ton esclave se tuait, dit Socrate à Cébès, ne le punirais-tu pas, s'il t'était possible, pour t'avoir injustement privé de ton bien? Bon Socrate, que nous dites-vous? N'appartient-on plus à Dieu quand on est mort? On lui appartient sans doute toujours, même quand on déserte le poste où l'on était placé par lui, ou quand on meurt avant le terme de la nature. Mais alors on lui appartient comme un serviteur appartient à son maître, quand il abandonne l'ouvrage qu'il lui a prescrit, pour en aller faire ailleurs un autre, qu'il ne lui a pas commandé. Ce maître ne peut-il pas justement l'en punir? Et les droits de Dieu sur l'homme qui déserte son poste, qui trompe ses vues, seraient-ils moins grands que ceux d'un bon maître sur son serviteur rebelle?

Si tu charges ton esclave d'un vêtement qui le gêne dans le service qu'il te doit, le puniras-tu d'avoir quitté cet habit pour mieux faire son service? Certainement; et j'aurai raison de le punir. Ce n'est pas à sa fantaisie qu'il doit me servir, c'est à la mienne. Peut-il savoir mieux que moi ce qui me plaît? Ne puis-je pas avoir, en le chargeant d'un habit lourd et embarrassant, un autre but que le service actuel qu'il peut me rendre? Ne puis-je pas me proposer par là de l'éprouver; de l'accoutumer à une pénible bienséance, à la propreté, à la fatigue, d'exercer

ses forces et son adresse; de le rendre plus robuste et plus propre à exécuter lestement des choses laborieuses et difficiles? Je fais à son égard ce que faisaient d'anciens peuples pour préparer la jeunesse aux fatigues de la guerre et pour en faire des soldats capables d'en soutenir les plus rudes travaux. Je suis donc en droit de le punir de s'opposer à mes vues et d'insulter par là à mon jugement et à ma sagesse. Mais ce que mon esclave ne doit pas faire par rapport au vêtement incommode dont je l'ai chargé, l'homme le peut-il par rapport au corps dont Dieu l'a revêtu? Dieu n'a-t-il pas de bonnes raisons dans tout ce qu'il fait? Et le prétexte de le mieux servir selon notre idée nous autorise-t-il à rompre les entraves qu'il nous a mises, à secouer le fardeau dont il nous a chargés pour des fins qui ne peuvent être que sages?

La grande erreur est de donner trop d'importance à la vie, comme si notre être en dépendait, et qu'après la mort on ne fût plus rien. *La grande erreur* n'est pas, comme on l'avance ici, *de donner trop d'importance à la vie*, mais bien de ne lui en pas donner assez. Elle est plus nécessaire qu'on ne le pense à notre parfait bonheur dans l'autre monde. S'il nous eût été peu utile de vivre ici bas, si, sans nous faire passer dans cette vallée de misère et de souffrance, Dieu eût pu nous rendre aussi heureux qu'il se le propose, est-il à croire qu'il nous y aurait placés? Et si c'est notre propre bien ou le bien universel qui l'a porté à nous y mettre, comme on n'en doit pas douter, est-ce donner trop d'importance à la vie que d'y rester, malgré ses plus grandes peines, jusqu'à ce que Dieu nous en fasse sortir par les mêmes lois de la nature qu'il nous y a fait entrer?

Notre vie, dites-vous, *n'est rien aux yeux de notre vie.*

Quoi ! notre vie a des yeux ! *N'est rien aux yeux de Dieu !* Quoi ! Dieu mépriserait son propre ouvrage ; il compterait pour rien une vie sans laquelle nous ne saurions jouir de ses bienfaits, ni sentir l'existence qu'il nous a donnée, ni parvenir peut-être jamais à aucun genre de félicité, comme l'ont présumé de grands hommes, tant parmi les théologiens que parmi les philosophes ! Vous ne lui auriez point d'obligation de la vôtre, dont tous vos amis, tous les honnêtes gens, lui rendent grâces ! *Elle ne doit rien être aux yeux de la raison, elle ne doit rien être aux nôtres.* Quoi ! votre raison n'estime ni votre propre vie, ni celle de vos semblables, vous ne faites cas de l'une ni de l'autre ! Non, ce ne peut être vous qui parlez ainsi ; cela ne vous ressemble point.

Quand nous laissons notre corps, nous ne faisons que poser un vêtement incommode. Est-ce la peine d'en faire un si grand bruit ? Sans doute, puisque ce vêtement, plus utile qu'incommode, est encore nécessaire pour remplir la tâche dont on est chargé. L'acteur doit-il quitter l'habit du personnage qu'il joue avant que son rôle soit fini ?

Eh ! que dirai-je de ce jeu de mots un peu calomnieux ?... Milord, ces déclamateurs ne sont point de bonne foi. Absurdes et cruels dans leurs raisonnements, ils aggravent le prétendu crime, comme si l'on s'ôtait l'existence, et le punissent comme si l'on existait toujours. Je dirai qu'on pourrait ici vous soupçonner vous-même de mauvaise foi, si l'on était moins charitable à votre égard ; car jamais aucun de ceux qui ont fait un crime du suicide n'a cru qu'on s'ôtât entièrement l'existence en se tuant, et qu'on pût en être puni quand on n'existait plus. C'est une absurdité trop grossière pour entrer dans la tête de l'homme, à moins qu'il ne fût en démence. Si

la justice flétrit quelquefois ce crime, c'est pour en détourner les vivants, plutôt que pour en punir les morts.

L'argument de Socrate rapporté ci-dessus, n'est pas *le seul spécieux* qu'on ait *jamais employé* contre le suicide. M. R. avoue lui-même que *la question*, s'il est permis ou non, *n'est traitée que très-légèrement et comme en passant dans le* Phédon. Il ne faut donc pas s'attendre d'y trouver les plus forts arguments pour la négative, comme si la matière y était épuisée. Celui que Socrate y emploie n'est pourtant pas aussi faible qu'on veut l'insinuer. Cet argument fit tant d'impression sur Libanius, ce fameux rhéteur d'Antioche, au jugement duquel l'empereur Julien soumettait ses actions et ses ouvrages, qu'il l'empêcha de se tuer lorsqu'il apprit la mort de cet empereur, qui lui offrait de grands avantages à sa cour. La raison qu'on donne de son insuffisance, tirée de ce que ce fut après avoir lu, par *deux fois*, l'ouvrage immortel où il se trouve, que Caton s'arracha la vie, ne prouve pas plus la faiblesse de cet argument, que la forte impression qu'il avait faite sur lui, et les grands efforts qu'il eut besoin de faire pour la surmonter. Cette dernière induction est même beaucoup plus vraisemblable que l'autre, car la manière violente dont Caton demanda son épée, et le grand coup de poing qu'il donna à un de ses esclaves, montre qu'il se tua moins en philosophe, qu'en forcené, plein de rage et de fureur. Un pareil emportement ne marque certainement point un homme tranquille, convaincu de la légitimité du suicide, qui sent la faiblesse de l'argument de Socrate, et qui se tue sans faire violence à sa raison. Je ne sais ce qu'en penseront mes lecteurs : mais, pour moi, j'y vois, avec beaucoup d'autres, la preuve d'un effet tout con-

traire à celui qu'on suppose : et je ne puis m'empêcher de dire avec l'ingénieux M. de Fontenelle : *Voilà un vilain coup de poing, qui gâte bien cette mort philosophique!*

Mais pour sentir la solidité et la force de l'argument de Socrate, voyons la manière dont M. Masses Mendels-Sohn l'a présenté dans son *Phédon.*

Je regarde, fait-il dire à Socrate, comme un principe incontestable, que le suicide est absolument défendu dans toutes les circonstances possibles. Nous savons qu'il y a des hommes pour qui la vie est un fardeau onéreux. On peut trouver étrange que la sainteté des mœurs exige de ces malheureux de ne pas s'affranchir des misères de la vie, par une mort volontaire, mais de l'attendre d'une main bienfaisante : cependant rien n'est plus conforme aux vues de l'Être suprême. Car qu'il soit l'arbitre souverain de notre destinée, que nous soyons immédiatement sous sa puissance et que sa providence s'étende à tous nos besoins, c'est ce qu'il n'est pas, je crois, nécessaire de prouver. Un esclave qui est à un bon maître, mérite d'être puni s'il s'oppose à ses desseins; et si cet esclave nourrit dans son sein la moindre étincelle de probité, il doit voler au-devant des désirs de son maître, s'il est convaincu, surtout, que son propre bien-être en dépend. Quand l'architecte incréé forma la merveilleuse machine du corps humain pour y renfermer un être raisonnable, avait-il de bonnes ou de mauvaises intentions? Réponds-moi, Cébès. On ne peut sans doute lui en prêter que de bonnes.

Autrement ne faudrait-il pas qu'il renonçât à sa propre essence, la bonté infinie, s'il pouvait attacher de mauvaises intentions aux actes de sa volonté? Et qu'est-ce

qu'un Dieu qui peut renoncer à son essence, sinon une pure chimère? Ce même Dieu qui a formé le corps, l'a aussi doué des forces qui le soutiennent, le conservent et le garantissent d'une destruction prématurée. Assignerons-nous aussi à ces forces conservatrices des vues sages ?

Eh ! comment croire le contraire ? C'est donc un devoir sacré pour les créatures de laisser parvenir à leur maturité les vues du Créateur ; de ne pas les arrêter dans leur cours d'une manière violente, mais de chercher plutôt à y conformer toutes nos actions.

Voilà pourquoi, mon cher Cébès, j'ai dit que la philosophie était la musique la plus excellente, puisqu'elle nous apprend à diriger nos pensées et nos actions de manière qu'elles s'accordent, autant qu'il est possible, avec les desseins du souverain être. Si la musique est la science de mettre de l'harmonie entre le faible et le fort, le rude et le doux, le gracieux et le désagréable, il ne peut y avoir de musique plus merveilleuse que la philosophie, elle qui ne nous enseigne pas seulement à établir une harmonie admirable entre nos pensées et nos actions, mais encore entre les actions du fini et les vues de l'infini, entre les pensées de l'habitant de la terre et les idées sublimes de celui qui remplit ce vaste univers. O Cébès ! Et le mortel oserait détruire d'une main téméraire cette ravissante harmonie ?

Il mériterait l'exécration des dieux et des hommes, mon cher Socrate !

Ne m'avoueras-tu pas encore, mon ami, que les forces de la nature sont les ministres de la Divinité, et qu'elles ne font qu'exécuter ses ordres ? — Sans doute !

Elles sont donc des pronostics bien plus sûrs de la volonté et des desseins de la divinité que les entrailles des

victimes. Car le but où tendent les forces créées par l'Éternel est incontestablement un décret divin. N'en convenez-vous pas ? — Qui le peut nier ?

Nous sommes donc obligés de régler nos actions sur ces interprètes non équivoques de la volonté de Dieu : et nous n'avons aucun droit d'opposer la force aux forces conservatrices de la nature, ni de troubler les ministres de la suprême sagesse, dans l'exercice de leurs fonctions. Ce devoir subsiste jusqu'à ce que Dieu, par ces mêmes interprêtes, nous envoie un ordre exprès de quitter la vie, tel que celui que j'ai reçu de la part des magistrats d'Athènes.

Rien n'est mieux prouvé, dit Cébès. Je ne doute pas que tout lecteur sensé ne le trouve, comme lui.

Ces mêmes sophistes demandent si jamais la vie peut être un mal? En considérant cette foule d'erreurs, de tourments et de vices dont elle est remplie, on serait bien plus tenté de demander si jamais elle fut un bien ? Les erreurs, les tourments, les vices sont sans doute des maux qui rendent la vie fâcheuse ; mais la vie, étant destinée et propre à nous procurer un bonheur infini, ne saurait jamais être un mal par elle-même. Si elle peut en devenir un, ce n'est que par accident et par la faute des hommes : et alors même, on peut encore tant qu'elle dure se la rendre un très-grand bien en tâchant d'en réparer les abus, et d'en faire le meilleur usage possible. Soutenir que la vie est un mal, parce qu'on en abuse, ou qu'on ne profite pas de ses accidents pour se former à la sagesse, qui est la grande fin pour laquelle ils arrivent, c'est nier qu'il y ait aucun bien pour l'homme dans le monde, parce qu'il n'y a rien qui ne convertisse, ou ne puisse convertir le bien en mal par l'abus. Ce que nous appelons mal ne l'est qu'autant qu'il fait souffrir

sans procurer un avantage plus considérable. Quoique le travail coûte bien des peines et des efforts, quoiqu'il occasionne bien des maux, personne n'a jamais dit que le travail fût un mal : au contraire, on s'accorde à le regarder comme un bien, parce qu'il préserve des supplices de l'ennui, des vices, enfants de l'oisiveté ; parce qu'il exerce, développe les talents et procure le nécessaire et l'agréable. La vie n'est donc point un mal, si ce qu'elle a de plus fâcheux peut servir à nous faire pratiquer des vertus qui accroîtront notre félicité dans l'autre monde.

Le crime assiége sans cesse l'homme le plus vertueux : chaque instant qu'il vit, il est prêt à devenir la proie du méchant ou méchant lui-même. Si ce danger dans lequel nous sommes tous était une bonne raison de se détruire pour s'en tirer, tous les hommes devraient se tuer dès leur jeunesse, puisque dès lors les tentations au crime les assiégent de toutes parts et qu'ils peuvent devenir la proie des méchants ou méchants eux-mêmes. C'est pourtant ce que notre auteur ne prétend point qu'on fasse. Nous vivons dans ce monde pour nous y former à la sagesse et à la vertu : mais comment le pourrions-nous, si nous n'y courions aucun risque de nous laisser séduire et corrompre ? si nous n'y avions aucune résistance à faire, aucun combat à livrer, aucune précaution à prendre ? Il suffit pour devoir y rester, malgré ses tentations et ses dangers, que nous y ayons des moyens suffisants pour éviter le crime : et ces moyens nous manquent-ils ? Les méchants n'y sont pas sans frein : ils peuvent rarement abuser trop de leur puissance contre nous : et jamais ils ne peuvent nous forcer à devenir coupables. Qu'appelle-t-on crimes ? dit très-bien M. Formey contre la même objection. L'âme n'est-elle pas inviolable et à l'abri de tous les efforts des

tyrans? Je défie qu'on allègue un seul cas où l'homme soit réduit à opter entre le crime et la mort. Qu'on exerce sur le corps les plus grandes indignités, qu'on se serve de la main du fils pour enfoncer le poignard dans le sein du père, qu'on invente mille horreurs, l'âme du haut de son domicile sent les maux du corps, voit avec regret l'usage qu'on fait de ses organes, mais elle n'y participe point par son aveu, qui pourrait seul la rendre criminelle.

On n'a donc pas besoin de se tuer pour prévenir bien des crimes; on n'a qu'à leur refuser son consentement, qui dépend toujours de nous, pour en être exempt. Ceux qu'on n'éviterait qu'en se donnant la mort, ne rendraient pas moins coupables devant Dieu, que si on s'était exposé à les effectuer en se conservant la vie. Si la terre nous met toujours en danger de souffrir et de pécher, elle est aussi probablement le seul lieu où nous pouvons apprendre à discerner le bien du mal, à préférer l'un à l'autre, à contracter de la répugnance et de l'horreur pour celui-ci, du goût et de l'amour pour celui-là, et acquérir des perceptions sensibles, des qualités, des vertus qui nous seront infiniment utiles dans les autres ordres de choses où Dieu nous fera successivement passer pendant l'éternité. Les maux y sont compensés par les biens, et les occasions de nous corrompre par celles de nous sanctifier.

S'il vous fallait des autorités et des faits, je vous citerais des oracles, des réponses de sages, des actes de vertu récompensés par la mort. Je ne vois pas trop le rapport de ceci avec la question. Cela ne peut regarder le suicide; car il est absurde de dire que la mort récompense la mort : le suicide dont il s'agit ici n'étant qu'une mort, ne peut donc être récompensé par la mort. Il n'y a que la vertu qui porte sa récompense avec elle-même, par les heureuses

suites qu'elle a pour celui qui la pratique. Quand le suicide serait un acte de vertu, il ne pourrait donc être sa propre récompense à lui-même que par ses suites : M. R. connaît-il des oracles, des réponses de sages, des autorités, des faits qui prouvent que les suites du suicide soient heureuses pour son auteur? S'il en eût su, eût-il manqué de les citer? N'eût-il pas fait part aux autres d'une si grande découverte? La mort est, sans doute, dans certains cas la récompense de la vertu; mais ce n'est jamais que quand elle est envoyée par l'Être infini, qui a réglé les moyens et les temps les plus convenables des choses. C'est ainsi que la mort de Josias, roi de Juda, fut une récompense pour lui, comme l'histoire sainte nous l'apprend dans le chapitre XXII du deuxième livre des Rois.

Laissons tout cela, Milord, c'est à vous que je parle, et je vous demande quelle est ici-bas la principale occupation du sage, si ce n'est de se concentrer, pour ainsi dire, au fond de son âme et de s'efforcer d'être mort durant sa vie? Le seul moyen qu'ait trouvé la raison pour nous soustraire aux maux de l'humanité, n'est-il pas de nous détacher des objets terrestres et de tout ce qu'il y a de mortel en nous, de nous recueillir au dedans de nous-mêmes, de nous élever aux sublimes contemplations; et si nos passions et nos erreurs font nos infortunes, avec quelle ardeur devons-nous soupirer après un état qui nous délivre des unes et des autres? Le reste de ce paragraphe est une bonne censure *de ces hommes sensuels* qui font leur dieu de ce monde; mais cela est étranger à notre question.

La principale occupation du sage n'est pas de se concentrer pour ainsi dire au fond de son âme, et de s'efforcer d'être mort durant sa vie, comme on le prétend; mais bien de sortir hors de soi pour s'occuper des autres,

de travailler à leur bonheur, comme au sien propre, et de se conserver pour eux comme pour lui-même. Sa vie doit être plus active que contemplative, plus communicative que cachée, plus publique que privée. Ce n'est pas à le détacher des objets terrestres que doit s'appliquer la raison; mais à régler ses passions, à modérer ses attachements pour les choses passagères de ce monde et à le faire soupirer après un meilleur état sans le laisser murmurer de celui-ci. Sa vie ne doit point être une mort, mais une préparation continuelle à la mort. C'est en s'efforçant de bien vivre qu'il doit apprendre à bien mourir. La vraie étude de la sagesse se termine toute à ce but. *Mori tota vita discendum est et præcipuum ex vitæ officiis est.* Ne peut bien vivre, dit Charron dans son vieux langage, qui ne regarde à la mort. Bref, la science de mourir, c'est la science de liberté, de ne rien craindre, de bien doucement et paisiblement vivre : sans elle il n'y a nul plaisir à vivre, non plus que de jouir d'une chose que l'on craint toujours de perdre. Premièrement et surtout il faut s'efforcer que nos vices meurent avant nous. Secondement se tenir tout prêt. O la belle chose que de pouvoir achever sa vie avant sa mort, tellement qu'il n'y ait plus rien à faire qu'à mourir : qu'on n'ait plus besoin de rien, ni du temps, ni de soi-même, mais tout saoul et content qu'on s'en aille disant tout doux :

Vixi, et quem dedit cursum fortunâ peregi!

Est-ce cela que peut dire le suicide? Est-ce ainsi qu'il apprend à vivre et à mourir? Et son action est-elle digne d'un sage?

Mais qu'en général, ce soit, si l'on veut, un bien pour

l'homme de ramper tristement sur la terre : j'y consens; je ne prétends pas que tout le genre humain doive s'immoler d'un commun accord, ni faire un vaste tombeau du monde. Il est des infortunés trop privilégiés pour suivre la route commune, et pour qui le désespoir et les amères douleurs sont le passe-port de la nature. C'est à ceux-là qu'il serait aussi insensé de croire que leur vie est un bien, qu'il l'était au sophiste Possidonius tourmenté de la goutte de nier qu'elle fût un mal. On voit que tout ceci suppose la légitimité du suicide, qu'on n'a pas encore prouvée. Nous avons détruit les raisons sur lesquelles on l'appuie et prévenu par là toutes celles qui en sont des conséquences. La mort fût-elle donc un bien, il faudrait, pour pouvoir se la donner sans crime, que Dieu en eût accordé le droit. Eh ! où sont ces infortunés qui ont clairement reçu ce privilége? Qu'ont-ils fait pour croire qu'ils l'ont mieux mérité que les autres? A quoi connaissent-ils avec certitude que Dieu le leur a donné? Est-ce au *désespoir* qui les a saisis? Mais le désespoir est un excès de chagrin que Dieu réprouve ; il ne peut donc pas être le signe d'une de ses faveurs. Est-ce aux *amères douleurs* qu'ils souffrent? Mais les enfants qui font les dents en éprouvent des plus cruelles, sans que Dieu veuille toujours s'en servir pour les faire mourir. Comment leur dit-il à eux que c'est là le but des leurs? Si l'on n'a pas de meilleurs titres sur sa vie, convenons qu'il est bien téméraire d'en disposer et d'en sortir par une autre voie que par la *route commune*.

Ceux qui conviennent qu'il ne faut pas *que le genre humain s'immole d'un commun accord et fasse un vaste tombeau*, ne doivent pas soutenir qu'il soit permis d'en fournir l'exemple, ni en inspirer la pensée. Conseiller le

suicide aux malheureux, c'est travailler, pour le soulagement de quelques particuliers, à la destruction de la société. Elle périrait si tous ceux qui sont mécontents de leur sort, croyaient cette ressource légitime. Je sais qu'il n'est pas à craindre que la folie de se tuer devienne jamais une maladie épidémique; Dieu y a pourvu par l'amour puissant de la vie qu'il a mis dans le cœur des hommes : mais cela n'empêche pas qu'enseigner ou faire ce qui détruirait la société, s'il était généralement pratiqué, ne soit agir comme si l'on voulait concourir à sa ruine. D'autant plus que, quelque fort que soit en nous le désir naturel de vivre, ce penchant pouvant être vaincu par des motifs contraires qui égarent la raison, dont les illusions sont toujours plus fortes que les sentiments de la nature, comme le prouvent tant d'exemples de souffrances et de morts volontaires horribles : c'est aller contre les intentions de Dieu, et chercher à rendre inutiles les précautions de sagesse pour attacher les hommes à la vie, que de leur présenter avec un art séducteur des motifs illusoires, dont ils peuvent facilement abuser pour l'abandonner dans les fréquents dégoûts qu'ils ont pour elle. Les effets que produisirent, du temps de Platon, les discours du philosophe Hégésias, qu'on surnomma l'orateur de la mort, parce qu'il peignait avec des couleurs si vives les misères de la vie et les avantages de la mort, que ceux qui l'entendaient prenaient sur-le-champ la résolution de se détruire eux-mêmes, ce qui engagea Ptolémée Philadelphe à y mettre promptement ordre pour ne pas laisser dépeupler ses États; ces effets, dis-je, ne font que trop voir le danger que courrait le genre humain, malgré le soin que Dieu a pris pour nous retenir à la vie, s'il était permis de se tuer et d'en persuader le droit aux hommes.

Dieu, qui veut la conservation et la propagation de notre espèce, ne peut donc approuver, dans aucun cas, ni le suicide destructeur, ni le zèle dénaturé de ceux qui le conseillent dans les mouvements d'une fausse humanité. Ayant préparé pour tous les hommes des moyens naturels de sortir du monde, quand ils n'y peuvent réellement plus tenir, il n'est point d'*infortuné* qui soit en droit de s'écarter de la *route commune, et pour qui le désespoir et les amères douleurs soient le passe-port de la nature.* S'ils ne doivent pas affecter l'insensibilité stoïque du sophiste Possidonius, qui niait que les tourments de la goutte fussent des maux, ils doivent et peuvent supporter les leurs par religion, avec la même patience dont ce philosophe stoïcien supportait les siens par vanité.

Tant qu'il nous est bon de vivre nous le désirons fortement, et il n'y a que le sentiment des maux extrêmes qui puisse vaincre en nous ce désir : car nous avons tous reçu de la nature une très-grande horreur de la mort, et cette horreur déguise à nos yeux les misères de la condition humaine. On supporte longtemps une vie pénible et douloureuse avant de se résoudre à la quitter; mais quand une fois l'ennui de vivre l'emporte sur l'horreur de mourir, alors la vie est évidemment un grand mal et l'on ne peut s'en délivrer trop tôt. Ainsi, quoiqu'on ne puisse exactement assigner le point où elle cesse d'être un bien, on sait très-certainement au moins qu'elle est un mal longtemps avant de nous le paraître, et chez tout homme sensé le droit d'y renoncer en précède toujours de beaucoup la tentation.

Je renvoie d'abord ici le lecteur au chapitre III du présent ouvrage, où l'on a montré que ce puissant attachement pour la vie, que cette *très-grande horreur de la*

mort que nous avons tous reçus de la nature, comme le reconnaît M. Rousseau, prouvent qu'elle nous appelle à nous conserver malgré l'excès de nos peines, et que c'est une voie par laquelle Dieu nous défend de nous détruire, sous quelque prétexte que ce soit. On y verra aussi que le sentiment des maux extrêmes peut vaincre l'amour naturel de la vie, et l'envie de vivre l'emporter sur l'horreur de mourir : mais que la raison nous a été donnée pour suppléer à la faiblesse de la nature ; que c'est à nous à en faire usage dans le besoin, étant destinée à modérer et à diriger nos sentiments naturels à leur vrai but, et que l'exemple des stoïciens, qui mettaient leur étude et leur gloire à être impassibles dans les plus affreux tourments, ne permet pas de révoquer en doute l'empire absolu que la raison peut prendre sur la nature, ou plutôt l'empire vainqueur de la nature sur elle-même ; car la raison fait autant partie de la nature humaine que la sensibilité. Le grand point est l'art de régler l'une par l'autre, de les mettre ainsi en harmonie, de les y tenir sans cesse ; et tant qu'elles y seront, on peut être sûr qu'on ne se tuera point. La nature avertira la raison de ce qu'elle doit suivre ou fuir, de ce qu'elle doit s'attacher ou chercher à remédier, s'il est possible ; et la raison tempérera les sentiments les plus vifs de la nature par ses consolations, ses espérances, ses lumières. Elle apprendra à l'homme souffrant que ce n'est pas l'existence ou la vie qui est un mal, mais sa manière ou son état présent qui est accidentel et passager ; que ce n'est pas de l'existence, de la vie que la nature est dégoûtée, accablée, mais du mal-être qui lui est étranger ; que l'existence, la vie est toujours un bien, puisque sans elle on ne serait susceptible d'aucun bien, et qu'en supposant même qu'on ne détruise pas tout son

être en se donnant la mort, non-seulement on le prive par là des biens de la terre dont il n'est pas totalement destitué, mais on peut encore le priver des biens de l'état futur, en l'y faisant passer brusquement par un chemin que n'a pas préparé la nature, et avant que l'ordre naturel des choses les ait amenés pour lui; qu'ainsi se tuer pour se délivrer de ses maux, c'est se méprendre sur les vœux de la nature, qui veut bien qu'on tâche d'améliorer son sort, de mettre fin à ses souffrances, mais non pas qu'on se détruise et qu'on imite le jardinier qui, pour se débarrasser d'une branche superflue qui l'incommode dans son travail, arrache l'arbre au lieu de l'émonder; qu'enfin, s'il n'est pas possible d'éloigner le mal qui fait souffrir, il faut se soumettre à la nécessité et le supporter avec patience jusqu'à ce qu'il finisse de lui-même, étant bien plus sage et bien plus grand de lui disputer la vie et de le vaincre par sa force, que de lui céder en succombant à ses efforts par sa faiblesse. Si, selon M. R. même, l'homme sensé n'est tenté de s'arracher la vie que longtemps après en avoir reçu le droit par ses maux, on est donc d'autant plus sensé qu'on résiste plus à cette tentation et aux maux qui peuvent l'inspirer.

Cette résistance n'est point impossible, quelque difficile qu'elle paraisse. L'illustre président de l'académie de Berlin, M. de Maupertuis, en a reconnu la possibilité et la réalité dans l'exemple que les stoïciens s'efforcèrent d'en donner au monde. En lisant les écrits de ces philosophes, dit ce grand homme, on serait tenté de croire que ce qu'ils proposent est impossible : cet empire sur les opérations de notre âme, cette insensibilité aux peines du corps, cet équilibre entre la vie et la mort, ne paraissent que de belles chimères. Cependant, si nous exami-

nons la manière dont ils ont vécu, nous croirons qu'ils y étaient parvenus, ou qu'ils n'en étaient pas éloignés : et si nous réfléchissons sur la nature de l'homme, nous le croirons capable de tout, pourvu qu'on lui propose d'assez grands motifs; capable de braver la douleur, capable de braver la mort; et nous en trouverons de toutes parts des exemples. Tel est celui de ce Mucius Scævola qui, après avoir manqué Porsenna, roi des Toscans, qu'il avait voulu tuer pour en délivrer Rome dont il faisait le siége, porta sa main sur un brasier ardent et la laissa brûler en présence de Porsenna, le regardant fièrement et disant : *Vois combien méprisent le corps ceux qui aspirent à une grande gloire.* Au lieu donc de mettre le poignard dans la main des malheureux et de les exciter à se le plonger dans le sein, qu'on les remplisse de l'idée d'un bonheur et d'un malheur éternel, qui attendent les hommes dans une autre vie, dont l'un sera le prix de leur soumission aux décrets de Dieu, de leur patience, de leur courage à souffrir les maux de cette vie, de leur fidélité à tous leurs devoirs, de leurs vertus; et l'autre celui de leur rébellion aux lois de la Providence, celui de leurs murmures, de leurs attentats, de leurs crimes : qu'on leur présente tous les grands motifs de résignation et de constance, d'espérance et de consolation que fournissent la raison et la religion; qu'on les encourage à prier Dieu, à se confier en Dieu, et on les verra supérieurs à leurs souffrances, attendre avec tranquillité des mains de la nature, la seule mort qui pourra les en affranchir à jamais.

Ce n'est pas tout : après avoir nié que la vie puisse être un mal, pour nous ôter le droit de nous en défaire, ils disent ensuite qu'elle est un mal, pour nous reprocher

de ne la pouvoir endurer. Selon eux c'est une lâcheté de se soustraire à ses douleurs et à ses peines, et il n'y a jamais que des poltrons qui se donnent la mort.

Quand on nie *que la vie puisse être un mal*, et qu'on *reproche* ensuite *de ne la pouvoir endurer,* on ne se contredit point : c'est une manière de raisonner, par laquelle on suppose ce qui est en question, pour tourner les principes de son adversaire contre lui-même.

On ne dit pas que ce soit une lâcheté de se soustraire à ses douleurs et à ses peines; on soutient seulement que jamais on ne se porte à cet excès par un courage bien entendu. Ceux qui donnèrent à Rome l'empire du monde n'étaient pas, j'en conviens, une troupe de poltrons; mais furent-ils des hommes exempts de passion et de faiblesse? Et tout ce qu'ils firent de courageux fut-il digne d'imitation et de louange? Qu'on examine le morceau de notre auteur à leur sujet, dans l'endroit de sa lettre auquel ceci se rapporte, et l'on verra que ce n'est qu'une brillante déclamation qu'on pourrait retourner ainsi.

O Rome conquérante du monde! Quelle troupe de grands hommes t'en donna l'empire! Tu t'attendais, sans doute, que les siècles futurs mettraient au rang des héros et des sages qui t'illustrèrent les Numa Pompilius, les Tullus Hostilius, les trois Horaces, les Régulus, les Cincinnatus, les Postumius, les Paul-Émile, les Scipions, les Camille, les Antonins, les Marc-Aurèle, etc. Que Brutus, Cassius, Caton d'Utique combattant pour toi *soient dans le nombre,* c'est un honneur qui leur fut dû tant qu'ils vécurent pour te défendre et maintenir ta liberté. *Mais Brutus, mais Cassius* t'abandonnant à tes tyrans, et se tuant de désespoir pour ne pas survivre à une défaite peut-être plus sensible à leur orgueil envieux qu'à leur amour pour la

patrie, *et toi qui partageais avec les dieux les respects de la terre étonnée,* superbe et illustre *Caton, toi dont l'image auguste et sacrée animait les Romains d'un saint zèle et faisait frémir les tyrans, tes fiers admirateurs ne pensaient pas qu'un jour,* dans des écrits destinés à l'instruction des hommes, *de vils rhéteurs,* sous le nom de philosophes, prouveraient que tu fus un sage, un héros, pour avoir aplani, par ta mort volontaire, au crime heureux, la route de la tyrannie à laquelle ta présence eût pu mettre obstacle, et privé ta patrie de tes conseils dans ses désastres, et de l'exemple de *ta vertu dans les fers. Force et grandeur des écrivains modernes, que vous êtes sublimes, et qu'ils sont intrépides la plume à la main ! Mais dites-moi, braves et vaillants* apôtres du suicide *qui* paraissez tout disposés à *vous sauver si courageusement* du monde dès qu'il vous sera trop pénible d'y vivre, puisqu'il vous en coûterait si peu de perdre la vie, pourquoi ne l'allez-vous pas exposer généreusement pour le service de la république ou pour le bien de l'humanité ? *Pourquoi, quand un tison brûlant vient à tomber sur votre éloquente main, la retirez-vous si vite ? Quoi ! vous avez la lâcheté de n'oser soutenir l'ardeur du feu !* Vous qui trouvez tant de courage et d'héroïsme à se donner à soi-même le coup terrible de la mort ! *Rien, dites-vous, ne m'oblige à supporter le tison ?* D'accord ; mais direz-vous aussi, que rien ne vous oblige à supporter une vie que vous pouvez, dans quelque état que vous soyez, rendre utile à vous-même et aux autres ? Tant que vous avez des moyens et des raisons pour vivre, serait-il moins insensé de vous percer le sein ou de vous casser la tête, que de vous brûler volontairement la main sans nécessité ? *La génération d'un fêtu a-t-elle coûté plus à la Providence que*

celle d'un homme? L'une et l'autre n'est-elle pas également son ouvrage ? Et la conservation de tout notre corps ne doit-elle pas l'intéresser davantage, ne doit-elle pas entrer plus essentiellement dans son plan, que celle d'un de nos membres ? Viens, habile Tissot, viens m'aider à repousser la mort qui semble prête à me saisir, viens déployer ton art pour ranimer mes forces épuisées par le travail et la douleur, viens calmer mes souffrances, ou si tu ne le peux, fais-moi vivre du moins en dépit d'elles, afin que j'offre à mes semblables l'exemple touchant de la vertu souffrante, et le spectacle attendrissant du malheur, si nécessaire pour entretenir la pitié dans le cœur des humains, pour leur apprendre à souffrir leurs propres maux. Et toi, *respectable Parisot, coupe-moi cette jambe qui me ferait périr; je te verrai faire sans sourciller, et me laisserai traiter de lâche par le* brave *qui*, faute *d'oser soutenir la même opération* et d'avoir la force d'endurer les douleurs qui le tourmentent, se tue de désespoir et de faiblesse.

Vous accordez, M. R., *qu'il y a du courage à souffrir avec constance les maux qu'on ne peut éviter* : moi, je vous accorde à mon tour *qu'il n'y a qu'un insensé qui souffre volontairement ceux dont il peut s'exempter sans mal faire, et que c'est souvent un très-grand mal d'endurer un mal sans nécessité.* Mais j'ai prouvé qu'il est nécessaire d'endurer ses maux, quand on ne les peut éviter qu'en perdant la vie, et qu'alors on ne saurait s'en *délivrer par une prompte mort sans mal faire* : vous devez donc convenir que le meurtre de soi-même n'est pas légitime.

« Celui qui ne sait pas se délivrer d'une vie douloureuse par une prompte mort ressemble à celui qui aime mieux laisser envenimer une plaie que de la livrer au fer salu-

taire d'un chirurgien. » Pardonnez-moi ; la ressemblance n'est rien moins qu'exacte ; le cas est tout différent, et on l'a fait voir dans le troisième article de cette réfutation où la même comparaison se trouve sous une autre forme.

J'avoue qu'il est des devoirs envers autrui qui ne permettent pas à tout homme de disposer de lui-même, mais en revanche combien en est-il qui l'ordonnent ? Qu'un magistrat à qui tient le salut de la patrie, qu'un père de famille qui doit la subsistance à ses enfants, qu'un débiteur insolvable qui ruinerait ses créanciers, se dévouent à leur devoir quoiqu'il arrive ; que mille autres relations civiles et domestiques forcent un honnête homme infortuné à supporter le malheur de vivre, pour éviter le malheur plus grand d'être injuste, est-il permis, pour cela, dans des cas tout différents, de conserver aux dépens d'une foule de misérables une vie qui n'est utile qu'à celui qui n'ose mourir ? Tue moi, mon enfant, dit le sauvage décrépit à son fils qui le porte et fléchit sous le poids ; les ennemis sont là ; va combattre avec tes frères, va sauver tes enfants, et n'expose pas ton père à tomber vif entre les mains de ceux dont il mangea les parents. Quand la faim, les maux, la misère, ennemis domestiques pires que les sauvages, permettraient à un malheureux estropié de consommer dans son lit le pain d'une famille qui peut à peine en gagner pour elle, celui qui ne tient à rien, celui que le ciel réduit à vivre seul sur la terre, celui dont la malheureuse existence ne peut produire aucun bien, pourquoi n'aurait-il pas au moins le droit de quitter un séjour où ses plaintes sont importunes et ses maux sans utilité ?

S'il *est des devoirs et des relations qui ne permettent pas à tout homme de disposer de lui-même*, il en est aussi qui ordonnent d'exposer et de sacrifier sa vie pour

le salut d'autrui. Mais il n'en est aucun dans aucun cas qui permette à personne de se tuer quand on s'ennuie de vivre et qu'on se croit inutile au monde. L'homme n'a pas plus de droit de disposer ainsi de lui-même que n'en a le commandant d'une place de l'abandonner à l'ennemi, pour éviter les horreurs d'un long et fâcheux siége, pendant qu'il peut encore la défendre et la conserver. Comme il est du devoir de ce commandant de braver les périls, de supporter les travaux les plus pénibles, et toutes les souffrances qui peuvent être supportées, plutôt que de perdre la place qui lui a été confiée et dont il est responsable : de même chacun est obligé de garder, malgré ses peines et ses tourments, jusqu'au terme que Dieu a fixé, et que doit amener la nature, une vie qui est toujours plus utile qu'onéreuse à soi-même et aux autres. La nature, la raison et la religion, en nous donnant le droit de nous sacrifier pour l'utilité commune, nous ont refusé celui d'abréger nos jours quand nous les trouvons trop mauvais, et ce refus est très-sage. Les occasions de disposer de notre vie, en l'exposant à des dangers certains pour en sauver les autres, sont rares et indépendantes de nous, nous n'en pouvons que peu ou point abuser ; elles portent toujours nécessité de mourir pour nous ou pour plusieurs autres de nos semblables, et dans une telle nécessité, il est convenable que les moins utiles se sacrifient pour la conservation de ceux qui le sont plus, et le plus petit nombre pour le plus grand. Nous devions donc avoir dans ces occasions-là le droit de disposer de notre vie. Mais nous ne devons pas l'avoir dans les occasions où elle nous est à charge à nous-mêmes, et où il n'y a nulle nécessité de mourir, attendu que le malheur étant semé de toutes parts sur la terre, qu'ayant tous un malheureux penchant à ai-

grir par notre imagination et notre orgueil les maux qui nous tombent en partage, ces occasions dépendraient trop de nous, de notre humeur, de notre impatience, et de nos caprices, pourraient devenir trop communes, et rendraient trop arbitraire, trop abusif, trop funeste, l'usage du droit qu'on aurait de se donner la mort. Prétexter, pour se l'arroger ce droit, l'inutilité de la vie et de son état, c'est s'appuyer sur une fausse raison; car on a déjà vu dans le chapitre II qu'il n'est point de maux dans le monde qui n'aient quelque grande utilité, et qui ne portent leur dédommagement avec eux par les fruits salutaires qu'on en peut recueillir : ils sont tous, dans leurs usages et dans leurs fins, des biens relatifs. Est-il quelqu'un, excepté peut-être quelque sauvage égaré dans les bois, *qui ne tienne* absolument *à rien, que le ciel réduise à vivre* absolument *seul sur la terre, dont la malheureuse existence ne puisse produire aucun bien, et qui vive dans un séjour où ses plaintes soient importunes à tous et ses maux sans utilité ?* Le *malheureux estropié qui consomme dans son lit le pain d'une famille* est pour cette famille une occasion pressante de manifester les plus beaux sentiments de la nature humaine, de redoubler ses travaux, d'employer pour soulager les souffrances qu'elle partage toutes les ressources de l'industrie et du talent dont l'exercice est toujours si avantageux au bien public, et de relever la beauté de l'univers, en y donnant l'exemple admirable d'une amitié compatissante, d'une constance merveilleuse, d'une vertu magnanime, capable des efforts les plus généreux en faveur d'autrui. Si de telles épreuves, si de telles occasions manquaient aux hommes, on ne verrait parmi eux que des vertus médiocres, que des actes faciles de générosité. L'humanité, la compassion, la bien-

faisance, faute d'être excitées par des objets assez touchants, et les talents, faute d'être aiguillonnés par des besoins extraordinaires, languiraient dans une activité faible ; par là le bien général serait diminué, et le monde, privé de ce qu'on y voit de plus beau, perdrait beaucoup de sa perfection.

Pesez ces considérations, rassemblez toutes ces raisons, et vous trouverez qu'elles reviennent à la plus étroite des obligations, qui est de rester dans l'ordre *de la nature*, et d'en respecter constamment les lois, ce qu'aucun *homme sensé ne mit jamais en question*. En effet, pourquoi, si l'on pouvait disposer de sa vie, si elle n'était pas le plus grand bien de la terre, serait-il de notre devoir, pour la conserver, d'employer des remèdes dégoûtants, et de retrancher douloureusement un membre du corps qui la met en danger? *S'il est pénible* d'être malade, *qu'est-ce à dire? Les drogues font-elles plaisir à prendre?* et les opérations de la chirurgie sont-elles agréables à soutenir? On s'y résout cependant, pour peu qu'on ait lieu d'espérer qu'elles procurent la guérison, ou qu'elles éloignent le danger de mourir. *Combien de gens*, malgré l'extrême aversion qu'ils ont pour les remèdes, les préféreraient à la mort, s'ils les croyaient un moyen sûr de l'éloigner? *Preuve que la nature répugne* encore plus à la destruction qu'au déplaisir et à la souffrance. *Qu'on me montre donc comment il peut être permis* de se tuer pour terminer ses maux, quoiqu'il ne le soit pas de se laisser mourir pour s'épargner les désagréments, les douleurs et les peines ordinaires dont la vie, dès son commencement, est remplie; *et comment on est aussi peu coupable* de se servir du pistolet, du poignard ou du poison, pour guérir les chagrins, *que d'user de quinquina*

pour la fièvre ou *d'opium pour la pierre? Si nous regardons à l'objet, l'un et l'autre est de nous délivrer du malêtre;* mais le mal que fait le meurtre de soi-même est pire que celui qu'il guérit, n'y en ayant pas de plus grand ici-bas que la perte anticipée d'une vie qui doit nous préparer à une heureuse immortalité; au lieu que souffrir pour la conserver cette vie qui est le bien le plus précieux de la terre, c'est se soumettre sagement à un moindre mal passager, pour en éviter un des pires. *Si nous regardons aux moyens*, la nature réprouve l'un et recommande l'autre, en nous inspirant l'amour de nous-mêmes, qui doit nous porter à ne rien négliger pour nous conserver, et nous abstenir de tout ce qui tend à nous détruire. *Si nous regardons à la répugnance* naturelle, nous en avons encore plus pour la mort que pour la douleur, comme l'expérience générale le prouve. *Si nous regardons à la volonté du maître*, il n'est point de mal, il est vrai, qu'il ne nous *ait envoyé :* tous viennent en un sens *de sa main*, puisqu'ils naissent de la constitution des choses qu'il a créées, et qu'il ne les empêche pas ; mais s'il veut que nous combattions les uns pour garantir notre vie du danger où ils la mettent, est-il à présumer qu'il veuille que nous prenions des autres occasion de nous l'ôter cette vie, qui est le premier et le plus précieux don que nous ayons reçu de sa bonté ?

Il est bien sûr que tout ce *qui est, est comme Dieu l'a voulu*, que rien ne pourrait être changé s'il ne le voulait, et qu'il nous permet de changer l'état des choses, même nos propres états, que nous pouvons améliorer sans détruire notre nature. Mais la permission évidente d'un changement, conforme par lui-même et par ses moyens à la constitution et à l'ordre naturel des choses, n'emporte

pas celle des changements et des moyens contraires à cette même constitution et à ce même ordre naturel des choses. Bien loin de là, on a tout lieu de croire que les mêmes raisons qui font que Dieu accorde la première de ces deux permissions, l'empêchent d'accorder la seconde, et qu'on agirait contre sa volonté en changeant la vie qu'il nous a donnée, contre une mort que lui-même ne nous envoie pas, ou en nous servant de la mort pour faire cesser un état de souffrance qu'il ne nous a permis clairement de terminer, que par des moyens compatibles avec la vie. De ce donc que Dieu nous permet de changer l'état des choses et même nos propres états que nous pouvons améliorer par des modifications et des moyens qui sont dans l'ordre universel de la nature, il ne s'ensuit pas qu'il nous permette de nous donner la mort. *Non,* mortels, *votre vocation est plus grande et plus noble. Dieu ne vous a point animés* afin que vous éteigniez le feu qui vous vivifie; il n'a point lié votre âme à votre corps afin que vous les sépariez ; il ne vous a point mis sur la terre afin que vous y restiez ou que vous en sortiez à votre gré. Mais se proposant un but plus digne de vous et de lui, il vous a faits et placés dans ce monde pour vous rendre capables d'en occuper un meilleur ; *il vous a donné la liberté pour faire le bien, la conscience pour le vouloir, la raison pour le choisir. Il vous a constitués seuls juges de vos propres actions,* et en se réservant de vous faire rendre compte un jour de votre soin ou de votre négligence à vous y conformer. *Il a écrit dans vos cœurs : Faites ce qui vous est salutaire et n'est nuisible à personne;* soumettez-vous à mes dispensations, croyez que je veux votre bien, et que je le connais mieux que vous ; confiez-vous en moi, espérez, et vivez

pour remplir toute votre destination sur la terre.

Faut-il ne rien faire en ce monde de peur d'enfreindre ses lois, et quoi que nous fassions, pouvons-nous jamais les enfreindre? Je sais qu'en un sens, quoi que l'on fasse, on ne peut *jamais enfreindre* les lois de Dieu, et que tout ce qui arrive dans l'univers s'y exécute physiquement par quelqu'une de ces lois; mais on ne saurait nier qu'on ne les puisse violer moralement, et que cela n'ait lieu toutes les fois que nous suivons un penchant qui doit céder à un autre, ou que nous ne faisons pas de nos pouvoirs l'usage pour lequel Dieu nous les a donnés. Je ne viole donc point ses lois, quand je change pour mon bien l'état des choses que je puis changer à mon avantage, sans porter atteinte aux droits d'autrui, et sans nuire à aucun autre intérêt plus grand, parce qu'en gravant dans mon cœur le désir de mon bien-être, Dieu m'a prescrit de le chercher selon mon pouvoir, tant que le droit de personne, le bien général, mon plus grand bien particulier, ni la nature ne s'y opposent point. Mais je les violerais ces lois, si je changeais l'état des choses, qui ne peut être changé qu'au préjudice des autres ou au mien propre, et si je me délivrais, par la mort, des maux que je ne puis guérir autrement, parce que alors j'abuserais de mon pouvoir, dont Dieu veut que je me serve pour ma conservation, pour mon bien le plus essentiel et pour celui de mes semblables, comme il me le montre par les instincts naturels qu'il a mis en moi. Il est vrai qu'un de ces instincts, c'est la répugnance à la douleur, la fuite du mal; mais cet instinct est subordonné dans la nature à l'amour de notre conservation, et dans les jugements de la raison à l'utilité commune. C'est ce que prouve l'exemple même du sauvage décrépit, qui dit à son fils

qui le porte et fléchit sous le poids : « Tue-moi, mon enfant; sauve-toi, les ennemis sont là, va combattre avec tes frères, va sauver tes enfants, et n'expose pas ton père à tomber vif entre les mains de ceux dont il mangea les parents. » Son cas est un de ceux où la raison, où la loi naturelle veut qu'on se sacrifie pour les autres, et qu'entre deux maux dont l'un ou l'autre est infaillible on choisisse le moindre. La mort de ce vieux sauvage est inévitable et prochaine ; en retenant auprès de lui son fils qui veut faire des efforts inutiles pour le sauver, il exposerait sa vie et celle de ses enfants. Arrivé au terme de sa carrière, il doit se résoudre à périr, pour conserver ceux qui peuvent encore prolonger la leur, et être plus utile que lui au monde. Dans cette extrémité, il n'agit pas contre les instincts de la nature, ni contre la raison, en demandant d'être tué par la main qu'il chérit et qui lui épargnera les cruautés que lui feraient éprouver des mains ennemies; il les fuit au contraire, puisqu'il ne fait que choisir son genre de mort, et que préférer un moindre mal à un plus grand. Mais cet exemple ne doit point servir de règle à ceux qui, n'étant pas sauvages, et n'ayant pas mangé les parents de leurs ennemis, n'en ont point à craindre de si cruels traitements. Il ne les autorise point à l'imiter. C'est un cas particulier qui peut faire exception à nos principes, mais qui ne saurait les détruire. Dans tout autre, le sauvage même cède plutôt au désir de vivre qu'à la crainte de beaucoup souffrir. L'attachement pour la vie est l'instinct le plus fort de la nature. Tous les animaux cherchent leur bien-être, tous fuient la souffrance; aucun, excepté un petit nombre parmi les hommes, qui seuls peuvent abuser de leurs facultés et résister aux penchants qu'ils ont reçus de leur auteur, aucun, dis-je, quelques hommes exceptés

ne se détruit lui-même, pour se soustraire à ses maux. Mettez un animal souffrant les plus violentes douleurs sur le bord d'un précipice : s'il voit le danger et que la tête ne lui tourne point, loin d'être tenté de s'y jeter, il fera effort pour le fuir, avec une espèce d'horreur. Que conclure de là? Si ce n'est qu'entre nos penchants naturels, l'amour de notre conservation l'emporte sur l'aversion du mal-être, comme cela convenait en des créatures placées dans un monde semé de peines, et que celui qui se tue pour s'en délivrer fait un abus de son pouvoir, évidemment contraire aux lois de son Créateur. *Je ne résiste* donc point *à l'ordre de Dieu en m'opiniâtrant à vivre, lors même* que *je sens qu'il me serait bon de mourir;* car tout nous dit qu'en nous *rendant la mort désirable,* au lieu de nous *prescrire de la chercher*, Dieu veut nous disposer à l'attendre patiemment de lui, comme une grâce, et à la recevoir avec joie comme un grand bien. Toutes ces raisons sont si fortes, que M. R., qui n'a pas manqué de les sentir, et de se les opposer à lui-même, semble moins avoir voulu prouver la légimité du suicide que la réduire en problème. Voici la manière éloquente et forte dont il la combat, sous le nom de milord Édouard, dans la lettre suivante, qui sert de réponse à celle de Saint-Preux, que je réfute.

« Jeune homme, dit-il, un aveugle transport t'égare .... Que peux-tu faire? A quoi es-tu bon dans l'état où te voilà? Quels services peux-je espérer de toi? Une douleur insensée te rend stupide et impitoyable. Tu n'es pas un homme, tu n'es rien; et si je ne regardais à ce que tu peux être, tel que tu es, je ne vois rien dans le monde au-dessous de toi.

« Je n'en veux pour preuve que ta lettre même. Autrefois

je trouvais en toi du sens, de la vérité. Tes sentiments étaient droits, tu pensais juste ; et je ne t'aimais pas seulement par goût, mais par choix, comme un moyen de plus pour moi de cultiver la sagesse. Qu'ai-je trouvé maintenant dans les raisonnements de cette lettre dont tu parais si content? Un misérable et perpétuel sophisme, qui dans l'égarement de ta raison marque celui de ton cœur, et que je ne daignerais pas même relever si je n'avais pitié de ton délire. Pour renverser tout cela d'un mot, je ne veux te demander qu'une seule chose. Toi, qui crois Dieu existant, l'âme immortelle, et la liberté de l'homme, tu ne penses pas, sans doute, qu'un être intelligent reçoive un corps et soit placé sur la terre au hasard, seulement pour vivre, souffrir, et mourir? Il y a bien peut-être à la vie humaine un but, une fin, un objet moral? Je te prie de me répondre clairement sur ce point : après, nous reprendrons pied à pied ta lettre, et tu rougiras de l'avoir écrite.....

« Il est donc permis, selon toi, de cesser de vivre? La preuve en est singulière ; c'est que tu as envie de mourir. Voilà certes un argument fort commode pour les scélérats! Ils doivent t'être bien obligés des armes que tu leur fournis ; il n'y aura plus de forfaits qu'ils ne justifient par la tentation de les commettre ; et dès que la violence de la passion l'emportera sur l'horreur du crime, dans le désir de mal faire ils en trouveront aussi le droit.

« Il t'est donc permis de cesser de vivre? Je voudrais bien savoir si tu as commencé? Quoi! fus-tu placé sur la terre pour n'y rien faire? Le ciel ne t'imposa-t-il point avec la vie une tâche pour la remplir? Si tu as fait ta journée avant le soir, repose-toi le reste du jour, tu le peux; mais voyons ton ouvrage : quelle réponse tiens-tu prête au grand juge

qui te demandera compte de ton temps? Parle, que lui diras-tu?... Malheureux, trouve-moi ce juste qui se vante d'avoir assez vécu, que j'apprenne de lui comment il faut avoir porté la vie pour être en droit de la quitter!

« Tu comptes les maux de l'humanité. Tu ne rougis pas d'épuiser des lieux communs cent fois rebattus et tu dis : la vie est un mal. Mais, regarde, cherche dans l'ordre des choses si tu y trouves quelques biens qui ne soient point mêlés de maux. Est-ce donc à dire qu'il n'y ait aucun bien dans l'univers, et peux-tu confondre ce qui est mal par sa nature avec ce qui ne souffre le mal que par accident? Tu l'as dit toi-même, la vie passive de l'homme n'est rien et ne regarde qu'un corps dont il sera bientôt délivré; mais sa vie active et morale, qui doit influer sur tout son être, consiste dans l'exercice de sa volonté. La vie est un mal pour le méchant qui prospère, et un bien pour l'honnête homme infortuné : car ce n'est pas une modification passagère, mais son rapport avec son objet qui la rend bonne ou mauvaise...

« Tu t'ennuies de vivre et tu dis : la vie est un mal. Tôt ou tard tu seras consolé, et tu diras : la vie est un bien. Tu diras plus vrai sans mieux raisonner, car rien n'aura changé que toi : change donc dès aujourd'hui, et puisque c'est dans la mauvaise disposition de ton âme qu'est tout le mal, corrige tes affections déréglées, et ne brûle pas ta maison pour n'avoir pas la peine de la ranger.

« Tu souffres, me dis-tu; dépend-il de moi de ne pas souffrir? D'abord, c'est changer l'état de la question; car il ne s'agit pas de savoir si tu souffres, mais si c'est un mal pour toi de vivre. Passons. Tu souffres, tu dois chercher à ne plus souffrir. Voyons s'il est besoin de mourir pour cela.

« Qu'est-ce qui rend un mal quelconque intolérable ? C'est sa durée. Les opérations de la chirurgie sont communément beaucoup plus cruelles que les souffrances qu'elles guérissent, mais la douleur du mal est permanente, celle de l'opération passagère, et l'on préfère celle-ci. Qu'est-il donc besoin d'opérations pour des douleurs qu'éteint leur propre durée, qui seule les rendrait insupportables ? Est-il raisonnable d'appliquer d'aussi violents remèdes, aux maux qui s'effaçent d'eux-mêmes? Pour qui fait cas de la constance et n'estime les ans que le peu qu'ils valent, de deux moyens de se délivrer des mêmes souffrances, lequel doit être préféré, de la mort ou du temps? Attends et tu seras guéri. Que demandes-tu davantage ?

« Ah ! c'est ce qui redouble mes peines de songer qu'elles finiront ! Vain sophisme de la douleur ! Bon mot sans raison, sans justesse, et peut-être sans bonne foi. Quel absurde motif de désespoir que l'espoir de terminer sa misère ! Même en supposant ce bizarre sentiment, qui n'aimerait mieux aigrir un moment la douleur présente par l'assurance de la voir finir, comme on sacrifie une plaie pour la faire cicatriser? Et quand la douleur aurait un charme qui nous ferait aimer à souffrir, s'en priver en s'ôtant la vie, n'est-ce pas faire à l'instant même tout ce qu'on craint de l'avenir ?

« Pensez-y bien, jeune homme ; que sont dix, vingt, trente ans pour un être immortel? La peine et le plaisir passent comme une ombre ; la vie s'écoule en un instant ; elle n'est rien par elle-même, son prix dépend de son emploi. Le bien seul qu'on a fait demeure, et c'est par lui qu'elle est quelque chose.

« Ne dis donc plus que c'est mal pour toi de vivre, puisqu'il dépend de toi seul que ce soit un bien, et que si

c'est un mal d'avoir vécu, c'est une raison de plus pour vivre encore. Ne dis pas non plus qu'il t'est permis de mourir; car autant vaudrait dire qu'il t'est permis de te révolter contre l'auteur de ton être, et de tromper ta destination. Mais en ajoutant que ta mort ne fait de mal à personne, songes-tu que c'est à ton ami que tu l'oses dire?

« Ta mort ne fait de mal à personne? J'entends! Mourir à nos dépens ne t'importe guère, tu comptes pour rien nos regrets. Je ne te parle plus des droits de l'amitié que tu méprises; n'en est-il point de plus chers encore qui t'obligent à te conserver? S'il est une personne au monde qui t'ait assez aimé pour ne vouloir pas te survivre, et à qui ton bonheur manque pour être heureuse, penses-tu ne lui rien devoir?... Ne crains-tu point que ta perte n'en entraîne une autre encore plus cruelle, en ôtant au monde et à la vertu leur plus digne ornement?

« Tu parles des devoirs du magistrat et du père de famille, et parce qu'il ne te sont pas imposés, tu te crois affranchi de tout. Et la société à qui tu dois ta conservation, tes talents, tes lumières, la patrie à qui tu appartiens, les malheureux qui ont besoin de toi, ne leur dois-tu rien? O l'exact dénombrement que tu fais! Parmi les devoirs que tu comptes, tu n'oublies que ceux d'homme et de citoyen. Où est ce vertueux patriote qui refuse de vendre son sang à un prince étranger, parce qu'il ne doit le verser que pour son pays, qui veut maintenant le répandre en désespéré contre l'expresse défense des lois? Les lois, les lois, jeune homme! le sage les méprise-t-il? Socrate innocent, par respect pour elles, ne voulut pas sortir de prison. Tu ne balances pas à les violer pour sortir injustement de la vie, et tu demandes : Quel mal fais-je?

« Tu veux m'autoriser par des exemples. Tu m'oses nommer des Romains ! Toi, des Romains ! Il t'appartient bien d'oser prononcer ces noms illustres !... Que tes exemples sont mal choisis, et que tu juges bassement des Romains, si tu penses qu'ils se crussent en droit de s'ôter la vie aussitôt qu'elle leur était à charge. Regarde les beaux temps de la république, et cherche si tu y verras un seul citoyen vertueux se délivrer ainsi du poids de ses devoirs, même après les plus cruelles infortunes. Régulus retournant à Carthage, prévient-il par sa mort les tourments qui l'attendaient ?

« Que n'eût pas donné Posthumius pour que cette ressource lui fût permise aux Fourches caudines? Quel effort de courage le Sénat même n'admira-t-il pas dans le consul Varron, pour avoir pu survivre à sa défaite? Par quelle raison tant de généraux se laissèrent-ils volontairement livrer aux ennemis, eux à qui l'ignominie était cruelle, et à qui il en coûtait si peu de mourir ? C'est qu'ils devaient à la patrie leur sang, leur vie, leur dernier soupir, et que la honte, ni les revers, ne les pouvaient détourner de ce devoir sacré.

« Mais toi, qui es-tu ? Qu'as-tu fait? Crois-tu t'excuser sur ton obscurité ? Ta faiblesse t'exempte-t-elle de tes devoirs? et pour n'avoir ni nom, ni rang dans ta patrie, en es-tu moins soumis à ses lois? Il te sied bien d'oser parler de mourir, tandis que tu dois l'usage de ta vie à tes semblables ! Apprends qu'une mort telle que tu la médites est honteuse et furtive. C'est un vol fait au genre humain. Avant de le quitter, rends-lui ce qu'il a fait pour toi. — Mais je ne tiens à rien. Je suis inutile au monde? — Philosophe d'un jour ! ignores-tu que tu ne saurais faire un pas sur la terre sans y trouver quelque devoir à remplir ;

et que tout homme est utile à l'humanité, par cela seul qu'il existe.

« Écoute-moi, jeune insensé ; tu m'es cher, j'ai pitié de tes erreurs. S'il te reste au fond du cœur le moindre sentiment de vertu, viens, que je t'apprenne à aimer la vie. Chaque fois que tu seras tenté d'en sortir, dis en toi-même : Que je fasse encore une bonne action avant de mourir. Puis, va chercher quelque indigent à secourir, quelque infortuné à consoler, quelque opprimé à défendre. Rapproche de moi les malheureux que mon abord intimide ; ne crains d'abuser ni de ma bourse ni de mon crédit : prends, épuise mes biens, fais-moi riche. Si cette considération te retient aujourd'hui, elle te retiendra encore demain, après demain, toute la vie. Si elle ne te retient pas, meurs, tu n'es qu'un méchant. »

Voilà comme M. R. se réfute lui-même, et les puissantes raisons qu'il oppose au suicide. Qu'on les réunisse avec les réflexions que j'ai déjà faites ci-dessus, qu'on les pèse, et qu'on juge ensuite s'il peut être permis à l'homme de se détruire. Je pourrais montrer plus en détail que tout ce que notre illustre écrivain a dit en faveur du meurtre volontaire n'est, comme il l'avoue lui-même, qu'un *misérable sophisme* ; qu'il y a plus de déclamation que de raisonnement, plus d'éloquence que de solidité dans la lettre de Saint-Preux où il en prend la défense ; qu'il y traite ce sujet plus en orateur livré au feu de son imagination, et entraîné par le désir de bien dire, qu'en philosophe qui ne consulte que la raison et la nature, qui ne cherche que la vérité, le devoir et le vrai bien des hommes ; en un mot, qu'il entraîne à son opinion, moins par la force de ses raisons que par le charme de son style ; mais c'est ce que le lecteur intelligent sentira assez

de lui-même, sans qu'il soit besoin de lui prêter pour cela un secours étranger. Je me bornerai donc, pour terminer cette réfutation de son apologie du suicide, à combattre les deux derniers arguments employés dans la même lettre pour en établir le droit, et à faire voir qu'il est plutôt défendu qu'autorisé par les préceptes et les exemples contenus dans la révélation.

SUITE DES OBJECTIONS DE JEAN DUMAS.

Que les inconvénients qui résulteraient du droit de se tuer soi-même, prouvent que ce droit n'est point un privilége de la nature humaine; parce qu'il est contraire à la société, pour laquelle l'homme a été fait, et au bien de laquelle Dieu s'intéresse.

Le suicide, lâche ressource d'un esprit découragé, abattu, qui n'a plus la force de soutenir ses disgrâces; le suicide, contraire à la nature, à la raison, aux vues et au droit suprême de Dieu, l'est encore évidemment aux intérêts de la société humaine. Si la doctrine, qu'il est permis à chacun de se donner la mort, venait à s'établir, à être universellement adoptée dans le monde, quels désordres n'y produirait-elle pas? On y abuserait de cette doctrine comme on y abuse de tout. Dans le droit qu'on croirait avoir de se tuer soi-même, on prétendrait trouver celui de tuer les autres. Si je suis autorisé à sacrifier ma vie, pour me délivrer des malheurs qui m'accablent, dirait le méchant, pourquoi ne le serais-je pas aussi à sacrifier à mon bonheur celle de mon prochain, qui doit m'être bien moins chère que la mienne? La nature, qui ne m'a pas mis dans le monde pour n'y faire que souffrir, n'y a pas mis non plus

les autres pour me rendre malheureux. Le droit qu'elle me donne de quitter la vie, lorsqu'il n'y a pas d'autre remède à mes trop cruelles souffrances, comprend donc le droit d'ôter la leur à ceux de mes semblables, qui les causent ou les accroissent, ces souffrances, soit volontairement par ambition et par méchanceté, soit même involontairement par une suite de leurs besoins et de leurs droits, lorsque je peux, par ce moyen, me procurer un meilleur sort, dont me prive leur existence trop fatale pour moi ; par là, je ne fais que suivre les intentions de la nature. La première loi qu'elle m'impose, c'est de m'aimer ; et si elle me prescrit aussi d'aimer mon frère, elle me permet, en cas de collision, de préférer mes intérêts aux siens, ma vie à sa vie, et conséquemment de le tuer, quand, pour mettre fin à la rigueur de mes maux, il faut nécessairement que l'un de nous deux meure. Voilà comme on raisonnerait, si l'on venait à se persuader que le suicide est une chose permise à chacun. Voilà l'affreuse conséquence qu'on en tirerait, et la morale pernicieuse à la société qu'on fonderait sur ce barbare principe.

Mais ce n'est pas le seul abus qu'on en ferait. Affranchis de la crainte d'offenser l'auteur de leur être, en se détruisant, les hommes auraient un motif de moins à prendre en patience leurs disgrâces, et à conserver une vie qui les expose si souvent à souffrir. Le meurtre de soi-même n'ayant plus rien de flétrissant à leurs yeux, n'étant plus regardé comme un crime, ni même comme une faiblesse, passant au contraire comme un effort de courage et de vertu, deviendrait très-fréquent parmi des hommes généralement vains, trop sensibles au mal, sujets à beaucoup de disgrâces sur la terre, et si enclins à se les exagérer. Dans le grand nombre de ceux qui se déferaient par leurs

propres mains, combien ne s'en trouverait-il pas, dont la mort aurait les suites les plus fâcheuses pour leurs parents, leurs amis, et la société? Combien de familles pauvres, que le meurtre volontaire de leurs chefs plongerait dans la désolation, dans la misère la plus profonde, et rendrait à charge au public! Que de malheureux qui, désespérés par la perte imprévue de leurs soutiens, chercheraient, dans leur propre destruction, le terme de leur infortune aggravée qu'ils ne pourraient plus supporter après ce coup terrible! Que de générations périraient avant de naître! Que d'établissements utiles tomberaient pour toujours avec leur fondateur ennuyé de vivre, et porté par quelque vif chagrin à se détruire? Si le souverain dans ses revers, effrayé de nouvelles calamités qu'il voit venir fondre sur lui et sur les peuples; si le général près d'être honteusement battu, n'avaient pas la force de survivre, l'un aux fléaux dont ses sujets sont menacés, l'autre à sa défaite, dans quel danger ne pourraient ils pas mettre l'armée et l'État, en abrégeant leurs jours, dans ces circonstances critiques?

On n'en saurait douter, la fréquence du suicide qui deviendrait commun, si l'on se persuadait qu'il est permis, serait très-préjudiciable à la société, qu'il priverait d'une infinité de sujets utiles, qu'il inonderait de désordre et de maux. Les nombreux exemples qu'on aurait des personnes qui se seraient défaites elle-mêmes rendraient souvent plus difficiles à découvrir les meurtres exécutés par d'autres. Leurs vrais auteurs resteraient cachés et impunis, à la faveur des soupçons de suicide qui tomberaient sur les morts, pour peu qu'ils eussent fait paraître du penchant à la mélancolie, au chagrin, ou manifesté un caractère léger, violent, emporté. Satisfaite de ces pré-

somptions, faute de preuves contraires, la justice, qui n'aime pas de voir le crime qu'elle serait forcée de punir, se relâcherait dans la recherche des meurtriers, et la facilité qu'ils auraient d'échapper au châtiment, les enhardirait à de nouveaux attentats sur la vie d'autrui.

La funeste liberté de sortir du monde quand on voudrait y accroîtrait encore beaucoup, d'une autre manière, les inconvénients, les dangers et les maux qui n'y sont déjà que trop multipliés. Les plus honnêtes gens s'y trouveraient continuellement exposés à des soupçons odieux, à des perquisitions désagréables et alarmantes, que leur attireraient leurs liaisons avec ceux qui se seraient donné la mort. On peut même avancer que, dans bien des cas, les innocents risqueraient, plus que les coupables, d'être accusés et punis de meurtres qui se commettraient autour d'eux, et dont l'envie ou le fanatisme prendraient occasion de les charger pour les perdre. Ce qui est arrivé de nos jours aux Calas et aux Sirven, ne prouve que trop combien on aurait lieu de craindre de pareilles suites du suicide, devenu aussi commun qu'il le serait bientôt, s'il était autorisé par la religion et les lois. L'idée de ce risque, la crainte d'éprouver des désagréments si fâcheux, des malheurs si terribles, empoisonneraient le plaisir d'habiter, de vivre ensemble avec les autres, même avec ses parents et ses amis; et dès qu'on en verrait quelqu'un en proie au chagrin, à la douleur, au lieu de le retenir auprès de soi, ou de rester auprès de lui pour le consoler et l'assister, on ne penserait qu'à l'éloigner ou qu'à le fuir, pour n'être pas soupçonné de son meurtre, s'il devenait l'effet de son désespoir. Plus l'état des malheureux serait triste et désespéré, et plus on se croirait obligé de les abandonner, afin que l'excès de leurs maux

accrus par le manque de secours et de consolations, leur fit plus tôt prendre la résolution de terminer une vie à charge à eux-mêmes et aux autres.

Ainsi le suicide, s'il était permis, étoufferait la pitié dans le cœur des hommes, les rendrait plus durs et plus inhumains ; leur ouvrirait une nouvelle source de disgrâces et de périls ; aggraverait de la manière la plus cruelle le sort des infortunés qui ne pourraient pas se résoudre à se déchirer de leurs propres mains ; répandrait avec le deuil, dans les familles, la misère et la désolation ; priverait la société d'un grand nombre de sujets utiles, que la patience et le temps auraient pu remettre en état de la servir, et y multiplierait les malheureux, en y multipliant les assassins et les morts.

C'est pour prévenir ces inconvénients et ces maux, que les lois des sociétés les plus sages, ont défendu le meurtre volontaire de soi-même, et prononcé des peines infamantes contre le cadavre et l'honneur du suicidé. C'était le seul moyen qui leur restait pour empêcher cet excès de fureur, et retenir le bras des hommes trop mécontents de leur sort. Ceux qui méprisent le plus les biens de la terre et leur propre vie, ne sont pas toujours indifférents à leur réputation, à ce qu'on pensera d'eux après leur mort, ni à l'honneur de leur postérité, de leurs proches, de leurs amis. Dans le temps qu'ils foulent aux pieds tous leurs autres intérêts, ils respectent souvent ceux-ci, et y trouvent des motifs à se conserver supérieurs aux passions qui leur suggèrent le dessein de se détruire. Moins sensibles au malheur de vivre dans la misère et dans la souffrance, qu'à la honte de laisser après soi un souvenir flétri par l'infamie, et aussi déshonorant pour ceux avec qui ils ont des liaisons étroites que pour eux-mêmes ;

plus jaloux de leur honneur commun que de leurs autres avantages, ils préfèrent ordinairement les peines de la vie la plus dure à une mort infâme qui les en délivrerait, afin de vivre sans tache dans la mémoire des hommes. Si ce sentiment n'est pas également puissant chez tous, il l'est assez chez le plus grand nombre pour pouvoir s'en servir contre le cours des événements, et contre les arrêts du ciel même. Le voilà dans une ville d'Afrique réduit aux plus tristes extrémités, et César victorieux s'approchant de cette ville, ce César qu'il regardait comme l'ennemi de la patrie, dont le nom lui était odieux, dont la vue allait mortifier son orgueil, et dont la clémence eût été pour lui le supplice le plus affreux. Si l'on combine ce caractère avec ces circonstances, on croira aisément que tant de coups assemblés sur sa tête, et surtout ce dernier coup, devaient foudroyer la constance de Caton ; et pour en être surpris il faudrait bien peu connaître le cœur humain, ou supposer que Caton ne fût pas un homme. Il devait même entrer en un désespoir d'autant plus violent, qu'il avait fait plus d'efforts pour résister jusque-là, et qu'il s'était roidi davantage contre la fortune.

Une preuve certaine que la constance de Caton était épuisée, c'est qu'avec un autre caractère et avec des passions plus modérées, ce suicide lui aurait paru prématuré. Il lui restait des ressources : il pouvait fuir après la bataille de Thapsus, comme il avait fui après celle de Pharsale, n'ayant été présent ni à l'une ni à l'autre ; il pouvait se sauver avec ses amis, soit pour se joindre au parti du jeune Pompée, soit pour faire des tentatives dans d'autres climats. De sorte qu'à tout prendre, si Caton a vécu pour sa patrie, on ne saurait dire qu'il soit mort pour elle.

Dans ses dernières heures il lut ce dialogue de Platon, où Socrate, attendant la ciguë, raisonne sur l'immortalité des âmes, et entretient la sienne du doux espoir d'une nouvelle et meilleure existence. Si le désordre de son esprit lui eût permis de se comparer avec le philosophe d'Athènes, cette comparaison devait lui faire tomber le poignard des mains. Dans le courage tranquille de Socrate il aurait lu sa condamnation : peut-être y eût-il appris à mourir en sage, et à être grand homme jusqu'au bout.

Si ce grand exemple, qui paraissait le plus s'écarter de mes idées sur le suicide, les confirme cependant, au lieu de les détruire, je crois qu'il serait surperflu d'étendre mon examen plus loin. Je n'ai donc rien à ajouter ; et ce n'est pas la peine de voir mourir des hommes ordinaires, après avoir vu la mort de Caton.

La conclusion finale, naturelle et sensible de tout ce que l'on vient de lire, c'est que le suicide résultant d'un manque de vertu, de raison et de force d'esprit ; n'ayant rien d'héroïque, de grand, de louable en lui-même, et étant opposé à l'ordre général de la nature, à ses premiers instincts, aux vues sages de son auteur, est une action nécessairement réprouvée d'un Dieu qui se complait aux nobles et vertueux efforts de ses créatures raisonnables, qui a tout arrangé au mieux pour leur plus grand bonheur commun, et qui, en conséquence de ses bonnes intentions à leur égard, doit exiger d'elles, pour arriver à son but salutaire, une ferme confiance en sa sagesse et en sa bonté, une soumission respectueuse à toutes ses dispensations, un courage soutenu dans leurs épreuves, une constance tranquille à en attendre le terme, en un mot, une attention soigneuse et prudente à rapporter invariablement l'usage de leurs forces aux fins les plus

probables et les plus sûres, pour lesquelles il paraît les leur avoir données.

La société qui en a connu la généralité et l'empire, ne pouvait pas mieux détourner ses membres du suicide, qu'en arrêtant d'imprimer sur son auteur une flétrissure, propre à redoubler l'horreur naturelle des malheureux pour cette action destructive, et à leur faire choisir de supporter leurs maux avec patience, plutôt que de mourir avec déshonneur.

Ce décret de la société est d'autant plus sage, qu'il tient au but qu'elle s'est proposé en se formant. Les individus et les familles qui commencèrent par leur union chaque corps social, cherchèrent, par cette association, à diminuer les dangers et les maux de l'humanité, lesquels, dans l'état de dispersion et d'indépendance, s'augmentaient avec les besoins, à mesure que l'espèce humaine se multipliait. La conservation et le plus grand bien-être possible de chacun et de tous fut le principal objet de leur confédération. Mais cet objet ne pouvait être obtenu que par un concours général. Ils durent donc s'engager tous à ce concours nécessaire ; et cet engagement, qui fut leur première loi, emportait celui de demeurer attaché au corps de la société, de se conserver chacun autant pour elle que pour soi-même, et de ne disposer de sa vie qu'avec son consentement, pour sa défense ou son avantage.

L'obligation de s'abstenir du suicide ne fut peut-être pas d'abord expressément énoncée et formellement érigée en loi. L'espoir d'un sort plus heureux, dont se flattent toujours les hommes lorsqu'ils forment des associations volontaires, et qu'ils passent dans des états nouveaux que leurs besoins leur faisaient désirer, peut leur avoir fait négliger une précaution qui devait leur paraître inutile,

dans un temps où ils s'unissaient pour mieux assurer leur conservation et leur bonheur, leurs biens et leur vie. Il suffisait alors que cette obligation leur fût imposée par les penchants de la nature, tînt au grand but de leur société, et découlât de leur engagement général à y concourir, pour ne pouvoir ni l'ignorer ni se dispenser de l'observer, toute tacite qu'elle était. D'ailleurs ils purent la laisser sans expression, faute de connaître une manière de punir, après leur mort, ceux qui l'auraient violée, et d'imaginer une sanction qui, jointe à la loi, pût les empêcher de la violer en leur inspirant une crainte plus forte que celle de la douleur et de la mort : car il n'y avait que la noble jalousie de conserver son honneur, même quand on ne serait plus, qui pouvait fournir l'idée d'une telle transaction; et la jalousie d'un honneur dont on sait qu'on ne jouira point dans le tombeau, est un sentiment trop délicat pour le supposer généralement aux membres, encore grossiers et barbares, des premières sociétés humaines. Il est à croire que tant que le suicide fut rare, ces sociétés ne s'en inquiétèrent pas beaucoup, et ne cherchèrent point à y remédier : le mal demeurant petit, ne devait pas les alarmer et attirer sur lui une attention sérieuse. Mais lorsque les vices, en multipliant par leurs progrès les maux de la société, eurent rendu le meurtre de soi-même trop fréquent; lorsque, pour se décharger du soin d'une famille, se débarrasser d'un fardeau pénible, se tirer d'une mauvaise affaire, ou échapper à une punition méritée, une foule de personnes se donnaient la mort et répandaient par là le deuil, la désolation et la misère parmi une multitude de citoyens dont beaucoup tombaient à la charge du public, le mal et le danger devenus plus grands, plus sensibles, durent causer une alarme générale. On

craignit que ces mauvais exemples ne s'accrussent avec la corruption des mœurs, et que leur funeste contagion, en se répandant de tous côtés, ne remplît la société de ses ravages. Alors on pensa sérieusement à y mettre ordre ; le moyen s'en présenta dans l'amour jaloux de sa réputation qui se trouvait déjà assez commun chez les peuples les plus cultivés. La loi contre le suicide, sous peine d'infamie sur le cadavre et la mémoire du coupable, fut prononcée : et quoiqu'elle exposât l'honneur des innocents aux atteintes de la flétrissure qu'éprouverait le meurtrier de soi-même avec lequel ils seraient liés, l'intérêt particulier que chacun avait à cette loi dut l'y faire soumettre, comme à un moyen nécessaire malgré ses inconvénients, pour en éviter d'incomparablement plus fâcheux, ou comme à un danger moins grand et moins probable que celui qu'il courrait sans ce frein. Les anciens Égyptiens nous fournissent un exemple du parti sage que les peuples civilisés, ou leurs représentants à qui ils avaient remis l'autorité souveraine, surent tirer de l'opinion de l'honneur, lorsqu'elle fut établie : il y avait parmi eux un tribunal où l'on jugeait les hommes après leur mort, afin que la crainte d'une pareille flétrissure portât les vivants à la vertu.

Telle a été vraisemblablement la cause et l'origine des lois diffamatoires qui ont été faites contre ceux qui se détruisent. C'est la fréquence du suicide et les suites funestes qu'il eut pendant qu'il était impuni, qui les firent établir. Tout a sa raison dans le monde; et la raison la plus naturelle, la plus liée avec l'effet, est toujours la véritable. Les hommes ne s'imposent pas des peines sans nécessité. Jaloux de leur liberté, toute loi qui la leur ôte entièrement à certains égards, et dont la violation les as-

sujettit à une diffamation publique, leur a été arrachée par le besoin le plus pressant. Ce sont les extrémités du danger ou du mal, qui les font recourir aux ressources ou aux remèdes extrêmes. Il est donc à présumer que l'impunité rendit autrefois le suicide fort commun et la source des plus grands maux, puisque les sociétés les plus éclairées et les plus sages ont décrété de le défendre et de le flétrir. Et ce qu'il y a ici de remarquable, c'est que ces sociétés sont celles qui ont succédé aux Grecs et aux Romains, ceux des peuples les mieux civilisés, chez lesquels la manie de se tuer soi-même fut le plus en vogue.

On ne saurait contester à chaque société politique ou à ceux qu'elle a mis à sa tête et revêtus de ses pouvoirs pour la gouverner, le droit de faire de telles lois et d'infliger de telles peines aux violateurs. Ce droit résulte de celui que chaque particulier a naturellement sur lui-même, pour s'assujettir aux règles que lui prescrivent son amour-propre et sa raison. Le droit que chacun a sur soi-même, il peut le transmettre aux autres; et c'est de là que vient celui de la société ou de ses chefs sur ses membres. Si cette transmission ne s'est pas faite d'une manière expresse et formelle, elle s'est faite tacitement, par l'engagement fondamental de chacun à obéir au corps politique, à concourir au bien public que ce corps doit protéger, et à s'abstenir de tout ce qu'il juge lui être contraire, dès qu'il le défend et menace de le punir.

Les lois, dit très-bien l'illustre auteur du traité des Délits et des Peines, furent les conditions sous lesquelles les hommes auparavant indépendants et isolés se réunirent en société. Las d'un état de guerre continuelle, et d'une liberté qui leur devenait inutile par l'incertitude de la conserver, ils en sacrifièrent une partie pour jouir du reste

avec plus de sûreté. La somme de toutes ces proportions de libertés forma la souveraineté de la nation, qui fut mise en dépôt entre les mains du souverain, et confiée à son administration. Mais il ne suffisait pas d'établir ce dépôt, il fallait le défendre des usurpations de chaque particulier qui s'efforce de retirer de la masse commune, non-seulement sa propre portion, mais encore celle des autres : il fallait des motifs sensibles et suffisants pour empêcher le despotisme de chaque particulier de replonger la société dans son ancien chaos. Ces motifs furent des peines établies contre les infracteurs des lois. Je dis que ces motifs durent être sensibles, parce que l'expérience montre que la multitude n'adopte pas des maximes de conduite. Comme toutes les parties du monde physique, la société a dans elle-même un principe de dissolution, dont l'action ne peut être arrêtée dans ses effets que par des motifs qui frappent immédiatement les sens. L'éloquence et les vérités les plus sublimes ne peuvent mettre un frein aux passions excitées par les impressions fortes des objets sensibles. On ne peut les combattre que par des impressions de même espèce qui soient continuellement présentes à l'esprit, et qui contre-balancent les passions particulières, ennemies du bien général.

C'est donc la nécessité seule qui contraignit chaque homme à céder une portion de sa liberté. — L'assemblage de toutes ces portions de liberté les plus petites que chacun ait pu céder, est le fondement du droit de punir de la société.

Ce droit s'étend, sans doute, à tout ce qui était ou pourrait être reconnu contraire au grand but de la société, et par conséquent à défendre et à châtier le suicide, soit qu'il fût déjà fréquent dans les familles avant qu'elles s'unissent

en corps civil, soit qu'il eût été rare jusqu'alors, soit qu'on craignît qu'il ne devînt trop ordinaire dans le nouvel état où l'on entrait, soit qu'étant encore inconnu on n'eût aucune crainte à ce sujet ; car la défense et la punition d'une action aussi funeste que celle-là, dont la fréquence n'irait pas à moins qu'à détruire la société, ou à la remplir de ravages et de désolations, en faisant périr une multitude de ses membres et la privant de ses appuis, est essentiellement comprise dans le pacte fondamental qu'ont fait entre eux les hommes, en s'unissant sous une autorité souveraine, revêtue de leurs droits pour mieux assurer leur conservation et leur félicité particulières et générales.

Cette conséquence n'est pas conforme au sentiment de M. le marquis de Beccaria, quoiqu'elle découle d'un principe qu'il admet avec la foule des jurisconsultes. Sans approuver le suicide, il prétend que c'est un délit qui semble ne pouvoir être soumis à une peine proprement dite, puisqu'elle ne pourrait tomber que sur un corps froid et sans vie, ou sur des innocents. Dans le premier cas, dit-il, elle ne fait aucune impression sur les vivants, comme ils n'en éprouveraient aucune en voyant battre une statue ; et dans le second, elle est injuste et tyrannique, parce qu'il ne peut y avoir de liberté politique là où les peines ne sont pas purement personnelles. Selon ce philosophe, c'est un crime devant Dieu, qui le punit après la mort, parce que lui seul peut punir ainsi. Mais ce n'est pas un crime devant les hommes, puisque la peine, au lieu de tomber sur le coupable, tombe sur son innocente famille. Si l'on m'oppose, ajoute-t-il, que cette peine peut cependant détourner l'homme le plus déterminé à se donner la mort, je réponds que celui qui renonce tranquillement à

la douceur de vivre, qui hait assez son existence ici-bas pour braver l'idée d'une éternité malheureuse, ne sera pas arrêté par des considérations beaucoup moins fortes et beaucoup plus éloignées.

Malgré le grand poids dont est pour moi le jugement de M. Beccaria, je ne saurais être ici de son avis : et je doute que le lecteur judicieux se range à sa décision, s'il veut prendre la peine de peser les raisonnements suivants.

1. — Selon le principe du célèbre professeur de Milan, *l'infamie prononcée par la loi* contre le suicide, *est la même que celle qui résulte de la morale universelle.* L'action de se tuer soi-même volontairement est si contraire à la nature, si folle, si déshonorante dans l'opinion commune des hommes dont nous avons vu que la plupart l'ont toujours blâmée, que quand on ne la flétrirait pas juridiquement, elle ne laisserait pas d'être à leurs yeux honteuse et diffamante.

2. — Personne n'ayant droit sur sa vie comme on l'a prouvé ci-dessus, et comme le marquis de Beccaria semble le reconnaître, puisqu'il avoue que le *suicide est un crime devant Dieu qui le punit après la mort,* la loi qui le défend ne dépouille personne de sa liberté ; elle ne fait que pourvoir à ce qu'on n'abuse pas de la liberté qu'elle laisse à chacun, en empêchant, le mieux qu'elle peut, qu'on n'exerce sur soi-même un droit funeste qu'on n'a point.

3. — Il serait absurde de refuser à la société le droit de faire une loi qui, loin d'ôter rien à personne, ne tend qu'à assurer à chacun ce qu'il a de plus précieux, sa vie, ses jouissances, ses appuis.

4. — Cette loi juste et sage, une fois faite, le suicide devient un délit contre elle, qu'elle a droit de punir, s'il

peut être soumis à une peine physique ou morale, propre à en détourner.

5. — Ce délit ne peut être soumis au supplice du corps, puisque son auteur n'est plus en vie : mais il peut l'être à l'infamie, comme le sont plusieurs autres délits, dans les cas où la loi ne peut les venger sur la personne même de ceux qui les ont commis.

6. — Lorsque *l'infamie prononcée par une loi* qui émane d'une autorité légitime, *est la même que celle qui résulte de la morale universelle, ou au moins de la morale particulière et des systèmes particuliers de législation adoptés par une nation, et qui y règlent les opinions vulgaires*; cette infamie, selon ce principe même de M. Beccaria, est une peine proprement dite. Donc telle est aussi celle que les lois prononcent contre le suicide, dans tous les États, et surtout dans les États chrétiens.

7. — Elle en a en effet tous les caractères. Une peine proprement dite ne consiste pas dans le mal que l'on fait au corps, en l'affectant, le mutilant, ou le détruisant, mais dans la souffrance que l'on cause à l'esprit, par ce mal du corps qui n'est ici que le moyen de produire la peine, bien loin d'être la peine elle-même. Or, le suicide porte naturellement cette peine avec lui par les douleurs qu'il cause à ses auteurs : l'impuissance de la loi à cet égard y est suppléée par la nature ; et le mal de la nature, accru par l'infamie qu'y ajoute la loi, rend la peine du coupable aussi vraie qu'aucune de celles que les lois humaines infligent.

Je dis aussi vraie, parce qu'on ne peut se tuer pendant qu'on est encore plein de force et de vigueur, sans éprouver des souffrances pareilles à celles que causent les supplices à mort ordinaires, si même elles ne sont pas plus grandes ;

car on est toujours bien plus doucement et plus promptement expédié par la main exercée d'un bourreau, que par la sienne propre; et outre cela, parce que l'infamie qu'y ajoute la loi agit sur l'esprit, avant de tomber sur le corps froid et sans vie du coupable, lequel, n'ayant pu être indifférent à la tache qu'il savait qu'on imprimerait à sa mémoire, a senti la peine de son crime, de son vivant et avant de le commettre, par le chagrin qu'il a eu de penser au déshonneur dont il serait suivi pour lui, dans l'opinion publique. Si l'impression de ce déshonneur n'a pas été suffisante pour le détourner de son mauvais dessein, elle n'en est pas moins une vraie peine ; comme c'en est une bien proprement dite, que d'être passé par les verges, ou marqué d'un fer chaud, ou fouetté dans les carrefours et les places publiques d'une ville, ou mis au carcan, quoique aucune de ces peines n'empêche pas toujours la récidive de ceux qui les ont souffertes. Il suffit qu'elles fassent respecter la loi au plus grand nombre, et qu'elles soient de nature à devoir corriger et retenir tous les mal intentionnés qui conservent encore quelque usage de leur raison, quelque sensibilité, quelque honneur, pour être de vraies peines politiques.

De telles peines n'ont pas tant pour objet de faire souffrir le coupable, que de prévenir son crime ou sa récidive, et d'intimider ceux qui pourraient être tentés de l'imiter. Il en est même qui, n'affectant point les corps des auteurs des délits, ne peuvent avoir que ce dernier but, et qui sont pourtant regardés comme de véritables peines. De ce nombre sont toutes les condamnations juridiques par contumace, qu'on exécute contre l'effigie et l'honneur des délinquants qui ont soustrait par la fuite leur personne aux mains de la justice. Mais si ces exécutions, qui ne se

font que sur une figure insensible et inanimée, ou sur un simple nom, sont néanmoins réputées de vraies peines infamantes, que l'autorité civile a droit d'infliger à des meurtriers, ou à des déserteurs absents, pourquoi n'aurait-elle pas le droit de flétrir le cadavre et la mémoire du suicidé, dont l'exemple n'est pas moins dangereux dans la société, et pourquoi cette flétrissure ne serait-elle pas aussi bien que les autres une peine proprement dite? Parce qu'une peine proprement dite est une sensation douloureuse, excitée dans le corps du coupable après son délit? — Cela ne me paraît pas exact. Une perception de l'âme qu'on ne voudrait point éprouver, une honte secrète, une affliction intérieure produite par l'impression d'une loi sur l'imagination de celui qui délibère de la violer, et une sensation utile faite sur le public par l'infamie que s'attire le violateur, n'ont-elles pas aussi tout ce qu'il faut pour constituer une peine proprement dite? Ces deux peines diffèrent, sans doute, en genre, et peut-être en intensité ou en durée; mais elles ne sauraient différer en réalité : le réel, n'étant susceptible ni de plus ni de moins, est nécessairement égal partout où il se trouve, et toujours le même, de quelque nature qu'il soit. Au fond, qu'importe quel nom on donne à la peine en question? Dès qu'elle est la seule qu'on puisse infliger dans le cas dont il s'agit; dès qu'elle a le rapport que toute peine doit avoir avec le but de la loi qui se propose d'empêcher par la crainte, le plus qu'il est possible, les exemples du mal, nuisibles à la société, on ne niera pas apparemment que l'autorité civile n'ait le droit d'employer le seul moyen qu'elle a en main, pour prévenir la destruction de ceux dont elle a pris sous sa sauvegarde les biens et la vie, surtout si l'on prétend, avec M. Beccaria, que ce

moyen ne soit point une peine proprement dite.

8. — Elle serait sans doute inutile, si ne tombant que sur les froides dépouilles du mort, elle ne faisait aucune impression sur les vivants. Mais qui peut assurer qu'elle soit toujours sans effet sur eux, et qu'elle n'en retient pas un grand nombre que leur infortune porterait à se tuer, sans la crainte de souiller par là leur honneur? Tout concourt ici à faire présumer cet effet.

1. L'horreur que la nature nous inspire pour notre propre destruction, nous fait généralement désapprouver et regarder comme des insensés ceux qui se détruisent volontairement eux-mêmes. 2. La loi qui défend cette action sous peine de flétrissure, non-seulement réveille cette horreur naturelle, et la fortifie en excitant en nous celle qui nous est commune à tous pour l'infamie; mais encore elle accoutume les hommes à lier si étroitement dans leur esprit les idées de suicide et d'opprobre, que ces idées se présentent toujours ensemble à eux, et leur font insensiblement envisager le suicide comme un crime, et l'infamie comme une peine ou une suite nécessaire de ce crime; ce qui est le moyen le plus sûr d'en détourner, nulle loi pénale ne pouvant produire cet effet, qu'en formant l'entendement de chacun à l'habitude d'une telle association d'idées. 3. L'opinion générale, entretenue par la religion et les lois, que le suicide est un crime contre Dieu et contre la société, et la considération du déshonneur que tout crime répand sur celui qui le commit, au jugement même du vulgaire, doit encore disposer les esprits à être frappés des exécutions diffamatoires qui se font contre les homicides volontaires d'eux-mêmes. Enfin, le spectacle d'un cadavre que la justice fait traîner ignominieusement dans les rues, en signe de mépris et de punition,

n'est-il pas, de sa nature, propre à faire de fortes impressions sur les spectateurs? Chacun ne se sentirait-il pas une répugnance naturelle pour un traitement semblable? Et croit-on que si l'on demandait aux hommes des États plus ou moins civilisés du monde s'ils voudraient qu'on les traitât ainsi après leur mort, il n'y en eût beaucoup qui répondissent : *Cela n'est pas tout à fait indifférent?*

9. — On rirait, sans doute, si l'on voyait battre gravement une statue pour la punir : mais si cette statue représentait un criminel dont la justice manifestât par là le crime et la honte, cette fustigation ferait-elle alors moins d'impression que n'en fait l'effigie d'un homme attaché à une potence, ou déshonoré d'une autre manière pour quelque action punissable? Quant à moi, je ne saurais penser qu'il y eût assez peu d'hommes parmi les hommes, pour qu'ils s'en trouvât qui ne se souciassent du tout que leur statue ou leur portrait fût publiquement traité après leur mort d'une façon si infâme; et c'est à ceux qui me liront à juger par eux-mêmes si, en cela, je pense trop avantageusement de mes semblables.

10. — L'infamie qu'imprime la loi sur le suicide, est une peine purement personnelle qui n'est prononcée et exécutée que contre les coupables. Elle n'a donc rien d'injuste ni de contraire à la liberté politique. L'opinion seule, et non la loi, la fait rejaillir sur la famille innocente du meurtrier, comme cela arrive de toutes les autres flétrissures publiques. Elles enveloppent également dans l'esprit du public la parenté de ceux qui les ont méritées. L'opprobre d'un homme puni pour avoir trahi l'État ou commis quelque autre malversation, n'est-il pas toujours une tache sur ses enfants? Sans doute l'inconvénient est fâcheux; mais il est inévitable, à moins d'abolir toute

loi pénale, de supprimer tout acte de justice contre les infracteurs, et de changer la façon de penser de tous les membres d'une société : ce qui ne se peut guère et serait même, s'il était possible, un plus grand mal que l'inconvénient qu'on voudrait éviter. Tant que les hommes auront besoin de lois réprimantes, tant qu'ils attacheront les idées de crime et de honte aux actions contraires à ces lois et à leur punition, ils regarderont les prévaricateurs comme également diffamés, soit par les actions, soit par leur châtiment; et le déshonneur du coupable s'étendra dans leur esprit jusque sur ses parents, qui ne pourront eux-mêmes s'empêcher d'être honteux de lui appartenir. En vain donc oppose-t-on contre la flétrissure du suicide qu'elle tombe sur des innocents. Je répondrai encore à M. Mérian, qu'outre qu'elle ne leur imprime aucune tache réelle, cette raison prouverait trop; puisqu'il s'ensuivrait qu'il ne faudrait jamais flétrir les plus grands crimes, de peur de déshonorer les parents et la postérité du criminel. Mais un particulier, une famille ne sont rien quand il s'agit de la société.

Enfin ce que M. le marquis ajoute à la fin du passage rapporté ci-dessus : Que *celui qui renonce tranquillement à la douceur de vivre, qui hait assez son existence ici-bas pour braver l'idée d'une éternité malheureuse, ne sera pas arrêté par des considérations beaucoup moins fortes et beaucoup plus éloignées*, n'est fondé ni sur la nature et l'état présent des hommes, ni sur la différente manière dont ils envisagent les mêmes choses et en sont affectés, ni enfin sur une expérience générale et constante.

La nature et l'état présent de l'homme l'exposant à une infinité d'impressions successives, qui le distraient sans

cesse et l'empêchent de s'occuper plus longtemps des objets mêmes dont il a été le plus affecté; d'où il arrive souvent que les idées et les réflexions utiles que ces objets excitent dans son esprit, sont bientôt surmontées par ses passions et demeurent sans effet, il a besoin de divers moyens qui les réveillent de temps en temps vivement en lui : et c'est ce que font les petites peines dont il se voit menacé, lorsqu'elles lui en rappellent de plus grandes et de plus effrayantes, auxquelles il sait qu'il s'exposerait en faisant telle ou telle action qui lui est défendue. Alors les considérations faibles et éloignées qui lui viennent dans l'esprit à l'idée de ces petites peines, le conduisant à la considération plus forte et plus frappante des peines de l'éternité, par les rapports et la liaison qu'elles ont les unes avec les autres, forment dans son entendement une suite de motifs, dont la gradation et l'ensemble augmentent à ses yeux la force particulière de chacun, et les rendent propres à faire sur lui des impressions vives et profondes, qu'aucun de ces motifs ne pourrait produire seul. Dans le moral comme dans le physique, ce sont les plus petites causes qui préparent par leur concours l'effet des plus grandes. Celles-ci ou n'existeraient point, ou seraient inefficaces, sans celles-là qui les composent ou en déterminent l'action. Les hommes n'auraient point d'idée des peines d'une autre vie, s'ils n'en connaissaient aucune dans la vie présente. Mais les peines de la vie présente qu'ils voient attachées à certaines actions, leur rappelleraient-elles les peines éloignées de la vie future, dont la religion les menace pour ces mêmes actions ; leur en feraient-elles concevoir la possibilité et la grandeur ; les leur mettraient-elles pour ainsi dire sous les yeux dans un point de vue rapproché et presque sensible, sans

disposer la plupart d'entre eux à y réfléchir, à les craindre, à détester et à fuir les crimes qui les exposeraient également au terrible danger de les subir les unes et les autres? Convenons du moins que l'effet est trop naturel, pour ne devoir pas être présumé. Voilà comment les considérations faibles et éloignées agissent sur les hommes, leur deviennent utiles et nécessaires.

On est aussi fondé à l'inférer de leur différente manière d'envisager les mêmes choses et d'en être affecté. Chacun d'eux a sa façon particulière de voir et de sentir. Qui ne sait combien la différence du tempérament, de l'éducation, du caractère, en met dans les impressions qu'ils reçoivent des objets? Ce qui touche profondément les uns, ne fait qu'effleurer les autres : ce qui est un frein pour celui-ci, est un aiguillon pour celui-là. Combien de fois une petite considération n'a-t-elle pas suffi pour nous tirer de l'équilibre où nous laissaient flotter les considérations les plus fortes? Ceux qui ont beaucoup de religion n'ont besoin que de ses motifs pour se déterminer conformément à ses lois et à celles de la société : mais ceux qui ajoutent peu de foi aux promesses, aux menaces de la religion, ou qui vivent dans une distraction continuelle de ses motifs, en ont besoin de plus sensibles dont ils ne puissent pas douter, tels que sont les châtiments publics décernés par les lois civiles. Et il n'est pas rare que les plus faibles et les plus éloignés de ces derniers motifs, soient plus efficaces que ceux de la religion, quoique plus grands et plus redoutables de leur nature. Il est donc d'une bonne et sage législation de varier, de multiplier les moyens pour détourner les hommes du mal, autant que cela est possible sans trop gêner leur liberté naturelle, et de joindre aux peines de l'éternité qui ne les effrayent pas tous assez,

des peines temporelles qui les saisissent par leurs endroits les plus sensibles.

Une expérience générale et constante confirme plus qu'elle ne contredit le succès de ces petits moyens politiques. Si les grands supplices qu'infligent les lois humaines à leurs violateurs frappent, intimident les hommes, et en empêchent souvent un grand nombre de les violer ; souvent aussi, ils ne sont pas, pour cet effet, les moyens les plus efficaces. L'honneur ou la crainte de l'infamie, les respects humains, des considérations moins graves en retiennent dans le devoir une foule, qui n'y seraient pas retenus par l'idée des tourments les plus affreux, toujours plus propres à révolter qu'a dompter les âmes fières. C'est à la conviction de cette vérité, que nous devons l'excellent livre de M. Seccarios sur les délits et les peines.

S'il fallait que l'autorité civile n'opposât au crime que des peines plus effrayantes que celles dont la conscience et la religion de tous les hommes menacent les coupables dans une autre vie, la société devrait anéantir toutes les lois pénales, et laisser tous les crimes impunis, n'en pouvant infliger aucune qui approche par sa rigueur de celles de l'enfer ; et l'expérience nous montrant, d'ailleurs, que la considération même des unes et des autres de ces peines, n'a pas la force de détourner tous les hommes des crimes auxquels elles sont attachées, puisqu'on en voit chaque jour qui les bravent toutes également comme des maux éloignés et incertains, qu'ils craignent moins que la violence qu'ils seraient obligés de faire à leurs passions pour les éviter, et qui s'y exposent tranquillement, soit qu'ils espèrent d'échapper aux unes en trompant par leurs précautions la vigilance de la justice humaine, soit que leur incrédulité leur fasse révoquer en doute les autres,

ou qu'ils se flattent de les expier par le repentir avant de mourir.

C'est donc une mauvaise manière de raisonner que de conclure de l'inefficacité d'une peine, d'une considération, d'un motif, dans un petit nombre de cas et sur certaines personnes, à leur inefficacité générale et constante dans tous les autres cas semblables et sur tous les ordres d'hommes et de tirer de quelques exemples où les plus grandes peines ont été bravées, une raison de supprimer, comme toujours inutiles, des peines beaucoup moindres, que la diversité de circonstances, d'esprits, de caractères qu'il y a parmi les hommes, peuvent rendre nécessaires et suffisantes pour la plupart d'entre eux. Tel est pourtant le raisonnement sur lequel est fondée l'objection que je réfute : elle tombe donc avec son principe.

Il résulte de tout cela, non-seulement que la société a droit de flétrir le suicide, mais aussi qu'elle agit avec sagesse, en le faisant. Car, pour parler encore ici avec M. Mériau, comme cet acte désespéré prend souvent son origine dans l'orgueil et dans la vaine gloire, la flétrissure publique peut être à cet égard un excellent préservatif.

Je confirmerai ce droit de la société par deux suffrages respectables. L'un est celui de l'immortel Montesquieu : *Il est clair*, dit-il, *que les lois civiles de quelques pays peuvent avoir eu des raisons pour flétrir l'homicide de soi-même*. Ce grand homme n'avait pas toujours pensé de même : mais les jugements réfléchis de l'âge mûr ne sont-ils pas d'un plus grand poids que les jugements précipités de la jeunesse ?

L'autre suffrage est celui du célèbre Hutcheson. « Les hommes, dit-il, sont obligés de consulter l'intérêt général, préférablement à celui des particuliers ; et en tant qu'ils

forment un système, ils paraissent être en droit d'exiger que chaque individu agisse pour le bien général, et s'abstienne de tout ce qui peut lui nuire. Comme chaque individu est une partie de ce système, et que le bonheur et la durée de celui-ci dépend de celui de ses parties ; comme chacun peut se rendre utile aux autres dans la société, soit par ses conseils, soit par son exemple, lorsque ses dispositions sont telles qu'elles doivent être ; comme la nature nous a créés pour le service les uns des autres, et non pas simplement pour nous-mêmes, chacun est obligé de rester dans la vie aussi longtemps qu'il peut être utile à ses semblables, ne fût-ce que par sa patience et sa résignation à la volonté de Dieu, à moins que le bien public n'exige qu'il s'expose aux dangers. La société humaine a droit d'employer la force pour empêcher le suicide, auquel certaines gens se portent par chagrin, par mélancolie et par désespoir ; et ces droits qui appartiennent à tout le monde, chacun a droit de les faire valoir par les moyens qu'il juge à propos d'employer. L'humanité seule donne droit à tout homme d'interposer son autorité dans pareil cas ; si on lâchait la bride à ces sortes de passions, si les hommes étaient une fois persuadés que le suicide est le moyen le plus propre pour se délivrer des maux de la vie, et se soustraire aux chagrins que nous causent les contre-temps et les revers de fortune, quantité de gens, dans l'excès du désespoir et par une fausse bravoure, renonceraient à une vie qu'ils auraient pu rendre agréable pour eux et utile à la société. Celle-ci est donc en droit de s'opposer à de pareilles résolutions.

Mais la société ne peut avoir le droit de défendre et de punir le suicide, sans que chacun de ses membres soit tenu de lui obéir et de se soumettre, en cas de désobéis-

sance, à la peine portée par la loi. Si la république ou toute autre personne morale a droit de punir, même de mort, celui qui l'offense, supposé qu'une peine légère fût insuffisante, le coupable doit dans la rigueur de la justice être obligé de souffrir cette punition. Sans cela, le droit de punir serait illusoire, ce ne serait plus qu'un mot vide de sens.

Cette obligation, évidente pour ceux qui ont souscrit le contrat social par lequel elle est imposée, a aussi lieu pour les enfants et les étrangers qui vivent sous les auspices de l'autorité civile, établie en vertu de ce contrat, quoiqu'ils ne s'y soient pas expressément soumis.

1. Car, comme le dit fort bien M. Hutcheson : « Un État a droit de se défendre contre toutes les entreprises injustes de ceux qui ont atteint l'âge de maturité, et de punir les agresseurs, soit qu'ils soient ses sujets ou nom. Cela est si vrai, que tous les États, dans ces sortes d'occasions, traitent les mineurs comme leurs sujets.

2. — Les pères, s'unissant avec d'autres en un corps politique, le font dans la vue qu'eux et leur postérité jouissent des avantages qui y sont attachés, ce qui, dans tout État passablement bien constitué, est un *nogotium utile gestum*, ou une chose extrêmement avantageuse pour eux. Et comme durant leur minorité ils ont joui de ces avantages, ils sont naturellement obligés de souscrire aux conditions qu'on a eu droit de leur imposer, en considération de la part qu'ils y ont. Or, il ne saurait y avoir de conditions plus raisonnables que celles-ci, qu'ils continueront de maintenir cette association à laquelle ils ont tant d'obligations, qu'ils ne l'abandonneront point dans le danger ni dans telle autre occasion que ce puisse être, sans l'aveu exprès ou tacite du gouvernement, qui est surtout

en droit de les retenir jusqu'à ce qu'ils l'aient dédommagé de ce qu'il a fait pour eux. Il n'y aurait aucune sûreté pour ces sortes d'associations, s'il était permis à tous ceux qui ont atteint l'âge de maturité de s'en séparer quand ils le voudraient, et sans être tenus à aucun dédommagement. — 3. Il ajoute : « Que ceux qui héritent de quelque bien, entre autres un fonds de terre de leurs ancêtres, sont tenus de s'acquitter de ces obligations, vu que ceux-ci peuvent l'avoir assujetti à l'autorité civile, de manière que personne n'ait droit de le posséder, à moins qu'elle ne s'y soumette elle-même, et ne devienne un membre de ce corps politique. Quelle sûreté y aurait-il pour un État, si ceux qui ne font point corps avec lui pouvaient y posséder des terres, puisqu'ils pourraient y introduire des criminels et des malfaiteurs ?

Ceux donc qui veulent hériter de ces terres, doivent se soumettre au gouvernement civil que leurs ancêtres ont établi. S'ils s'y refusent, s'ils violent les lois, s'ils troublent l'ordre public, le gouvernement a donc droit de les en punir, soit par des châtiments corporels, soit par la confiscation de leurs biens.

Développons et fortifions ces raisons : l'importance de la matière le demande. Je commence par les enfants et je dis : Que l'engagement qu'ont pris leurs pères pour les mettre avec eux en sûreté, les lie également et les soumet aux mêmes lois de la société qui les protége. La nature, en donnant aux parents le droit de gouverner leurs mineurs, de les élever, de gérer leurs affaires, de pourvoir à leurs besoins, de faire en leur faveur les arrangements nécessaires pour les garantir des dangers et procurer leur bien aussi longtemps qu'ils en sont eux-mêmes incapables, leur donne aussi celui de les assujettir à ces arran-

gements sages et salutaires. Comment l'humanité obligerait-elle chacun de ses individus à courir au secours de son semblable, si elle n'obligeait pas en même temps l'homme en péril ou dans le besoin à rechercher son avantage, à conserver sa vie, à profiter des secours qu'on lui fournit pour améliorer son sort, et à seconder les efforts qu'on fait pour le sauver?

Supposons un riche avare, enseveli tout vivant sous des ruines au sein impénétrable d'un vaste édifice. L'héritier naturel de ses richesses, pauvre encore, mais généreux, informé du malheur de son parent, et persuadé qu'il ratifiera lui-même après sa délivrance la disposition qu'il aura faite de ses biens pour son salut, en engage une partie considérable, tant pour acheter le droit de démolir ce qui reste de cet édifice et d'en transporter ailleurs les décombres, que pour assurer à une multitude d'ouvriers qu'il a rassemblés une grande récompense de leur peines, s'ils veulent travailler promptement à tirer son parent du danger. Ces ouvriers y consentent, quittent toutes leurs autres occupations, et parviennent, à force de travail, à le délivrer. Tout cela s'est fait sans le consentement et à l'insu de celui-ci : en est-il pourtant moins obligé d'y souscrire et de remplir l'engagement qui a été pris pour lui conserver la vie? Ceux qui l'ont sauvé n'auraient-ils rien à prétendre de lui? En trompant leur attente, ne leur ferait-il pas un tort qu'il n'a point droit de leur faire? ne manquerait-il point à ce qu'il se doit à lui-même, et ne violerait-il pas également les vœux de la nature, les lois de l'équité, les devoirs de la plus juste reconnaissance? Rien n'est plus évident que l'affirmative à tous ces égards.

Le cas des mineurs est le même, quant au fond. Quoi-

que leurs dangers ne fussent pas aussi grands dans l'état d'anarchie ou de dispersion, ils l'eussent été assez pour devoir être très-redevables à leurs parents d'une association qui non-seulement les en a mis à couvert, mais encore leur a procuré mille avantages, dont on ne peut jouir que dans l'état de société. A combien de maux leur enfance n'y eût-elle pas été exposée ? Leurs pères, privés du secours des autres et de celui des arts, obligés de pourvoir eux-mêmes à tout, n'eussent pu leur donner toute l'attention et tous les soins qu'exigeaient leur faiblesse et leurs besoins naturels. Pendant que ceux-ci se seraient occupés à chercher, au loin, une nourriture nécessaire et souvent difficile à trouver dans l'état d'anarchie et de dispersion, ceux-là abandonnés à la merci des bêtes féroces, des vagabonds, des voisins ennemis, et mille autres accidents funestes, auraient risqué d'en devenir la proie. Leur éducation eût été entièrement négligée. Les talents dont nous a doués la nature, ces talents précieux qui nous sont d'une si grande ressource, et auxquels nous devons tant de commodités et de plaisirs, leur seraient restés pour la plupart inconnus et inutiles : ils auraient vécu dans la misère, l'ignorance, la barbarie. En quel état, en comparaison de celui qu'ils trouvent dans la société ! Ici, tout veille sur eux, le gouvernement, leurs parents, leurs voisins, leurs amis, leurs concitoyens ; tout concourt à leur conservation et à leur bonheur. L'ordre public les préserve d'une foule de périls et de maux ; assure leur naissance, leurs droits, leur état, et les environne de moyens pour subsister, pour s'instruire, pour se rendre heureux et capables d'entretenir un jour une famille. Ils ont part, comme tous les autres membres de la société, aux biens sans nombre dont elle est la source ; et

plusieurs de ses meilleures institutions se rapportent à leur plus grande utilité.

Tous ces avantages ne les dédommagent-ils pas suffisamment de la liberté qu'ils ont perdue et de la sujétion où on les a mis? Est-ce un état de vraie liberté, que celui d'une indépendance qui prive de tant d'avantages, qui multiplie les dangers de l'humanité, qui rend plus difficile de pourvoir à ses premiers besoins et de remédier à ses maux, qui remplit l'âme d'incertitude et de craintes, qui force à se tenir isolé, à fuir ses semblables, ou qui met continuellement en butte à leurs passions? Fallait-il que les parents, pour conserver aux mineurs une liberté si fausse et si funeste, les abandonnassent dès leur naissance dans cet état; ou qu'ils se privassent eux-mêmes, en y demeurant avec leur famille, des avantages que leur offrait la société, ou qu'en comprenant leurs enfants, pendant leur minorité, dans le pacte social par lequel ils s'unissaient pour l'utilité commune, ils leurs laissassent le droit d'en violer les conditions, de le rompre dès qu'ils seraient majeurs, et de renverser, au préjudice des autres membres du corps politique et de la postérité, un établissement qui leur aurait été si profitable à eux-mêmes? La nature et la raison s'opposaient également à ces trois partis. Elles ne permettent aux pères, ni d'abandonner leurs enfants mineurs, ni de renoncer à ce qui leur est très-avantageux aux uns et aux autres, ni de faire dépendre le bien public des caprices d'une jeunesse légère, sujette à méconnaître ses vrais intérêts et à se livrer aveuglément à la licence la plus pernicieuse. Les pères ont donc suivi les vœux communs de l'humanité, de la prudence et de la raison, en assujettissant avec eux à l'ordre civil leurs enfants que la société n'aurait point admis à jouir de ses

avantages, sans ce juste assujettissement, n'étant pas obligée de nourrir dans son sein, de protéger, d'élever des individus indépendants d'elle, qui pourraient être un jour assez ingrats pour la quitter avant de l'avoir dédommagée, et pour devenir même ses ennemis. Son droit sur eux est donc très-légitime, indépendamment de leur propre consentement; puisqu'il est fondé sur celui que la nature a donné à leurs pères, sur ce qu'ils se doivent à eux-mêmes et à leur postérité, dont ils n'ont pas droit de sacrifier les intérêts, et sur la reconnaissance que la société a eu lieu de présumer et d'attendre de leur part.

Ce qui est fait pour notre plus grand bien, n'a pas besoin de notre consentement pour nous engager à en remplir les conditions justes et nécessaires; l'amour de nous-mêmes et notre propre raison, contre lesquels ils ne nous est pas permis d'agir, nous y engagent indispensablement. Les avantages que retirent de la société les hommes élevés dans son sein, sont si nombreux et si grands, qu'on ne peut jamais assez faire pour l'en dédommager. On ne s'acquitte point envers elle; on lui reste toujours redevable, parce que les obligations qu'on lui a, s'augmentent sans cesse à mesure que, vivant au milieu d'elle, on s'efforce de lui rendre ce qu'on en a reçu. Enfin une longue jouissance de bienfaits, accordés par la tendresse dans l'espérance qu'on en maintiendrait la source établie pour la postérité comme pour la génération présente, est un lien d'autant plus fort et sacré pour les cœurs bien faits, que la reconnaissance est à leurs yeux le devoir le plus saint et le plus inviolable.

C'est sur ces fondements que tous les États du monde, regardent les enfants de leurs sujets. Considérons l'homme naturel, isolé, privé dès son enfance, par quelque dé-

sastre, du couple qui lui avait donné la vie et qui prenait soin de lui. Nu, sans autre secours que son imbécillité, il erre comme au gré du hasard; pouvant à peine atteindre aux fruits du moindre arbuste, il broute l'herbe des campagnes : exposé sans défense à toute la fureur des bêtes farouches qu'il rencontre, il veut fuir, et ses pieds mal assurés ou qu'arrête la frayeur, lui sont inutiles : il fait retentir les montagnes et les vallées de ses plaintes lugubres, et semble reprocher à la nature le peu de soin qu'elle prend de lui : il réclame en vain les bras de celle qui l'allaite; les rochers se contentent de répéter ses cris sans pouvoir soulager ses douleurs. Tout lui fait peur et rien ne le rassure; l'ennemi le poursuit, la crainte ne l'abandonne pas dans son affreuse solitude : il soupire après son semblable; il le cherche et ne trouve que des animaux qui le fuient ou qui l'effrayent; il se cache; il n'ose sortir de sa retraite que lorsque la faim et la soif le pressent; il se hâte de les aller apaiser dans le premier champ et au premier bourbier qui s'offrent à sa vue : mais les aliments empoisonnés qu'il y prend, lui donnent enfin la mort.

Peut-être les sauvages qui vivent dispersés par troupes, dans l'indépendance et dans l'anarchie, sont-ils plus heureux? Considérons-les ces peuples ignorants et grossiers, connaissant à peine les choses les plus nécessaires à la vie, et plus éloignés des lumières de l'homme que de la stupidité des bêtes. Nous verrons que les besoins les accablent, les désirs les agitent, l'imagination les tourmente, sans les réveiller de la léthargie dans laquelle la paresse les tient ensevelis. Nous verrons, ici, le cannibale se nourrir de la graisse de ses prisonniers; là, les pères mangent leurs enfants; ailleurs, les enfants dévorent leurs

pères. Les uns égorgent leurs épouses sur le moindre soupçon ; les autres oublient, en leur faveur, un crime qu'ils ne pardonnent jamais à leurs amants. Nous verrons ces troupes barbares divisées, ennemies, occupées à s'entre-détruire, toujours en guerre et jamais paisibles ; environnées de dangers ; obligées de se défendre, tantôt les unes contre les autres, tantôt contre les animaux féroces qui peuplent avec elles leurs forêts et leurs contrées. Nous verrons des hommes vieillis, avant le temps, plus affaiblis que durcis par les injures de l'air, mutilés par les blessures, estropiés par les chutes, épuisés par la faim où surchargés d'une nourriture souvent mauvaise ; les arts ignorés parmi eux : les terres incultes, couvertes de bois et de marais qui rendent l'air froid et malsain ; un sol fécond qui ne produit que des herbes inutiles ou pernicieuses à ses habitants ; qui renferme des matériaux en abondance, pour les besoins et les commodités de la vie, qu'on ne connaît point, ou dont on ne peut faire usage, faute d'industrie, d'instruments et d'ouvriers pour les mettre en œuvre, et qui n'offre pour tous édifices, pour toutes habitations, que des cavernes obscures, ou des huttes chétives, incapables de garantir contre les mauvais temps et de résister aux tempêtes. Nous verrons enfin la mauvaise foi, la défiance, la crainte, l'envie, la jalousie, l'ambition, la haine, la vengeance, la fureur, la superstition, la rapine, le brigandage, le meurtre, la cruauté, tous les vices, enfants de l'ignorance et de l'oisiveté, régner parmi ces peuples indisciplinés, toutes les passions jusqu'aux plus brutales y exercer leur empire. Quel spectacle, quel sort affreux !

Que celui des hommes qui vivent unis sous une autorité légitime est différent ! Qu'il doit paraître heureux,

malgré ses imperfections et ses disgrâces, comparé avec le sort des infortunés dont on vient de crayonner le tableau !

Ils trouvent dans la société une foule de moyens pour subvenir à leurs besoins naturels, tant du corps que de l'esprit : des paysans qui, par la culture des terres et le soin des troupeaux, rendent autour d'eux les vivres abondants et d'un prix modique ; des ouvriers et des artisans qui leur font toutes les choses nécessaires à la vie, à ses commodités, à ses agréments, qu'ils seraient incapables de se faire à eux-mêmes ; des directeurs éclairés qui les guident dans le chemin de la vertu et du bonheur ; des guerriers qui les défendent contre leurs ennemis du dehors ; des magistrats et des lois qui les protégent contre leurs ennemis du dedans ; des juges qui décident leurs différends avec impartialité et justice ; des gardes qui veillent à leur sûreté pendant la nuit ; des médecins qui soulagent leurs maux corporels et qui rétablissent souvent leur santé, contre leur propre attente ; des citoyens prêts à courir à leur secours au moindre danger ; des amis enfin, dont le commerce est pour eux une source de consolations, de charmes, de délices.

La société leur fournit des ressources et des facilités nombreuses, qu'ils ne trouveraient pas hors d'elle, pour exercer, développer, perfectionner leurs talents, pour s'avancer dans la carrière de la fortune et de la gloire, ou pour améliorer leur sort, se garantir des accidents qu'ils ont à craindre et se procurer les choses essentielles qui leur manquent. De doux asiles y sont ouverts aux orphelins, aux vieillards, aux malades pauvres, où ils reçoivent des mains secourables de la charité les soins et les soulagements dont ils ont besoin. Les biens et les plaisirs

de tout genre, les bons exemples, les grands modèles, les encouragements au travail et à la vertu s'y présentent de toutes parts. Ceux qui ont bien mérité de la patrie y obtiennent des récompenses profitables, des distinctions flatteuses dont le bénéfice et l'éclat se répandent sur leur postérité. On y participe en mille manières à la bienveillance et au succès de ses semblables. Chaque citoyen y travaille pour les autres citoyens, en travaillant pour lui-même : chaque génération y prépare des avantages pour les générations suivantes. La politesse et l'urbanité y adoucissent les caractères et les mœurs : la police et les lois y brident les passions trop fougueuses, y enchaînent les méchants, et les obligent de se cacher. On y jouit de toute la tranquillité, de toutes les douceurs, de toute la sûreté dont il est possible de jouir sur la terre. La demeure de l'homme de bien, des gens d'honneur, des familles honnêtes, y est respectée comme un asile inviolable et sacré. Les voyages y sont devenus plus aisés et moins dangereux, la terre plus fertile, l'air plus pur et plus sain, les saisons plus tempérées, les espèces plus communes. Le commerce y amène, y fait affluer et circuler, par des canaux innombrables, les productions et les richesses des autres climats. Les arts et les sciences y nourrissent une infinité d'hommes qui, sans cela, mourraient de faim et de misère. Je ne finirais pas, si je voulais détailler tous les avantages de la société civile. Les agréments s'y trouvent semés partout, sous les pas et les regards de ceux qui vivent au milieu d'elle : des villes peuplées et opulentes; des campagnes cultivées, couvertes de charmantes habitations, de nombreux troupeaux, de riches moissons d'arbres, de fleurs et de fruits de toutes sortes, y ont pris la place des marais désagréables, des tristes

déserts qu'on y voyait autrefois, et offrent le spectacle le plus ravissant. Rien ne manquerait à la satisfaction des hommes en société, s'ils savaient se contenter du possible, se soumettre à l'ordre et aux inconvénients naturels des choses : il ne tient qu'à eux d'y mener une vie douce et heureuse.

Si elle augmente leurs relations et leurs devoirs, elle augmente aussi leurs connaissances, leurs vertus, leurs satisfactions. Ces relations et ces devoirs deviennent autant de doux biens qui les attachent les uns aux autres et les unissent en un corps, dont toutes les parties, conspirantes à un même but, se sont réciproquement utiles, se rendent des services mutuels, se favorisent, se soutiennent. Par les liaisons qu'ils ont entre eux, ils entrent en commerce : par ce commerce, chacun apprend à connaître les autres et à se connaître soi-même, connaissance aussi agréable qu'importante ; ils se communiquent leurs idées, leurs découvertes, leurs vues, leurs sentiments, leurs besoins particuliers qui leur donnent occasion d'exercer leur commisération et leur bienfaisance, dont les actes sont des plaisirs pour tous les cœurs ; ils s'inspirent de l'émulation ; ils se forment à la prudence. Les expériences, les mauvais succès, les fautes des uns instruisent les autres ; ils en tirent des lumières sur leurs vrais intérêts, des leçons de sagesse, des règles de conduite, des motifs à la pratique de tous leurs devoirs ; et l'acquit de chaque devoir est une satisfaction pour l'homme, même pour l'homme corrompu et méchant.

Si la société fait naître de nouveaux besoins, excite les passions, multiplie les peines, elle multiplie aussi les biens et les plaisirs. Sans besoins, nous serions sans désirs et sans craintes, nous n'éprouverions de sentiments ni

agréables ni désagréables, nous vivrions dans l'indolence et le repos : mais serions-nous heureux? A quoi nous serviraient nos facultés, nos talents? Ce sont les besoins qui nous aiguillonnent, qui nous font sortir de cet état stérile et fade de langueur et d'apathie, qui exercent notre sensibilité et notre intelligence ; et il n'y a pas de besoins sans peines. S'ils excitent les passions, c'est par l'activité des passions que la raison se perfectionne, que nos forces se développent et s'accroissent, que nos connaissances s'étendent, que nos vertus mêmes se produisent. Sans passions, nous serions stupides et inactifs, comme sans besoins. Elles peuvent être plus funestes qu'utiles, je l'avoue; mais bridées par de bonnes lois, dirigées par un sage gouvernement, épurées par les principes d'une religion sainte, elles deviennent une source féconde des plus grands biens. Nous leur devons nos progrès dans les sciences, dans les arts, et dans la vertu; progrès qui sont toujours proportionnels à l'activité des passions, comme l'activité des passions est, à son tour, proportionnelle à la multiplicité des besoins pressants qui les excitent. En les augmentant ces besoins, la société nous devient donc extrêmement avantageuse, pourvu que nous sachions conserver notre empire sur tous ceux qui ne nous sont pas essentiels, ou auxquels nos circonstances ne nous permettent pas de subvenir.

Si, dans la société, les hommes se font obstacle et se nuisent, à divers égards, les uns aux autres, ils s'aident et se favorisent beaucoup, à bien d'autres égards. Il est des choses nécessaires à leur sûreté et à leur bien-être, dont aucun d'eux ne viendrait jamais à bout, en agissant seul ou séparément ; mais qui s'exécutent avec facilité et promptitude, par les travaux réunis et les contributions

pécuniaires d'un grand nombre. Telles sont la construction solide de leurs maisons, la destruction des bêtes féroces, la chasse des troupes de voleurs ou d'ennemis, le défrichement des forêts, le dessèchement des marais et des lacs, les digues à élever contre le débordement des eaux, les canaux à creuser pour en détourner le cours, en faciliter l'écoulement, etc., etc.

Si dans les gouvernements civils, le souverain a droit de vie et de mort sur ceux qui commettent quelque crime, de nous imposer des tributs, et de nous obliger à des services périlleux, pour la défense et les besoins de l'État, ces pouvoirs et les abus qu'on en peut faire, sont bien moins à craindre que les dangers où l'on serait à tout moment, dans la dispersion et l'anarchie, de devenir la proie du ressentiment et des passions effrénées de chaque homme qui, pour la plus légère offense, ou sous le moindre prétexte, s'arrogerait le droit de nous enlever nos provisions et nos biens, de nous forcer à le servir, et de nous tuer.

Enfin, si, d'un côté, la société ôte à l'homme sa liberté naturelle, elle la lui rend et l'accroît d'un autre côté. La liberté naturelle laisse à la volonté toute son inconstance.

La liberté civile la fixe, et oblige l'homme à vouloir toujours ce qu'il a voulu une fois.

C'est par un acte de liberté naturelle que les hommes se sont unis et assujettis à certaines lois.

C'est dans la continuation de cette volonté que consiste la liberté civile qui, à tout autre égard, laisse dans son entier la liberté naturelle. D'ailleurs on peut faire bien plus de choses dans l'état social, que dans l'état naturel : l'esprit y a plus de lumières, la volonté plus d'objets, la liberté plus de moyens : le concours des autres, les

forces réunies de tous, y augmentent le pouvoir particulier de chacun ; et plus on a de pouvoir, plus on est libre. Les partisans de la vie sauvage nous vantent la liberté dont elle met à portée de jouir ; tandis que (selon eux) la plupart des nations civilisées sont dans les fers. Mais des sauvages peuvent-ils jouir d'une vraie liberté ? des êtres privés d'expérience et *presque* de raison, qui ne connaissent aucun motif pour contenir leurs passions, qui n'ont aucun but utile, peuvent-ils être regardés comme des êtres vraiment libres ? Un sauvage n'exerce qu'une affreuse licence, aussi funeste pour lui-même, que cruelle pour les malheureux qui tombent en son pouvoir. La liberté entre les mains d'un être sans culture et sans vertu, est une arme tranchante entre les mains d'un enfant. La société nous empêche par ses lois d'en trop abuser, et nous apprend par la culture et la force qu'y reçoit notre raison, à nous en servir sagement. On ne doit pas mettre sur son compte les abus qu'en font ses membres, non plus que leurs désordres et leurs vices : elle les désapprouve, et fait en joignant l'autorité de la religion à celle des lois, tout ce qu'elle peut pour les prévenir. Quoiqu'elle n'y parvienne pas entièrement, elle nous en épargne assez des plus funestes, pour lui avoir, à cet égard comme à tant d'autres, les plus grandes obligations.

Des avantages qui compensent avec tant de surabondance les désagréments et les maux auxquels on est exposé dans la société ; des avantages, qui s'y trouvent partout plus ou moins, et qui y croissent à mesure que l'esprit humain se développe et s'éclaire, ne doivent-ils pas intéresser à sa conservation tout homme raisonnable et sage? ne méritent-ils pas à chaque corps politique l'attachement, la reconnaissance, le dévouement de tous ceux qui,

nés et élevés dans son sein, ont participé le plus qu'il était possible à ces avantages ?

Laissent-ils aux sujets malheureux que l'État ne peut empêcher de l'être, et qui le seraient bien plus encore, sans lui, aucun prétexte légitime de lui nuire, ou de l'abandonner sans son aveu, quand il n'est à leur égard ni tyran ni injuste? et le suicide, par lequel, malgré les bienfaits de la société, on la prive des services qu'on lui devait, on viole ses lois, on rompt tous ses engagements et ses liens avec elle, on y ouvre la porte à un déluge d'abus et de maux, on sape ses fondements, on travaille à sa ruine, en invitant à se détruire tous ses membres mécontents, tous les infortunés et les pauvres, dont le nombre y est nécessairement considérable et dont elle a le plus grand besoin, n'est-il pas une ingratitude, une perfidie contre elle, un crime même contre l'humanité, qui lui doit tous les progrès, tout le bonheur dont elle est capable sur la terre?

Que, quoiqu'il paraisse que le suicide fût autrefois fort fréquent, il n'a jamais été ni aussi commun, ni aussi généralement autorisé qu'on le peut penser des causes qui l'ont fait pratiquer et regarder comme légitime et louable, par quelques sectes de philosophes et par quelques peuples. Qu'il a été jugé par d'autres, une action lâche et criminelle. Qu'il exige bien moins de courage, qu'il n'en faut pour supporter les disgrâces de la vie ; et qu'il est un abus condamnable, plutôt qu'un emploi vertueux de la force, et digne de l'approbation divine.

Dès qu'il est prouvé que les hommes peuvent surmonter les penchants naturels les plus forts, on ne doit pas être surpris qu'ils puissent se porter au suicide, quelque contraire qu'il soit à la nature : il est bien plus surprenant,

que, sujets à tant de maux rigoureux, qu'environnés de tant de dangers imminents, qu'aussi corrompus, aussi irréligieux ou superstitieux, aussi pusillanimes qu'ils le sont et le furent toujours pour la plupart, le suicide n'ait pas été plus commun parmi eux. Il est à croire qu'il est défendu par la religion et les lois des peuples les plus sages, et que l'antiquité a été au moins partagée sur cette question.

Senèque en convient : Vous trouverez, dit-il, des sages qui nieront que l'on doive attenter à sa vie, et qui jugeront que c'est un crime de devenir son propre meurtrier. Selon eux : Il faut attendre le temps du délogement que la nature à déterminé. *Pythagore* défendait d'abandonner le poste de la vie, sans le commandement de Dieu. Ses disciples pensaient comme lui, que nos âmes sont liées dans nos corps pour y souffrir, par l'ordre du Créateur, et que ceux qui détruisent cette union, sans ses ordres, en seraient punis. Dans la doctrine secrète des mystères sacrés, on enseignait que la vie est une espèce de prison, dont on ne doit pas sortir, avant d'en avoir obtenu la permission du grand Juge. *Platon* qui rapporte cette doctrine paraît aussi l'avoir admise, quoiqu'il ne soit pas là-dessus toujours d'accord avec lui-même. Les lois *d'Athènes* pour détourner du suicide, punissaient le coupable, même après sa mort, en ordonnant que sa main fût coupée et brûlée séparément du reste du corps. A *Thèbes,* le cadavre d'un homicide volontaire était brûlé avec infamie.

Malgré ces obstacles, les hommes n'ont que trop fourni d'exemples de cet attentat sur soi-même. On ne peut nier que diverses sectes de philosophes et divers peuples ne l'aient approuvé, recommandé, pratiqué. On allègue en preuves les *Indiens* avec les *Gymnosophistes* et les

Bramins leurs philosophes ou leurs prêtres anciens et modernes; les sectateurs d'*Epicure* et de *Zénon*; les disciples de *Fo* à la *Chine*; la secte des philosophes *Japonais* appellés *Sendosivistes;* une loi des *Séens* qui ordonnait aux vieillards devenus inutiles à la patrie, de boire de la ciguë; l'ancienne république de *Marseille,* dont le Sénat ne permettait pas qu'on sortît témérairement de la vie, mais en ouvrait une voie aisée à celui qui était jugé avoir des raisons légitimes de désirer la mort; les *Gaulois* entre lesquels il y en avait qui, dans la vive persuasion d'une autre vie, remettaient après leur mort à faire leurs affaires, prêtaient à leurs amis à certaine usure, à condition qu'ils ne les rembourseraient du capital que dans l'autre monde et se jettaient dans le bûcher de leurs proches, pour leur marquer le désir qu'ils avaient de vivre avec eux; les *lois romaines* favorables à ceux qui se tuaient par dégoût de la vie, ou par la honte d'avoir des dettes auxquelles on ne pouvait pas satisfaire, ou pour se délivrer de quelque maladie cruelle, ou même par vaine gloire, pendant qu'elles annulaient le testament de ceux qui s'étaient tués eux-mêmes pour échapper à l'infamie, et défendaient aux parents de les pleurer et d'en porter le deuil; les *nations hyperboréennes* qui, au rapport de quelques historiens, se précipitaient du haut d'un rocher pour éviter une captivité honteuse, ou pour ne pas languir dans les infirmités de la vieillesse, et parce qu'elles croyaient que ceux qni se donnaient ainsi librement la mort avaient une place distinguée dans le *Valhalla*; les *anciens habitants* des *îles Canaries* qui avaient aussi, dit-on, coutume à certaines fêtes qu'ils célébraient en l'honneur de leurs dieux, dans un temple élevé sur la cime d'une montagne, de se précipiter dans un gouffre, par un principe de religion,

en dansant et en chantant, pour aller jouir de la félicité que leurs prêtres leur promettaient en récompense d'une si belle mort.

Les causes qui ont fait pratiquer et autoriser le suicide, sont faciles à découvrir. L'histoire et la connaissance de l'homme les rend assez sensibles. Chez les uns, c'était l'athéisme : des hommes qui ne reconnaissaient point de Dieu, et qui croyaient qu'il n'y avait rien à craindre, ni rien à espérer après la mort, ne voyaient pas de meilleur parti à prendre pour eux, que celui de se tuer, lorsqu'ils ne pouvaient pas finir autrement leurs peines. Chez d'autres, c'était l'embarras de justifier la providence dans la dispensation des maux de la vie, si l'on n'admettait pas le droit de s'en délivrer, dès qu'elle devenait à charge. Il paraît que cette raison avait beaucoup de part au jugement de Sénèque en faveur du suicide. A la fin du traité où il se propose de justifier la providence du malheur qui souvent accable les gens de bien, il introduit Dieu parlant à l'homme, et lui déclarant qu'il lui a donné un moyen sûr de se délivrer de toutes les misères, et qu'il y a mille chemins pour quitter la vie et se mettre promptement en liberté. *Épictète* l'approuvait et le recommandait aussi pour le même motif : « Jupiter, dit-il, a voulu que ces choses ne fussent point des maux, ou du moins il en a donné le remède à ceux qui le jugent tels. Allez donc et ne vous plaignez point. » — Chez d'autres, comme chez ceux-ci, c'était encore une méprise grossière sur ce qu'exigeaient du sage, la nature et la raison, ou sur le vrai caractère de l'héroïsme ; éblouis par des apparences de force et de courage et par les circonstances éclatantes qui accompagnaient quelquefois le suicide, il le confondirent avec les actions les plus héroïques. Chez d'autres, c'était une espèce

de fanatisme, ou le désir brûlant de passer à une meilleure vie qu'ils se flattaient par là de mériter, comme le prouvent quelques uns des exemples cités ci-dessus. Chez d'autres, c'était ou la pitié qui les empêchait de blâmer des malheureux que leurs propres maux avaient armés contre eux-mêmes, ou la politique qui voulait entretenir le mépris de la mort dans le cœur des peuples exposés à des guerres fréquentes. Tel semble avoir été le dessein d'*Odin*, ce fameux conquérant qui se soumit tant de nations du Nord et s'en fit adorer comme un dieu. Ayant fait assembler ses amis, lorsqu'il sentit approcher sa fin, il se fit neuf grandes blessures avec une lance, et dit qu'il allait en *Scythie* prendre place avec les dieux à un festin éternel, où il recevrait honorablement tous ceux qui mourraient les armes à la main. Chez d'autres, c'était peut-être une maladie produite par le climat, ainsi qu'on le croit des Anglais. Chez d'autres, c'était, ou un esprit d'orgueil et de vaine gloire, ou la honte, la crainte, la faiblesse, ou le désespoir; et chez tous une sorte de trouble, d'égarement de délire, comme on le verra ci-après. Quoique ce soient là des causes très-communes et très-agissantes, le suicide n'a jamais été si fréquent ni si généralement approuvé qu'on pourrait se l'imaginer. L'histoire de plusieurs nations tant anciennes que modernes, en présente peu d'exemples. Toutes les lois civiles de l'Europe, depuis qu'elle est devenue la patrie la plus éclairée du monde, le réprouvent et le flétrissent. Le christianisme, en s'établissant, dissipa l'opinion qu'il est permis de se tuer soi-même et proscrivit cette coutume dénaturée, partout où il fut reçu.

Dans le cours de dix-sept siècles, on ne trouve guère d'auteurs entre les chrétiens qui en aient pris la défense,

en comparaison de la foule des grands hommes qui l'ont frappée de crimes.

On a beaucoup exagéré, par des assertions vagues, le nombre des peuples chez lesquels le suicide a été en vogue, et autorisé par la coutume et les lois. Plusieurs de ceux qu'on range dans cette classe nous sont très-peu connus ; nous n'en avons que des relations incertaines, faites à la hâte, et sur lesquelles on ne peut pas faire grand fond.

Mais après tout, qu'est-ce que tous ces peuples comparés avec la multitude des nations où l'on ne découvre qu'à peine des traces de cet usage, et aucune marque de l'approbation publique à son égard? Parmi ceux mêmes où il fut le plus accrédité, combien n'y eut-il pas vraisemblablement de gens sensés, qui le désapprouvaient comme un crime et une lâcheté ? On sait que les *Gymnosophistes* étaient divisés en deux sectes qui ne s'accordaient pas sur ce point. Ces fanatiques et les *Bramins* leurs successeurs, les disciples d'*Épicure*, de *Zénon* et de *Fo*, les philosophes *Sandosivistes*, n'étaient que des sectes, qui, toutes nombreuses qu'elles fussent, ne formaient que la plus petite partie des nations au milieu desquelles elles vivaient, et dont elles ne possédaient pas si généralement l'estime. Enfin, quand on supposerait que le suicide eût été universellement adopté comme une ressource légitime et louable, qu'est-ce que cela ferait ? Une mauvaise coutume, une erreur devient-elle un droit, une vérité, pour avoir été universelle ?

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aujourd'hui et depuis plusieurs siècles, le meurtre volontaire de Platon veut qu'on ensevelisse ceux qui se sont défaits eux-mêmes dans des lieux écartés et solitaires. Il y a des traits dans l'his-

toire grecque qui prouveraient qu'on a été extrêmement délicat sur cet article, et que l'on punissait quelquefois la simple intention du suicide, et même du suicide indirect, et de cette sorte de suicide même qui passait pour être si honorable et si glorieux. M. Mersan, de qui je viens d'emprunter les paroles, rapporte à ce sujet, dans son mémoire, l'exemple de cet *Aristodème* dont parle *Hérodote*, qui avait fait des prodiges de valeur, dans la bataille de Platée, pour effacer un opprobre dont il s'était couvert, et ayant été tué, fut privé des honneurs funèbres, parce que, disait-on, étant sorti des rangs et s'étant jeté en furieux au milieu des ennemis, il paraissait manifestement avoir cherché la mort.

M. *de Burigny*, auteur de l'Histoire de la philosophie païenne, dit : « que c'était l'opinion commune du temps de *Socrate, qu'il n'est pas permis de se tuer.* » Ce philosophe près de mourir entreprit de le prouver à ses disciples : « Les discours, leur disait-il, qu'on nous tient tous les jours dans les cérémonies et dans les mystères, *que les Dieux nous ont mis dans cette vie comme dans un poste que nous ne devons jamais quitter sans leur permission*, peuvent être trop difficiles pour nous et passer notre portée. Mais rien n'est ni plus aisé à comprendre ni mieux dit que ceci : *que les Dieux ont soin des hommes, et que les hommes sont une des possessions des Dieux.* Cela ne vous paraît-il pas vrai? — Très-vrai, répondit Cébès. — Vous même donc, reprit Socrate, si un de vos esclaves se tuait lui-même sans votre ordre, ne seriez-vous pas en colère contre lui, et ne le puniriez-vous pas rigoureusement si vous le pouviez? — Oui, sans doute, dit Cébès. — Par la même raison, ajoute Socrate, il n'est pas juste de se tuer, et il faut attendre que Dieu nous envoie un ordre formel de

sortir de la vie, comme celui qu'il m'envoie présentement. » Il était condamné à boire la ciguë par les juges d'Athènes, et il regardait, avec raison, cette sentence comme un décret du ciel qui lui ordonnait de mourir. *Cicéron* représente *Paul-Émile* dans les mêmes principes, par le discours qu'il lui fait tenir à son fils Scipion, dans lequel il dit : Vous donc, mon fils, et tous ceux qui ont de la religion, vous devez constamment retenir votre âme dans le corps où elle a son poste, et sans l'ordre exprès de celui qui vous l'a donnée, ne point sortir de cette vie mortelle, parce que, autrement, vous paraîtriez avoir voulu secouer l'emploi dont la volonté divine vous a chargé.

Virgile devait aussi regarder l'homicide de soi-même comme un grand crime, puisqu'il peint souffrant dans les enfers ceux qui le commettent :

Proxima deinde tenent mœsti loca, qui sibi letum
Insontes peperere manu, lucemque perosi
Projecere animas. Quam vellent æthere in alto
Nunc et pauperiem, et duros perferre labores !
Fata obstant, tristique palus innabilis unda
Alligat, et novies Styx interfusa coercet.

C'est-à-dire, selon la traduction de l'abbé Desfontaine : Plus loin sont ceux qui, sans être coupables, vaincus par le chagrin, ont attenté à leurs jours, et, dégoûtés d'une lumière importune, ont chassé leur âme de leur corps. Oh ! qu'ils voudraient maintenant souffrir encore sur la terre la pauvreté, et essuyer les plus pénibles travaux ! Mais les destins s'y opposent. Le triste et odieux marais du Cocyte, et le Styx qui se replie neuf fois sur lui-même, les tiennent pour toujours emprisonnés sur ces bords.

Le P. Cotrou, dans sa note sur ce passage de l'Énéide,

fait dire à *Platon* « que celui qui avance la fin de ses jours est aussi condamnable qu'un soldat qui quitte son rang sans un ordre de son général. »

Et pour ne pas trop multiplier ces citations, je finis par *Plutarque* qui, après avoir montré l'absurdité du suicide, dans le système des *stoïciens*, ses plus zélés fauteurs, rapporte que *Brutus* avait fait, dans sa jeunesse, un discours philosophique, où il reprenait et blâmait fort son oncle de s'être tué lui-même. Cependant *Brutus*, à l'exemple de *Caton*, se donna dans la suite la mort. Mais lequel vous paraît avoir le plus de poids, du sentiment réfléchi de Brutus innocent, tranquille et hors de danger, ou de l'exemple de ce même Brutus, teint du sang de César, son bienfaiteur et son ami, qu'il avait massacré, enthousiaste de la liberté qu'il allait perdre, chagrin de se voir vaincu, sur le point de tomber entre les mains des vengeurs de César, déchiré peut-être de remords, et troublé par cette voix de reproche qu'il lui devait sembler entendre sans cesse à ses oreilles : *Tu quoque mi Brute!* c'est-à-dire : Toi aussi, mon cher Brutus! au rang de mes assassins?

Que si cet illustre romain et *Caton*, son oncle, ne sont pas les seuls des sages de l'antiquité qui aient autorisé le suicide par leur exemple ou par leurs préceptes; que si, outre tous les philosophes de la secte de *Zénon*, qui l'approuvèrent et le recommandèrent, les *Platoniciens* eux-mêmes, qui semblaient le condamner, n'en ont pas parlé, non plus que Cicéron, d'une manière assez uniforme et assez claire pour qu'on puisse savoir au juste ce qu'ils en pensaient, cela ne prouve aucune chose, sinon que, sur ce point comme sur bien d'autres, il faut avoir plus d'égard aux raisons qu'aux autorités.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que tous ceux qui ne réprouvèrent pas le meurtre de soi-même, comme un crime, ne le regardèrent plus comme entièrement exempt de blâme, encore moins comme un effort de courage et de grandeur d'âme. Il en est, au contraire, qui n'y ont vu qu'une extravagance de la vanité et de l'orgueil, qu'un effet du trouble et du dérangement de l'esprit, qu'un excès d'emportement et de désespoir, qu'une marque évidente de faiblesse et de lâcheté d'une âme pusillanime, incapable de supporter l'infortune souvent plus terrible que la mort. Témoin cette maxime de la morale d'Aristote : *Mori autem fugiendæ paupertatis, aut amoris, aut molestiæ causa, id vero non est animi virilis, sed potius vilis et ignari*, c'est-à-dire : mourir pour échapper à la pauvreté, à l'amour, ou au chagrin, ce n'est pas l'action d'un esprit mâle, mais plutôt d'une âme vile et lâche. Témoin le discours de *Critognat* aux *Gaulois* assiégés dans *Alise*, où il leur représente « que c'est faiblesse et non pas fermeté, de ne pouvoir supporter un moment la disette; qu'il se trouvera aisément plus de gens qui s'exposeront à la mort, qu'il n'y en aura qui souffrent patiemment la douleur. » Témoin le philosophe Plotin, qui emploie le neuvième livre de sa première Énéade à prouver que l'on doit attendre l'ordre de Dieu pour sortir de ce monde, et qui fait cette remarque « que ceux qui s'ôtent la vie, le font par des motifs d'emportement, ou des raisons de chagrins qu'il serait plus sage de modérer. » *Bayle* dit que *Porphyre* ayant formé le dessein de se tuer, *Plotin* le devina, fut le trouver tout à l'heure, et le détourna de cette pensée. Témoin encore les railleries piquantes de *Lucien* sur la mort volontaire de *Peregrinus*, lequel se brûla publiquement aux olympiques; sur les *Brahmanes* et sur tous

ceux qui se défont eux-mêmes, qu'il traite de fous et d'extravagants, rendus tels par la vanité et l'amour de la gloire, et qui dit du premier « *qu'il devrait plutôt témoigner la force de son esprit en attendant la mort en patience, sans sortir de la vie comme un fugitif.* » Témoin enfin cette sentence d'un ancien poëte latin :

Rebus in adversis facile est contemnere vitam :
  Fortiter ille facit qui miser esse potest.

Que madame Deshoullières a si bien rendue par ces vers :

Qu'en grandeur de courage on ne se connaît guère,
Lorsqu'on élève au rang des hommes généreux,
Ces Grecs et ces Romains dont la mort volontaire
    A rendu les noms si fameux !
Qu'ont-ils fait de si grand ? Ils sortaient de la vie,
    Lorsque de disgrâces suivie
Elle n'avait plus rien d'agréable pour eux :
Par une seule mort, ils s'en épargnaient mille.
Qu'elle est douce à des cœurs lassés de soupirer !
    Il est plus grand, plus difficile
De souffrir le malheur que de s'en délivrer.

Ceux qui mettent le suicide au-dessus de la constance n'y ont ont pas bien réfléchi. Il faut certainement plus de force et de courage pour vivre que pour mourir. La vie est toujours pénible ; la mort volontaire ne l'est jamais. L'une est une activité continuelle qui fatigue, une succession non interrompue de travaux, de chagrins et de douleurs qui accablent ; un combat perpétuel avec soi-même, avec des besoins sans cesse renaissants, avec tout ce dont on est environné ; qui lasse et qui rebute ; elle demande beaucoup de patience et de fermeté, une résolu-

tion et des efforts soutenus : l'autre n'est qu'une souffrance d'un moment qui dépend d'un seul coup bien dirigé, qui ne demande qu'une action prompte et facile. L'enfant le plus faible peut se tuer aussi bien que l'homme le plus fort. Celui qui veut mourir a mille chemins pour sortir de la vie; la mort est à sa disposition, et hors quelques cas rares, il peut choisir la route la plus courte et la plus douce; mais la vie ne dépend pas de nous, il n'est pas en notre pouvoir de la rendre telle que nous la voudrions, et nous n'avons d'autres moyens de la conserver que le travail, le soin et la tempérance, moyens dont l'usage ne se fait jamais sans peine, coûte souvent beaucoup à notre paresse et à nos passions, et suppose toujours un grand courage dans l'infortuné qui ne se lasse point de l'employer, malgré les terribles difficultés qu'il a pour lui.

Les adversités présentes sont des maux qu'on sent; et les maux qu'on sent, sont toujours plus difficiles à soutenir que ceux que l'on ne sent pas. La mort est un mal de ce dernier genre, on ne le souffre ni avant qu'elle vienne, ni après qu'elle est venue; elle n'est rien alors : ce n'est qu'en se la donnant qu'on la sent et qu'elle fait souffrir; mais alors le mal qu'elle cause est de courte durée et sans remède. Faut-il un si grand courage pour braver une mort qui n'est rien encore, ou pour supporter un mal qu'on ne peut plus éviter et qui va finir ? — On surmonte la crainte et l'horreur que l'un et l'autre inspirent ? — Oui; mais n'a-t-on pas la même crainte et la même horreur des souffrances de la vie? Celles-ci étant réelles et actuelles, ne sont-elles pas aussi plus agissantes que les douleurs inconnues d'une mort qu'on se prépare, aussi douce que possible ? — L'imagination les réalise et

les rend présentes. Mais l'imagination ne diminue-t-elle pas toujours beaucoup à l'esprit le mal auquel on veut s'exposer? Il y a donc incomparablement moins de force et de courage à prendre le parti de se donner la mort, pour se délivrer des peines de la vie, qu'à se résoudre de porter jusqu'au dernier terme naturel de sa carrière le pesant fardeau de ses disgrâces.

Le caractère de l'homme sage, fort et courageux, c'est de ne se laisser jamais abattre, de tenir bon contre tout. Le danger ne l'arrête point, quand son devoir l'appelle à l'affronter : il ne cède qu'à la nécessité, à laquelle il serait inutile de faire résistance : les difficultés l'animent, loin de le rebuter : il ne craint ni ne recherche la mort; toujours prêt à la recevoir, il se contente de l'attendre de pied ferme. Ce ne sont que les lâches et les faibles qui se jettent dans ses bras comme dans leur dernier asile.

Il n'y a que le sentiment de sa faiblesse et une grande peur qui puissent porter à s'ôter la vie des êtres que la nature a pris soin d'y attacher par tant de si puissants liens, qu'ils ne pensent qu'en frémissant à la nécessité de la perdre. Quand on se sent supérieur à la fortune, on ne cherche point un abri contre ses coups dans une mort qui révolte; et tant qu'il y aura des hommes capables d'apprécier les actions humaines, ils trouveront *Régulus* plus grand que *Caton*.

Vouloir qu'il soit plus fort, plus courageux de secouer le fardeau d'une vie malheureuse, que de se résoudre à le porter patiemment, par un esprit de soumission aux décrets du ciel, c'est blâmer Socrate d'être resté dans la prison, par respect pour les lois de son pays, et en vertu desquelles il y était malgré son innocence, et prétendre que, s'il en fût sorti au mépris de ces lois, comme le lui

conseillaient ses amis qui lui en fournissaient en même temps le moyen, il eût montré plus de courage et de force d'esprit, qu'en y restant volontairement, dans l'attente tranquille de la mort qu'on lui préparait; c'est accuser de lâcheté tous les habitants de Calais, pour ne s'être pas tués, lorsqu'ils se virent sur le point de tomber sous le pouvoir du furieux Edouard, que leur constance à se défendre vigoureusement avait irrité contre eux, et pour avoir consenti que quelques bourgeois généreux achetassent le salut de la ville, en se mettant eux-mêmes à la discrétion du vainqueur. Si ce sont là des actes d'héroïsme, comment le suicide, action contraire qui les eût empêchés, en serait-il un ?

Il faut pourtant avouer qu'il y a certaine force à se donner la mort, en ce qu'on surmonte, par là, le plus puissant de nos penchants naturels. Mais c'est la force du chagrin et du désespoir, la force du cerveau échauffé ou d'un esprit frénétique qui n'est plus maître de lui-même, la force du trouble et de l'effroi qu'inspire la vue du mal qui paraît insupportable, et non la force mâle et vertueuse de la raison, qui consiste à savoir se posséder, à modérer les mouvements de son âme, à les diriger aux fins de la nature, à les tenir soumis à ses lois.

Le chagrin, le désespoir, l'agitation d'un esprit qui a perdu son empire, le trouble et l'effroi, sont autant de faiblesses incompatibles avec la véritable force. Celle-ci ne peut se trouver dans un sujet qui se détruit, parce que rien ne se détruit que ce qui est faible. Comme l'existence est le premier attribut d'un être, la force de se conserver en est le second ; plus cette force est grande, plus l'être qui la possède est parfait. Un corps dont toutes les parties seraient tellement unies et adhérentes, qu'il

pourrait soutenir les chocs les plus rudes sans se briser, aurait, dans son adhésion et dans sa solidité, une force conservatrice qui en rehausserait le prix. Le degré de la résistance et de la durée est la mesure de la force dans les êtres purement matériels; dans les uns et dans les autres, la facilité à se désunir, à se séparer des parties qui les constituent, vient de leur imperfection et de leur faiblesse. On est donc plus fort et plus parfait, à mesure que l'on se conserve plus longtemps dans son intégrité physique, et que l'on résiste davantage aux coups du sort le plus rude. L'impuissance de se détruire est une perfection en Dieu; n'en serait-elle pas aussi une dans l'homme courageux, qu'aucun mal ne peut tenter à abréger ses jours? Les stoiciens ont dit, dans leur orgueil, que le sage qui supporte sans impatience et sans plaintes, avec un courage et une constance qui ne se démentent point, les maux les plus cruels de la vie, est plus grand que Dieu, qui, dans le sein de sa béatitude suprême, n'a point de pareil effort à faire. Cette pensée serait vraie, si ce n'était pas de Dieu que vient toute la force du sage : mais quelque fausse et orgueilleuse qu'elle soit, elle décèle du moins, dans ces philosophes, un sentiment secret, qu'il y a plus de force et de grandeur, à vivre en portant patiemment le poids des adversités humaines, qu'à mourir pour s'en décharger, et que ce dernier parti tient plus de la lâcheté, que du courage.

Le courage est une force de l'âme qui l'élève au-dessus des craintes vulgaires; qui, quand elle est jointe à la générosité, à l'amour du juste et du beau, la porte à des entreprises utiles, grandes et hardies; la remplit de fermeté et de constance dans l'exécution; la fait résister aux obstacles, et la soutient dans les divers accidents de la

vie, dans les dangers, la douleur et l'adversité. Le courage n'est vraiment héroïque que lorsqu'il montre ou suppose des vertus d'éclat, qui excitent l'étonnement et l'admiration. C'est l'utilité ou la sagesse qui le rend vertueux et louable. Et quelle utilité, quelle sagesse y a-t-il à se tuer soi-même ? Peut-il être utile et sage de quitter la vie, avant le temps préparé dans l'ordre de la nature, où tout est arrangé pour le mieux? Sortir de cet ordre parfait, s'arracher au cours naturel et ordinaire des choses, pour entrer dans un état inconnu qui peut être mille fois plus fâcheux que celui dont on se délivre : conçoit-on une plus grande folie ? Ce n'est pas du moins un acte de vertu. La vertu consiste à faire un usage de nos forces tendant à remplir les fins de notre nature, d'une manière conforme aux lois de l'ordre et aux obligations qui résultent de nos différents rapports avec les autres êtres. Or, est-ce diriger nos forces aux fins de notre nature que de les tourner contre nous-mêmes? Est-ce agir conformément aux lois de l'ordre et à ce qu'exigent nos différents rapports, que d'anticiper le terme de notre mort, sagement réglé par l'auteur de nos jours, et de disposer de nous, comme si nous n'étions ni dans la dépendance de Dieu, ni dans aucune liaison avec nos semblables ? C'est pourtant ainsi qu'agit le destructeur volontaire de soi-même. Il n'y a donc dans son action et dans la force qu'il y déploie, ni vertu, ni grandeur d'âme, ni héroïsme, ni courage ; au contraire, il n'y a que vice, que faiblesse, que pusillanimité, que délire, que désespoir.

M. Mériam l'a si bien prouvé dans la troisième partie du mémoire académique dont j'ai donné ci-dessus de longs lambeaux, que je ne saurais m'empêcher de la transcrire ici presque toute entière. L'intérêt du sujet que

je traite, et l'espérance de faire plaisir à mes lecteurs, en leur procurant un bon morceau de philosophie morale, qui ne se trouve que dans un recueil difficile à acquérir pour le plus grand nombre, m'y engage. Une addition fondée sur de tels motifs, ne porterait-elle pas son excuse avec elle ?

Toutes sortes de passions nous font surmonter la crainte de la mort, ou l'amour de la vie, lorsque, dans leur conflit avec cet amour ou avec cette crainte, elles gagnent le dessus.

Une peur plus forte que celle de mourir, fait infailliblement braver la mort ; mais qu'est-ce qui portera l'homme à se la donner? La peur de vivre. Il y a dans la vie des maux extrêmes, qui la rendent insupportable, qui jettent dans le délire et dans le désespoir, et de là conduisent au suicide.

Le désir d'un bien que nous estimons plus que la vie, nous la fait risquer sans peine contre l'espoir de posséder ce bien ; mais il faut quelque chose de plus pour nous la faire abandonner de nous-mêmes, et nous en ouvrir l'issue par nos propres mains. Il faut que ce bien, que nous poursuivons avec tant d'ardeur, nous paraisse placé hors du cercle de la vie, et que nous désespérions d'en obtenir la jouissance autrement que par la mort.

Nous voyons ici l'amour et l'aversion produire les mêmes effets ; et cela doit être, parce que ces deux choses ne vont jamais l'une sans l'autre. L'aversion pour le mal que nous souffrons nous fait désirer la mort ; et le désir du bien que nous espérons nous fait prendre la vie en aversion. Le désir est une peine, et par conséquent il peut être la source du désespoir. A quels actes désespérés ne voit-on pas se porter l'homme tourmenté par

la faim, ou brûlé par la soif, lorsqu'il ne trouve pas de quoi se nourrir ou de quoi se désaltérer ? Il en est ainsi de tous les désirs, et de toutes les passions véhémentes ; elles sont la faim et la soif de l'âme.

Ce n'est donc que le sentiment du mal, porté jusqu'au désespoir, qui peut armer l'homme contre lui-même. Ainsi, quand l'homme souffre, ce n'est pas le non-être, mais le mieux-être, qui fait l'objet de ses vœux. Il en faut excepter deux cas, que l'on peut considérer comme n'en faisant qu'un, parce qu'ils naissent l'un de l'autre et se trouvent constamment réunis. Le premier a lieu lorsque nous ne voyons rien de mieux à attendre ; le second, lorsque l'excès de la peine s'accroît outre mesure par la seule pensée qu'elle est sans remède. Dans le dernier, n'ayant pas assez de force pour souffrir, comment en aurions-nous pour espérer ? Et l'un et l'autre est précisément le désespoir.

Le suicide ne prouve donc absolument rien par rapport à la fameuse question, s'il y a plus de biens ou de maux dans la vie. Il prouve seulement qu'il y a des situations désespérées, et que celui qui se tue était dans une pareille situation. Le désespoir naît toujours de l'excès de nos peines. Les douleurs corporelles et les peines de l'esprit s'y terminent également, lorsqu'il n'y a plus moyen ni de nous en défaire ni de les endurer.

Alors la mort nous paraît le seul chemin pour sortir de la situation cruelle où nous sommes. Or, toutes les fois que notre esprit ne voit qu'un parti à prendre, la liberté expire : nous nous jetons dans ce paati comme un corps abandonné à lui-même court au centre de sa gravitation. Au moment où un homme se tue, il a donc perdu l'usage de la liberté et de la raison : il est dans un vrai délire.

J'ai joint le délire au désespoir, parce qu'il n'y a point de désespoir sans délire, et que d'ailleurs toutes les douleurs et toutes les passions extrêmes aboutissent au délire. Mais quoique cet état soit toujours le même, de quelque source qu'il prenne son origine, et quelles qu'en soient les causes productrices, ces causes cependant opèrent de différentes façons, les unes brusquement, les autres par degrés, et par une marche plus ou moins lente.

La première sorte de désespoir a lieu, lorsque l'âme ébranlée jusque dans son centre, par un coup imprévu et terrible, perd en un moment, avec l'usage de la raison, tout empire sur elle-même. Alors le projet est immédiatement suivi de l'exécution, et avant que l'on soit en état de se reconnaître. Ici la fureur est visible, et il n'y a pas plus moyen de s'y méprendre qu'aux accès d'un homme qui a la fièvre chaude, et qui, s'il n'était retenu à force de bras, irait se précipiter du haut d'une maison, ou se lancer à travers les eaux et les flammes.

Les symptômes du désespoir sont beaucoup moins frappants et plus aisés à méconnaître dans un homme qui, sourdement miné par de longues peines, n'arrive à ce dernier terme que par gradation. Une pensée triste s'empare de son âme; il se livre à cette pensée, et bientôt il n'est plus le maître de l'écarter : tout ce qui y a le moindre rapport la lui retrace ; peu à peu elle se lie à tous les objets, et lui présente toute la nature sous un aspect lugubre. Enfin, dégoûté de tous les plaisirs, le cœur flétri, l'espérance éteinte, tous les points d'appui lui manquent, toutes les sources de la vie se tarissent. Ses veilles se confondent avec ses rêves, et le sujet de sa mélancolie devient inséparable de l'idée et du désir de la mort.

Il n'est pas rare que dans ces affreuses extrémités un

homme ait attenté à ses jours, sans savoir ce qu'il faisait; et des personnes dont on a prévenu les desseins meurtriers avant qu'elles aient pu les exécuter, ou en achever l'exécution, ont avoué qu'elles ne conservaient qu'un souvenir obscur de tout ce qui s'était passé dans ces tristes moments. D'autres ont rapporté des choses qui marquaient un délire complet! celui-ci voyait son ennemi levant le fer pour le frapper, et c'était lui-même qui se l'enfonçait; celui-là entendait les ombres plaintives de ses aïeux, la voix d'un ami tendre, ou d'une épouse chérie, qui l'appelaient au tombeau; et il se hâtait de les suivre.

D'autres ont longtemps médité leur coup dans la solitude et dans le silence : ils prennent soin de cacher les noirs projets qui roulent dans leur esprit, et le mal qui les consume, sous un dehors tranquille; et c'est ce qui donne au suicide le faux air d'un acte entrepris de sang-froid. Mais leur état est pire que ne le serait une frénésie décidée, et ce qui pourrait leur arriver de plus heureux, ce serait de ressentir quelque violente secousse, qui pût faire diversion à la pensée sinistre dont leur âme est remplie, et les distraire d'eux-mêmes. On ne saurait assez recommander aux personnes dont l'humeur incline vers la mélancolie de varier leurs occupations et jusqu'à leurs amusements, et de ne jamais tellement tendre leur esprit en un sens qu'il ne puisse se replier. Les biens de la vie sont à la surface des objets, on ne gagne rien à les approfondir.

Ce qui contribue beaucoup à déguiser ce mal sous l'apparence trompeuse du sang-froid, c'est que dans ses premières périodes, il a des intervalles lumineux. La raison fait encore des efforts pour le combattre, en opposant des pensées agréables aux pensées tristes, des motifs d'aimer

la vie à ceux qui la font haïr. Mais lorsqu'une fois les derniers ont pris le dessus, et que la raison a perdu son équilibre, la contagion la gagne elle-même. La faculté que nous avons de réfléchir se change en un sophiste dangereux, devient l'avocat de la mélancolie, et le plus cruel de nos bourreaux. Alors elle exagère à l'homme les malheurs de la vie, et l'insipidité de ses plaisirs : c'est toujours la même chose, le retour des mêmes événements; la vie la plus heureuse se réduit à une ennuyeuse uniformité ; et dût-on entasser siècles sur siècles, on ne ferait que prolonger ses ennuis. Ensuite elle travaille à détruire ce grand argument contre le suicide, que la nature a gravé dans nos cœurs la crainte de la mort. Peu à peu on parvient à se familiariser avec elle, à la dépouiller de toutes ses horreurs, à en chérir l'idée, et à la souhaiter ; elle n'est plus à nos yeux qu'un lieu de refuge, un doux asile, un port à l'abri des tempêtes, la paisible demeure du sommeil. L'idée de l'avenir vient-elle susciter des scrupules, l'un se dit : Il n'y a rien après la mort, et la mort elle-même n'est rien; un autre voit les cieux ouverts pour le recevoir ; un troisième se rassure par la bonté infinie de l'Être suprême, le père et l'ami de toutes ses créatures. Et tandis que le désespoir qui fermente dans leur sein, égare ainsi leurs pensées, l'on s'imagine qu'ils ont l'esprit libre.

On me demandera peut-être si j'attibuerai au délire et au désespoir la mort de Cléombrote, jeune homme de la ville d'Ambrasie, qui sans aucun sujet de chagrin s'élança, du haut d'une muraille, dans les flots de la mer, après avoir lu le livre de Platon sur l'immortalité de l'âme. Je demande, à mon tour, ce qu'il faut penser de ces musulmans de l'Abyssinie qui, dans l'impatience de jouir des plaisirs célestes dans le paradis de leur Prophète, se précipitaient sur la pointe des

rochers, ou de leurs épées, ou s'ensevelissaient dans les gouffres de l'Océan. Ne voit-on pas que de part et d'autre c'est une espèce de désespoir amoureux, né d'une passion véhémente pour les biens de l'autre vie ? Ce désespoir est le même, quels que puissent être ces biens, et que ce soit le Phédon ou l'Alcoran qui en ait excité le désir. C'était même chez les Abyssins un amour matériel et terrestre, qu'ils couraient rassasier dans les bras des houris : ils ressemblent à cet Espagnol de La Fontaine, qui *brûla sa maison pour embrasser sa dame.*

Qu'importe la cause qui rend la vie insupportable aux hommes, les maux qui les désolent, ou les biens qui les attirent ? Ne suffit-il pas que l'aversion pour ces maux, et le désir de ces biens, se terminent dans la même cause immédiate, dans le désespoir ? Enfin le fanatisme n'est-il pas la plus furieuse de toutes les passions ? Et y a-t-il un désespoir plus horrible que le désespoir fanatique ?

C'est le fanatisme seul et non l'amour conjugal qui livre les femmes indiennes au bûcher où brûlent les corps de leurs maris. Une ancienne superstition, établie par les bramins et les faquirs, les trouble au point de leur faire commettre cette pieuse extravagance. Et quant aux signes d'allégresse qu'elles font paraître dans des circonstances si peu faites pour en inspirer, un écrivain moderne soutient qu'ils sont l'effet d'un breuvage, dont la vapeur, en égarant la raison, produit des mouvements convulsifs, et cette sorte de grimace que l'on nommait autrefois *le rire sardonien.*

Pour ce qui est de Cléombrote, qui se tua après avoir lu Platon, je remarquerai, si l'on me permet cette disgression, qu'il a mal profité de sa lecture, et du modèle sublime qu'il avait sous les yeux. Socrate ne s'est point tué, et n'a pas dit qu'il fallait le faire ; il regardait au contraire

le suicide comme une action criminelle et comme attentatoire aux droits de la Divinité. Je l'ai déjà dit, je nem'ingère point à décider si l'homme, maître de sa vie, peut la garder ou la quitter à son gré, ou bien si en la quittant, il blesse les lois naturelles, et ses devoirs envers la société. S'il est vrai d'ailleurs qu'au moment où il se tue, il ait perdu l'usage de la raison et de la liberté, cette question tombe d'elle-même.

Je me persuade donc que ces causes (celles du suicide), sous quelque forme qu'elles soient déguisées, se résolvent toujours dans le délire et dans le désespoir. Quand on a vécu familièrement avec les personnes qui ont fini par une mort volontaire; quand on a été à portée d'étudier leur humeur et de suivre leurs démarches, on sait bien à quoi s'en tenir à leur égard, et l'on est rarement la dupe des dehors spécieux qui en imposent au vulgaire. Si les exemples les plus fréquents du suicide décèlent tous le même motif, n'est-il pas à présumer que nous les retrouverions dans tous les cas où l'effet est le même, si nous pouvions les approfondir, si nous pouvions lire dans les cœurs, en développer les replis et pénétrer dans le secret des pensées ? Que donc ni les grands noms, ni les grandes barbes ne nous fassent pas illusion. Le héros d'Utique se poignarde pour ne pas survivre à la liberté de Rome et à la sienne ; un esclave lacédémonien se brise la tête contre le mur, en s'écriant : *Je ne servirai pas*. N'est-ce pas ici la même action, le même motif, la même cause? Il n'y a point de suicide philosophique, parce qu'il n'y a point de désespoir philosophique. Un philosophe peut se tuer, mais ce n'est pas en qualité de philosophe. Laissez là les raisonnements dont il colore son attentat ; jamais raisonnement n'a produit un coup de poignard. Comptez qu'il

y a dans son esprit quelque motif plus pressant, un aiguillon secret, une passion qui cherche des prétextes pour se justifier. Nous avons vu qu'une disposition mélancolique peut se former de longue main : or dans cet intervalle de temps, il est impossible que le philosophe et tout homme qui réfléchit, ne rencontre et ne saisisse avec avidité des raisons quelconques qui favorisent son penchant. Dès lors, en vertu de la liaison qui s'établit entre ses idées et sa passion favorite, les idées réveillent cette passion ; et la passion toutes les fois qu'elle se fait sentir reproduit ces idées. Ces dernières sont de simples combinaisons de rapports, qui n'ont point d'activité par elles-mêmes ; et lorsqu'elles semblent s'animer, cela ne vient point de leur propre fonds : c'est la passion qui les embrase et les brûle de son feu. Quand elle s'est emparée de l'âme, elle y exerce une autorité souveraine, et notre sublime entendement, et notre fière raison, et toutes nos facultés fléchissent sous son empire tyrannique. Elle seule est donc ici le principe, le motif, la cause agissante.

Qu'un soi-disant philosophe abrége ses jours par le fer, par le poison, ou de quelqu'autre manière, cela ne prouve rien en faveur du suicide philosophique, à moins que l'on ne s'imaginât que l'étude de la philosophie met l'homme au-dessus de toute faiblesse et de tous les symptômes de la nature humaine. Mais les philosophes ont appris à rougir, et le temps n'est plus où ils osaient effrontément soutenir de pareilles inepties. On sait trop que c'est souvent tout le contraire : il faudrait volontairement fermer les yeux, pour ignorer à quel excès de fureur et de démence la jalousie, l'ambition, et des passions encore plus méprisables, peuvent entraîner ceux qui se disent les enfants de la sagesse.

J'ai cependant ici à répondre à une objection très-forte. N'a-t-on pas vu des familles entières de philosophes chez qui le suicide avait passé, non-seulement en coutume, mais en dogme, et où par conséquent il semble que l'on se tuait par principe? Telles étaient les sectes des bracmanes ou des gymnosophistes, et la secte stoïcienne.

On n'a appris à connaître les bracmanes que depuis l'expédition d'Alexandre aux Indes, et les relations mêmes que nous tenons de cette source se contrarient en plusieurs points. Il semble que l'on ait confondu différentes classes de philosophes. La différence qu'il nous importe le plus de remarquer est entre les bracmanes habitants des villes, et les bracmanes habitants des bois. Il s'agit ici des derniers.

Quand on compare ce que l'antiquité nous a transmis sur leur sujet, on fera cette observation essentielle, que le bracmanisme était un institut religieux, autant et plus que philosophique. Pline le Naturaliste le fait entendre : et c'est à quoi il paraît attribuer le genre de mort que les bracmanes choisissaient. Ils étaient philosophes et prêtres tout à la fois, et l'on croit que ces deux qualités passaient de père en fils. Quoi qu'il en soit, nous voyons en eux une société d'hommes séquestrés, séjournant sur les rochers, dans les forêts, dans les antres, sevrés des plaisirs et des commodités de la vie, exposés tout nus ou presque nus à l'inclémence du ciel et des saisons, passant leurs jours dans une discipline rigide, dans la contemplation et dans l'extase. C'était une vie ascétique, dont le noviciat durait 37 ou 40 ans, et dont les austérités excédaient tout ce que le manichéisme le plus extravagant a imaginé de plus absurde. Un de leurs exercices les plus familiers était de se tenir dans les sables ardents de leur contrée,

sur un pied et quelquefois même chargés de fardeaux, à regarder fixement, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, cet astre qui les brûlait.

Quelle était la doctrine qu'on leur inculquait durant leur long noviciat? On ne cessait de les entretenir de la mort, et de la leur faire envisager comme le bien suprême. Cette vie, leur disait-on, n'est que la conception de l'homme : la mort est sa vraie naissance, et pour le philosophe elle est le passage dans la véritable vie dans la vie bienheureuse. Soyez donc prêts, en tout temps, à vous ouvrir ce passage, à délivrer votre esprit de la prison du corps, et à lui donner, en le purifiant dans les flammes, un libre essor dans le ciel. Les maladies et la douleur passaient chez eux pour un opprobre qui ne pouvait être expié que par la combustion : et la dernière des infamies, c'était de mourir de mort naturelle : on abhorrait ces sortes de cadavres, et l'on eût cru souiller l'élément sacré du feu, en lui donnant à consumer d'autres corps que des corps vivants. Ainsi aux approches de la vieillesse, ou au premier ressentiment d'une maladie, et sur un simple soupçon qu'il en était menacé, le bracmane n'avait rien de plus pressé que de se soustraire à une pareille ignominie, et de s'assurer, par une mort sanctifiée, la béatitude de la vie future. Or en tout ceci, il n'y a rien qui ne se concilie avec nos idées sur le suicide : car n'est-ce pas là l'effet qui devait résulter de l'éducation des bracmanes, de leur genre de vie, de leurs préceptes, de l'esprit de leur secte, et de la philosophie fanatique dont ils étaient imbus?

Mégasthène dit que d'autres philosophes de la même nation, qui étaient sans doute les bracmanes civilisés, condamnaient ce suicide, et le taxaient de témérité. Mais cet historien ajoute que leurs lois, leurs institutions ne les

y obligeaient pas, en quoi apparemment il a confondu les deux sectes de bracmanes. Il soutient encore qu'ils ne mouraient pas tous dans les flammes, mais que chacun choisissait une mort conforme à son tempérament, et qu'il n'y avait que les tempéraments de feu qui expirassent dans le feu. Quinte-Curce dit que les bracmanes citoyens prenaient leurs confrères des bois pour des lâches qui ne se donnaient la mort que parce qu'ils n'avaient pas le courage de l'attendre : mais dans le vrai, ce suicide était un acte religieux, un saint devoir, appuyé de grandes promesses et de grandes menaces.

Lorsque le gymnosophiste Calanus se fut brûlé en cérémonie à la vue de toute l'armée macédonienne, on jugea de lui différemment : les uns l'admirèrent; les autres le regardèrent comme un maniaque; d'autres encore attribuaient son action à un orgueil insensé. En suivant l'histoire de Calanus, on voit d'abord que lorsqu'il quitta les bracmanes, il fut traité par eux de prévaricateur, qui désertait le service de la Divinité pour celui d'un homme mortel. Corrompu depuis par le luxe et les délices de la cour d'Alexandre, il se plongea dans les débauches; et bientôt entièrement dégénéré, il devint le flatteur, le parasite, le bouffon du prince. A l'âge de 37 ans, il sentit la première atteinte d'un mal qui fut probablement la suite de son intempérance. Selon Diodore de Sicile, il ne se hâta pas trop de se brûler, et ne s'y résolut que lorsqu'il remarqua que le mal allait, de jour en jour, en croissant. Faut-il s'étonner si, alors, il lui arriva une chose dont les exemples sont si peu rares? C'est qu'affaibli par la vieillesse, et averti de sa caducité, ses anciennes idées se réveillèrent : les scrupules et les frayeurs religieuses reprirent le dessus, le repentir le saisit, et le ramena aux lois,

aux rites et au fanatisme de sa secte. Enfin comme l'amour-propre se mêle à tout, le sien était peut-être flatté de pouvoir donner aux Grecs et aux Perses un spectacle aussi nouveau et aussi inusité.

Ce spectacle fut revu hors des Indes sous l'empire d'Auguste. Les ambassadeurs du roi Porus qui vinrent le complimenter dans l'île de Samos, lui amenèrent diverses curiosités de leur pays, des tigres, des serpents, un homme sans épaules, espèce d'herme vivant, une perdrix plus grande qu'un vautour, une tortue de rivière, et un gymnosophiste. Ce dernier se brûla gaiement à Athènes, en présence de toute la ville et de l'empereur : il donna pour raison qu'ayant vécu heureux jusqu'alors, il voulait prévenir les revers de la fortune.

L'historien Dion fait plusieurs conjectures sur les motifs de ce suicide; mais je crois qu'il eût fallu les rassembler. Il allègue la vieillesse de cet homme, les usages de sa patrie et de sa secte, et il n'oublie pas la vaine gloire, parce que, dit-il, c'était un philosophe. En effet, quand on considère le théâtre, les spectateurs, le temps même qu'il choisit pour son exploit, on ne saurait douter que l'orgueil et l'ambition n'y aient eu beaucoup de part. Il paraît même qu'il était venu tout exprès pour donner cette scène à l'empereur : et pour ne la lui point faire manquer, il fallut initier le bracmane hors du temps prescrit; car il désirait de subir cette cérémonie, avant de se livrer aux flammes.

Je n'ai pas besoin de parler ici de ce singe des bracmanes connu sous le nom de Pérégrin, qui se réduisit en cendres aux fêtes Olympiques. Il n'y a qu'à lire sa fameuse catastrophe dans Lucien, qui fut témoin oculaire de cette tragi-comédie. On y verra un aventurier perdu de débauches, bourrelé par ses crimes, et tourmenté par la

soif de la renommée comme par une Furie, qui après avoir erré en vagabond de contrée en contrée, de secte en secte, sans pouvoir s'illustrer au gré de ses désirs, achève à la fin, poussé à bout par les railleries insultantes de ses ennemis, et craignant s'il reculait d'être hué, ou même d'être lapidé par la Grèce assemblée, qui achève, dis-je, à demi forcé, une entreprise où il s'était ridiculement engagé quatre années auparavant.

Les stoïciens avaient ceci de commun avec les bracmanes qu'ils faisaient d'une méditation continuelle de la mort, le point capital de leur philosophie : selon eux, le sage ne doit vivre que pour apprendre à mourir. On conçoit les effets de cette philosophie sépulcrale qui sans cesse offusquait leur esprit, et noircissait leur imagination. Aussi cet apprentissage, si vanté, de la mort, ne les instruisait-il pas à la voir venir d'un œil ferme, mais à se la donner pour les sujets les plus minces et les plus frivoles.

Sénèque raconte dans une de ses épîtres que déjà dans sa jeunesse un catarrhe, ou une fluxion qui lui faisait perdre son embonpoint, l'aurait déterminé à sortir de la vie, si l'amour d'un père dont l'âge avancé réclamait son assistance ne l'eût retenu. Il est vrai que Sénèque, malgré ses beaux propos sur la mort, trouve toujours de bonnes raisons pour vivre, tantôt son père, tantôt sa femme, tantôt ses amis ; et il est bien croyable qu'il n'en eût jamais manqué, si on l'eût laissé faire. Toute sa philosophie n'était qu'une vaine parade, et le stoïcisme était pour lui un vaste champ où son esprit pouvait briller.

Si les stoïciens ressemblaient aux bracmanes du côté de leurs méditations, ils surpassaient tous les autres philosophes en arrogance et en orgueil : ils y étaient portés par l'esprit même de leur doctrine, où tout est tendu,

bouffi, hors de la nature : chez les grands hommes même qui sont sortis de leur école, on remarquera pour la plupart que leur grandeur tenait du gigantesque. Mais les stoïciens de profession avaient un étrange personnage à soutenir. Leur morale toujours sur des échasses, et faite pour des intelligences d'un ordre supérieur, produisait un combat perpétuel entre l'homme et le philosophe. De là tant de contradictions entre leurs différentes maximes ; de là impossibilité d'accorder la pratique avec la théorie ; de là ce contraste d'orgueil et de faiblesse, et tous les désordres qui s'ensuivent. Il ne leur restait donc, dans les occasions critiques, que de couper le nœud qu'ils ne pouraient résoudre : il fallait bien que ces ballons remplis de vents et de fumée crèvent plutôt que de se désenfler.

On demande si le suicide est un acte de courage ; et cette question serait intéressante, si elle ne dégénérait en dispute de mots. Chacun peut définir le courage à son gré, et décider d'après sa définition ; mais les définitions arbitraires ne prouvent rien, et ne terminent rien. Il faudrait, pour bien développer ce sujet, pouvoir établir en quoi consiste le vrai courage, le circonscrire dans ses limites précises, et le distinguer sans équivoque de tout ce qui n'est pás lui. Or, chacun s'en forme une idée confuse à sa manière, d'après des actions qui l'ont ébloui, et qui souvent n'ont jeté qu'un faux éclat.

On dit vulgairement que le courage est la force de l'esprit. L'illustre président de Montesquieu le définit : Le sentiment de nos forces. Mais de quelles forces ? Toute force se rapporte à un effet : il y a donc des forces de différente nature ; il y en a même qui se contrarient, et ne sauraient subsister ensemble. Celui qui se tue a sans doute la force de se tuer ; mais il n'a point celle de supporter la vie.

Quelque force, quelque courage que l'on suppose requis pour le suicide, il semble que l'on puisse toujours assigner une plus grande force, un degré de courage qui a manqué.

Et par là le courage ou la force que l'on prétend apercevoir dans cette action, se réduit comparativement à de la faiblesse. Vous rompez le fil de vos jours pour sortir d'un état malheureux : vous êtes donc trop faible pour endurer cet état, et il vous fallait plus de courage pour oser vivre que pour oser mourir. Mais, dira-t-on, n'est-il point de ces cas où, pour parler avec le poëte :

La vie est un opprobre, et la mort un devoir?

Je réponds qu'à considérer les choses en elles-mêmes, et selon les vrais principes de la morale, la vie ne saurait être un opprobre que pour le scélérat, ou pour le malhonnête homme ; et cet opprobre n'est point effacé par sa mort, quoiqu'elle soit un bien pour la société. Lorsque, dans le désordre où l'ont plongé ses crimes, il attente sur lui-même, direz-vous qu'il a rempli un devoir, et qu'il s'est conduit en brave homme? Mais convenez au moins qu'il avait un devoir plus sacré à remplir, et une action plus courageuse à faire : c'était de changer de mœurs, de réparer les maux qu'il a causés, de rentrer dans le chemin de la vertu. Et cela exigeait une vraie force d'esprit, au lieu que le suicide n'exige que du désespoir.

Selon les mêmes principes, il n'est pour l'homme de bien aucune situation où il doive rougir de vivre. Que tous les maux sortis de la boîte de Pandore viennent fondre sur lui ; que son corps soit en proie aux douleurs, son âme contristée par la perte de sa fortune, de ses amis, de sa liberté : ajoutons-y le dernier des malheurs pour un cœur honnête et sensible, celui où les plus grands courages ont

échoué, et auquel, selon l'opinion du monde, on ne saurait survivre sans opprobre et sans lâcheté, je veux dire que sa réputation soit injustement flétrie ; je le plaindrai, je l'excuserai même, s'il prend un parti désespéré; mais je n'aurai garde de l'admirer par cet endroit. Je l'admirerais, au contraire, si sa constance pouvait se soutenir parmi tant d'écueils. Et cela prouve qu'il y a un degré de courage dont les âmes les plus héroïques sont à peine susceptibles. Car on avouera que celui qui ne succomberait point dans ces cruelles épreuves, et qui oserait mépriser les opinions, satisfait du témoignage de sa conscience, content d'être pur à ses propres yeux et aux yeux de la Divinité, on avouera, dis-je, qu'un tel homme, non-seulement serait plus courageux qu'un destructeur de lui-même, mais qu'il aurait atteint le faîte de l'héroïsme.

Je demanderais donc à ceux qui me proposeraient cette difficulté : Quelle est la règle de vos sentiments et de votre conduite ? La rectitude morale, ou le jugement des hommes? Si c'est le dernier, votre réputation est tout votre bien, et après l'avoir perdue quoique innocemment, votre seul salut est dans le désespoir : vous n'avez rien de mieux à faire qu'à mourir : si vous y survivez vous êtes inconséquent, et doublement faible, parce que vous n'osez ni suivre vos maximes, ni les abandonner.

Si c'est le premier, votre courage consiste à vivre, quoi qu'il en puisse arriver. Et c'est le vrai courage, le courage absolu, indépendant de toutes les choses extérieures, et fondé en vous-même sur une base inébranlable : au lieu que dans le cas précédent le courage de vous tuer n'est qu'hypothétique, c'est-à-dire, qu'il n'est qu'une moindre faiblesse relativement aux fausses maximes dont vous partez. C'est précisément ainsi qu'un homme imbu de la

chimère du point d'honneur, qui refuse le duel parce qu'il a peur de se battre, est un lâche; mais il est doublement courageux si, sans avoir cette peur, il le refuse par devoir et par principe.

Le courage parfait, si je m'en fais une notion juste, ce serait d'oser également vivre et mourir, de tenir ferme contre les calamités de la vie, de voir la mort sans faiblesse, lorsqu'elle arrive au terme marqué par la nature, et de s'y exposer sans crainte, toutes les fois que le devoir et le véritable honneur nous y appellent. Mais une disposition aussi constante et aussi inaltérable est peut-être au-dessus de l'homme ; au moins n'y aurait-il que les sentiments les plus élevés, la vertu la plus sublime, qui pussent la lui donner.

Si l'on ne voyait commettre le suicide qu'à des hommes de bien, ou à des hommes qui toute leur vie ont fait preuve de courage, on pourrait soutenir avec quelque vraisemblance que le suicide est un acte de vertu et de valeur. Mais l'expérience nous montre que le scélérat et l'honnête homme, le poltron et le brave, les femmes et les héros, les personnes à sentiments et les âmes basses en sont également capables. Que dis-je? les derniers exemples sont infiniment plus communs : et l'on n'a point de peine à en croire Sénèque, lorsqu'il dit que, pour savoir se donner la mort, il n'est pas besoin d'être un Caton, que son valet et sa servante en ont fait autant, et que les plus vils des mortels ont trouvé cet abri aux maux qui les accablaient.

Parcourez l'histoire des règnes tyranniques et principalement celle des empereurs de Rome, monstres plus féroces que les tigres et les lions, et que l'enfer semblait avoir vomis pour désoler la terre. Figurez-vous un peuple d'esclaves gémissant sous le joug de ces despotes inhu-

mains. On ne sera pas surpris de voir des personnes de tout sexe, de tout âge, de toute condition, prévenir par une mort volontaire les tortures et le dernier supplice, qui les menaçaient à chaque moment, et dont l'appréhension continuelle était plus affreuse que mille morts. Et remarquons bien que ce n'est pas dans les beaux siècles, dans les temps fertiles en héros et en grands hommes, mais dans les siècles les plus efféminés et les plus pervers, que le suicide fut si fort en vogue parmi les Romains.

S'il s'agissait ici de combattre par des autorités, j'en produirais de très-respectables, des hommes illustres, de vaillants capitaines, vrais connaisseurs en fait de courage, Cléomène, Jules César, l'empereur Julien, qui ont regardé le suicide comme une action lâche et peu digne d'un homme de cœur. Sénèque lui-même convient qu'elle est souvent l'effet de la mollesse : *Delicatus est nimis, qui perseverat mori.*

Il n'y eut jamais de peuple plus lâche que les Américains. Quand on voit leurs armées nombreuses mises en déroute par une poignée d'Européens, qu'ils eussent écrasés au premier choc, s'ils avaient eu une étincelle de courage, on a peine à contenir son mépris pour les anciens habitants du Pérou et du Mexique.

Cependant ces mêmes hommes se détruisaient en foule par le poison, par une faim volontaire, par tous les instruments de la mort qui étaient à leur portée, et un grand nombre de ceux que le fer espagnol avait épargnés périrent par le suicide.

Souvent le délire et le désespoir sont les dernières périodes de la frayeur : on a vu les hommes les plus timides tourner contre leur propre sein ces mêmes armes dont ils n'osèrent jamais se servir dans une occasion honorable. Qui ne connaît cette épigramme de Martial, où il

demande si ce n'est pas une folie de se tuer de peur de mourir?

> Hostem cum fugeret, se Fannius ipse peremit.
> Hic rogo, non furor est, ne moriare, mori?

C'en est une sans doute ; mais c'est proprement la peur de vivre dans la crainte de la mort, qui trouble l'esprit à ce point; et lui inspire cette fureur pusillanime. Or, la peur qu'a-t-elle de commun avec le courage?

Cependant ne le dissimulons pas : des hommes d'une vertu et d'une valeur reconnues, ont terminé leurs jours par une mort semblable. Mais était-il donc impossible que leur courage les abandonnât? Les chênes les plus robustes plient sous les coups de la tempête : les esprits les plus fermes sont domptés par la cruauté du sort. Où est le courage assez parfait pour ne trouver dans la vie humaine aucun contre-poids qui puisse l'ébranler? Ainsi, par un défaut inséparable de notre nature, les âmes les plus fortes ont leur côté faible, et se démontent comme les autres, lorsqu'elles sont frappées de ce côté-là. Et les hommes du caractère d'ailleurs le plus opposé peuvent également, quoique par des causes différentes, tomber dans l'aliénation d'esprit, et dans le désespoir. Ne sont-ils pas, après tout, pétris du même limon, également sujets aux maux du corps et de l'âme, également tributaires de l'humanité?

Quand je verrai donc faire la même chose à un lâche et à un homme courageux, dirai-je que le lâche s'est tout d'un coup changé en héros? ou bien dirai-je que le héros a faibli? Le dernier me paraît beaucoup plus probable. Mais laissons là, si vous voulez, les mots de force et de faiblesse, de courage et de lâcheté : disons qu'il s'est fait

dans l'un et dans l'autre un changement qui les a conduits tous deux à un état commun, au délire et au désespoir. — Au fond, ce que nous appelons fort et faible roule entièrement sur une relation et dépend des termes de comparaison que nous avons adoptés.

Ce qui est force pour un certain homme, ou a de certains égards, serait faiblesse pour un autre homme, ou à d'autres égards : ainsi qu'une stature moyenne est grande par rapport à celle du pygmée, et petite par rapport à celle d'un géant. Quand un homme mou et timide ose se tuer, il a sans doute, en ce moment, une force qu'il ne s'était jamais sentie; mais elle ne mérite ce nom que comparativement à l'état passé de cet homme, et au temps où il ne l'avait pas. Si vous cherchez d'où elle lui est venue, vous verrez que c'est de sa faiblesse même, ou du défaut d'une plus grande force; car n'est-il pas vrai que de deux partis entre lesquels il est réduit à choisir, il prend celui qui exige le moins de force, ou le parti le plus faible? Vous pouvez ici au nom de force substituer celui de courage, quoique l'expression soit impropre; mais la conséquence sera la même : il a le courage de se tuer, parce qu'il manque d'un courage supérieur, de celui de supporter sa vie telle qu'elle est.

Lorsqu'au contraire un homme courageux se porte aux mêmes extrémités, il est sûr qu'il a perdu la force qui jusqu'alors l'avait soutenu. Il sera encore courageux comparé avec d'autres hommes, ou en le supposant dans d'autres situations; mais il ne l'est plus relativement à lui-même ni à la situation où il se trouve ; il cède au mal, et s'en laisse abattre. Et que serait-ce qu'un courage produit par le découragement? On pourrait dire peut-être que l'homme timide acquiert une force qu'il n'avait

pas, tandis que l'homme courageux perd de celle qu'il avait, de sorte qu'il ne lui reste qu'un degré inférieur de force ; et que par là, ils se rencontrent dans le même état. Mais ces degrés ne sont pas susceptibles d'une estimation précise.

En général, les ingrédients de la nature humaine sont si singulièrement amalgamés, qu'on ne saurait les discerner avec exactitude, ni assigner des bornes à chacun en particulier. Les qualités de l'esprit ne se décomposent pas comme les éléments des mixtes ; elles s'entremêlent, se pénètrent, se combinent en différentes doses, dont nous n'apercevons que d'une manière très-vague le plus ou le moins, lorsqu'il est fortement marqué ; et du tout résulte ce phénomène confus que nous appelons l'homme. Qui m'expliquera par quelle métamorphose il passe d'une qualité à l'autre, d'un extrême à l'extrême opposé ; par quel nœud imperceptible, les qualités les plus contraires s'unissent en lui, et semblent tantôt sortir les unes des autres, tantôt rentrer les unes dans les autres ; comment la folie tient à la raison, la faiblesse à la force, la force à la faiblesse ?

Quo teneam vultus mutantem Protea nodo ?

A travers l'obscurité qui enveloppe notre être, on s'aperçoit seulement que nous avons tous reçu de la nature une portion de sensibilité, que chacun emploie à sa manière. Mais, quand, par des causes quelconques, elle est irritée à un certain degré, tous les esprits, de quelque temps qu'ils soient et quelque différence que d'ailleurs il y ait entre eux, tendent vers un point commun, et vont se réunir dans la même situation. Ainsi le délire ou le désespoir du sage, du héros, du grand homme,

est essentiellement même chose que celui d'un stupide, d'une âme basse, d'un homme sans honneur, sans principes, et sans vertu : je dis qu'il est également délire et désespoir. Mais sur quoi donc est fondée cette fameuse distinction entre un désespoir ignoble, et un beau désespoir, entre le suicide lâche, et le suicide glorieux, distinction qui a été si fort accréditée chez les anciens ? Cette différence est tout entière dans les objets qui irritent la sensibilité, et qui, étant de diverse nature, les uns grands et sublimes, d'autres plus ou moins méprisables et vils, teignent des mêmes couleurs, et les sentiments qu'ils font éclore dans l'âme, et les actions que ces sentiments font naître au dehors ; ils semblent se répandre sur ces sentiments et sur ces actions, et les imprégner, pour ainsi dire, de leurs propriétés. C'est ainsi que la frénésie même, et les actes les plus furieux qu'elle fait commettre, se couvrent d'un vernis brillant, et sont ennoblis par leurs causes, par leurs motifs, par les circonstances qui les accompagnent. En cherchant ici un exemple propre à faire mieux saisir ma pensée, je me rappelle l'effroyable histoire du tribun Vulteius et de sa cohorte, telle qu'elle est racontée dans Florus et dans la *Pharsale* de Lucain. Lorsque le vaisseau qu'ils montaient fut arrêté au milieu de la flotte de Pompée, entre les bas-fonds et les écueils de la mer d'Illyrie, ces soldats, après s'être vaillamment défendus, et avoir venduc her leur vie, étant fatigués de tant de carnage, et sentant leurs forces éprouvées, Vulteius les exhorta à prévenir, par une mort de leur choix, la honte de tomber vivants au milieu de leurs ennemis. Chers camarades, leur dit-il, entre autres choses, j'ai renoncé au jour; déjà la mort me presse de ses aiguillons et la fureur me domine. On ne sent combien il est

heureux de mourir, que lorsqu'on touche à son heure fatale ; et les dieux la cachent aux hommes vulgaires pour leur faire porter le fardeau de la vie. Animés par ce discours du même esprit et de la même rage, ils finissent par s'entretuer tous sur le tillac. Ce désespoir et ce suicide ont sans doute un air de noblesse et de grandeur, que n'aurait point la mort d'une femme qui s'empoisonnerait ou s'étranglerait à cause de l'infidélité de son galant. Mais cette noblesse, cette grandeur n'est ni dans le suicide ni dans le désespoir : car si Vulteius et sa troupe se fussent tués sans combattre et par lâcheté, la même action, au lieu de les couvrir de gloire, les couverts d'ignominie. Tout son éclat n'est donc qu'un éclat réfléchi du caractère de ces gens, de leurs actions passées, du péril où ils étaient engagés, des objets qui ont excité leur rage, et de l'importance que toutes ces choses ont acquise dans l'opinion des hommes. C'est cela qui non-seulement excuse à nos yeux, mais qui embellit leur désespoir. Car, encore une fois, il n'y a aucun mérite à se désespérer ; il ne faut pour cela qu'être poussé à bout par un motif quelconque : et tous ces motifs, malgré leur diversité, lorsqu'ils produisent les mêmes effets, doivent avoir frappé les mêmes coups sur l'esprit, et y avoir fait des impressions également profondes. Pour une femme sensible, la perte ou la conquête d'un amant est un objet aussi grave, et d'une aussi haute importance, que la perte d'une bataille pour un général d'armée, ou pour Alexandre la conquête de l'univers.

Ici je crois apercevoir le vrai point de vue sous lequel il faut envisager le suicide de Caton : et comme il n'en est point de plus fameux dans l'histoire, ni qui ait plus

ébloui les philosophes mêmes, je pense ne pouvoir mieux finir que par quelques observations sur la mort de cet illustre républicain.

Une vertu sévère, un esprit inflexible, un patriotisme rigide, une passion ardente pour la liberté, une haine implacable pour tout ce qui sentait la domination, toutes ces qualités portées à l'excès, et jusqu'à l'enflure, par la morale stoïcienne, qui respirait dans toute sa vie, constituaient le caractère de Caton. Ce caractère, fait pour la république naissante, ou pour la république adulte, était entièrement déplacé dans le siècle où il parut : il contrastait avec les mœurs qui avaient changé, et avec la face de l'État, livré aux factions et aux guerres civiles. La liberté romaine touchait à son terme fatal ; et le plus grand bonheur à espérer, c'était qu'elle expirât doucement et sans convulsions, sous l'empire d'un maître absolu.

Dans cette crise générale, que l'on se représente un homme tel que Caton, obstiné à défendre les lois et la constitution ancienne, luttant seul contre l'esprit du temps, contre le cours des événements, et contre les arrêts du ciel même.

SUITE DES LECTURES D'ULRIC.

MONTAIGNE

Si philosopher c'est doubter, comme ils disent, à plus forte raison niaiser et fantastiquer, comme je foys, doibt estre doubter; car c'est aux apprentifs à enquerir et à debattre, et au cathedrant de résoudre. Mon cathedrant,

c'est l'auctorité de la volonté divine, qui nous regle sans contredict, et qui a son rang au-dessus de ces humaines et vaines contestations.

Philippus, estant entré à main armée au Peloponnese, quelqu'un disoit à Eudamidas que les Lacèdemoniens auroient beaucoup à souffrir, s'ils ne se remettoient en sa grâce : « Eh ! poltron ! respondict-il, que peuvent souffrir ceulx qui ne craignent point la mort? » On demandait aussi à Agis comment un homme pourroit vivre libre : « Mesprisant, dict-il, le mourir. » Ces propositions, et mille pareilles qui se rencontrent à ce propos, sonnent évidemment quelque chose au delà d'attendre patiemment la mort, quand elle nous vient : car il y a en la vie plusieurs accidents pires à souffrir que la mort mesme : tesmoing cet enfant lacédemonien, prins par Antigonus, et vendu pour serf, lequel, pressé par son maistre de s'employer à quelque service abiect : « Tu verras, dict-il, qui tu as acheté ; ce me serait honte de servir, ayant la liberté si à main ; » et ce disant, se précipita du hault de la maison. Antipater, menaceant asprement les Lacedémoniens, pour les renger à certaine sienne demande. « Si tu nous menaces de pis que la mort, respondirent-ils, nous mourrons plus volontiers : » et à Philippus leur ayant escript qu'il empescherait toutes les entreprinses : « Quoi ! nous empescheras tu aussi de mourir ? » C'est ce qu'on dict, que le sage vit tant qu'il doibt, non pas tant qu'il peult; et que le present que nature nous ayt faict le plus favorable, et qui nous oste tout moyen de nous plaindre de nostre condition, c'est de nous avoir laissé la clef des champs : elle n'a ordonné qu'une entrée à la vie, et cent mille yssues. Nous pouvons avoir faulte de terre pour y vivre; mais de terre pour y mourir, nous n'en pouvons avoir

faulte, comme respondit Boioculus aux Romains. Pourquoy te plains tu de ce monde? il ne te tient pas : si tu vis en peine, ta lascheté en est cause. A mourir, il ne reste que le vouloir.

Ubique mors est; optime hoc cavit Deus.
Eripere vitam nemo non homini potest;
At nemo mortem : mille ad hanc aditus patent.

Et ce n'est pas la recepte à une seule maladie, la mort est la recepte à touts maulx; c'est un port très assuré, qui n'est jamais à craindre, et souvent à rechercher. Tout revient à un, que l'homme se donne sa fin, ou qu'il la souffre; qu'il courre au-devant de son jour, ou qu'il l'attendre; d'ou qu'il vienne, c'est tousiours le sien : en quelque lieu que le filet se rompe, il y est tout; c'est le bout de la fusée. La plus volontaire mort, c'est la plus belle. La vie despend de la volonté d'aultry; la mort, de la nostre. En auculne chose, nous ne debvrons tant nous accomoder à nos humeurs, qu'en celle là.

La réputation ne touche pas une telle entreprinse; c'est folie d'y avoir respect. Le vivre c'est servir, si la liberté de mourir en est a dire. Le commun train de la guarison se conduict aux despens de la vie : on nous incise, on nous cauterise, on nous destrenche les membres, on nous soustraict l'aliment et le sang, un pas plus oultre, nous voylà guaris tout à faict. Pourquoy n'est la veine du gosier autant à nostre commandement que la mediane? Aux plus fortes maladies, les plus forts remèdes. Servius le grammairien, ayant la goutte, n'y trouva meilleur conseil que de s'appliquer du poison à tuer ses jambes; qu'elles fussent podagriques à leur poste, pourveu qu'elles

feussent insensibles. Dieu nous donne assez de congé, quand il nous met en tel estat que le vivre est pire que le mourir. C'est la foiblesse de céder aux maulx, mais c'est folie de les nourrir. Les stoïciens disent que c'est vivre convenablement à nature, pour le sage, de se despartir de la vie, encores qu'il soit en plein heur, s'il le faict opportunement; et au fol, de maintenir sa vie, encores qu'il soit miserable, pourvu qu'il soit en la plus grande part des choses qu'ils disent estre selon nature. Comme ie n'offense les loix qui sont faictes contre les larrons, quand i'emporte le mien, et que ie coupe ma bourse; ni des boutefeux, quand ie brusle mon bois : aussi ne suis ie tenu aux lois faictes contre les meurtriers, pour m'estre osté ma vie. Hegesias disoit que comme la condition de la vie, aussi la condition de la mort debvoit despendre de nostre élection. Et Diogenes, rencontrant le philosophe Speusippus, affligé de longue hydropisie, qui se faisait porter en lictière, et qui luy escria : « Le bon salut! Diogenes. » « A toy, poinct de salut, respondit-il, qui souffres le vivre, estant en tel estat. » De vray, quelque temps aprez, Speusippus se feit mourir, ennuyé d'une si pénible condition de vie. »

Mais cecy ne s'en va pas sans contraste : car plusieurs tiennent, que nous ne pouvons abandonner cette garnison du monde, sans le commandement exprez de celuy qui nous y a mis ; et que c'est à Dieu, qui nous a icy envoyez, non pour nous seulement, ouy bien pour sa gloire, et service d'aultruy, de nous donner congé quand il luy plaira, non à nous de le prendre : que nous ne sommes pas nays pour nous, ains aussi pour nostre païs : par quoy les loix nous redemandent compte de nous pour leur interest, et ont action d'homicide contre nous; aultrement, comme

déserteurs de nostre charge, nous sommes punis en l'aultre monde.

> Proxima deinde tenent mæsti loca, qui sibi letum
> Insontes peperere manu, lucemque perosi
> Projecere animas.

Il y a bien plus de constance à user la chaisne qui nous tient, qu'a la rompre, et plus d'espreuve de fermeté en Régulus qu'en Caton ; c'est l'indiscrétion et l'impatience qui nous haste le pas : nuls accidents ne font tourner le dos à la vive vertu ; elle cherche les maulx et la douleur comme son aliment : les menaces des tyrans, les gehennes et les bourreaux, l'animent et la vivifient.

> Duris ut ilex tonsa bipennibus
> Nigræ feraci frondis in Algido,
> Per damna, per cædes, ab ipso
> Ducit opes animumque ferro.

> Et comme dit l'aultre,

> Non est, ut putas, virtus, pater,
> Timere vitam; sed malis ingentibus
> Obstare, nec se vertere, ac retro dare.
> Rebus in adversis facile est contemnere mortem :
> Fortius ille facit, qui miser esse potest.

C'est le rosle de la couardise, non de la vertu, de s'aller tapir dans un creux, souhs une tombe massive, pour éviter les coups de la fortune : la vertu ne rompt son chemin ny son train, pour orage qu'il fasse.

> Si fractus illabatur orbis,
> Impavidum ferient ruinæ.

Le plus communement, la fuitte d'aultres inconvénients nous poulse à cettuy cy ; voire quelques fois la fuitte de la mort faict que nous y courons :

> Hic rogo, non furor est, ne moriare, mori ?

Comme ceulx qui, de peur du précipice, s'y lancent eulx-mêmes:

Multos in summa pericula misit
Venturi timor ipse mali : fortissimus ille est,
Qui promptus metuenda pati, si cominus instent,
Et differre potest.
Usque adeo, mortis formidine, vitæ
Percipit humanos odium, lucisque videndæ,
Ut sibi consciscant mærenti pectore letum,
Obliti fontem curarum hunc esse timorem.

Platon, en ses loix, ordonne sépulture ignominieuse à celuy qui a privé son plus proche et plus amy, sçavoir est soy mesme, de la vie et du cours des destinées, non contrainct par iugement publicque, ny par quelque triste et inévitable accident de la fortune, ny par une honte insupportable, mais par lascheté et faiblesse d'une ame craintifve. Et l'opinion qui desdaigne notre vie, elle est ridicule; car enfin c'est nostre estre, c'est nostre tout. Les choses qui ont un estre plus noble et plus riche, peuvent accuser le nostre : mais c'est contre nature que nous nous méprisons et mettons nous mesmes à nonchaloir; c'est une maladie particulière, qui ne se veoid en aucune aultre creature, de se haïr et desdaigner. C'est de pareille vanité, que nous desirons estre aultre chose que ce que nous sommes : le fruict d'un tel désir ne nous touche pas, d'autant qu'il se contredict et s'empesche en soy. Celuy qui desire d'estre faict, d'un homme, ange, il ne faict rien pour luy : il n'en vauldrait de rien mieux : car n'estant plus, qui se resiouïra et ressentira de cet amendement pour luy?

Debet enim, miserere cui forte ægreque futurum est.
Ipse quoque esse in eo tum tempore, cùm male possit
Accidere.

La sécurité, l'indolence, l'impassibilité, la privation des maulx de cette vie, que nous achetons aux prix de la mort, ne nous apporte aulcune commodité : pour neant évite la guerre, celuy qui ne peult iouïr de la paix ; et pour neant fuit la peine, qui n'a de quoy savourer le repos.

Entre ceulx du premier advis, il y a eu grand doubte sur cecy, quelles occasions sont assez iustes pour faire entrer un homme en ce party de se tuer? ils appellent cela, εὔλογον ἐξαγωγήν. Car, quoyqu'ils dient qu'il fault souvent mourir pour causes legieres, puisque celles qui nous tiennent en vie ne sont gueres fortes, si y fault il quelque mesure. Il y a des humeurs fantastiques et sans discours qui ont poulsé, non des hommes particuliers seulement, mais des peuples, à se desfaire : i'en ay allegué par cy devant des exemples; et nous lisons en oultre des vierges milésiennes, que, par une conspiration furieuse, elles se pendoient les unes aprez les aultres, iusques à ce que le magistrat y pourveust, ordonnant que celles qui se trouveraient ainsi pendues, feussent traisnées du mesme licol toutes nues par la ville.

Quand Threicion presche Cleomenes de se tuer pour le mauvais estat de ses affaires, et, ayant fuy la mort plus honnorable en la bataille qu'il venoit de perdre, d'accepter cette aultre qui luy est seconde en honneur, et ne donner point de loisir aux victorieux de luy faire souffrir ou une mort ou une vie honteuse; Cleomenes, d'un courage lacédemonien et stoïque, refuse ce conseil, comme lasche et effeminé : « C'est une recepte, dict-il, qui ne peult iamais manquer, et de laquelle il ne se fault pas servir tant qu'il y a un doigt d'espérance de reste ; que le vivre est quelques fois constance et vaillance ; qu'il veult que sa mort mesme serve à son païs, et en veult faire un acte

d'honneur et de vertu ». Threicion se creut dez lors, et se tua. Cleomenes en feit aussi autant depuis, mais ce feut aprez avoir essayé le dernier poinct de la fortune. Touts les inconvenients ne valent pas qu'on vueille mourir pour les eviter et puis, y ayant tant de soubdains changements aux choses humaines, il est malaysé à iuger à quel poinct nous sommes iustement au bout de notre esperance :

> Sperat et in sævà victus gladiator arenâ,
> Sit licet infesto pollice turba minax.

Toutes choses, disoit un mot ancien, sont esperables à un homme, pendant qu'il vit. « Ouy, mais, respond Seneca, pourquoi auray ie plustôt en la teste cela, que la fortune peult toutes choses pour celuy qui est vivant ; que cecy, que fortune ne peult rien sur celuy qui sçait mourir? » On veoid Josephe engagé en un si apparent dangier et si prochain, tout un peuple s'estant eslevé contre luy, conseillé sur ce poinct, par un de ses amis, de se desfaire, bien luy servit de s'opiniastrer encore en l'esperance ; car la fortune contourna, oultre toute raison humaine, cet accident, si bien qu'il s'en veid délivré sans aulcun inconvenient. Et Cassius et Brutus, au contraire, acheverent de perdre les reliques de la romaine liberté, de laquelle ils estoient protecteurs, par la precipitation et la temerité de quoy ils se tuerent avant le temps et l'occasion. A la iournée de Serisolles, monsieur d'Anguien essaya deux fois de se donner de l'espée dans la gorge, desesperé de la fortune du combat qui se porta mal en l'endroict où il estait ; et cuida par précipitation se priver de la iouïssance d'une si belle victoire. J'ay veu cent lievres se sauver soubs les

dents des levriers ; *Aliquis carnifici suo superstes fuit.*

> Multa dies, variusque labor mutabilis ævi,
> Rettulit in melius, multos alterna revisens
> Lusit, et in solido rursus fortuna locavit.

Pline dict qu'il n'y a que trois sortes de maladie pour lesquelles éviter on aye droict de se tuer; la plus aspre de toutes, c'est la pierre à la vessie, quand l'urine en est retenue : Seneque, celles seulement qui esbranlent pour longtemps les offices de l'âme. Pour éviter une pire mort, il y en a qui sont d'avis de la prendre à leur poste. Démocritus, chef des Étoliens, mené prisonnier à Rome, trouva moyen, de nuict, d'eschapper ; mais, suyvi par ses gardes, avant que se laisser reprendre, il se donna de l'espée au travers du corps. Antinoüs et Theodotus, leur ville d'Epire reduicte à l'extremité par les Romains, feurent d'advis au peuple de se tuer touts : mais le conseil de se rendre plustost ayant gaigné, ils allerent chercher la mort, se ruant sur les ennemis en intention de frapper, non de se couvrir. L'isle de Goze, forcée par les Turcs il y a quelques années, un Sicilien, qui avait deux belles filles prestes à marier, les tua de sa main, et leur mere aprez, qui accourut à leur mort : cela faict, sortant en rue avec une arbaleste et une arquebuze, de deux coups il en tua les deux premiers Turcs qui s'approcherent de sa porte, et puis, mettant l'espée au poing, s'alla mesler furieusement, ou il feut soubdain enveloppé et mis en pieces, se sauvant ainsi du servage aprez en avoir delivré les siens. Les femmes iuifves, aprez avoir faict circoncire leurs enfants, s'alloient précipiter quand et eulx, fuyant la cruauté d'Antiochus. On m'a conté qu'un prisonnier de qualité, estant en nos conciergeries, ses parents, advertis qu'il

seroit certainement condemné, pour eviter la honte de telle mort, apostèrent un presbtre pour luy dire que le souverain remède de sa délivrance estait, qu'il se recommendast à tel sainct avec tel et tel vœu, et qu'il feult huit jours sans prendre aulcun aliment, quelque defaillance et faiblesse qu'il sentit en soy. Il l'en creut, et par ce moyen se desfeit, sans y penser, de sa vie et du danger. Scribonia conseillant Libo, son nepveu, de se tuer plustost que d'attendre la main de la iustice, luy disoit que c'estoit proprement faire l'affaire d'autruy, que de conserver sa vie pour la remettre entre les mains de ceulx qui la viendroient chercher trois ou quatre iours aprez ; et que c'estoit servir ses ennemis, de garder son sang pour leur en faire curée.

Il se lit dans la Bible, que Nicanor, persécuteur de la loy de Dieu, ayant envoyé ses satellites pour saisir le bon vieillard Razias, surnommé, pour l'honneur de sa vertu, le père aux Juifs; comme ce bon homme n'y veit plus d'ordre, sa porte bruslée, ses ennemis prests à le saisir, choisissant de mourir génereusement plustost que de venir entre les mains des méchants, et de se laisser mastiner contre l'honneur de son reng, il se frappa de son espée : mais le coup, pour la haste, n'ayant pas été assez bien assené, il courut se precipiter du hault d'un mur au travers de la troupe, laquelle, s'escartant et lui faisant place, il cheut sur la teste droictement : ce néantmoins, se sentant encores quelque reste de vie, il r'alluma son courage, et, s'eslevant en pied, tout ensanglanté et chargé de coups, et faulsant la presse, donna iusques à certain rochier coupé et précipiteux, où, n'en pouvant plus, il print par l'une de ses plaies à deux mains ses entrailles, les déchirant et froissant, et les jecta à travers les poursuivants, appelant sur eulx et attestant la vengeance divine.

Des violences qui se font à la conscience, la plus à éviter, à mon advis, c'est celle qui se faict à la chasteté des femmes, d'autant qu'il y a quelque plaisir corporel naturellement meslé parmy; et, à cette cause, le dissentiment n'y peut estre assez entier, et semble que la force soit meslée à quelque volonté. L'histoire ecclésiastique a en révérence plusieurs tels exemples de personnes dévotes, qui appelèrent la mort à garant contre les outrages que les tyrans preparoient à leur religion et conscience. Pelagia et Sophronia, toutes deux canonisées, celle-là se precipita dans la rivière avecques sa mère et ses sœurs, pour eviter la force de quelques soldats; et cette cy se tua aussi pour éviter la force de Maxentius l'empereur. Il nous sera à l'adventure honorable aux siècles advenir, qu'un sçavant auteur de ce temps, et notamment parisien, se mette en peine de persuader aux dames de nostre siècle de prendre plustost tout aultre party, que d'entrer en l'horrible conseil d'un tel desespoir. Je suis marry qu'il na sceu, pour mesler à ses contes, le bon mot que j'apprens à Toulouse, d'une femme passée par les mains de quelquse soldats : « Dieu soit loué! disait-elle, qu'au moins une fois en ma vie ie m'en suis saoulée sans péché! » A la vérité, ces cruautez ne sont pas dignes de la douceur française.

Aussi, Dieu mercy, nostre air s'en veoid infiniment purgé depuis ce bon advertissement. Suffit qu'elles dient « Nenny, » en le faisant suyvant la règle du bon Marot.

L'histoire est toute pleine de ceulx qui, en mille façons, ont changé à la mort une vie peineuse. Lucius Aruntius se tua pour, disoit-il, fuyr et l'advenir et le passé. Granius Silvanus et Sextatius Proximus, aprez etre pardonnez par Neron, se tuerent; ou pour ne vivre de la grace d'un si méchant homme, ou pour n'estre en peine une aultre fois

d'un second pardon, veu sa facilité aux soupçons et accusations à l'encontre des gens de bien. Spargapirez, fils de la reine Tomyris, prisonnier de guerre de Cyrus, employa à se tuer la faveur que Cyrus luy feit de le faire destacher, n'ayant prétendu aultre fruict de sa liberté que de venger sur soy la honte de sa prinse. Bogez, gouverneur en Eione de la part du roy Xerxès, assiégé par l'armée des Atheniens soubs la conduite de Cimon, refusa la composition de s'en retourner seulement en Asie avecques sa chevance, impatient de survivre à la perte de ce que son maistre luy avoit donné en garde ; et, après avoir deffendu jusqu'a l'extrémité sa ville, n'y restant plus que manger, iecta premièrement en la rivière de Strymon tout l'or et tout ce de quoy il luy sembla l'ennemy pouvoir faire plus de butin ; et puis, ayant ordonné allumer un grand buchier, et esgosiller femmes, enfants, concubines et serviteurs, les meit dans le feu, et puis soy mesme. Ninachetuen, seigneur indois, ayant senti le premier vent de la délibération du vice-roi portugais de le déposséder, sans aulcune cause apparente, de la charge qu'il avoit en Malaca, pour la donner au roy de Campar, print à part soy cette résolution : il feit dresser un eschafauld plus long que large, appuyé sur des colonnes, royalement tapissé et orné de fleurs et de parfums en abondance ; et puis, s'estant vetit d'une robbe de drap d'or chargée de quantité de pierreries de hault prix, sortit en rue, et par des desgrez monta sur l'eschafauld, en un coing duquel il y avoit un bucher de bois aromatiques allumé.

Le monde accourut voir à quelle fin ces préparatifs inaccoustumez : Ninachetuen remontra, d'un visage hardy et mal content, l'obligation que la nation portugaloise luy avoit ; combien fidèlement il avoit versé en sa charge ;

qu'ayant si souvent tesmoigné pour aultruy, les armes en main, que l'honneur luy estoit de beaucoup plus cher que la vie, il n'estoit pas pour en abandonner le soing pour soy mesme; que la fortune luy refusant tout moyen de s'opposer à l'iniure qu'on luy vouloit faire, son courage au moins luy ordonnoit de s'en oster le sentiment et de ne servir de fable au peuple, et de triomphe à des personnes qui valoient moins que luy : ce disant, il se iecta dans le feu. Sextilia, femme de Scaurus, et Paxea, femme de Labbeo, pour encourager leurs maris à éviter les dangers qui les pressoient, ausquels elles n'avoient part que par l'interest de l'affection coniugale, engagerent volontairement la vie, pour leur servir, en cette extrême necessité, d'exemple et de compaignie. Ce qu'elles feirent pour leurs maris, Cocceius Nerva le feit pour sa patrie, moins utilement, mais de pareil amour : ce grand iurisconsulte, fleurissant en santé, en richesses, en réputation, en credit prez de l'empereur, n'eut aultre cause de se tuer, que la compassion du miserable estat de la chose publicque romaine.

Il ne se peult rien adiouster à la délicatesse de la mort de la femme de Fulvius, familier d'Auguste : Auguste ayant descouvert qu'il avoit esventé un secret important qu'il luy avoit fié, un matin qu'il le veit venir, luy en feint une maigre mine; il s'en retourne au logis plein de desespoir, et dict tout piteusement à sa femme, qu'estant tombé en ce malheur, il estoit résolu de se tuer : elle, tout franchement : « Tu ne feras que raison, veu qu'ayant assez souvent experimenté l'incontinence de ma langue, tu ne t'en es point donné de garde : mais, laisse, que ie me tue la première; » et, sans aultrement marchander, se donna d'une espée dans le corps. Vibius Virius, desesperé du salut de sa ville, assiegée par les Romains,

et de leur misericorde, en la dernière delibération de leur sénat, aprez plusieurs remontrances employées à cette fin, conclud que le plus beau estoit d'eschapper à la fortune par leurs propres mains, les ennemis les en auraient en honneur, et Hannibal, sentiroit de combien fidèles amis il auroit abandonnés ; conviant ceulx qui approuveroient son advis, d'aller prendre un bon souper qu'on avait dressé chez lui, où, après avoir faict bonne chère, ils boiroient ensemble de ce qu'on luy présenteroit, breuvage qui delivrera nos corps des torments, nos ames des iniures, nos yeulx et nos aureilles du sentiment de tant de vilains maulx que les vaincus ont à souffrir des vainqueurs tres cruels et offensez : i'ay, disoit-il, mis ordre qu'il y aura personnes propres à nous iecter dans un buchier au devant de mon huis quand nous serons expirez. Assez de gents approuverent cette haulte résolution ; peu l'imiterent : vingt et sept sénateurs le suyvirent ; et, après avoir essayé d'estouffer dans le vin cette fascheuse pensée, finirent leur repas par ce mortel mets ; et s'entre embrassants, aprez avoir en commun deploré le malheur de leur païs, les uns se retirerent en leurs maisons, les aultres s'arresterent pour estre enterrez dans le feu de Vibius avec lui : et eurent touts la mort si longue, la vapeur du vin ayant occupé les veines et retardant l'effect du poison, qu'aulcuns feurent à une heure prez de veoir les ennemis dans Capoue, qui feut emportée le lendemein, et d'encourir les misères qu'ils avoient si cherement fuy.

Taurea Jubellius, un aultre citoyen de là, le consul Fulvius retournant de cette honteuse boucherie, qu'il avoit faicte de deux cents vingt-cinq senateurs, le rappelle fièrement par son nom, et l'ayant arresté : « Commande, feit-il, qu'on me massacre aussi aprez tant d'aultres, à fin

que tu te puisses vanter d'avoir tué un beaucoup plus vaillant homme que toy. » Fulvius, le desdaignant comme insensé, aussi que sur l'heure il venoit de recevoir lettres de Rome, contraires à l'inhumanité de son exécution, qui luy loient les mains, Jubellius continua : « Puisque, mon païs prins, mes amis morts, et ayant occis de ma main ma femme et mes enfants pour les soustraire à la désolation de cette ruyne, il m'est interdict de mourir de la mort de mes concitoyens, empruntons de la vertu la vengeance de cette vie odieuse » ; et, tirant un glaive qu'il avoit caché, s'en donna au travers de la poictrine, tombant renversé, et mourant aux pieds du consul.

Alexandre assiegeoit une ville aux Indes ; ceulx de dedans, se trouvant pressez, se resolurent vigoureusement à le priver du plaisir de cette victoire, et s'embraiserent universellement touts quand et leur ville, en despit de son humanité : nouvelle guerre; les ennemis combattoient pour les sauver, eulx pour se perdre, et faisoient, pour garantir leur mort, toutes les choses qu'on faict pour garantir sa vie. Astapa, ville d'Espagne, se trouvant foible de murs et de deffenses pour soustenir les Romains, les habitants feirent un amas de leurs richesses et meubles en la place; et, ayant rangé au dessus de ce monceau les femmes et enfants, et l'ayant entouré de bois et matière propre à prendre feu soubdainement, et laissé cinquante jeunes hommes d'entre eulx pour l'exécution de leur résolution, feirent une sortie où, suyvant leur vœu, à faulte de pouvoir vaincre, ils se feirent touts tuer. Les cinquante, aprez avoir massacré toute âme vivante esparse par leur ville, et mis le feu en ce monceau, s'y lancerent aussi, finissants leur généreuse liberté en un estat insensible, plustost que douloureux et honteux; et montrants aux

ennemis que, si fortune l'eust voulu, ils eussent eu aussi bien le courage de leur oster la victoire, comme ils avoient eu de la leur rendre et frustratoire et hideuse, voire et mortelle à ceulx qui, amorcez par la lueur de l'or coulant en cette flamme, s'en estants approchés en bon nombre, y feurent suffoquez et bruslez, le reculer leur estant interdict par la foule qui les suyvoit. Les Abydeens, pressez par Philippus, se resolurent de mesme; mais, estants prins de trop court, le roy, ayant horreur de veoir la precipitation téméraire de cette exécution (les thresors et les meubles, qu'ils avoient diversement condamnez au feu et au naufrage, saisis), retirant ses soldats, leur conceda trois iours à se tuer avecques plus d'ordre et plus à l'ayse; lesquels ils remplirent de sang et de meurtre au delà de toute hostile cruauté, et ne s'en sauva une seule personne qui eust pouvoir sur soy. Il y a infinis exemples de pareilles conclusions populaires, qui semblent plus aspres d'autant que l'effect en est plus universel : elles le sont moins, que separees; ce que le discours ne feroit en chacun, il le faict en touts, l'ardeur de la société ravissant les particuliers iugements. Les condamnez qui attendoient l'exécution, du temps de Tibère, perdoient leurs biens et estoient privez de sepulture : ceulx qui l'anticipoient, en se tuants eulx mesmes, estoient enterrez et pouvoient faire testament.

Mais on desire aussi quelques fois la mort pour l'espérance d'un plus grand bien : « Je désire, dict sainct Paul, estre dissoult, pour estre avecques Jesus Christ : » et « Qui me desprendra de ces liens? » Cleombrotus Ambracista ayant lu le Phœdon de Platon, entra en si grand appetit de la vie advenir, que, sans aultre occasion, il s'alla precipiter en la mer. Par ou il appert combien improprement nous appellons desespoir cette dissolution volontaire, à

laquelle la chaleur de l'espoir nous porte souvent, et souvent une tranquille et rassise inclination de iugement. Jacques du Chastel, evesque de Soissons, au voyage d'oultremer que feict sainct Louys, veoyant le roy, toute l'armée en train de revenir en France, laissant les affaires de la religion imparfaictes, print resolution de s'en aller plus tost en paradis ; et ayant dict adieu à ses amis, donna seul, à la vue d'un chascun, dans l'armée des ennemis, où il feut mis en pièces. En certain royaume de ces nouvelles terres, au jour d'une solenne procession, auquel l'idole qu'ils adorent est promenée en publicque sur un char de merveilleuse grandeur; oultre ce qu'il se veoid plusieurs se détaillant les morceaux de leur chair vifve à luy offrir, il s'en veoid nombre d'aultres, se prosternants emmy la place, qui se font mouldre et briser sous les roues pour en acquerir, aprez leur mort, venération de saincteté qui leur est rendue. La mort de cet evesque, les armes au poing, a de la générosité plus, et moins de sentiment, l'ardeur du combat en amusant une partie.

Il y a des polices qui se sont meslees de regler la iustice et opportunité des morts volontaires. En nostre Marseille, il se gardoit, au temps passé, du venin préparé avecques de la ciguë, aux despens publiques, pour ceulx qui vouldroient haster leurs cours ; ayant premierement fait approuver aux six cents, qui estoit leur senat, les raisons de leur entreprisse : et n'estoit loisible, aultrement que par congé du magistrat et par occasions legitimes, de mettre la main sur soy. Cette loy estoit encore ailleurs. Sextus Pompeius, allant en Asie, passa par l'isle de Cea de Negrepont ; il adveint, de fortune, pendant qu'il y estoit, comme nous l'apprend l'un de ceulx de sa compaignie, qu'une femme de grande auctorité, ayant rendu

compte à ses cytoyens pourquoy elle estoit résolue de finir sa vie, pria Pompeïus d'assister à sa mort, pour la rendre plus honorable : ce qu'il feit ; et, ayant long-temps essayé pour neant, à force d'eloquence, qui luy estoit merveilleusement à main, et de persuasion, de la destourner de ce desseing, souffrit enfin qu'elle se contentast. Elle avait passé quatre vingts dix ans en tres heureux estat d'esprit et de corps : mais, couchée sur son lict mieulx paré que de coustume, et appuyee sur le coude, « Les dieux, dict-elle, ô Sextus Pompeïus, et plustost ceulx que ie laisse que ceulx que ie voys trouver, te sçachent gré de quoy tu n'as desdaigné d'estre et conseiller de ma vie et tesmoing de ma mort ! De ma part, ayant tousiours essayé le favorable visage de fortune, de peur que l'envie de trop vivre ne m'en face veoir un contraire, ie m'en voys d'une heureuse fin donner congé aux restes de mon ame, laissant de moy deux filles et une legion de nepveux. » Cela faict, ayant presché et exhorté les siens à l'union et à la paix, leur ayant desparty ses biens, et ayant recommendé les dieux domestiques à sa fille aisnée, elle print d'une main asseurée la coupe où estoit le venin, et ayant faict ses vœux à Mercure et les prières de la conduire en quelque heureux siége en l'aultre monde, avala brusquement ce mortel bruvage. Or entreteint elle la compaignie du progrez de son opération ; et comme les parties de son corps se sentoient saisies de froid l'une aprez l'aultre, iusques à ce qu'ayant dict enfin qu'il arrivoit au cœur et aux entrailles, elle appella ses filles pour luy faire le dernier office et luy clorre les yeulx. Pline recite de certaine nation hyperboree, qu'en icelle, pour la douce température de l'air, les vies ne se finissent communément que par la propre volonté des habitants ; mais qu'estants las et

saouls de vivre, ils ont en coustume, au bout d'un long aage, aprez avoir faict bonne chère, se precipiter en la mer, du hault d'un certain rochier destiné à ce service.

La douleur et une pire mort me semblent les plus excusables incitations.

ENCYCLOPEDIE

SUITE DES NOTES D'ULRIC.

L'Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres, tome quinzième (à Neufchastel), chez Samuel Faulche et compagnie, libraires et imprimeurs, MDCCLXV, disait :

« Suicide, S. M. (Morale.) Le *suicide* est une action par laquelle un homme est lui-même la cause de sa mort. Comme cela peut arriver de deux manières, l'une directe et l'autre indirecte, on distingue aussi dans la morale le *suicide* direct d'avec le *suicide* indirect. »

Ordinairement, on entend par *suicide* l'action d'un homme qui, de propos délibéré, se prive de la vie d'une manière violente. Pour ce qui regarde la moralité de cette action, il faut dire qu'elle est absolument contre la loi de la nature. On prouve cela de différentes façons. Nous ne rapporterons ici que les raisons principales.

1° Il est sûr que l'instinct que nous sentons pour notre conservation, et qui est naturel à tous les hommes, et même à toutes les créatures, vient du Créateur. On peut donc le regarder comme une loi naturelle gravée dans le cœur de l'homme par le Créateur. Il renferme ses ordres par rapport à notre existence; ainsi tous ceux qui agissent

contre cet instinct, qui leur est si naturel, agissent contre la volonté de leur Créateur.

2° L'homme n'est point le maître de sa vie. Comme il ne se l'est point donnée, il ne peut pas la regarder comme un bien dont il peut disposer comme il lui plaît. Il tient la vie de son Créateur ; c'est une espèce de dépôt qu'il lui à confié. Il n'appartient qu'à lui de lui retirer son dépôt quand il le trouvera à propos. Ainsi l'homme n'est point en droit d'en faire ce qu'il veut, et encore moins de se détruire entièrement.

3° Le but que le Créateur a en créant un homme est sûrement qu'il continue à exister et à vivre aussi longtemps qu'il plaira à Dieu : et comme cette fin seule n'est pas digne d'un Dieu si parfait, il faut ajouter qu'il veut que l'homme vive pour la gloire du Créateur, et pour manifester ses perfections; or ce but est frustré par le *suicide*. L'homme, en se détruisant, enlève du monde un ouvrage qui était destiné à la manifestation des perfections divines.

4° Nous ne sommes pas au monde uniquement pour nous-mêmes. Nous sommes dans une liaison étroite avec les autres hommes, avec nos proches, avec notre patrie, avec notre famille. Chacun exige de nous certains devoirs auxquels nous ne pouvons pas nous soustraire nous-mêmes. C'est donc violer les devoirs de la société que de la quitter avant le temps, et dans le moment où nous pourrions lui rendre les services que nous lui devons. On ne peut pas dire qu'un homme se puisse trouver dans un cas où il soit assuré qu'il n'est d'aucune utilité pour la société. Ce cas n'est point du tout possible. Dans la maladie la plus désespérée, un homme peut toujours être utile aux autres, ne fût-ce que par l'exemple de fermeté, de patience, etc., qu'il leur donne.

Enfin la première obligation où l'homme se trouve, par rapport à soi-même, s'est de se perfectionner de plus en plus. Ce devoir est conforme à l'envie que chacun a de se rendre heureux. En se privant de la vie, on néglige donc ce qu'on se doit à soi-même ; on interrompt le cours de son bonheur, on se prive des moyens de se perfectionner davantage dans ce monde. Il est vrai que ceux qui se tuent eux-mêmes regardent la mort comme un état plus heureux que la vie ; mais c'est en quoi ils raisonnent mal ; ils ne peuvent jamais avoir une entière certitude ; jamais ils ne pourront démontrer que leur vie est un plus grand malheur que la mort. Et c'est ici la clef pour répondre à diverses questions qu'on forme suivant les cas où un homme peut se trouver.

On demande : 1° si un soldat peut se tuer pour ne pas tomber entre les mains des ennemis, comme cela est arrivé dans les siècles passés. A cette question on en peut joindre une autre qui revient au même, et à laquelle on doit faire la même réponse, savoir : si un capitaine de vaisseau peut mettre le feu à son navire pour le faire sauter en l'air, afin que l'ennemi ne s'en rende pas maître. Quelques-uns d'entre les moralistes croient que le *suicide* est permis dans ces deux cas, parce que l'amour de la patrie est le principe de ces actions. C'est une façon de nuire à l'ennemi, pour laquelle on doit supposer le consentement du souverain, et conserver dans un état de félicité ce qui peut faire tort à son ennemi de quelque façon que ce soit. Ces raisons, quoique spécieuses, ne sont pas cependant sans exception. D'abord il est sûr que, dans un cas de cette importance, il ne suffit pas de supposer le consentement du souverain. Tant que le souverain n'a pas déclaré sa volonté expressément, il faut

regarder le cas comme douteux : or, dans un cas douteux, on ne doit point prendre le parti le plus violent, et qui choque tant d'autres devoirs qui sont clairs et sans contestation.

Cette question a donné occasion à une seconde, savoir s'il faut obéir à un prince qui vous ordonne de vous tuer. Voici ce qu'on répond ordinairement : si l'homme qui reçoit cet ordre est un criminel qui mérite la mort, il doit obéir sans craindre de commettre un *suicide* punissable, parce qu'il ne fait en cela que ce que le bourreau devrait faire. La sentence de mort étant prononcée, ce n'est pas lui qui s'ôte la vie, c'est le juge auquel il obéit comme un instrument qui la lui ôte. Mais si cet homme est un innocent, il vaut mieux qu'il refuse d'exécuter cet ordre, parce qu'aucun souverain n'a droit sur la vie d'un innocent. On propose encore une troisième question, savoir si un malheureux condamné à une mort ignominieuse et douloureuse, peut s'y soustraire en se tuant lui-même. Tous les moralistes sont ici pour la négative. Un tel homme enfreint le droit que le magistrat a sur lui de le punir, il frustre en même temps le but qu'on a d'inspirer par le châtiment de l'horreur pour des crimes semblables au sien.

Disons un mot du suicide indirect. On entend par là toute action qui occasionne une mort prématurée, sans qu'on ait eu précisément l'intention de se la procurer. Cela se fait ou en se livrant aux emportements des passions violentes, ou en menant une vie déréglée, ou en se retranchant le nécessaire par une avarice honteuse, ou en s'exposant imprudemment à un danger évident. Les mêmes raisons qui défendent d'attenter à sa vie directement condamnent aussi le *suicide* indirect, comme il est aisé de le voir.

Pour ce qui regarde l'imputation du suicide, il faut remarquer qu'elle dépend de la situation d'esprit où un homme se trouve avant et au moment qu'il se tue ; si un homme qui a le cerveau dérangé, ou qui est tombé dans une noire mélancolie, ou qui est en frénésie, si un tel homme se tue, on ne peut pas regarder son action comme un crime, parce que dans un tel état on ne sait pas ce qu'on fait ; mais s'il le fait de propos délibéré, l'action lui est imputée dans son entier. Car quoiqu'on objecte qu'aucun homme jouissant de la raison ne peut se tuer, et qu'effectivement tous les meurtriers d'eux-mêmes puissent être regardés comme des fous dans le moment qu'ils s'ôtent la vie : il faut cependant prendre garde à leur vie précédente. C'est là où se trouve ordinairement l'origine de leur désespoir. Peut-être qu'ils ne savent pas ce qu'ils font dans le moment qu'ils se tuent, tant leur esprit est troublé par leurs passions ; mais c'est leur faute. S'ils avaient tâché de dompter leurs passions dès le commencement, ils auraient sûrement prévenu les malheurs de leur état présent ; ainsi la dernière action étant une suite des actions précédentes, elle leur est imputée avec les autres.

Le *suicide* a toujours été un sujet de contestation parmi les anciens philosophes : les stoïciens le permettaient à leurs sages. Les platoniciens soutenaient que la vie est une station dans laquelle Dieu a placé l'homme, que par conséquent il ne leur est point permis de l'abandonner suivant sa fantaisie. Parmi les modernes, l'abbé S. Cyran a soutenu qu'il y a quelques cas où on peut se tuer. Voici le titre de son livre : *Question royale où est montré en quelle extrémité, principalement en temps de paix, le sujet pourrait être obligé de conserver la vie du prince aux dépens de la sienne.*

Quoiqu'il ne soit pas douteux que l'Église chrétienne ne condamne le *suicide*, il s'est trouvé des chrétiens qui ont voulu le justifier. De ce nombre est le docteur Donne, savant théologien anglais, qui, sans doute pour consoler ses compatriotes, que la mélancolie détermine assez souvent à se donner la mort, entreprit de prouver que le *suicide* n'est point défendu dans l'Ecriture-Sainte et ne fut point regardé comme un crime dans les premiers siècles de l'Église.

Son ouvrage écrit en anglais, a pour titre **BIAΘANATOΣ** : a declaration of that paradoxe or thesis that self homicide is no so naturally sin and that it may never be otherwise, in London, 1700. Ce qui signifie : exposition d'un paradoxe ou système qui prouve que le *suicide* n'est pas toujours un péché naturel, Londres, 1700. Ce docteur Donne mourut doyen de Saint-Paul, dignité à laquelle il parvint après la publication de son ouvrage.

Il prétend prouver dans son livre, que le *suicide* n'est opposé ni à la loi de la nature, ni à la raison, ni à la loi de Dieu révélée. Il montre que dans l'ancien Testament, des hommes agréables à Dieu se sont donné la mort à eux-mêmes; ce qu'il prouve par l'exemple de Samson, qui mourut écrasé sous les ruines d'un temple, qu'il fit tomber sur les Philistins et sur lui-même. Il s'appuie encore de l'exemple d'Eleazar, qui se fit écraser sous un éléphant en combattant pour sa patrie; action qui est louée par saint Ambroise. Tout le monde connaît, chez les païens, les exemples de Codrus, Curtius, Decius, Lucrèce, Caton, etc.

Dans le nouveau Testament, il veut fortifier son système par l'exemple de Jésus-Christ, dont la mort fut volontaire. Il regarde un grand nombre de martyrs comme de vrais *suicides*, ainsi qu'une foule de solitaires et de pénitents qui

se sont fait mourir peu à peu. Saint Clément exhorte les premiers chrétiens au martyre en leur citant l'exemple des païens qui se dévouaient pour leur patrie.

Stromat, lib. IV. Tertulien, condamnait ceux qui fuyaient la persécution. Voyez Tertulien, *de fuga*, propos. II. Du temps des persécutions, chaque chrétien pour arriver au ciel affrontait généreusement la mort, et lorsqu'on suppliciait un martyr, les assistants s'écriaient : *Je suis aussi chrétien.* Eusèbe rapporte, qu'un martyr nommé Germanus, irritait les bêtes pour sortir plus promptement de la vie. Saint Ignace, évêque d'Antioche, dans sa lettre aux fidèles de Rome, les prie de ne point solliciter sa grâce : *voluntariùs morior quia mihi utile est mori.*

Bodin rapporte d'après Tertullien que, dans une persécution qui s'éleva contre les chrétiens d'Afrique, l'ardeur pour le martyre fut si grande, que le proconsul lassé lui-même de supplices, fit demander par le crieur public, *s'il y avait encore des chrétiens qui demandassent à mourir.* Et comme on entendit une voix générale qui répondait qu'*oui*, le proconsul leur dit de s'aller pendre et noyer eux-mêmes pour en épargner la peine aux juges. Voyez Bodin, *Demonst.* lib. IV. cap. ii j. Ce qui prouve que dans l'Église primitive les chrétiens étaient affamés du martyre et se présentaient volontairement à la mort. Ce zèle fut arrêté par la suite au concile de Laodicée, canon 33, et au premier de Carthage, canon 2, dans lesquels l'Église distingua les vrais martyrs des faux ; et il fut défendu de s'exposer volontairement à la mort ; cependant l'histoire ecclésiastique nous fournit des exemples de saints et de saintes, honorés par l'Église, qui se sont exposés à une mort indubitable ; c'est ainsi que sainte Pélagie et sa mère se précipitèrent par une fenêtre et se noyèrent. Voyez

S. Augustin, *De civit Dei*, lib. 1. cap. *n x v j*. Sainte Appollonie courut se jeter dans le feu. Baronius dit sur la première, qu'il ne sait que dire de cette action, *quid ad hæc dicamus non habemus*. Saint Ambroise dit aussi à son sujet, *que dieu ne peut s'offenser de notre mort, lorsque nous la prenons comme un remède*. Voyez Ambros. *De Virginitate*, lib. III.

Le théologien anglais confirme encore ce système par l'exemple de nos missionnaires qui, de plein gré, s'exposent à une mort assurée, en allant prêcher l'Évangile à des nations qu'il savent peu disposées à le recevoir ; ce qui n'empêche point l'église de les placer au rang des saints, et de les proposer comme des objets dignes de la vénération des fidèles ; tels sont saint François de Xavier et beaucoup d'autres que l'Église a canonisés.

Le docteur Bonne confirme encore sa thèse par une constitution apostolique, rapportée au lib. IV. cap. vij et cap. ix, qui dit formellement qu'un homme doit plutôt consentir à mourir de faim, que de recevoir de la nourriture de la main d'un excommunié. Athanagoras dit que plusieurs chrétiens de son temps se mutilaient et se faisaient eunuques. Saint Jérôme nous apprend que saint Marc l'évangéliste se coupa le pouce pour n'être point fait prêtre. Voyez *Prolegomena in Marcum*.

Enfin, le même auteur met au nombre des *suicides* les pénitents qui, à force d'austérités, de macérations et de tourments volontaires, nuisent à leur santé et accélèrent leur mort ; il prétend que l'on ne peut faire le procès aux *suicides*, sans le faire aux religieux et aux religieuses, qui se soumettent volontairement à une règle assez austère pour abréger leurs jours. Il rapporte la règle des chartreux, qui leur défend de manger de la viande, quand

même cela pourrait leur sauver la vie ; c'est ainsi que M. Bonne établit son système, qui ne sera certainement point approuvé par les théologiens orthodoxes.

En 1732, Londres vit un exemple d'un *suicide* mémorable, rapporté par M. Smollet dans son histoire d'Angleterre. Le nommé Richard Smitts et sa femme mis en prison pour dettes, se pendirent l'un et l'autre après avoir tué leur enfant ; on trouva dans leur chambre deux lettres adressées à un ami, pour lui recommander de prendre soin de leur chien et de leur chat ; ils eurent l'attention de laisser de quoi payer le porteur de ces billets dans lesquels ils expliquaient les motifs de leur conduite, ajoutant qu'il ne croyaient pas que Dieu pût trouver du plaisir à voir ses créatures malheureuses et sans ressources; qu'au reste, ils se résignaient à ce qu'il lui plairait d'ordonner d'eux dans l'autre vie, se confiant entièrement dans sa bonté. Alliage bien étrange de religion et de crime !

REMÈDES CONTRE LE SUICIDE.

Chez les Romains, l'action de ceux qui s'ôtaient la vie par un simple dégoût, à la suite de quelque perte ou autre événement fâcheux, était regardée comme un trait de philosophie et d'héroïsme ; ils n'étaient sujets à aucune peine, et leurs héritiers leur succédaient.

Ceux qui se défaisaient ou qui avaient tenté de le faire par l'effet de quelque aliénation d'esprit n'étaient point réputés coupables ; ce qui a été adopté par le droit canon et aussi dans nos mœurs.

Si le *suicide* était commis à la suite d'un autre crime, soit par l'effet des remords, soit par la crainte des peines,

et que le crime fût capital et de nature à mériter le dernier supplice ou la déportation, les biens du *suicidé* étaient confisqués, ce qui n'avait lieu néanmoins qu'en cas que le criminel eût été poursuivi en jugement ou qu'il eût été surpris en flagrant délit.

Lorsque le *suicide* n'avait point été consommé, parce qu'on l'avait empêché, celui qui l'avait tenté était puni du dernier supplice, comme s'étant jugé lui-même, et aussi parce que l'on craignait qu'il n'épargnât pas les autres; ces criminels étaient réputés infâmes pendant leur vie, et privés de la sépulture après leur mort.

Parmi nous, tous *suicides*, excepté ceux qui sont commis par l'effet d'une aliénation d'esprit bien caractérisée, sont punis rigoureusement.

Le coupable est privé de la sépulture, on en ordonne même l'exhumation au cas qu'il eût été inhumé; la justice ordonne que le cadavre sera traîné sur une claie, pendu par les pieds, et ensuite conduit à la voirie.

Lorsque le cadavre ne se trouve point, on condamne la mémoire du défunt.

Enfin, l'on prononçait autrefois la confiscation de biens; mais Mornac et l'annotateur de Loisel remarquent que, suivant la nouvelle jurisprudence, cette peine n'a plus lieu. Voyez au Digest. le tit. *Dehis qui sibi mortem consciverunt*; le *Traité des crimes*, de M. de Veuglans, tit. IV chap. VII et le mot *Homicide* (A).

L'*homicide* volontaire de soi-même était autrefois autorisé chez quelques nations, quoique d'ailleurs assez policées; c'était la coutume dans l'île de Céa que les vieillards caducs se donnassent la mort. Et à Marseille, du temps de Valère-Maxime, on gardait publiquement un breuvage empoisonné que l'on donnait à ceux qui ayant exposé au

sénat les raisons qu'ils avaient de s'ôter la vie, en avaient obtenu la permission. Le sénat examinait leurs raisons avec un certain tempérament, qui n'était ni favorable à une passion téméraire de mourir, ni contraire à un désir légitime de la mort, soit qu'on voulût se délivrer des persécuteurs et de la mauvaise fortune, ou qu'on ne voulût pas courir le risque d'être abandonné de son bonheur. Mais ces principes contraires à la saine raison et à la religion ne pouvaient convenir à la pureté de nos mœurs : aussi parmi nous l'*homicide* de soi-même est puni ; on fait le procès au cadavre de celui qui s'est donné la mort. Cette procédure était absolument inconnue aux Romains ; ils n'imaginaient pas que l'on dût faire subir une peine à quelqu'un qui n'existait plus et à un cadavre qui n'a point de sentiment : mais parmi nous, ces exécutions se font pour l'exemple et pour inspirer aux vivants l'horreur de ces sortes d'homicides.

Encyclopédie, MDCCIXV.

Le *suicide* est une chose très-commune sur la scène française. Il n'est pas à craindre que ces exemples soient imités par les spectateurs. Cependant, si on mettait sur le théâtre un homme tel que le Caton d'Addison, philosophe et citoyen, qui ayant dans une main le traité de l'immortalité de l'âme de Platon, et une épée dans l'autre, prouve par les raisonnements les plus forts qu'il est des conjonctures où un homme de courage doit finir sa vie, il est à croire que les grands noms de Platon et de Caton réunis, la force des raisonnnements et la beauté des vers, pourraient faire un assez puissant effet sur des âmes vigoureuses et sensibles pour les porter à l'imitation, dans

ces moments malheureux où tant d'hommes éprouvent le dégoût de la vie.

Le *suicide* n'est pas permis parmi nous. Il n'était autorisé ni chez les Grecs ni chez les Romains par aucune loi, mais aussi n'y en avait-il aucune qui le punît. Au contraire, ceux qui se sont donné la mort, comme Hercule, Cléomène, Brutus, Cassius, Arria, Pœtus, Caton, l'empereur Othon, ont été regardés comme de grands hommes et comme des demi-dieux. La coutume de finir ses jours volontairement sur un bûcher a été respectée de temps immémorial dans toute la haute Asie; et aujourd'hui même encore on en a de fréquents exemples dans les Indes orientales. On a tant écrit sur cette matière, que je me bornerai à un petit nombre de questions.

Si le suicide fait tort à la société, je demande si ces homicides volontaires, et légitimés par toutes les lois, qui se commettent dans la guerre, ne font pas un peu plus de tort au genre humain?

Je n'entends pas par ces homicides ceux qui, s'étant voués au service de la patrie et de leur prince, affrontent la mort dans les batailles; je parle de ce nombre prodigieux de guerriers auxquels il est indifférent de servir sous une puissance ou sous une autre, qui trafiquent de leur sang comme un ouvrier vend son travail et sa journée, qui combattront demain pour celui contre qui ils étaient armés hier, et qui, sans considérer ni leur patrie ni leur famille, tuent et se font tuer pour des étrangers.

Je demande en bonne foi si cette espèce d'héroïsme est comparable à celui de Caton, de Cassius et de Brutus? Tel soldat, et même tel officier a combattu tour à tour pour la France, pour l'Autriche et pour la Prusse.

Il y a un peuple sur la terre dont la maxime, non encore démentie, est de ne se jamais donner la mort, et de ne la donner à personne ; ce sont les Philadelphiens, qu'on a si sottement nommés Quakers. Ils ont même longtemps refusé de contribuer aux frais de la dernière guerre qu'on fesait vers le Canada pour décider à quels marchands de l'Europe appartiendrait un coin de terre endurci sous la glace pendant sept mois, et stérile pendant les cinq autres. Ils disaient pour leurs raisons que des vases d'argile, tels que les hommes, ne devraient pas se briser les uns contre les autres pour de si misérables intérêts.

Je passe à une seconde question.

Que pensent ceux qui parmi nous périssent par une mort volontaire ? Il y en a beaucoup dans toutes les grandes villes. J'en ai connu une petite où il y avait une douzaine de suicides par an.

Ceux qui sortent ainsi de la vie, pensent-ils avoir une âme immortelle ? Espèrent-ils que cette âme sera plus heureuse dans une autre vie ? Croient-ils que notre entendement se réunit après notre mort à l'âme générale du monde ? Imaginent-ils que l'entendement est une faculté, un résultat des organes, qui périt avec les organes mêmes, comme la végétation dans les plantes est détruite quand les plantes sont arrachées, comme la sensibilité dans les animaux, lorsqu'ils ne respirent plus, comme la force, cet être métaphysique, cesse d'exister dans un ressort qui a perdu son élasticité ?

Il serait à désirer que tous ceux qui prennent le parti de sortir de la vie laissassent par écrit leurs raisons, avec un petit mot de leur philosophie. Cela ne serait pas inutile aux vivants et à l'histoire de l'esprit humain.

Il y a quelques années qu'un Anglais, nommé Bacon

Morris, ancien officier et homme de beaucoup d'esprit, me vint voir à Paris.

Il était accablé d'une maladie cruelle dont il n'osait espérer la guérison. Après quelques visites, il entra un jour chez moi avec un sac et deux papiers à la main. L'un de ces deux papiers, me dit-il, est mon testament ; le second est mon épitaphe ; et ce sac plein d'argent est destiné aux frais de mon enterrement. J'ai résolu d'éprouver pendant quinze jours ce que pourront les remèdes et le régime pour me rendre la vie moins insupportable ; et, si je ne réussis pas, j'ai résolu de me tuer. Vous me ferez enterrer où il vous plaira ; mon épitaphe est courte. Il me la fit lire ; il n'y avait que ces deux mots de Pétrone : *Valete curæ*, adieu les soins.

Heureusement pour lui et pour moi qui l'aimais, il guérit et ne se tua point. Il l'aurait sûrement fait comme il le disait. J'appris qu'avant son voyage en France, il avait passé à Rome dans le temps qu'on craignait, quoique sans raison, quelque attentat de la part des Anglais sur un prince respectable et infortuné ; mon Bacon Morris fut soupçonné d'être venu dans la ville sainte pour une fort mauvaise intention.

Il y était depuis quinze jours quand le gouverneur l'envoya chercher et lui dit qu'il fallait s'en retourner dans vingt-quatre heures. Ah ! répondit l'Anglais, je pars dans l'instant, car cet air-ci ne vaut rien pour un homme libre ; mais pourquoi me chassez-vous ? On vous prie de vouloir bien vous en retourner, reprit le gouverneur, parce qu'on craint que vous n'attentiez à la vie du prétendant.

Nous pouvons combattre des princes, les vaincre et les déposer, reprit l'Anglais ; mais nous ne sommes point as-

sassins pour l'ordinaire : or, monsieur le gouverneur, depuis quand croyez-vous que je sois à Rome? Depuis quinze jours, dit le gouverneur.

Il y a donc quinze jours que j'aurais tué la personne dont vous parlez, si j'étais venu pour cela; et voici comme je m'y serais pris. J'aurais d'abord dressé un autel à Mutius Scœvola; puis j'aurais frappé le prétendant du premier coup, entre vous et le pape, et je me serais tué du second; mais nous ne tuons les gens que dans les combats. Adieu, monsieur le gouverneur. Et après avoir dit ces paroles, il retourna chez lui et partit.

A Rome, qui est pourtant le pays de Mutius Scœrola, cela passe pour férocité barbare, à Paris pour folie, à Londres pour grandeur d'âme.

Je ne ferai ici que très-peu de réflexions sur l'homicide de soi-même; je n'examinerai point si feu M. Cruch eut raison d'écrire à la marge de son Lucrèce : « Nota benè, que, quand j'aurai fini mon livre sur Lucrèce, il faut que je me tue ; » et s'il a bien fait d'exécuter cette résolution. Je ne veux point éplucher les motifs de mon ancien préfet le père Biennasses, jésuite, qui nous dit adieu le soir, et qui le lendemain matin, après avoir dit sa messe et avoir cacheté quelques lettres, se précipita du troisième étage. Chacun a ses raisons dans sa conduite.

Tout ce que j'ose dire avec assurance, c'est qu'il ne sera jamais à craindre que cette folie de se tuer devienne une maladie épidémique, la nature y a trop bien pourvu : l'espérance, la crainte, sont les ressorts puissants dont elle se sert pour arrêter presque toujours la main du malheureux prêt à se frapper.

On a beau nous dire qu'il y a eu des pays où un conseil était établi pour permettre aux citoyens de se tuer, quand

ils en avaient des raisons valables; je réponds : ou que cela n'est pas, ou que ces magistrats avaient très-peu d'occupation.

Pourquoi donc, Caton, Brutus, Cassius, Antoine, Othon et tant d'autres, se sont-ils tués si résolument, et que nos chefs de parti se sont laissés pendre, ou bien ont laissé languir leur misérable vieillesse dans une prison? Quelques beaux esprits disent que ces anciens n'avaient pas le véritable courage; et que Caton fit une action de poltron en se tuant, et qu'il y aurait eu bien plus de grandeur d'âme à ramper sous César. Cela est bon dans une ode ou dans une figure de rhétorique. Il est très-sûr que ce n'est pas être sans courage que de se procurer tranquillement une mort sanglante, qu'il faut quelque force pour surmonter ainsi l'instinct le plus puissant de la nature, et qu'enfin une telle action prouve plutôt de la de la férocité que faiblesse. Quand un malade est en frénésie, il ne faut pas dire qu'il n'a point de force; il faut dire que sa force est celle d'un frénétique.

La religion païenne défendait l'homicide de soi-même, ainsi que la chrétienne; il y avait même des places dans les enfers pour ceux qui s'étaient tués.

L'ingénieux La Motte s'est exprimé ainsi sur Caton, dans une de ses odes plus philosophiques que poétiques.

Caton, d'une âme plus égale,
Sous l'heureux vainqueur de Pharsale,
Eût souffert que Rome pliât;
Mais, incapable de se rendre,
Il n'eût pas la force d'attendre
Un pardon qui l'humiliât.

C'est, je crois, parce que l'âme de Caton fut toujours égale, et qu'elle conserva jusqu'au dernier moment le même

amour pour les lois et pour la patrie, qu'il aima mieux périr avec elle que de ramper sous un tyran ; il finit comme il avait vécu.

Incapable de se rendre ! Et à qui ? A l'ennemi de Rome, à celui qui avait volé de force le trésor public pour faire la guerre à ses concitoyens, et les asservir avec leur argent même.

Un pardon ! Il semble que La Motte Houdart parle d'un sujet révolté qui pouvait obtenir sa grâce de Sa Majesté, avec des lettres en chancellerie.

Malgré sa grandeur usurpée.
Le fameux vainqueur de Pompée
Ne put triompher de Caton,
C'est à ce juge inébranlable
Que César, cet heureux coupable,
Aurait dû demander pardon

Il paraît qu'il y a quelque ridicule à dire que Caton se tua par faiblesse. Il faut une âme forte pour surmonter ainsi l'instinct le plus puissant de la nature. Cette force est quelquefois celle d'un frénétique ; mais un frénétique n'est pas faible.

Le suicide est défendu chez nous par le droit canon. Mais les décrétales, qui font la jurisprudence d'une partie de l'Europe, furent inconnues à Caton, à Brutus, à Cassius, à la sublime Arria, à l'empereur Othon, à Marc-Antoine, et à cent héros de la véritable Rome, qui préférèrent une mort volontaire à une vie qu'ils croyaient ignominieuse.

Nous nous tuons aussi nous autres ; mais c'est quand nous avons perdu notre argent, ou dans l'excès très-rare d'une folle passion pour un objet qui n'en vaut pas la

peine. J'ai connu des femmes qui se sont tuées pour les plus sots hommes du monde. On se tue aussi quelquefois parce qu'on est malade, et c'est en cela qu'il y a de la faiblesse.

Le dégoût de son existence, l'ennui de soi-même, est encore une maladie qui cause des suicides. Le remède serait un peu d'exercice, de la musique, la chasse, la comédie, une femme aimable. Tel homme qui, dans un accès de mélancolie, se tue aujourd'hui, aimerait à vivre s'il attendait huit jours.

J'ai presque vu de mes yeux un suicide qui mérite l'attention de tous les physiciens. Un homme d'une profession sérieuse, d'un âge mûr, d'une conduite régulière, n'ayant point de passions, étant au-dessus de l'indigence, s'est tué le 17 octobre 1769, et a laissé au conseil de la ville où il était né l'apologie par écrit de sa mort volontaire, laquelle on n'a pas jugé à propos de publier, de peur d'encourager les hommes à quitter une vie dont on dit tant de mal. Jusque-là il n'y a rien de bien extraordinaire, on voit partout de tels exemples. Voici l'étonnant. Son frère et son père s'étaient tués, chacun au même âge que lui. Quelle disposition secrète d'organes, quelle sympathie, quel concours de lois physiques fait périr le père et les deux enfants de leur propre main, et du même genre de mort précisément quand ils ont atteint la même année? Est-ce une maladie qui se développe à la longue dans une famille, comme on voit souvent les pères et les enfants mourir de la petite vérole, de la pulmonie, ou d'un autre mal? Trois, quatre générations sont devenues sourdes, aveugles, ou goutteuses, ou scorbutiques, dans un temps préfix.

Le physique, ce père du moral, transmet le même ca-

ractère de père en fils pendant des siècles. Les Appius furent toujours fiers et inflexibles ; les Catons toujours sévères. Toute la lignée des Guises fut audacieuse, téméraire, factieuse, pétrie du plus insolent orgueil et de la politesse la plus séduisante. Depuis François de Guise jusqu'à celui qui, seul et sans être attendu, alla se mettre à la tête du peuple de Naples, tous furent d'une figure, d'un courage et d'un tour d'esprit au-dessus du commun des hommes. J'ai vu les portraits en pied de François de de Guise, du Balafré et de son fils ; leur taille est de six pieds ; mêmes traits, même courage, même audace sur le front, dans les yeux et dans l'attitude.

Cette continuité, cette série d'êtres semblables est bien plus remarquable encore dans les animaux ; et si l'on avait la même attention à perpétuer les belles races d'hommes que plusieurs nations ont encore à ne pas mêler celles de leurs chevaux et de leurs chiens de chasse, les généalogies seraient écrites sur les visages, et se manifesteraient dans les mœurs.

Il y a eu des races de bossus ; de six-digitaires, comme nous en voyons de rousseaux, de lippus, de longs nez, et de nez plats.

Mais que la nature dispose tellement les organes de toute une race, qu'à un certain temps tous ceux de cette famille auront la passion de se tuer, c'est un problème que toute la sagacité des anatomistes les plus attentifs ne peut résoudre. L'effet est certainement tout physique; mais c'est de la physique occulte. Et quel est le secret principe qui ne soit pas occulte ?

On ne nous dit point, et il n'est pas vraisemblable que, du temps de Jules César et des empereurs, les habitants de la Grande-Bretagne se tuassent aussi délibérément

qu'il le font aujourd'hui quand ils ont des vapeurs qu'ils appellent le spleen, et que nous prononçons le spline. Au contraire, les Romains, qui n'avaient point le spleen ne faisaient aucune difficulté de se donner la mort. C'e s qu'ils raisonnaient; ils étaient philosophes, et les sauvages de l'île Britain ne l'étaient pas. Aujourd'hui les citoyens anglais sont philosophes, et les citoyens romains ne sont rien. Les Anglais quittent la vie fièrement quand il leur en prend fantaisie. Mais il faut à un citoyen romain une *indulgentia in articulo mortis*; ils ne savent ni vivre ni mourir.

Le chevalier Temple dit qu'il faut partir quand il n'y a plus d'espérance de rester agréablement. C'est ainsi que mourut Atticus.

Les jeunes filles qui se noient et qui se pendent par amour ont donc tort; elles devraient écouter l'espérance du changement, qui est aussi commun en amour qu'en affaires.

Le moyen presque sûr de ne pas céder à l'envie de vous tuer, c'est d'avoir toujours quelque chose à faire. Crech, le commentateur de Lucrèce, mit sur son manuscrit : « N. B. Qu'il faudra que je me pende quand j'aurai fini mon commentaire. » Il se tint parole pour avoir le plaisir de finir comme son auteur. S'il avait entrepris un commentaire sur Ovide, il aurait vécu plus longtemps.

Pourquoi avons-nous moins de suicides dans les campagnes que dans les villes? C'est que dans les champs il n'y a que le corps qui souffre; à la ville c'est l'esprit. Le laboureur n'a pas le temps d'être mélancolique. Ce sont les oisifs qui se tuent; ce sont ces gens si heureux aux yeux du peuple.

Je résumerai ici quelques suicides arrivés de mon temps,

et dont quelques-uns ont déjà été publiés dans d'autres ouvrages. Les morts peuvent être utiles aux vivants.

Précis de quelques suicides singuliers. Philippe Mordant, cousin germain de ce fameux comte de Petersborough si connu dans toutes les cours de l'Europe, et qui se vantait d'être l'homme de l'univers qui avait vu le plus de postillons et le plus de rois; Philippe Mordant, dis-je, était un jeune homme de vingt-sept ans, beau, bien fait, riche, né d'un sang illustre, pouvant prétendre à tout, et ce qui vaut encore mieux, passionnément aimé de sa maîtresse. Il prit à ce Mordant un dégoût de la vie ; il paya ses dettes, écrivit à ses amis pour leur dire adieu, et même fit des vers dont voici les derniers, traduits en français :

> L'opinion peut aider le sage;
> Mais, selon mon opinion,
> Il lui faut au lieu d'opinion
> Un pistolet et du courage.

Il se conduisit selon ses principes, et se dépêcha d'un coup de pistolet, sans en avoir donné d'autre raison, sinon que son âme était lasse de son corps, et que, quand on est mécontent de sa maison, il faut en sortir. Il semblait qu'il eût voulu mourir, parce qu'il était dégoûté de son bonheur.

Richard Smith en 1726 donna un étrange spectacle au monde pour une cause fort différente. Richard Smith était dégoûté d'être réellement malheureux : il avait été riche, et il était pauvre; il avait eu de la santé, et il était infirme. Il avait une femme à laquelle il ne pouvait faire partager que sa misère : un enfant au berceau était le seul bien qui lui restât.

Richard Smith et Bridget Smith, d'un commun consen-

tement, après s'être tendrement embrassés, et avoir donné le dernier baiser à leur enfant, ont commencé par tuer cette pauvre créature, et ensuite se sont pendus aux colonnes de leur lit. Je ne connais nulle part aucune horreur de sang-froid qui soit de cette force, mais la lettre que ces infortunés ont écrite à M. Brindeley, leur cousin, avant leur mort, est aussi singulière que leur mort même.

« Nous croyons, disent-ils, que Dieu nous pardonnera ; nous avons quitté la vie, parce nous étions malheureux sans ressource ; et nous avons rendu à notre fils unique le service de le tuer, de peur qu'il ne devienne aussi malheureux que nous. » Il est à remarquer que ces gens, après avoir tué leur fils par tendresse paternelle, ont écrit à un ami pour lui recommander leur chat et leur chien. Ils ont cru apparemment qu'il était plus aisé de faire le bonheur d'un chat et d'un chien dans le monde que celui d'un enfant, et ils ne voulaient pas être à charge à leur ami.

Milord Scarborough quitta la vie en 1727, avec le même sang-froid qu'il avait quitté sa place de grand écuyer. On lui reprochait dans la Chambre des pairs qu'il prenait le parti du roi, parce qu'il avait une belle charge à la cour. « Messieurs, dit-il, pour vous prouver que mon opinion ne dépend pas de ma place, je m'en démets dans l'instant. » Il se trouva depuis embarrassé entre une maîtresse qu'il aimait, mais à qui il n'avait rien promis ; et une femme qu'il estimait, mais à qui il avait fait une promesse de mariage. Il se tua pour se tirer d'embarras.

Toutes ces histoires tragiques dont les gazettes anglaises fourmillent, ont fait penser à l'Europe qu'on se tue plus volontiers en Angleterre qu'ailleurs.

Je ne sais pourtant si à Paris il n'y a pas autant de

fous ou de héros qu'à Londres ; peut-être que, si nos gazettes tenaient un registre exact de ceux qui ont eu la démence de vouloir se tuer, et le triste courage de le faire, nous pourrions, sur ce point, avoir le malheur de tenir tête aux Anglais. Mais nos gazettes sont plus discrètes : les aventures des particuliers ne sont jamais exposées à la médisance publique dans ces journaux avoués par le gouvernement.

Tout ce que j'ose dire avec assurance, c'est qu'il ne sera jamais à craindre que cette folie de se tuer devienne une maladie épidémique : la nature y a trop bien pourvu; l'espérance, la crainte, sont les ressorts puissants dont elle se sert pour arrêter très-souvent la main du malheureux prêt à se frapper.

On entendit un jour le cardinal Dubois se dire à lui-même : Tue-toi donc, lâche, tu n'oserais.

On dit qu'il y a eu des pays où un conseil était établi pour permettre aux citoyens de se tuer quand ils en avaient des raisons valables. Je réponds, ou que cela n'est pas, ou que ces magistrats n'avaient pas une grande occupation.

Ce qui pourrait nous étonner, et ce qui mérite, je crois, un sérieux examen, c'est que les anciens héros romains se tuaient presque tous quand ils avaient perdu une bataille dans les guerres civiles : et je ne vois point que ni du temps de la Ligue, ni de celui de la Fronde, ni dans les troubles d'Italie, ni dans ceux d'Angleterre, aucun chef ait pris le parti de mourir de sa propre main. Il est vrai que ces chefs étaient chrétiens, et qu'il y a bien de la différence entre les principes d'un guerrier chrétien, et ceux d'un héros païen; cependant pourquoi ces hommes, que le christianisme retenait quand ils voulaient se pro-

curer la mort, n'ont-ils été retenus par rien quand ils ont voulu empoisonner, assassiner ou faire mourir leurs ennemis vaincus sur des échafauds, etc? La religion chrétienne ne défend-elle pas ces homicides-là encore plus que l'homicide de soi-même, dont le Nouveau Testament n'a jamais parlé.

Les apôtres du suicide nous disent qu'il est très-permis de quitter sa maison quand on en est las. D'accord; mais la plupart des hommes aiment mieux coucher dans une vilaine maison que de dormir à la belle étoile.

Je reçus un jour d'un Anglais, une lettre circulaire par laquelle il proposait un prix à celui qui prouverait le mieux qu'il faut se tuer dans l'occasion. Je ne lui répondis point : je n'avais rien à lui prouver : il n'avait qu'à examiner s'il aimait mieux la mort que la vie.

Un autre Anglais, nommé Bacon Morris, vint me trouver à Paris en 1724; il était malade, et me promit qu'il se tuerait s'il n'était pas guéri au 20 juillet. En conséquence, il me donna son épitaphe conçue en ces mots : *Qui mari et terra pacem quæsivit, hic invenit.* Il me chargea aussi de vingt-cinq louis pour lui dresser un petit monument au bout du faubourg Saint-Martin. Je lui rendis son argent le 20 juillet et je gardai son épitaphe.

De mon temps, le dernier prince de la maison de Courtenai, très-vieux, et le dernier prince de la branche de Lorraine-Harcourt, très-jeune, se sont donné la mort sans qu'on en ait presque parlé. Ces aventures font un fracas terrible le premier jour; et, quand les biens du mort sont partagés, on n'en parle plus.

Voici le plus fort de tous les suicides. Il vient de s'exécuter à Lyon, au mois de juin 1770. Un jeune homme très-connu, beau, bien fait, aimable, plein de talents, est amoureux

d'une jeune fille que les parents ne veulent point lui donner. Jusqu'ici ce n'est que la première scène d'une comédie, mais l'étonnante tragédie va venir.

L'amant se rompt une veine par un effort. Les chirurgiens lui disent qu'il n'y a point de remède ; sa maîtresse lui donne un rendez-vous avec deux pistolets et deux poignards, afin que, si les pistolets manquent leur coup, les deux poignards servent à leur percer le cœur en même temps. Ils s'embrassent pour la dernière fois : les détentes des pistolets étaient attachées à des rubans couleur de rose ; l'amant tient le ruban du pistolet de sa maîtresse, elle tient le ruban du pistolet de son amant. Tous deux tirent à un signal donné, tous deux tombent au même instant.

La ville entière de Lyon en est témoin. Arrie et Petus, vous en aviez donné l'exemple ; mais vous étiez condamnés par un tyran, et l'amour seul a immolé ces deux victimes. On leur a fait cette épitaphe :

A votre sang mêlons nos pleurs :
Attendrissons-nous d'âge en âge
Sur vos amours et vos malheurs;
Mais admirons votre courage.

DES LOIS CONTRE LE SUICIDE.

Y a-t-il une loi civile ou religieuse qui ait prononcé défense de se tuer sous peine d'être pendu après sa mort, ou sous peine d'être damné? Il est vrai que Virgile a dit :

Proxima deinde tenent mæsti loca, qui sibi lethum
Insontes peperere manu, lucemque perosi

Projecere animos. Quam vellent æthere in alto
Nunc et pauperiem et duros perferre labores!
Fata obstant, tristique palus innabilis undà
Alligat, et novies Styx interfusa coërcet.

(Virgile, *Énéide,* lib VI, V. 434, etseq).

Là sont ces insensés qui, d'un bras téméraire,
Ont cherché dans la mort un secours volontaire,
Qui n'ont pu supporter, faibles et furieux,
Le fardeau de la vie imposé par les dieux.
Hélas ! ils voudraient tous se rendre à la lumière,
Recommencer cent fois leur pénible carrière!
Ils regrettent la vie, ils pleurent; et le sort,
Le sort, pour les punir, les retient dans la mort;
L'abîme du Cocyte, et l'Achéron terrible,
Met entre eux et la vie un obstacle invincible.

Telle était la religion de quelques païens; et malgré l'ennui qu'on allait chercher dans l'autre monde, c'était un honneur de quitter celui-ci et de se tuer, tant les mœurs des hommes sont contradictoires. Parmi nous, le duel n'est-il pas aussi malheureusement honorable, quoique défendu par la raison, par la religion, et par toutes les lois? Si Caton et César, Antoine et Auguste ne se sont pas battus en duel, ce n'est pas qu'ils ne fussent aussi braves que nos Français. Si le duc de Montmorency, le maréchal de Marillac, de Thou, Cinq-Mars et tant d'autres, ont mieux aimé être traînés au dernier supplice dans une charrette, comme des voleurs de grand chemin, que de se tuer comme Caton et Brutus, ce n'est pas qu'ils n'eussent autant de courage que ces Romains, et qu'ils n'eussent autant de ce qu'on appelle honneur. La véritable raison, c'est que la mode n'était pas alors à Paris de se tuer en pareil cas, et cette mode était établie à Rome.

Les femmes de la côte de Malabar se jettent toutes

vives sur le bûcher de leurs maris : ont-elles plus de courage que Cornélie ? Non ; mais la coutume est dans ce pays-là que les femmes se brûlent.

Coutume, opinion, reines de notre sort,
Vous réglez des mortels et la vie et la mort.

Au Japon, la coutume est que, quand un homme d'honneur a été outragé par un homme d'honneur, il s'ouvre le ventre en présence de son ennemi, et lui dit : Fais-en autant si tu as du cœur. L'agresseur est déshonoré à jamais, s'il ne se plonge pas incontinent un grand couteau dans le ventre.

La seule religion dans laquelle le suicide soit défendu par une loi claire et positive est le mahométisme. Il est dit dans le sura IV : « Ne vous tuez pas vous-même, car Dieu est miséricordieux envers vous ; et quiconque se tue par malice et par méchanceté sera certainement rôti au feu d'enfer. »

Nous traduisons mot à mot. Le texte semble n'avoir pas le sens commun, ce qui n'est pas rare dans les textes. Que veut dire : « ne vous tuez point vous-même, car Dieu est miséricordieux ? » Peut-être faut-il entendre : ne succombez pas à vos malheurs, que Dieu peut adoucir ; ne soyez pas assez fou pour vous donner la mort aujourd'hui, pouvant être heureux demain.

« Et quiconque se tue par malice et par méchanceté. » Cela est plus difficile à expliquer. Il n'est peut-être jamais arrivé dans l'antiquité qu'à la Phèdre d'Euripide de se perdre exprès pour faire accroire à Thésée qu'Hippolyte l'avait violée. De nos jours, un homme s'est tiré un coup de pistolet dans la tête, ayant tout arrangé pour faire jeter le soupçon sur un autre.

Dans la comédie de Georges Dandin, la coquine de femme qu'il a épousée le menace de se tuer pour le faire pendre. Ces cas sont rares ; si Mahomet les a prévus, on peut dire qu'il voyait de loin.

ROUSSEAU. Cet homme me paraît complétement fou. Il y en a plusieurs à Genève. On y est plus mélancolique encore qu'en Angleterre; et je crois, proportion gardée, qu'il y a plus de suicides à Genève qu'à Londres. Ce n'est pas que le suicide soit toujours de la folie. On dit qu'il y a des occasions où un sage peut prendre ce parti; mais, en général, ce n'est pas dans un accès de raison qu'on se tue.

Le fameux du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, regardé comme fondateur de Port-Royal, écrivit vers l'an 1608 un traité sur le suicide, qui est devenu un des livres les plus rares de l'Europe.

Le Décalogue, dit-il, ordonne de ne point tuer. L'homicide de soi-même ne semble pas moins compris dans ce précepte que le meurtre du prochain. Or, s'il est des cas où il est permis de tuer son prochain, il est aussi des cas où il est permis de se tuer soi-même; on ne doit attenter sur sa vie qu'après avoir consulté la raison. L'autorité publique, qui tient la place de Dieu, peut disposer de notre vie. La raison de l'homme peut aussi tenir lieu de la raison de Dieu, c'est un rayon de la lumière éternelle.

Saint-Cyran étend beaucoup cet argument, qu'on peut prendre pour un pur sophisme; mais, quand il vient à l'explication et aux détails, il est plus difficile de lui répondre. On peut, dit-il, se tuer pour le bien de son prince, pour celui de sa patrie, pour celui de ses parents.

On ne voit pas en effet qu'on puisse condamner les Codrus et les Curtius. Il n'y a point de souverain qui osât

punir la famille d'un homme qui se serait dévoué pour lui; que dis-je? il n'en est point qui osât ne la pas récompenser. Saint Thomas, avant Saint-Cyran, avait dit la même chose. Mais on n'a besoin ni de Thomas, ni de Bonaventure, ni de Hauranne, pour savoir qu'un homme qui meurt pour sa patrie est digne de nos éloges.

L'abbé de Saint-Cyran conclut qu'il est permis de faire pour soi-même ce qu'il est beau de faire pour un autre. On sait assez tout ce qui est allégué dans Plutarque, dans Sénèque, dans Montaigne et dans cent autres philosophes en faveur du suicide. C'est un lieu commun épuisé. Je ne prétends point faire ici l'apologie d'une action que les lois condamnent; mais ni l'Ancien Testament, ni le Nouveau n'ont jamais défendu à l'homme de sortir de la vie quand il ne peut plus la supporter. Aucune loi romaine n'a condamné le meurtre de soi-même. Au contraire, voici la loi de l'empereur Marc-Antonin, qui ne fut jamais revoquée :

« Si votre père ou votre frère, n'étant prévenu d'aucun crime, se tue ou pour se soustraire aux douleurs, ou par ennui de la vie, ou par désespoir, ou par démence, que son testament soit valable ou que ses héritiers succèdent par intestat. »

Malgré cette loi humaine de nos maîtres, nous traînons encore sur la claie, nous traversons d'un pieu le cadavre d'un homme qui est mort volontairement, nous rendons sa mémoire infâme.

Nous déshonorons sa famille d'autant qu'il est en nous. Nous punissons le fils d'avoir perdu son père, et la veuve d'être privée de son mari. On confisque même le bien du mort : ce qui est en effet ravir le patrimoine des vivants auxquels il appartient. Cette coutume, comme plusieurs autres, est dérivée de notre droit canon, qui prive de la

sépulture ceux qui meurent d'une mort volontaire. On conclut de là qu'on ne peut hériter d'un homme qui est censé n'avoir point d'héritage au ciel. Le droit canon, au titre *De pœnitentia*, assure que Judas commit un plus grand péché en s'étranglant qu'en vendant Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Après avoir parlé de ceux qui tuent leur prochain, disons un mot de ceux qui se tuent eux-mêmes. Ils s'embarrassent peu, quand ils sont bien morts, que la loi ordonne en Angleterre de les traîner dans les rues avec un bâton passé au travers du corps, ou que, dans les autres États, les bons juges criminalistes les fassent pendre par les pieds, et confisquent leur bien; mais leurs héritiers prennent la chose à cœur. Ne vous semble-t-il pas cruel et injuste de dépouiller un enfant de l'héritage de son père, uniquement parce qu'il est orphelin? Ces anciennes coutumes aujourd'hui négligées, mais qui ne sont pas légalement abolies, étaient autrefois des lois sacrées; car l'Église partageait avec le seigneur féodal, soit roi, soit baron, l'argent comptant, la terre et les meubles de l'homme qui s'était dégoûté de la vie. On le regardait comme un esclave qui s'était enfui de chez son maître, et on prenait son pécule.

Cependant le droit canon, qui avait servi de code à nos ignorants et barbares ancêtres, n'avait jamais pu trouver, ni dans l'Ancien, ni dans le Nouveau Testament, un seul passage qui défende le suicide.

Virgile dit, dans le sixième chant de l'Enéide, que ceux qui se sont donné la mort passent leur temps, dans le vestibule des enfers, à regretter leur vie.

> Quam vellent æthere in alto
> Nunc et pauperiem, et duros perferre labores!

Virgile les plaint, quoiqu'il soit fort douteux s'ils sont à plaindre; mais il ne les condamne pas. L'empereur Marc-Antonin ordonne qu'on ne trouble point leurs cendres, et que leurs testaments soient très-valables. (Loi du divin Marc-Antonin, liv. L, tit. I.)

L'abbé de Saint-Cyran, le patriarche des jansénistes, autrefois homme célèbre pour un peu de temps, écrivit en 1608 un livre en faveur du suicide.

Tout ce qu'on a dit pour détourner de cette action, représentée tantôt comme courageuse, tantôt comme lâche, se réduit à ceci : Vous appartenez à la république, il ne vous est pas permis de quitter votre poste sans son ordre.

Tout ce qu'on dit pour la justifier consiste dans ceci :

La république se passera très-bien de moi après ma mort, comme elle s'en est passée avant ma naissance. Je suis mécontent de ma maison, j'en sors au hasard de n'en pas trouver une meilleure. Mais vous, quelle est votre folie de me pendre par les pieds quand je ne suis plus?

SUITE DES LECTURES D'ULRIC.

Manuel d'Épictète,

Par Lefebvre Villebrune, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale.

L'auteur dit dans sa préface :

J'entends Sénèque nous dire avec ineptie : « Souffrez « courageusement; si Dieu est impassible, vous pouvez vous mettre au-dessus de lui, en vous mettant au-des-

« sus de la douleur. » Pline faisait un raisonnement aussi plat, lorsqu'il croyait lever un front audacieux contre la Divinité, et disait : « Si Dieu ne peut mourir, vous avez « au moins sur lui l'avantage de pouvoir vous donner la « mort, ce qu'il ne peut faire. »

Cette doctrine est sans doute bien flatteuse pour tous les apologistes du suicide. Ils voient dans cette fermeté, dans cette intrépidité, la grande âme du stoïcien Attalus, qui crie à tous ses braves : « Je suis dans les tortures, « mais avec courage : bien ! je suis brûlé, mais je suis in- « vincible. Non, il n'est rien de si beau que ma vertu. Je « suis un dieu, et plus qu'un dieu ! » Mais ce sauvage qui rit dans le plus horrible des supplices, qu'est-il donc ? Ce scélérat qui, selon nos lois, subissait la plus cruelle question, sans vouloir rien avouer, sans s'ébranler, qui expirait sur la roue avec la même fermeté d'âme, qu'est-il donc ? Cardan savait élever son âme au-dessus de la douleur, au point de ne plus sentir les plus cruels accès de goutte ; tandis que le fier Possidonius me fait apercevoir que la sienne l'inquiète, l'agite. Voilà donc le souverain bien du stoïcien, commun, en partie, avec tous les sauvages, tous les monstres qui font si souvent l'opprobre de l'humanité ! C'est ici surtout que le stoïcien me paraît bien petit.

Jetons les yeux sur la mort de Caton, ce héros de Rousseau et de Senèque. Jugeons la par les termes de ce philosophe. « Caton, courroucé contre lui-même et contre « César, rouvre sa plaie, *et ne renvoie pas*, mais *chasse* « cette grande âme qui ne pouvait se soumettre à aucune « puissance. » Est-ce là cette fermeté inébranlable du stoïcisme, si loin de permettre la colère, ce beau sentiment qui se remarque même à certain degré dans les brutes ? Est-ce là, demande Casaubon, la mort d'un philoso-

phe? N'est-ce pas plutôt celle d'un malheureux au désespoir ? En effet, Antonin, qui semble au premier coup d'œil permettre qu'on se donne la mort, restreint son opinion dans des termes si étroits, qu'on ne voit plus en Caton qu'un furieux. « Antonin (1) veut que cette action soit « commise, après de mûres réflexions, avec gravité, sans « orgueil, sans colère, avec une résignation parfaite à l'or- « dre de la nature, avec un sentiment d'amour pour elle, « sans mépris, sans le moindre trouble de l'âme. » Caton s'est-il tué dans cet état ? Non. La lecture qu'il fit alors de Platon ne servit qu'a masquer son désespoir et son hypocrisie. Quel homme se donnera la mort avec ce sang-froid, ces conditions que prescrit Antonin ? Où était donc l'esprit de Rousseau, lorsqu'il copiait Montaigne, pour raisonner si mal sur le suicide, après avoir dit : *Je suis chrétien, monseigneur* ? Avait-il bien lu Antonin ? Mais cet empereur est, selon l'anonyme, un des partisans du suicide. L'anonyme a manqué ici à ses principes, en ne jugeant pas Antonin par l'ensemble de sa doctrine. Pourquoi donc Antonin reproche-t-il aux Galiléens (aux chrétiens) de courir à la mort ? Epictète, dont il copie ce reproche, traitait aussi ces Galiléens *de furieux*, lorsqu'il les voyait se précipiter au supplice. Ce sage empereur était trop convaincu d'un principe avoué des stoïciens mêmes, et que Cicéron leur objectait avec tant de justice : « Le « premier devoir de l'homme est de se conserver dans l'é- « tat où la nature l'a mis. »

(1) La dernière réflexion d'Antonin est même une défense expresse du suicide : « Ce n'est pas toi, dit-il, qui as composé le « drame de ta vie ; aussi ce n'est qu'à l'auteur à en amener la « catastrophe et la fin : or, tu n'es pas cet auteur. »

(L. 12, § 36.)

« C'est ce cri de la nature qui nous a fait pâlir à la vue du danger, et que Sénèque appelait « une affection que jamais la raison ne pouvait vaincre. » Pourquoi donc violer cette loi sacrée? L'homme n'a-t-il de la raison que pour ne plus en avoir? Mais Épictète, dit l'anonyme, a conseillé le suicide. Où? je le cherche encore. Comme l'anonyme nous avertit qu'en général « il n'est aucun phi-
« losophe qui ait conservé dans toute sa pureté la doctrine
« de son maître, et qu'on ne pourrait l'assurer quand ce
« philosophe dirait la même chose et dans les mêmes
« termes, » je dirai d'abord qu'il pourrait bien s'être trompé en interprétant les termes d'Épictète par les principes de Zénon. Je prendrai ensuite la liberté de rejeter le témoignage d'Arrien, interprète de notre philosophe, d'après ce que dit l'anonyme. Mais non, ce serait un détour : je crois Arrien, je l'admets, quoiqu'il ne soit pas parlé de suicide dans le *Manuel*. Sans doute Épictète a dit comme Senèque (1) : « Tu peux sortir, la porte est ouverte. » Qui peut en effet empêcher un furieux de se jeter dans un précipice, ou de se poignarder ? Tu peux donc sortir quand tu voudras, dit Épictète. Mais l'anonyme observe très-bien que c'est par l'ensemble qu'il faut juger des choses. Jugeons ici de même. Or, la suite du discours d'Épictète, et les autres passages où il est dit : « La porte est ouverte », forment cet ensemble-ci, et je défie l'anonyme de prouver le contraire : « Malheureux,oui,
« tu peux sortir, la porte est ouverte; mais si tu étais
« mieux instruit, loin de te plaindre d'avoir perdu des

(1) La même réflexion se trouve dans le Phédon. Si on l'isolait, Socrate se trouverait aussi partisan du suicide, doctrine qui a révolté tous les hommes sensés du paganisme.

« choses qui te sont étrangères, tu sentirais que ce ne « sont que tes opinions qui t'accablent. D'ailleurs, la mort, « cette porte qui s'ouvre à tous les hommes, sera le terme « de tes malheurs. Souviens-toi que tu es le fils d'un « Dieu, qui est ton auteur, ton père, ton curateur, il te « délivrera de toute crainte. *Attends sa volonté. Lorsqu'il « te signifiera* de partir, de sortir de cette servitude, « sois libre, détaché de tout ; abandonne tout. A présent « aie patience dans le lieu où tu es : agis aussi prudem-« ment que celui qui, voyageant par mer, ne s'écarte pas « du vaisseau lorsqu'il est entré dans un port, de peur de « manquer l'heure du départ. Le temps que tu as à rester « est si court ! ce moment est si facile à passer pour ceux « qui sont prêts ! *Ne sors donc pas de cette vie en témé-« raire.* — Mais je n'ai pas de pain, me dis-tu ! — Eh « bien ! tu ne risques que de mourir, c'est la porte qui « s'ouvre à tous les hommes. Si l'empereur t'avait assi-« gné une place, tu penserais sans doute qu'il te faudrait « plutôt mourir mille fois que de l'abandonner, et *tu « croiras* (1) *pouvoir quitter volontairement celle où Dieu « a voulu que tu vécusses ?* » Voilà le vrai sens des passages d'Épictète, liés, et rendus mot à mot. Où est donc l'*étrange* paradoxe de G. Boileau, qui s'était contenté de citer ces endroits pour justifier Épictète ? Quel homme sensé pensera comme l'anonyme, après avoir lu cet ensemble? L'anonyme fait une réflexion qui le justifie : « Je « ne connais qu'une seule cause qui transforme absolu-« ment l'homme, c'est le fanatisme. » C'est le fanatisme de quelques philosophes qui l'a écarté de la vérité, qui

(1) Un musulman fait le même discours, Contes des génies, t. III. page 44.

lui en a fait méconnaître la force, enfin qui l'a absolument transformé. Car il est aisé d'apercevoir que l'anonyme a une belle âme; mais notre siècle est celui des paradoxes. Il ne fallait pas moins que ces principes pour faire voir à l'anonyme ce qu'il a vu ; pour trouver un partisan du suicide dans Épictète ; pour imaginer que l'avarice des empereurs romains avait donné lieu à la loi qui déclarait confisqués les biens de ceux qui se tuaient; pour approuver la loi qui les autorisait. Pourquoi n'a-t-il pas aussi approuvé la loi qui autorisait ici le congrès ? Cela était si conforme à la morale cynique des stoïciens !

Si le suicide était si fréquent à Rome dans les premiers siècles de l'empire, c'est le stoïcisme qui l'avait introduit. Le Romain, rebuté de ses dieux, avait adopté cette philosophie, qui le consolait au moins par une ombre de liberté, tandis qu'il gémissait sous les fers de ses tyrans. Elle l'autorisait à s'affranchir de cet esclavage, et il croyait avoir bravé ses maîtres en se donnant la mort, selon les conseils de la doctrine qu'il était presque forcé d'adopter. Mais que dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, (au moins le regarde-t-on comme tel), des gens respectables par leurs talents, par plusieurs qualités précieuses, nous rappellent l'antiquité pour appuyer sur le suicide, je ne vois plus en eux qu'un siècle dégradé, et des philosophes dignes d'un souverain mépris. Qu'un philosophe indien se brûle sur un bûcher, parce qu'il veut se soustraire aux calamités de cette vie, selon Strabon ; que des barbares se poignardent, se précipitent d'un rocher pour ne pas sentir les infirmités, les langueurs, l'accablement de la vieillesse, selon Silius, liv. III ; que des femmes indiennes se soient jetées dans le bûcher de leurs maris, selon Cicéron, Tusc. V, et s'y jettent encore aujourd'hui : qu'en

conclure ? Je ne vois là que des préjugés, un excès de folie, qui n'ont que l'erreur pour cause. Un citoyen ne peut, sans atrocité, priver la société d'un de ses membres : il est donc encore plus coupable de tuer un individu qui n'a plus de défense lorsqu'il se tue lui-même : c'est l'excès de la lâcheté. Est-ce par de pareils exemples qu'on donnera de l'élévation, de l'énergie à l'âme de la jeunesse ! Ne lui disons pas qu'elle doit mépriser la mort : apprenous-lui par une éducation mâle à la souffrir, à la braver pour l'intérêt de la patrie, de la bonne foi, de l'amitié, du véritable honneur. Disons qu'elle doit sa vie, son sang à la société. Quel homme a moins craint la mort que Turenne ? Turenne était-il un orgueilleux stoïcien ? Non. Mettons sous les yeux de la jeunesse le tableau de Sagonte en cendre, où Annibal ne trouve pas un seul citoyen infidèle à Rome ; celui de Numance, où il ne survit qu'un citoyen au malheur de la patrie : celui de Calagurris. C'est dans ce bouleversement, dans cette ruine totale de la patrie, que l'on pourrait excuser un généreux citoyen de se donner la mort, selon le conseil de Libanius.

SUITE DES LECTURES D'ULRIC.

Une mort volontaire.

Virgile a réservé dans ses Enfers une place à ces morts infortunés que nous appelons *suicidés,* meurtriers d'eux-mêmes. Il les montre séparés des autres ombres, tristes et livrés à l'éternel et inutile regret d'une vie dont ils eurent le malheur de vouloir se délivrer : c'est là leur supplice.....

....Quam vellent æthere in alto
Nunc et pauperiem et duros perferre labores !

Qu'ils voudraient dans l'éther supérieur à présent souffrir jusqu'au bout la pauvreté et les durs labeurs! Les démons s'y opposent.

On voit dans cette triste et touchante image le sentiment judicieux de l'antiquité sur la mort volontaire. L'homme qui avait mis fin à ses jours semblait avoir été chercher en échange de la vie quelque chose de plus dur à supporter que la vie, ou de plus triste à se figurer qu'elle. On le plaignait d'avoir fait un mauvais choix. Cela n'empêchait point que Caton, Brutus, Cassius, Aria, Pœtus, se dérobant par la mort à la servitude ou à l'infamie, ne fussent admirés; mais il y avait un privilége pour certaines situations et pour certaines âmes. On distinguait entre ne pouvoir survivre à la liberté de sa patrie et succomber à ses propres disgrâces. On concevait une hauteur de vertu plus qu'humaine qui se devait de ne jamais habiter avec la tyrannie; passé cela, il n'y avait plus qu'une seule cause à la mort volontaire, la cause que la triste humanité portera toujours avec elle, le désespoir résultant des malheurs privés. On n'avait que de la compassion pour cette sorte de suicide.

Au temps où nous vivons, il n'y a et ne peut y avoir d'autre mort volontaire que celle-là, et nous avons aussi de la pitié, une vive pitié pour elle. Une philosophie, une religion, presque également exigeantes, la condamnent; nos mœurs la conçoivent, la comportent à peu près comme le duel, et sans en souffrir davantage. C'est un mal dépendant de mille maux, et correctif de quelques-uns dans un état de société dont il est sage de se contenter, comme du moins mauvais qui puisse être.

A quoi bon discuter si la vie est ou n'est pas à nous, et s'il nous est permis de nous en défaire, quand il ne nous

plait plus de la conserver? Il n'y a point d'orgueil humain dans le suicide, pas la moindre pensée de révolte contre le ciel. C'est l'acte d'un découragement incurable; l'évasion tristement délirée d'un malheureux homme qui a senti faillir son courage ou ses forces; c'est l'issue d'une lutte presque toujours bien longue entre une destinée souffrante et le plus puissant de tous les instincts, celui qui attache à la vie. Quand une dernière goutte a fait déborder cette coupe de douleur qui s'était insensiblement remplie pendant des années, et que la catastrophe arrive, les vrais sages ne demandent point si la victime a bien ou mal décidé en principe, mais si elle était tombée en effet dans une situation à ne plus rien pouvoir tirer de la vie, ni consolation, ni ressources.

Laissons le droit, quel qu'il soit, dans une matière où aucune justice humaine ne saurait le faire respecter. C'est un fait, qu'il dépend de nous de quitter la vie et de descendre chez les morts :

Mille chemins ouverts y conduisent toujours,

a dit le poëte.

Chose étrange, que le favori de la création soit le seul être qui se tue; que seul il ait la conscience de son existence, et seul aussi la faculté d'en sortir quand elle lui est à charge! L'homme, pas plus que le dernier des animaux, ne saurait rien changer au mécanisme de ses organes. Il ne commande point à la circulation, à la respiration, à la nutrition de s'arrêter en lui et de se reprendre à son bon plaisir. Tout cela s'accomplit sans lui. Il ne lui a point été donné de pouvoir conduire ou refaire à son gré les diverses lois en vertu desquelles il existe physi-

quement; son intelligence, toute supérieure qu'elle puisse être à d'aveugles fonctions vitales, n'en est qu'usufruitière, et non pas modératrice; mais il est arbitre de la durée de ce bel ensemble. Il peut en finir, quand il lui plaît, avec la cause supérieure et inconnue qui préside en lui à ce fait merveilleux qu'on appelle la vie; il ne saurait faire tomber avant le temps marqué par sa constitution particulière un poil de sa chevelure ou de sa barbe, et il sera tout entier tombé en pourriture et mangé aux vers dans six semaines, s'il est pris aujourd'hui d'un besoin de destruction de soi, dont peut être le moindre incident heureux et inattendu le ferait revenir demain. Ceux qui voient arriver cela tous les jours trouvent tout simple qu'on puisse se tuer, et qu'on ne puisse changer à volonté son embonpoint en maigreur et sa maigreur en embonpoint; mais cela n'en est pas moins un sujet infini d'étonnement et de méditation.

Tout homme a donc, sauf le jugement d'en haut, la triste faculté de se tuer, et trouvera toujours qu'il en a le droit, quand la vie lui fera plus de peur que la mort. L'abus, il est rarement à craindre. L'instinct qui attache à la terre tous les êtres répandus sur sa surface suffit bien pour empêcher les destructions trop promptes et sans causes suffisantes. Il n'y a point de croyance morale ou religieuse qui luttât contre le désespoir et la nécessité de finir aussi énergiquement que cet amour de la vie, avec lequel nous sommes tous nés. Celui qui se tue sans éprouver ce combat est malade, insensé ou maniaque; mais nul homme en jouissance de santé et de raison ne prend, à proprement parler, la vie en haine, et ne trouve la mort plus riante, parce qu'il a perdu les moyens de vivre heureux ou le courage de travailler à le devenir. On flotte pen-

dant des mois, des années, entre l'espoir d'un meilleur sort et la difficulté de vaincre l'horreur qu'inspire la destruction de soi. A la moindre lueur de succès, à la plus faible espérance d'un retour de fortune, on se reprend à la vie avec une énergie qu'on dirait invincible. L'expédient le plus misérable, s'il promet d'écarter d'un jour la détermination fatale, est saisi avec une imprévoyance et une joie d'enfant. Ce n'est que quand l'esprit s'est épuisé à chercher inutilement de nouvelles diversions, à inventer des moyens de salut, et que l'espérance, toujours trompée, ne sait plus à quelles illusions s'abuser encore, que l'irrévocable, l'irrésistible nécessité de subir son sort arrive enfin. Alors un peu de dignité se retrouve. Cet homme abandonné, qui n'avait plus ni force ni raison à opposer à ses chagrins ou à ses penchants pernicieux, seul avec lui, à cette heure suprême, s'examine en juge inexorable, se condamne à mort, et, sans désemparer, s'exécute. Certes, cela n'est point méprisable..... L'âme la plus commune a là quelques instants d'un sublime et effrayant empire sur elle-même ; car tout homme a vécu, a aimé, a connu quelque bien sur la terre, et tout au moins a joui d'un beau ciel, a eu des sens, des passions qui lui laissent à regretter..... Qu'est-ce donc quand c'est un homme élevé qui se donne la mort ! quand cet homme a le sentiment de son rang dans l'univers comme créature ; quand il est jeune encore, qu'il a connu tout le prix de la vie, qu'il en peut mesurer la perte, et que ses croyances lui montrent plus encore à compromettre ?

Peut-être une situation si cruelle vaut la peine qu'on essaye de se la représenter. — Qui de nous n'a songé une fois à l'instant inappréciable qui marquera pour lui, un peu plus tard, le passage du connu à l'inconnu, de la

réalité quelquefois triste à un état dont il n'aura plus conscience, et qui sera le vide, le rien, cette chose déconcertante pour la raison qu'on appelle d'un mot confus : le néant? J'ai pu conduire par la pensée ma vie jusqu'à cet instant rapide comme l'éclair, où la vue des objets, le mouvement, la voix, le sentiment m'échapperont, et où les dernières forces de mon esprit se réuniront pour former l'idée : Je meurs; mais la minute, la seconde qui suivra immédiatement, j'ai toujours eu pour elle une indéfinissable horreur ; mon imagination s'est toujours refusée à en deviner quelque chose. Les profondeurs de l'enfer sont mille fois moins effrayantes à mesurer que cette universelle incertitude.

To die, — to sleep...
To sleep! perchance to dream.

J'ai vu chez tous les hommes, quelle que fût la force de leur caractère ou de leurs croyances, cette même impossibilité d'aller au delà de leur dernière impression terrestre, et la tête s'y perdre, comme si, en arrivant à ce terme, on était suspendu au-dessus d'un précipice de dix mille pieds. On chasse cette effrayante vue pour aller se battre en duel, livrer l'assaut à une redoute, ou affronter une mer orageuse; on semble même faire fi de la vie; on se trouve un visage assuré, content, serein; mais c'est que l'imagination montre le succès plutôt que la mort, c'est que l'esprit s'exerce bien moins sur le danger que sur les moyens d'en sortir. Ce n'est que dans la mort volontaire qu'on est vraiment face à face avec l'impression anticipée de la propre destruction. Rien ici qui voile l'abîme; nul moyen de détourner les yeux. Le passage

n'est point facilité par l'affaiblissement des organes, comme le plus souvent dans la mort naturelle; ni par l'exaltation de quelque passion ou l'abrutissement, comme dans les autres morts violentes. Loin de là, il faut que l'esprit soit présent et fasse lui-même l'office d'exécuteur. L'infortuné plein de vie et de raison qui, le pistolet appliqué contre la tête, pense encore, veut encore, sait qu'il ne va plus ni penser ni vouloir aussitôt que du doigt il aura touché la détente fatale. Il appelle toute sa résolution au secours de ce faible et suprême effort qui ne suffirait pas à écraser le moindre insecte. Sans doute il tremble, il s'y reprend à plusieurs fois; enfin le mouvement échappe..... il s'est élancé dans l'incompréhensible infini, et l'on ne trouvera plus de lui que le cadavre d'un supplicié.

Voilà pourtant comme meurent tous les jours des hommes que nous avons aimés, avec lesquels nous avons vécu, et de qui l'on entend dire légèrement : «Il s'est brûlé la cervelle, » comme s'il en coûtait si peu de se décharger une arme à feu dans la tête! Eh bien! il n'y a certainement point de supplice humain comparable à la violence qu'ont eu à se faire eux-mêmes ces fugitifs infortunés... Parmi les catastrophes de ce genre qu'on a pu citer depuis trois mois, et qui malheureusement se sont trouvées nombreuses, il y en a eu une si généralement sentie, si vivement déplorée, et qui a atteint un homme d'une nature et d'une situation si particulières, que non-seulement le silence n'est point commandé sur elle comme il l'est ordinairement par l'intérêt des familles, mais que c'est plutôt un devoir à remplir que d'en consigner quelque part les détails. Cette mort, c'est celle de l'infortuné Sautelet. Quiconque s'est mêlé de littérature depuis six ans

connaît cet excellent jeune homme. Tous ceux qui ont vécu dans son intimité, avec lesquels il s'est entretenu de ses chagrins, de ses projets, de ses idées, et le nombre en est grand, car il avait le cœur aussi mobile, aussi désireux de nouveaux liens, que bon, attaché et aimant; aussi facile à découvrir ses plus secrètes impressions, qu'empressé et habile à se faire confier celle des autres; tous ceux-là, dis-je, imagineront facilement si aucune des tortures morales qui peuvent accompagner la mort volontaire lui a été épargnée. Il aimait la vie, il en savait le prix; il avait reçu de la nature une de ces organisations distinguées qui semblent appelées à jouir de tout, avec un je ne sais quoi d'exquis qui n'est pas fait pour le commun des hommes. Les habitudes de la personne donnaient à qui ne connaissait pas ses chagrins intérieurs l'idée d'une existence douce, molle, aisée, méditative à la fois et sensuelle. Jeune, il s'était enfoncé avec passion dans les études philosophiques, et s'y était fort distingué. Au bout de quelques années, les formes avaient paru le fatiguer de la science; il s'était mis à chercher le monde, et ce qui l'avait dominé depuis lors, c'était le besoin de faire l'expérience de tout dans la vie, une inconcevable curiosité pour toutes sortes d'esprits et de caractères, un goût singulier à montrer en lui l'homme intérieur, et à fouiller chez les autres pour le trouver. Toute conversation avec lui tournait vite en épanchement, et quelquefois dès la première ou la seconde vue. Doué au plus haut degré de la faculté d'analyser promptement et finement tout ce qu'il éprouvait, il se divulguait on ne peut plus volontiers.

Il aimait à parler de ce qu'il y avait de bon et de mauvais en lui, à s'avouer faible, indolent, capricieux, dépourvu de suite, incapable de s'attacher à une besogne. Toute sa

prétention était qu'on lui accordât quelque chose d'élevé, de sensible, de fin, d'intelligent, qui n'était pas à sa place dans la situation où le sort l'avait mis, et qui l'eût rendu singulièrement propre à manier les hommes quels qu'ils fussent, et à les attirer à lui sans effort. On cédait à la bonhomie charmante avec laquelle il s'exposait ainsi, et on se laissait aller avec lui à des assauts de liberté d'esprit au haut desquels on s'étonnait d'avoir à lui demander le secret sur des aveux d'amour-propre ou de conscience, sur des peines de cœur, des soucis de position qu'on avait soigneusement enfermés en soi et cachés à tout le monde. Il était ainsi sur le pied de l'intimité avec nombre de personnes qui n'avaient d'intime ami que lui, et dont il avait surpris le secret en les payant du sien, qu'il semblait toujours laisser échapper pour la première fois ; il savait l'histoire cachée, le roman de chacun. Il se tenait soigneusement au courant des incidents, des progrès, des retours, ne revoyant souvent les gens qu'à de longs intervalles et lorsqu'il pouvait y avoir du nouveau de son côté ou du leur. Il fallait absolument qu'il dît toutes ses impressions et qu'il recueillît celles des autres. Il était parvenu, dans cette singulière façon d'occuper sa vie, à être un homme très-affairé, pliant sous le poids des relations confidentielles, négociant au besoin pour l'un, intriguant, s'il le fallait, pour l'autre ; sortant le matin de chez lui et rentrant tard, étonné de n'avoir fait autre chose que causer. Il mettait, à soutenir ce rôle si facile à user et à discréditer, un art de paraître toujours neuf, toujours ingénu, toujours attrayant et digne de confiance, qui, appliqué d'une manière plus sérieuse, eût montré en lui l'homme vraiment supérieur.

Ce ne sont pas là encore, bien s'en faut, tous les traits

d'un des caractères les plus singuliers de ce temps, et qui certes a bien mérité de laisser une trace après lui; je ne m'arrête qu'à ceux qui contrastent d'une manière plus cruelle avec cette tragique mort, à laquelle on ne voulait pas croire quand de bien loin encore l'infortuné l'annonçait. Tous les amis de Sautelet savaient que sa jeunesse avait été extrêmement malheureuse. Il en racontait des choses qui le rendaient croyable, quand il disait avoir plus d'une fois songé au suicide avant sa dix-huitième année; il assurait y avoir rêvé depuis encore à chacune de ses traverses; enfin il jurait que son pressentiment invincible avait toujours été qu'il finirait ainsi. On le plaisantait presque sur ces présages : on lui disait qu'il aimait trop la vie pour avoir de ces pensées funestes; que surtout il manquait de l'énergie nécessaire pour accomplir un projet de mort volontaire, en supposant qu'il le conçût jamais. Il se rendait de bonne grâce à l'opinion qu'on avait de lui, et consentait même à rire de ce qu'il y avait d'un peu étrange à voir venir une telle proposition d'un visage comme le sien. Cependant, depuis dix-huit mois environ, ses traits, d'une beauté régulière et douce, s'étaient chargés d'une teinte de mélancolie toujours plus sombre. Depuis six mois peut-être, il lui arrivait beaucoup moins de mêler à ses entretiens ces idées de suicide sur lesquelles on l'avait toujours trouvé trop léger, trop glissant pour en être sérieusement frappé. Sans doute sa résolution était déjà fort avancée, il évitait ce qui eût pu le trahir, et travaillait en même temps à s'y soustraire; mais hélas! trop tard et quand ses efforts ne pouvaient plus qu'être inutiles..... On ne le savait pas.

Le jour qui précéda la nuit fatale, il avait vu tous ceux de ses amis auxquels il croyait devoir un adieu particulier.

Il était parfois abattu et préoccupé; ce jour-là il le parut peut-être moins qu'à l'ordinaire.

La nécessité l'avait endurci à un point dont on ne l'eût pas cru capable. Il ne fléchit un instant qu'à la vue d'un tout jeune enfant qui lui tenait de près, et qu'il aimait tendrement. Il ne put caresser pour la dernière fois l'innocente créature à peine entrée dans la vie, sans que le cœur lui manquât, lui qui aussi touchait aux portes de la vie, mais condamné à en sortir dans la nuit même. Une domestique fut le seul témoin des sanglots qui vinrent le suffoquer; mais il se déroba, et le lendemain il était trop tard quand la scène fut rapportée. Rentré chez lui, il ne manifesta aucun trouble, sa présence d'esprit était parfaite. Il s'occupa de minutieux détails de composition et d'impression pour le numéro du *National* qui devait paraître le lendemain, et que déjà il n'était plus destiné à lire. Vers une heure il s'enferma, et là commencèrent les longues agonies de son âme. Il avait des dernières volontés à prescrire, des instructions à laisser, des adieux à faire, et malheureusement plus d'un pardon à accorder et à demander pour lui-même. Il écrivit quinze lettres; la dernière à cinq heures du matin. Celle-ci, adressée à une famille qui n'était pas la sienne, mais qui lui en avait tenu lieu pendant les malheurs d'une jeunesse quelquefois pauvre et abandonnée, commençait par ces mots, qu'on ne saurait lire sans attendrissement : « La nuit est bien avancée, et je n'ai plus guère de présence d'esprit pour vous entretenir de la résolution que j'ai prise. Si ma nature faible, indolente, avait pu être changée, elle l'aurait été par vous tous..... J'ai été incorrigible. » Hélas ! il n'y avait rien que de très-réparable dans ce mal, qui lui avait paru ne pouvoir être effacé que

par la mort; mais le courage lui avait manqué pour user de toutes ses ressources. Il ne se sentait pas capable des efforts de constance et de travail qui l'eussent infailliblement rendu à la sécurité, au bonheur; et c'était là ce qu'il appelait être incorrigible..... Suivant toute apparence, il ne vécut pas longtemps après cette cruelle et trop irrévocable condamnation de l'emploi de sa vie. On n'entendit point l'arme à feu. Le théâtre de la catastrophe était une petite chambre située à l'extrémité la plus reculée d'un appartement très-vaste. Ce ne fut qu'à l'heure où l'on entrait habituellement chez lui dans la matinée qu'on le trouva baigné dans son sang et déjà refroidi.

Si l'homme qui a résolu sa propre destruction pouvait savoir quel spectacle il laissera après lui, je ne dis pas à ses amis, mais à des curieux, à des allants et venants, à des hommes de police; s'il savait les conversations qui se tiendront pendant une douzaine d'heures, auprès de lui roide, étendu, souillé, méconnaissable, peut-être il reculerait d'horreur, ou du moins, sa dernière prière serait qu'on voilât ses restes à tous les regards, surtout à ceux qui aimèrent en lui une créature élevée et faite pour passer de la vie à la mort sans déchirements de ses traits, sans dispersion de ses plus nobles parties. Je ne manquerai point ici à un pieux devoir envers un homme si digne d'égards et de regrets, bien que l'impression que m'a laissée le suicide consommé pût servir à d'autres, si j'essayais de la reproduire. J'ose dire qu'après cette vue, un homme qui aurait eu quelquefois de funestes pensées contre lui-même ne se tuerait point et croirait que c'est toujours un devoir de vivre, un opprobre d'aller à la terre dans cet état épouvantable. Il n'est donné qu'à la main hideuse du bourreau de flétrir ainsi la création dans son œuvre la plus parfaite.

Et pourtant il y a dans le suicide d'un homme qu'on aimait quelque chose dont la pensée est plus insupportable que la vue même d'un cadavre privé de la noble empreinte de l'humanité. C'est une image bien affreuse que celle qui a frappé plusieurs des amis du malheureux Sautelet au moment où ils entraient chez lui, ne s'attendan à rien de tel; mais l'idée de ce qu'il a pu souffrir dans les préparatifs de sa mort est encore plus affreuse. Quand on a bien connu cet excellent et faible jeune homme, on se le figure hésitant jusqu'à sa dernière minute, demandant grâce encore à sa destinée, même après avoir écrit quinze fois qu'il s'est condamné et qu'il ne peut plus vivre. Sans doute il a pleuré amèrement et longtemps sur le bord du lit où il s'est frappé. Peut-être il s'est agenouillé pour prier Dieu, car il y croyait; il disait que la création serait une absurdité sans la vie future. Ses mains auront chargé les armes sans qu'il leur commandât presque, et, pendant ce temps, il appelait ses amis, sa mère, quelque objet d'affection plus cher encore au secours de son âme défaillante. Il était là, s'asseyant, se levant avec anxiété, prêtant l'oreille au moindre bruit qui eût pu surprendre sa résolution ou la précipiter. Une fenêtre légèrement entr'ouverte près de son lit a montré qu'après avoir fait effort pour apercevoir un point du jour qui naissait et qui ne devait plus éclairer que son cadavre..... enfin il a senti qu'il était seul, bien seul, abandonné de tout sur la terre, qu'il n'y avait plus autour de lui que des fantômes créés par ses derniers souvenirs. Il a cherché un reste de force et d'attention pour ne pas se manquer, et sa main a été sûre.....

Mais ce n'est pas encore tout que les souffrances morales de la lutte décisive; on sera plus épouvanté encore

si l'on remonte de phase en phase cette incurable maladie de désespoir à laquelle il fallait que notre infortuné Sautelet succombât si jeune. Il y a donc eu un jour, trois mois, six mois (qui sait?) avant la catastrophe, où s'est révélé à lui tout le péril de sa situation, et où, pour la première fois, à tort ou à raison, il a songé à la mort, comme moyen..... Il y a eu successivement d'autres moments solennels où il a vu échouer une première combinaison de salut, puis une seconde, une troisième, une quatrième..... Il y a eu un jour où il a fallu qu'il se déclarât à lui-même que tout espoir était perdu; qu'il n'avait plus devant lui qu'une, deux, trois semaines de vie; et peut-être, accablé, fatigué d'assauts, il s'est encore reposé sur ces trois semaines comme sur un siècle. Mais enfin est venu un moment où, sans toucher précisément au terme, il a fallu qu'il désignât à peu près irrévocablement le jour et l'heure fixes où il finirait..... Peut-être s'est-il manqué de parole à lui-même une fois, deux fois, sur cette détermination terrible..... et pendant ces jours, ces semaines, ces mois, qu'il était toujours tournant autour de la tombe entr'ouverte, il lui fallait vivre comme nous! Il semblait prendre à nos espérances politiques, à nos discussions littéraires, le même intérêt que nous! Il s'asseyait encore avec un air de plaisir à un bon repas; il se parait pour aller à une réunion, à un spectacle! Il se rencontrait dans nos entretiens mille choses qui devaient déchirer l'âme d'un mourant; et il ne laissait point échapper l'affreux secret!

Voilà donc ce que c'est que le suicide! Y a-t-il une mort plus misérable? Et c'est là ce que des sophistes appellent déserter un poste, violer un dépôt confié par le ciel!... Hélas! on n'a pas cessé d'aimer la vie quand

on la quitte; mais on est à bout de moyens pour y trouver bonheur et considération.

Armand Carrel avait écrit le 15 mai les lignes suivantes dans le *National* (dont M. Thiers était alors le rédacteur en chef) :

« Aujourd'hui, à 9 heures du matin, les restes mortels de notre malheureux ami M. Sautelet ont été rendus à la terre.

« Le deuil était conduit par M. Chignard, ancien avocat de la ville de Paris, beau-frère du défunt. Plus de 300 personnes, parmi lesquelles on distinguait des députés, des hommes de lettres, des artistes, et entre autres MM. Béranger, Cousin, Dubois, Isambert, Delécluze, Manuel jeune, Scheffer, Jouffroy, de Rémusat, Lebrun, Bérard, Georges Lafayette, Mérimée, Vitet, Cauchois-Lemaire, Dunoyer, Comte, Ballanche, Armand Bertin, Tissot, etc., etc., suivaient à pied le convoi, et un grand nombre de voitures de deuil marchaient à la file. On s'étonnait, à la vue de ce nombreux concours, qu'un si jeune homme eût déjà pu devenir l'objet d'une considération si générale. »

Ulric n'acheva point la lecture de cet article; il donna tous ses yeux, toute son attention à cet extrait des *Causeries du lundi* de Sainte-Beuve :

« Certes, si jamais une lecture peut dégoûter du suicide une âme mâle et ferme, c'est la lecture de cet article de Carrel. Hélas! ce qu'il dit là contre le suicide, ne pourrait-on pas, en partie, le dire aussi contre le duel, qui n'est souvent qu'une autre forme de suicide, comme cela fut trop vrai de celui qui écrit et de son cas suprême?

« Dans ces pages de Carrel sur une mort volontaire, il a

passé comme un frisson d'épouvante. C'est un bel article, sombre, fier, tendre sans faiblesse, moral sans déclamation, et comme avait seul le droit de l'écrire un homme qui avait sondé la vie et vu plus d'une fois en face la mort. »

FIN DES LECTURES D'ULRIC.

APPENDICE

AUX NOTES D'ULRIC.

Aux grands extraits qu'Ulric avait faits de ses lectures étaient jointes des notes plus courtes.

Elles nous ont paru intéressantes : en voici quelques-unes.

C'est d'abord le dramatique suicide de l'amiral Villeneuve, après la catastrophe de Trafalgar et l'implacable fureur de Napoléon 1er.

« A quelque temps de là, dans les premiers jours d'avril 1806, Villeneuve, relâché sur parole par les Anglais, qui l'avaient traité avec tous les égards que méritaient son courage et son malheur, débarquait obscurément à Morlaix. Le rapport qu'il avait adressé le 5 novembre précédent, à bord de la frégate anglaise l'*Euryalus*, au ministre de la marine sur la bataille de Trafalgar, se terminait par ces paroles touchantes :

« Quant à moi, pénétré de toute l'étendue de mon malheur et de toute la responsabilité que comporte un si grand désastre, je ne désire rien tant que d'être bientôt à même d'aller mettre aux pieds de Sa Majesté ou la *justification* de ma conduite, ou la *victime* qui doit être immolée, non à l'honneur du pavillon qui, j'ose le dire, est resté intact, mais aux mânes de ceux qui auraient péri

par mon imprudence, mon inconsidération ou l'oubli de quelqu'un de mes devoirs. »

C'était cette justification que Villeneuve apportait, et jamais homme écrasé par une implacable fatalité n'y avait eu plus de droits que lui ; mais on ne voulait que de la victime; car, si Villeneuve était innocent, qui donc était le coupable?

Il alla jusqu'à Rennes, et là, il attendit dans une chambre d'auberge la réponse de Decrès à une lettre qu'il lui écrivit pour le prévenir de sa prochaine arrivée à Paris et de son intention d'en appeler à la justice de l'empereur. Ce que fut cette réponse il est trop facile de le deviner. Decrès estimait son ancien ami, mais il était courtisan et ne se souciait pas de se compromettre pour le défendre. Le 22 avril, on trouva Villeneuve étendu sans vie dans sa chambre et frappé de six coups de couteau dans les régions du cœur ; la lame, enfoncée d'une main sûre, était encore tout entière dans la blessure. Ce fut sa seule réplique à l'ignoble insulte de celui qui avait écrit que Villeneuve « *sacrifierait tout pourvu qu'il sauvât sa peau.* » Jusqu'au dernier moment il n'avait accusé que sa destinée. Sur la table se trouvait une lettre qu'il adressait à sa femme :

« Ma tendre amie, comment recevras-tu ce coup? Hélas! je pleure plus sur toi que sur moi... seul ici, frappé d'anathème par l'empereur, repoussé par son ministre qui fut mon ami, chargé d'une responsabilité immense dans un désastre qui m'est attribué et auquel la fatalité m'a entraîné, je dois mourir... Vis tranquille, emprunte les consolations des doux sentiments de religion qui t'animent; mon espérance est que tu y trouveras un repos qui m'est refusé. Adieu, sèche les larmes de tous ceux aux-

quels je puis être cher. Je voulais finir, je ne puis. *Quel bonheur que je n'aie aucun enfant pour recueillir mon horrible héritage, et qui soit chargé du poids de mon nom!* Ah je n'étais pas né pour un pareil sort, je ne l'ai pas cherché, j'y ai été entraîné malgré moi. Adieu, adieu... »

(LANFREY, TRAFALGAR.)

Qui blâmera l'amiral Villeneuve? A-t-il donc déserté son devoir? S'il eût vécu dans un pays libre, il se serait justifié de sa défaite : il n'aurait songé qu'à la réparer.

— Des mariniers ont retiré de la Seine, où il a séjourné un mois environ, d'après l'avis du médecin chargé de l'examiner, le cadavre d'un homme resté inconnu, âgé d'environ trente ans, ayant les cheveux bruns et les yeux noirs; son visage, gonflé par l'action de l'eau, est méconnaissable; sa taille de 1 mètre 60 centimètres. Il n'avait d'autres vêtements qu'un gilet, un pantalon de drap noir, des bottines à élastiques, une chemise marquée C L. Un porte-monnaie trouvé dans la poche de son gilet contenait l'écrit suivant : « Si mon cadavre ne disparaît pas, emporté et mis en lambeaux par les eaux, et qu'on le repêche, il est inutile de chercher à savoir qui je suis. Je me suicide parce que la vie m'est à charge. Je possédais une certaine fortune, je l'ai jouée et perdue à Spa, à Bade, même à Monaco. J'ai achevé ma ruine en jouant, dans quelques tripots de Paris, au lansquenet et au petit paquet. Comme, assurément, je ne me guérirai pas de ma fatale passion, qui me rendra toujours misérable, j'aime mieux mourir. »

Villeneuve se tuait parce que la vie sans sa justification lui était à charge; ce joueur, parce qu'il aimait mieux

mourir que d'être misérable. Etaient-ils fous tous les deux?

— Un crime étrange, qui rappelle les sanglantes légendes du Nord, vient de jeter l'effroi dans un petit village situé à quatre milles de Gefle (Danemark). La femme d'un menuisier vient de se tuer après avoir tué ses deux enfants, une petite fille de cinq ans et un petit garçon de trois ans. La famille jouissait d'une certaine aisance et avait fait, il y a quelque temps, un héritage assez considérable, de sorte que le besoin ne peut être considéré comme le mobile de cet acte de désespoir. On croit que ce sont des scrupules religieux, surexcités par des colporteurs de traités de piété et par des femmes exaltées, qui ont amené cet horrible résultat; car cette femme se plaignait fréquemment à ses voisines de ses nombreux péchés et de la colère de Dieu, et elle avait dit à l'une de ses sœurs qu'elle voulait se faire mourir. Le jour où le crime fut commis, elle emmena ses deux enfants dans un bois, et là, sous un hangar, elle les tua d'abord et se tua ensuite elle-même, en se servant d'un rasoir de son mari. Elle avait placé le petit garçon sur un billot et lui avait presque séparé la tête du corps. La petite fille avait opposé une résistance énergique, car ses petites mains, avec lesquelles elle avait voulu se défendre, portaient de nombreuses entailles. A la nouvelle de cet horrible forfait, le malheureux père est tombé malade. Il lui reste un garçon de onze ans, qui était heureusement à l'école au moment où la mère exécutait son crime.

Cette femme danoise ne se considérait-elle pas comme une source d'impureté? N'est-ce pas cette croyance qui lui a fait violemment tarir cette source et les impuretés qui en étaient sorties? Parmi ces impuretés, elle comptait ses enfants : elle les a tués.

— Le sieur Lauzon, marinier pêcheur, demeurant quai d'Auteuil, se trouvait hier, à sept heures du matin, au bord de la Seine, quand il vit flotter sur l'eau une fiole qu'il réussit à attirer jusqu'à lui.

Cette fiole, hermétiquement bouchée, contenait un papier sur lequel étaient tracés ces mots :

« Je me jette à l'eau parce que j'ai tué ma femme.

« Signé : Auguste Lancien. »

Un assassin qui se tue : simple logique.

— Ce matin, à sept heures et demie, le sieur Victor M..., employé aux bains froids Henri IV, a retiré de la Seine, près le terre-plein du Pont-Neuf, le corps d'un jeune garçon, paraissant âgé de quinze à seize ans, et ayant séjourné une quinzaine de jours au fond de l'eau. Il avait l'extérieur d'un ouvrier maçon.

Dans une poche de ses vêtements, on a trouvé un écrit ainsi conçu :

« Je m'ennuyais sur la terre ; je quitte la vie sans regrets. Adieu ! »

Monsieur s'ennuyait ! Sans doute qu'il n'avait rien à faire. L'homme a besoin d'agir : Ce jeune gentilhomme de l'ennui s'est tué pour faire quelque chose.

— Hier, à deux heures et demie de l'après-midi, une marchande ambulante, nommée Eugénie C..., âgée de cinquante-trois ans, demeurant rue Beccaria (12e arrondissement), était entrée dans une maison de la rue d'Aligre, afin de proposer sa marchandise aux locataires ; ses offres ne furent pas agréées.

Comme elle se retirait, on entendit tout à coup un grand bruit. C'était la femme C... qui venait de se précipiter dans le puits situé dans la cour.

Aussitôt, on alla chercher les sapeurs-pompiers du poste de la rue Saint-Bernard, qui arrivèrent promptement. L'un d'eux se fit descendre dans ce puits, d'une grande profondeur, et parvint non sans peine à retirer la marchande, que des soins empressés ont ranimée. Elle a été ensuite transportée à l'hôpital Saint-Antoine. (*Droit.*)

Cette marchande voulait vivre de son métier; elle y donnait soins et fatigues. Fatigues et soins ne suffisaient pas : le fardeau l'a écrasée. Si elle revient de l'hopital Saint-Antoine, elle recommencera de se tuer le jour où les clients et son métier lui manqueront. Chacun fait ce qu'il peut; lorsque la tâche dépasse les forces, on ne veut plus rien faire. Qu'un moucheron veuille soulever la porte Saint-Denis : il y mourra.

« Le fameux Komissarou, qui sauva la vie à l'empereur Alexandre en détournant le bras de Carakozou tirant sur le czar un coup de pistolet, l'ouvrier russe arrivé à la fortune et aux honneurs par ce service rendu à son souverain, Komissarou est mort : on l'a trouvé pendu dans une chambre de son hôtel.

Le czar l'avait nommé colonel d'un régiment de sa garde, lui avait octroyé un titre de noblesse, créé un majorat, fait ouvrir pour lui une souscription nationale; on l'avait comblé de cadeaux, gorgé de richesses. Pourquoi ce suicide? »

Parce que Komissarou n'était qu'un déclassé, un noble de hasard. Sa fortune l'écrasait, comme la misère en écrase tant d'autres.

De l'influence du mariage sur la mortalité. — La mission royale anglaise sur la loi du mariage a publié, dans ces derniers temps, des statistiques qui ont fortement attiré l'attention du public anglais. Une des plus curieuses

est un tableau tendant à constater que la mortalité est beaucoup plus grande parmi les célibataires que parmi les gens mariés.

Ce fait avait déjà été dénoncé par le docteur Stark, qui s'exprimait d'une manière peu encourageante pour les célibataires.

« Le célibat, disait-il, est plus funeste à la durée de la vie que le travail le plus malsain, qu'un séjour continu dans une maison ou dans un climat infecté d'émanations dangereuses et dépourvu des remèdes et mesures ordinaires pour prévenir les habitants contre le fléau. »

Les statistiques publiées aujourd'hui font voir, en effet, qu'il y a fort peu d'exagération dans ce propos. Les chiffres recueillis par la commission diffèrent nécessairement suivant les contrées et les climats; cependant la différence de mortalité entre les célibataires et les hommes mariés se trouve fort clairement constatée par les chiffres suivants, pris en Ecosse :

Ages.	Mariés ou veufs.	Célibataires.
20 à 25	6,29	12,31
25 à 30	8,23	14,94
30 à 35	8,65	16,02
35 à 40	11,67	16,02
40 à 45	14,07	18,35
45 à 50	17,04	21,18
50 à 55	19,54	26,34
55 à 60	26,14	28,54
60 à 65	35,63	44,54
65 à 70	52,93	60,21
70 à 75	81,56	102,71
80 à 85	173,88	195,40

Le mariage serait-il un remède contre le suicide ? — Si je me mariais !

Le mariage, dit-on, guérit des congestions au cerveau.

Et bref, en prolongeant la vie, il éloigne d'autant le suicide.

Je ne connais qu'une femme capable de me rattacher à la vie : c'est la liberté. Pour exercer tous les droits qu'elle donne, pour accomplir tous les devoirs qu'elle impose, il faut rester garçon, parce qu'il faut d'abord la conquérir.

Les gens mariés sont de tristes conquérants. Je resterai célibataire, si je ne me suicide pas.

— On écrit d'Anvers :

« Une des dernières nuits, deux personnes passant par le port aperçurent un individu qui était occupé sous la porte dite *Schaldispoort* à fixer un grand clou dans le mur. L'ayant questionné, cet homme répondit : « Je vais me pendre. » Les deux amis l'engagèrent à partir ; il y consentit en disant : « Je vais me pendre ailleurs, » et s'en alla par le canal Saint-Jean. Ces deux personnes, le suivant de loin, le virent s'arrêter et attacher sa corde à un bouton de porte et s'y pendre. Elles accoururent et purent le détacher. Revenu de son engourdissement, l'homme prit la fuite par la place de la Monnaie, la rue du Couvent, et traversa l'Esplanade pour aller se jeter dans l'eau de la citadelle. Ses deux sauveurs, qui s'étaient adjoint deux autres personnes en passant par la rue du Couvent, parvinrent à le sauver une troisième fois. On lui infligea une bonne correction pour le forcer à indiquer son domicile et on le reconduisit dans la rue des Chevaliers, où il demeurait. Le lendemain matin, l'individu était à la recherche de ses sauveurs pour les remercier. »

Une correction suivie de remercîments ! Sans doute que les coups lui avaient fait du bien !

ÉPILOGUE

Au moment où nous corrigions les dernières épreuves de ce livre, nous reçumes les *Nouvelles Études morales sur le temps présent*, ouvrage élégant, délicat et discret, de M. E. Caro.

Naturellement, nous y distinguâmes l'étude intitulée *Suicide*.

M. Caro constate que dans les civilisations naïves, l'homme ne pense guère à sortir volontairement de la vie. En effet, plus l'être humain se rapproche de l'animal, plus il se contente des satisfactions brutales, et plus il obéit à l'instinct de conservation.

La mort volontaire est un fait assez rare parmi les animaux.

La brute vit pour vivre.

M. Caro attribue le suicide aux ardeurs civilisatrices, aux fièvres, à l'exaltation, aux surexcitations, aux émulations, aux désirs, aux déceptions, aux catastrophes, aux délires furieux, aux idées dominantes d'un siècle ou d'un pays, à des dogmes religieux, à des systèmes philosophiques, à la mode.

Assurément certaines passions fébriles, les conséquences des entreprises industrielles, les événements imprévus, les déceptions, la mode, peuvent déterminer l'homme au suicide, tout comme aux violences du duel ou de la mort.

L'on peut même raisonner ces violences ; quelquefois

elles sont légitimes, parce que les lois ne s'accordent pas toujours avec la conscience.

Nous nous affligeons de voir un membre de l'Institut, un penseur, condamner les passions comme coupables d'excitation au mépris de la vie, au suicide.

Il y a des passions, Dieu merci ! qui font vivre ! Les passions ! ah ! ne dites pas qu'elles tuent ! Ne dites pas que la mort s'engendre des passions.

Les nobles enthousiasmes viennent tous des passions : l'enthousiasme est la vie de l'âme en possession d'elle-même, en enfantement des grandes choses.

Mais les grandes choses ne se font qu'au nom du droit et du devoir.

Les passions qui tuent sont les passions qui abaissent.

Déchaînez chez un peuple les passions brutales, j'entends par là les activités du lucre et du luxe, de la ruse, de la servitude et de la servilité : vous aurez lâché contre la société la meute ardente des indigences, des cupidités, des bassesses et des effronteries. Vous aurez déchaîné sur la société toutes les férocités de la jouissance, et du suicide après la jouissance ou la déception.

La satisfaction des instincts cupides, rusés ou serviles ne peut pas satisfaire l'homme qui pense, et que la civilisation a élevé au-dessus de la brute.

L'homme civilisé recherche, par un irrésistible mouvement de toutes ses facultés, les émotions généreuses, les divins enthousiasmes de la liberté, du devoir et du droit ; il aime les nobles choses ; il dédaigne les petites passions. Il aspire incessamment, invinciblement, à toutes les grandeurs. Imaginez que tout d'un coup la société se livre aux mains d'un maître absolu, et qu'à la liberté succède la servitude, aux fiertés du droit les abaissements de l'obéis-

sance, aux obligations du devoir les nécessités du servage, aux commandements de la conscience les ordres du maître, au patriotisme l'intérêt particulier. L'homme civilisé sera frappé de douleur ; il luttera contre la servitude qui fait violence à sa nature ; il usera ses forces à cette lutte ; la liberté, le devoir et le droit resteront les seules autorités qu'il puisse accepter ; et lorsqu'il n'aura plus assez de forces pour la lutte, il voudra s'épargner les hontes et les profits de la résignation ; lorsqu'il ne pourra plus rendre hommage au droit et à la liberté par sa vie, il voudra les honorer par sa mort.

Toutes les époques de décadence sont des époques de suicide, parce que ce sont des époques de despotisme. Les honnêtes gens n'y peuvent plus vivre de liberté, de devoir et de droit ; les carrières libérales deviennent étroites, les carrières professionnelles s'encombrent : et l'on se tue davantage, par impossibilité de vivre.

En France, durant ces vingt dernières années, l'on a étouffé violemment les passions nobles : l'amnistie récente en est l'éclatant aveu. Aussi, durant ces vingt années, les suicides se sont multipliés suivant une progression épouvantable. On s'est dévoué à la mort de plus en plus, et de plus en plus l'on a redouté de donner la vie.

Les naissances ont diminué, les suicides ont augmenté.

Voilà un élément de statistique oublié dans l'énumération des prospérités nationales.

Pourquoi, depuis vingt ans, les Français font-ils naître le moins d'enfants qu'ils peuvent ? Pourquoi se tuent-ils volontairement, le plus qu'il leur est possible?

Les enfants coûtent cher à élever, en France. Plus on a d'enfants, plus on se ruine.

La vie matérielle d'aujourd'hui est de moitié plus coû-

teuse qu'il y a vingt ans; la vie morale est entourée de périls : les gens qui s'épuisent en efforts quotidiens et stériles pour vivre et pour faire vivre leur famille, considèrent comme un malheur la naissance d'un enfant; d'autres regardent comme un fardeau l'existence sous le joug d'un maître.

Le renchérissement des objets de consommation, l'appauvrissement des patrimoines particuliers, les inquiétudes incessantes, l'impuissance des efforts les plus généreux et les plus persévérants, l'impossibilité de la vie selon la conscience et selon la science, voilà les véritables causes qui, de nos jours, multiplient les infanticides, les précautions conjugales et les suicides.

M. Caro cherche ces causes dans la civilisation. Ce n'est point là qu'il les rencontrera. La civilisation ouvre toutes les sources vives de la famille et de la prospérité individuelle, domestique, sociale et internationale : elle ne les tarit pas.

Mais la civilisation n'a rien à tirer du luxe et de l'indigence, du faste dans la servitude et dans la servilité.

Ah ! revienne en France la liberté ! alors les professions et les carrières affranchies porteront la richesse et la sécurité dans les familles; le libre développement des individus et le changement des mœurs arrêteront les morts volontaires. Les naissances augmenteront, les suicides diminueront.

Lorsque vous parlez des passions qui détruisent et portent à détruire, entendez les passions engendrées ou propagées par la servitude et par la servilité.

La passion n'est point homicide par nature.

Accordez-lui ses droits, et elle remplira ses devoirs.

Sinon, contre la négation de ses droits, elle se révoltera, elle tuera.

Vivre est une passion ; c'est aussi un droit. L'homme à qui l'on refuse ce droit-là, n'a plus le devoir de vivre.

Tout attentat au droit naturel et social de développer librement le corps et l'âme, détruit le devoir de vivre.

La proportion des suicides mesure les libertés d'un pays.

M. Caro, fidèle à ses préférences religieuses, insiste sur l'efficacité de l'idée chrétienne contre le suicide.

L'idée chrétienne, c'est la résignation. On se résigne à mourir, aussi bien qu'à vivre. N'y a-t-il pas un prêtre chrétien auprès du condamné, sur les marches de l'échafaud, comme auprès du malade, à l'hôpital ? Le prêtre exhorte l'un à mourir, l'autre à vivre.

La résignation anéantit le droit et le devoir ; elle n'engage pas plus à la vie qu'à la mort ; elle se fait la complice du mal et de tous les despotismes : elle n'est point un remède contre le suicide.

Napoléon Ier, Gœthe, Chateaubriand, Lamartine, Georges Sand ont eu des veilléités de mort volontaire. Était-ce au moment du complet exercice de leurs facultés ? Non : ils se sentaient en pleine jeunesse, en pleine incertitude de l'avenir, enfermés dans un cercle étroit d'obstacles, de nécessités et d'entraves. Ils se demandaient si jamais ils pourraient briser ce cercle ; et ils songeaient, dans l'impuissance de leurs efforts, à se briser eux-mêmes.

En général, c'est l'impuissance des plus viriles énergies qui conclut au suicide.

M. Caro propose finalement « une conspiration d'honnêtes gens pour raffermir la raison publique et défendre les principes. »

Il faudrait s'entendre d'abord sur la signification de ce terme d'*honnêtes gens*, ce terme expose à bien des équivoques.

Et puis conspiration! La plus honnête ne serait-elle pas, dans le temps où nous vivons, la plus séditieuse?

Et quand même on trouverait assez d'honnêtes gens pour braver le péril de cette sédition, ce complot serait-il autre chose qu'une alliance d'illusions?

La raison publique n'est pas ébranlée : elle est faussée. Faussée par l'éducation, faussée par nos systèmes politiques, faussée par la servilité.

Les principes ne sont pas attaqués : ils sont méconnus. Méconnus par les éducateurs des jeunes générations, méconnus par tous les partisans du devoir sans droit, méconnus par M. Caro lui-même, philosophe de l'école de Bossuet.

Le suicide est une protestation contre la vie, telle que parfois nous nous la faisons nous-mêmes, telle que *le plus souvent* la société nous la fait.

Le suicide est avant tout une question sociale. Ulric avait donc raison de se dévouer à la liberté ; elle seule résout les questions sociales.

FIN.

Clichy. Imp. — Maurice Loignon, Paul Dupont et Cie, rue du Bac-d'Asnières 12.

CATALOGUE

DE LA

LIBRAIRIE DÉCEMBRE-ALONNIER

20, RUE SUGER, 20

PRÈS LA PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

PARIS

Volumes in-18 jésus à 3 fr. 50 c.

Les Ruines ou **Méditation sur les Révolutions des Empires**, suivies de la **Loi naturelle**, par Volney, précédées d'une Notice sur la vie et les Œuvres de Volney, par Jules Claretie.

Cet ouvrage, qui devrait être dans toutes les mains, explique les lois immuables qui président à la formation et à la dissolution des empires : il montre que le fanatisme religieux est l'obstacle permanent du progrès.

Histoire de la Misère ou **le Prolétariat à travers les âges**, par Jules Lermina.

Les questions sociales, à notre époque, renaissent plus palpitantes que jamais : M. Jules Lermina s'est donc attaché à étudier la situation du pauvre, du non-possesseur, dans tous les temps, afin de pouvoir indiquer le remède au mal qui dévore le monde, et qu'on appelle la misère.

Les Dragonnades sous Louis XIV, Histoire des Camisards, par Eugène Bonnemère. 2e édition.

En France, comme dans toute l'Europe, le protestantisme était l'affirmation du progrès contre l'obscurantisme des idées religieuses du temps : l'épisode de la guerre des Camisards, où Louis XIV, le despote par excellence, pour écraser la liberté de penser, fit massacrer les populations des Cévennes, est l'un des plus intéressants de cette époque.

Le Confessionnal, par Émile Faure et Thomas Puech. 2e édition.

Ce livre est une protestation énergique contre le confessionnal : il démontre que le prêtre le plus honnête peut résister à grand'peine aux conséquences de la confession, et prouve quelle arme terrible peut devenir le confessionnal aux mains d'un prêtre indigne.

Septembre 1869. — Ce Catalogue annule les précédents.

Origine des Cultes, par Dupuis. — Cette édition est en tout conforme à celle publiée par l'auteur en 1796 (épuisé).

Cet ouvrage, complément des *Ruines* de Volney, par des études consciencieuses, démontre que la domination a été le seul but de tous les fondateurs de religion.

Histoire de l'Inquisition, par Arthur Arnould.

Tous les ouvrages qui ont été faits sur cette terrible institution ont un caractère romanesque qui déplaît aux hommes sérieux. M. Arthur Arnould, a puisé ses documents aux sources les plus sûres et les plus authentiques, et a fait l'histoire la plus palpitante de ces massacres juridiques ordonnés par les prêtres d'une religion d'amour : il montre l'Espagne grande et prospère descendant au dernier rang des nations, grâce à l'Inquisition.

Histoire des Corporations religieuses, par A. de Rolland.

Les Communautés religieuses sont-elles utiles? Telle est la question que se pose l'auteur. Et pour y répondre, il prend faits et chiffres en main : il montre la dépopulation suivant l'augmentation des couvents ; des capitaux et des propriétés immenses se groupant autour d'une impersonnalité et enlevés au torrent de la circulation; sans compter les abus nombreux qui viennent se révéler chaque jour devant les tribunaux.

Les Hommes de 1848, par A. Vermorel. 3e édition.

Trois éditions de ce livre ont été enlevées en quelques mois; près de 600 noms politiques y sont cités. Jamais livre plus curieux n'avait encore été écrit sur les hommes qui occupèrent le pouvoir ou se trouvèrent mêlés aux événements politiques de février à décembre 1848.

Parmi les principaux noms, nous citerons Odilon-Barrot, de Lamartine, Louis Blanc, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Carnot, Armand Marrast, Jules Favre, Marie, le général Cavaignac, Sénard, Grévy, Dufaure, Cabet, Arago, Berryer, Bethmont, Caussidière, Crémieux. Flocon, Victor Hugo, Duvergier de Hauranne, Ducoux, Émile de Girardin, de La Guéronnière, Louis-Napoléon Bonaparte, D. Ollivier, Recurt, Delescluze, Proudhon, Pyat, V. Raspail, Jules Simon, Emile Thomas, Persigny, Péreire, Chaix-d'Est-Ange, Havin, Blanqui, Q. Bauchart, etc. C'est en un mot l'Histoire de la chute du gouvernement de Louis-Philippe, de la révolution du 24 février et du gouvernement de la république, jusqu'à l'élection présidentielle du 10 décembre.

Les Hommes de 1851, Histoire de la Présidence et du rétablissement de l'Empire, par A. Vermorel. 3e édition.

Sommaire des principaux chapitres : Les Hommes de la rue de Poitiers. — L'Expédition de Rome. — L'Expédition de Rome à l'intérieur. — La loi sur l'Enseignement. — La loi de Déportation. — Les lois contre la Presse. — La loi du 31 mai. — La révision de la Constitution. — Les Hommes de l'Élysée. — Le Prince Louis-Napoléon Bonaparte. — La Conspiration impériale. — Les préparatifs de la lutte. — Le coup d'État. — La Constitution de 1852. — Appendice.

Ces deux Ouvrages, les *Hommes de* 1848 et les *Hommes de* 1851, forment l'Histoire la plus complète des événements de 1848 à 1852, présentés surtout au point de vue des hommes qui ont joué un rôle. Ces hommes sont encore vivants pour la plupart; ils occupent la scène politique, et il est utile de les juger au point de vue du passé.

Œuvres de J.-P. Marat (l'Ami du peuple), recueillies et annotées, par A. Vermorel.

Marat, c'est le journaliste du peuple, comme Danton en est le tribun. La lecture du journal de Marat est indispensable pour tous ceux qui veulent bien connaître et apprécier la grande époque révolutionnaire. On se figure généralement Marat comme un être atroce et répulsif. Il gagne certainement à être connu. A côté des violences, on trouve à chaque page dans son journal des vues vraiment politiques et une véritable élévation d'esprit. Ce qui ressort surtout, c'est un dévouement sincère à la cause du peuple. C'est précisément ce zèle qui l'aveugle et parfois l'égare jusqu'à la frénésie. Dans ce livre, on n'a dissimulé aucun des passages qui ont valu à son auteur son odieuse réputation ; mais l'annotateur s'est fait un devoir de le faire connaître tout entier, en mettant en lumière les autres parties de son œuvre, dont les historiens ont généralement trop peu tenu compte.

Œuvres de Robespierre, recueillies et annotées, par A. Vermorel. 3e édition.

Œuvres de Danton, recueillies et annotées, par A. Vermorel. 2e édition.

Œuvres de Vergniaud, Gensonné, Guadet, recueillies et annotées, par A. Vermorel. 2e édition.

La Dixme royale de Vauban, édition en tout conforme au manuscrit de Vauban déposé à la Bibliothèque impériale, précédée d'une étude sur le maréchal Vauban, avec des notes et des commentaires, par Ernest Hamel, auteur de l'*Histoire de Maximilien Robespierre.*

Le Suicide ou la Mort volontaire, par Edmond Douay.

Dans ce livre, l'auteur a mis à contribution tout ce qui a été écrit par les anciens et les modernes sur le suicide.

Histoire anecdotique de la Fronde, par Augustin Challamel, auteur des *Mémoires du peuple français* (pour paraître en octobre).

Quoique la Fronde ait été, suivant l'expression d'un écrivain illustre, la plus ridicule des révolutions, son histoire peut néanmoins servir d'enseignement aux hommes de nos jours, auxquels elle montre combien les troubles suscités sans principe dégénèrent vite en luttes d'ambitieux.

L'époque de la Fronde fut d'ailleurs une crise salutaire, au point de vue philosophique. Les parlementaires y prirent un goût de rébellion qui se développa de nouveau aux approches de 1789.

Mazzini, Histoire des Conspirations Mazziniennes, par Ermeneglio Simoni.

Tout le monde connaît le nom de Mazzini, sa vie tient de la légende. C'est cette vie, si intimement liée au sort de l'Italie, que l'auteur, qui a vécu de longues années dans son intimité, nous fait connaître; il nous fait assister à toutes les luttes de l'Italie, pour recouvrer son autonomie. De là se déroule sous les yeux du lecteur l'histoire de toutes les conspirations entreprises de 1825 jusqu'à nos jours pour l'affranchissement de l'Italie.

Ouvrages de formats et de prix divers :

Le Coup d'État du 2 décembre 1851 ; Historique des événements qui ont précédé le coup d'Etat. — Physionomie de Paris. — Arrestations et barricades. — Faits qui ont suivi la chute de la République. — Pièces et documents officiels. — Par les auteurs du *Dictionnaire de la Révolution française*. 7e édition. 1 vol. in-18 jésus de 224 pages .... 3 fr. 50
Le même in-18 raisin .... » 50

Histoire des Conseils de guerre de 1852, ou Précis des événements survenus dans les départements à la suite du coup d'Etat de décembre 1851. Ouvrage plus complet que tous ceux qui ont paru jusqu'à ce our en France, écrit d'après les documents officiels, les journaux de l'époque, et classés par ordre alphabétique, par les auteurs du *Dictionnaire de la Révolution française*. 1 vol. in-18 jésus de 428 pages 3 fr. 50
Le même in-18 raisin.. 1 25

Les Vampires, par A. Vermorel. Ce pamphlet, un des plus curieux publiés pendant la période électorale de 1869, est encore des plus utiles à consulter, et montre la prescience de l'auteur au point de vue des candidats à la députation.. 1 fr. 50

Le Carnaval des Rois ; Essai pour servir à l'Histoire du second Empire, par Thomas Puech.. 1 fr. 50

Mêlé au mouvement politique et social qui s'est accompli jusqu'à ce jour sous le second Empire, l'auteur a recueilli une série de faits, de documents qui sont des plus curieux à consulter. C'est l'histoire de la politique impériale depuis 1852 jusqu'à ce jour. C'est un livre plein d'enseignements, écrit avec fermeté; l'auteur, ainsi qu'il le dit dans son Introduction, « s'est efforcé de garder dans son travail cette réserve qui « est le propre de la sincérité. Il a voulu être ferme, mais il n'a pas « voulu qu'on pût l'accuser de se faire une arme de l'Empire, l'invective « n'étant pas de l'histoire.

Le Peuple et la Place publique ; Historique du droit de réunion, par Emile Faure et Fontaine (de Rambouillet)................ 1 fr. 50

L'homme est né libre, libre de penser. Que serait cette liberté, s'il n'avait pas celle d'exprimer ce qu'il pense ? Du droit d'exprimer la pensée par l'écriture, procède la liberté de la presse; du droit de l'exprimer par la parole, procède le droit de réunion.

Sommaire des principaux chapitres: L'Agora. — Le Forum. — Le Champ de Mai. — Les Communes. — Les Etats Généraux. — La grande Révolution. — Les Jacobins. — Les Cordeliers. — La Commune de Paris. — La Chambre de 1827. — La Congrégation. — La Société Aide-toi, le ciel t'aidera. — La Révolution de Juillet. — Les Saint-Simoniens. — Affaires de Lyon. — La loi de 1834. — Les Banquets réformistes. — 1848. — La loi de 1868 et les réunions publiques. — Les Orateurs.

L'Indépendance de la Magistrature et les procès politiques ; Incident Séguier.
Une brochure de luxe, grand in-4o.. 2 fr.

La démission de M. le procureur impérial Séguier est certainement l'un des faits les plus caractéristiques de notre histoire contemporaine. Cette

brochure comprend, outre l'historique de l'incident, les paragraphes suivants: I. La loi sur la presse et la magistrature.—II. Devoirs et droits du Ministère public. — III. La démission de M. Séguier. — IV. Un Appendice très-complet; la démission de M. le procureur impérial T. Seguier devant le Corps législatif. — V. Un tableau des décisions rendues par les tribunaux et Cours dans les poursuites exercées contre les journaux, depuis le 11 mars 1868, jusqu'au 1er mars 1869.

Volumes grand in-4° à 3 colonnes, format Colombier.

Dictionnaire populaire illustré d'Histoire, de Géographie, de Biographie, de Technologie, de Mythologie, d'Antiquités, d'Art militaire, de Droit usuel, des Beaux-Arts, de Littérature, par Décembre-Alonnier; 600 illustrations inédites par Bertall, Castelli, Lix, Thorigny, Philippoteaux, Yan-d'Argent, etc., gravées par Trichon. Trois beaux volumes de 2,400 pages à 3 colonnes.................................. 16 fr. 50
Le même, relié en 2 volumes.................................. 20 »

Véritable encyclopédie indispensable à toute personne désireuse de compléter ses connaissances.

Dictionnaire de la Révolution française, par Décembre-Alonnier : illustrations d'après des dessins originaux et des gravures du temps, par Trichon. — Le Dictionnaire de la Révolution française formera 200 livraisons grand in-4°, ornées de magnifiques gravures par nos principaux artistes, à 10 centimes. Le fascicule de 5 livraisons brochées, 50 centimes. Une livraison le mardi de chaque semaine. 36 fascicules sont en vente.

Seule véritable histoire de la Révolution, puisée aux documents authentiques.

Dictionnaire d'Histoire naturelle, comprenant la Botanique, la Zoologie, la Minéralogie, la Géologie, par Décembre-Alonnier : illustrations de Yan-d'Argent, de Bérard, Alexandre de Bar, Delannoy, Lanson, Lehnert, Riou, Maubert. 1 beau volume de 800 pages à 3 colonnes. 10 fr.
Avec belle demi-reliure riche.................................. 14 fr

Volumes grand in-4° à 2 colonnes, format pittoresque.

Les Nuits du Palais-Royal, par sir Paul Robert, continuées par L. de Vallières. — 100 livraisons magnifiquement illustrées, sur beau papier, 5 centimes (800 pages de texte).

Illustrations de Gilbert; gravures de Trichon. – L'ouvrage complet, 5 francs.

Les Prussiens en France, Histoire complète de la Monarchie prussienne depuis sa fondation; le récit des événements qui se sont produits en Prusse et dans toute l'Allemagne, pendant la période républicaine et impériale ; histoire des batailles, siéges, combats, etc ; traités de paix ; histoire de la Campagne de France, terminée par un tableau de la situation actuelle de la Prusse. Ouvrage beaucoup plus étendu que tout ce

qui a été publié en ce genre et écrit d'après les journaux et mémoires du temps et documents historiques.

Cet ouvrage est illustré de 106 dessins par Lix, Beyle, Gerlier, Lançon, Tobb, etc., gravés sur bois par Trichon.

Les Prussiens en France forment 106 livraisons magnifiquement illustrées sur beau papier, au prix de 10 centimes, ou 21 séries à 50 centimes. L'ouvrage complet.................................... 10 fr. 60

Les Mémoires des Sanson, par H. SANSON, ancien exécuteur des hautes œuvres de la cour de Paris. 110 livraisons magnifiquement illustrées par Mès, gravures de Lesestre père, à 10 centimes. La série de 10 livraisons brochées, 1 franc. L'ouvrage complet.............. 11 fr.

Histoire des Prisons de France, par Jules CAUVAIN, GOURDON DE GENOUILLAC, Th. LABOURIEU, A. PRADINES, H. GALLET, RABAN, Louis de VALLIÈRES, etc.

Un beau volume de 370 pages à 2 colonnes, illustré de plus de 100 gravures, dessinées par les meilleurs artistes. — Prix............. 4 fr. 50

Brochures grand in-4° à 2 colonnes, format pittoresque.

Les Bourgeois de Molinchard, par CHAMFLEURY ; très-belle brochure grand in-4°, illustrée de 17 dessins par Lix, gravés par Trichon. 75 c

Les Oies de Noël, par CHAMFLEURY ; très-belle brochure grand in-4°, illustrée de 7 dessins par Lix, gravés sur bois par Trichon..... 50 c.

Les Victimes de Richelieu ou **Les trois filles d'honneur**, par Félix de SERVAN.

Une belle brochure de 204 pages in-4° à 2 colonnes ; illustrée de 26 dessins par Gaildrau, gravés par Lesestre père...................... 2 fr. 50

Les Intrigues de Marie de Médicis ou **Le Château de Pierrefonds**, par Félix de SERVAN.

Une belle brochure de 228 pages in-4° à 2 colonnes, illustrée de 27 dessins par Philippoteaux, gravés par Lesestre père............... 2 fr. 60

Louis XI à Amiens, par Félix de SERVAN.

Une belle brochure in-4° à 2 colonnes, illustrée de dessins par H. Rousseau.. 1 fr.

La Maison de Banque Rapinard et Compagnie, par DREIMANNER.

Une brochure de 216 pages grand in-4°, à 2 colonnes, ornée de 27 dessins par Lix, gravés par Trichon.................................. 2 fr. 80

Le Club des Pourris, par le même.

Une brochure grand in-4° de 176 pages à 2 colonnes, illustrée de 27 dessins par Lix.. 2 fr. 30

Un Ambitieux.

Une brochure grand in-4° à 2 colonnes, de 140 pages, illustrée de 18 dessins par Beyle. Prix.. 2 fr.

Une Fille de Théâtre.

Une brochure in-4° à 2 colonnes de 272 pages, ornée de 34 dessins par Beyle. Prix.......... .... 3 fr. 25

La Succession Boudard, par Louis de Vallières.

Une brochure de 96 pages, illustrée de 11 dessins par Beyle.... 1 fr. 25

Les Damnés de Paris, par Constant Guéroult.

Une brochure de 264 pages, illustrée de 30 dessins par Fischer. 3 fr. 50

Les Ardents de Picardie, par Jules Cauvain et Adrien Robert.

Une brochure de 96 pages, illustrée de dessins par F. Lix, gravés par Trichon. Prix.. fr.

Les trois Chevau-légers, par Jules Cauvain.

Une brochure de 72 pages, illustrée de 10 dessins par Castelli. Prix............... .... fr.

Le Meurtrier du Roi, par Octave Féré.

Une brochure de 120 pages, illustrée de dessins par Claverie. Prix.. fr.

Les Chroniques galantes, Madame Du Barry, par Octave Féré.

Une brochure de 200 pages, illustrée de 25 dessins, par H. Rousseau et Gourdon. — Prix....................................... 1 fr. 25

LES DRAMES CRIMINELS

COLLECTION DE PROCÈS CÉLÈBRES.

L'Affaire Marcellange, par Constant Guéroult; une brochure de 152 pages, illustrée de 19 dessins par Beyle, gravés sur bois par Lesestre père... 1 fr. 80

Les Patriotes de 1816. Conspiration de Didier, à Grenoble; la Ponterie-Escot.— Procès du Polonais.—Le Crime de la forêt de Fontainebleau.—Une brochure de 80 pages, illustrée de 12 dessins par Maradan et Sadoux, gravés sur bois par Lesestre père............... 1 fr. 10

Un Amour criminel. La Femme sans nom. — Le Drame de l'hôtel Saint-Phar.— Une brochure de 72 pages, illustrée de 9 dessins par Maradan, gravés sur bois par Lesestre père...................... 1 fr.

Un Assassinat mystérieux. Une belle brochure de 80 pages. Prix. 1 fr. 15

Cette histoire, qui se passa en Allemagne après l'écrasement de l'insurrection allemande, a tout l'attrait du roman le plus mouvementé, tout en étant d'une grande vérité historique. Bertall, l'artiste par excellence, a dessiné pour cet ouvrage 11 dessins qui en reproduisent les principales scènes. Ces dessins ont été gravés par Lesestre père.

Le Secret de la Chanteuse. Une belle brochure de 122 pages, illustrée de 19 dessins par Mès. Prix.............................. 1 fr. 60

Nous avons réuni au *Secret de la Chanteuse*, fait criminel qui s'est passé à la fin du siècle dernier, l'histoire émouvante et dramatique des *Deux Nurembergeois, le Ministre wurtembergeois Susz*, et *Une Rencontre extraordinaire.*

L'Affaire Maubreuil. Complot ayant pour but d'assassiner Napoléon Ier et d'enlever le roi de Rome. Pillage des bagages de la reine de Westphalie, suivi du *Procès Schumacher,* tentative d'assassinat d'un frère sur sa sœur. 2e édition.. 75 c.

Cette affaire, qui s'est passée au moment de l'entrée des alliés à Paris (1814), est un point des plus curieux de l'invasion ; jusqu'à ce jour la lumière n'avait pu être faite sur cet étrange événement, l'auteur du complot ayant le plus grand intérêt à empêcher la vérité de se faire jour. Deux éditions vendues en quelques jours en disent plus qu'une longue dissertation.

La Vengeance du Mendiant. Une belle brochure de 40 pages, par sir Paul Robert, illustrée de six dessins par Mès, gravés par Lesestre père... 60 c.

Ce sombre drame, auquel se trouve mêlé un des plus grands noms de la cour des Bourbons, est écrit avec cette vigueur de style qui n'appartient qu'à l'auteur des *Nuits du Palais-Royal.*

Les Anabaptistes, épisode des guerres religieuses en Allemagne ; une brochure de 40 pages illustrées de 5 dessins par Maradon........ 60 c.

Clichy. — Impr. M. Loignon, Paul Dupont et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

Clichy. — Imprimerie Maurice LOIGNON, Paul DUPONT et Cie.

